

# *S.T. Dupont* PARIS

MAÎTRE ORFÈVRE, LAQUEUR & MALLETIER DEPUIS 1872

Société anonyme au capital de 26 213 977.80 euros  
Siège Social : 92 Boulevard du Montparnasse  
75014 Paris  
R.C.S. Paris 572 230 829

## Document de référence et rapport financier annuel 2013-2014



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 juillet 2014, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



Des exemplaires de nos derniers rapports annuels et de leurs éventuelles actualisations sont disponibles sans frais auprès de la Société S.T.Dupont au 92, Boulevard du Montparnasse, 75014 Paris et sur son site Internet ([www.st-dupont.com](http://www.st-dupont.com)).

<b>1.</b>	<b>Rapport de gestion – qui sera approuvé par l’Assemblée Générale du 12 septembre 2014.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1.</b>	<b>Activités et faits marquants.....</b>	<b>4</b>
1.1.1.	Présentation générale.....	4
1.1.2.	Principales dates clés.....	4
1.1.3.	S.T.Dupont et son marché.....	5
1.1.4.	Faits marquants 2013-2014.....	5
1.1.5.	Evènements postérieurs à la clôture.....	5
<b>1.2.</b>	<b>Résultats des activités.....</b>	<b>7</b>
1.2.1.	Résultats consolidés de S.T.Dupont.....	7
1.2.2.	Résultats annuels en normes françaises de S.T.Dupont S.A.....	11
1.2.3.	Suivi des dettes fournisseurs.....	12
1.2.4.	Activité des principales filiales.....	12
<b>1.3.</b>	<b>Gouvernement d’entreprise.....</b>	<b>13</b>
1.3.1.	Rôle et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance.....	13
1.3.2.	Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance.....	13
1.3.3.	Mandats et fonctions exercées par les dirigeants.....	14
1.3.4.	Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux.....	16
1.3.5.	Responsables du contrôle des comptes.....	20
<b>1.4.</b>	<b>Perspectives, stratégie et gestion des risques.....</b>	<b>22</b>
1.4.1.	Evolutions récentes et perspectives.....	22
1.4.2.	Axes stratégiques et politique d’investissements du Groupe.....	22
1.4.3.	Facteurs de risques.....	22
1.4.4.	Assurances.....	30
<b>1.5.</b>	<b>S.T.Dupont et ses actionnaires.....</b>	<b>32</b>
1.5.1.	Informations relatives au capital et l’actionariat du Groupe.....	32
1.5.2.	Dividendes versés au titre des 3 derniers exercices.....	34
1.5.3.	Politique en matière de dividendes.....	34
1.5.4.	Opérations afférentes aux titres de la Société.....	34
<b>1.6.</b>	<b>Développement durable : rapport RSE.....</b>	<b>35</b>
1.6.1.	Informations sociales.....	35
1.6.2.	Informations environnementales.....	42
1.6.3.	Rapport Organisme Tiers Indépendant.....	48
<b>1.7.</b>	<b>Annexes.....</b>	<b>51</b>
1.7.1.	Tableau de résultats de S.T.Dupont SA des cinq derniers exercices.....	51
1.7.2.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	52
1.7.3.	Assemblée Générale du 12 septembre 2014: ordre du jour et projet de résolutions.....	56
1.7.4.	Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes annuels de l’exercice clos le 31 mars 2014 ainsi que sur le rapport de gestion du Groupe et les comptes consolidés.....	65
1.7.5.	Rapport du Président du Conseil de Surveillance.....	66
1.7.6.	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de Surveillance (partie information comptable et financière).....	72
1.7.7.	Capital social autorisé, mais non émis.....	73
1.7.8.	Autorisations financières.....	74
<b>2.</b>	<b>Comptes consolidés au 31 mars 2014.....</b>	<b>75</b>
<b>2.1.</b>	<b>Comptes consolidés au 31 mars 2014.....</b>	<b>75</b>
<b>2.2.</b>	<b>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....</b>	<b>121</b>
<b>3.</b>	<b>Comptes annuels de la société ST Dupont SA.....</b>	<b>123</b>
<b>3.1.</b>	<b>Comptes annuels sociaux au 31 mars 2014.....</b>	<b>123</b>
<b>3.2.</b>	<b>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....</b>	<b>158</b>
<b>4.</b>	<b>Autres informations à caractère juridique.....</b>	<b>160</b>
<b>4.1.</b>	<b>Responsable du document de référence et du contrôle des comptes.....</b>	<b>160</b>
4.1.1.	Déclaration du responsable du document de référence.....	160
4.1.2.	Responsable du contrôle des comptes.....	161
4.1.3.	Responsable de l’information financière.....	161
4.1.4.	Documents accessibles au public.....	161
<b>4.2.</b>	<b>Autres informations à caractère juridique.....</b>	<b>163</b>
4.2.1.	Histoire et évolution de la Société.....	163
4.2.2.	Acte constitutif et statuts.....	164
<b>4.3.</b>	<b>Autres informations sur le capital et l’actionariat.....</b>	<b>167</b>
4.3.1.	Capital social.....	167
4.3.2.	Capital social.....	168

<b>4.4.</b>	<b>Autres informations sur le gouvernement d'entreprise .....</b>	<b>169</b>
4.4.1.	Conformité du groupe S.T.Dupont aux règles de gouvernement d'entreprise.....	169
4.4.2.	Autres informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance .....	169
4.4.3.	Opérations avec les parties liées .....	171
<b>4.5.</b>	<b>Autres informations sur l'activité et l'organisation du groupe.....</b>	<b>171</b>
4.5.1.	Organigramme au 30 juin 2014.....	171
4.5.2.	Contrats importants .....	173
<b>4.6.</b>	<b>Autres informations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats .....</b>	<b>173</b>
4.6.1.	Propriétés immobilières, usines et équipements .....	173
4.6.2.	Procédures judiciaires et d'arbitrage .....	173
4.6.3.	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale .....	173
4.6.4.	Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts .....	173
<b>5.</b>	<b>Table de concordance.....</b>	<b>174</b>

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document de Référence :

- Les comptes consolidés et le rapport des contrôleurs légaux y afférant relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2012 figurant aux pages 59 à 105 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 10 juillet 2012 n° D. 12-0707.
- Les comptes consolidés et le rapport des contrôleurs légaux y afférant relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2013 figurant aux pages 82 à 127 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 26 juillet 2013 n° D. 13-0817.

## 1. Rapport de gestion – qui sera approuvé par l'Assemblée Générale du 12 septembre 2014.

### 1.1. Activités et faits marquants

#### 1.1.1. Présentation générale

S.T.Dupont S.A. fabrique et commercialise des briquets, instruments à écrire, accessoires, maroquinerie et prêt-à-porter dans le domaine de la mode pour homme.

Les produits fabriqués ou de négoce sont distribués soit via des grossistes, soit via des filiales de distribution implantées en Europe et en Asie.

Les principaux marchés géographiques du Groupe sont la France, l'Europe, l'Asie, les Amériques et le reste du Monde.

S.T.Dupont S.A. est une Société Anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé à Paris.

S.T.Dupont est cotée en Bourse sur Euronext Paris (compartiment B).

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Directoire le 30 juin 2014. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

#### Evolution de la distribution en magasins

<u>(En nombre de points de vente)</u>	<u>2011-2012</u>	<u>2012-2013</u>	<u>2013-2014</u>
Magasins exploités directement	20	24	24
Magasins sous contrats	45	50	50
Magasins shop-in-shop	140	147	150

Les baux des magasins exploités directement sont détenus par ST Dupont SA ou ses filiales à l'étranger (le Groupe n'est jamais propriétaire des murs de boutiques), alors que les magasins sous contrats, à la marque ST Dupont, sont exploités par nos distributeurs (comme en Corée ou au Moyen Orient). Les shop-in-shop sont des points de ventes situés dans les grands magasins (department stores), en France et à l'étranger.

Contrairement à de nombreuses sociétés du secteur du luxe, la distribution des produits de la Société est encore très dépendante de réseaux de distribution "multi marques".

La distribution contrôlée représentait au 31 mars 2014 environ 67 % du chiffre d'affaires produits de la Société.

La distribution non contrôlée représentait 33 % du chiffre d'affaires produits. Elle reflète la variété des activités de la marque : civettes, spécialistes écriture, spécialistes maroquinerie, bijouteries, spécialistes cadeaux, etc. Elle perd globalement des parts de marché (notamment en Europe) au profit des réseaux de distribution contrôlés par les enseignes comme les Galeries Lafayette ou Printemps.

Dans tous les cas, les ventes sont fermes et ne comportent pas de clause de retour ; les rabais et remises diverses sont provisionnés et déduits du chiffre d'affaires brut pour donner le chiffre d'affaires net.

La mise en œuvre de la stratégie s'organise aujourd'hui autour :

- du lancement ciblé de nouveaux produits sur les gammes de produits historiques (briquets et stylos);
- de l'extension accélérée de lignes de produits telles que la maroquinerie, fortement porteuses de croissance notamment à l'export ;
- de la poursuite des investissements sur certains marchés stratégiques (France, Hong-Kong/Chine et Russie) au travers d'une politique commerciale centrée sur l'optimisation du réseau existant (merchandising plus efficient, ouverture de Shop-in-Shop/ corners) ;
- du développement sélectif des licences ;
- de la stricte maîtrise des coûts.

#### 1.1.2. Principales dates clés

Monsieur Simon Tissot Dupont a ouvert son premier atelier en 1872, et la Société S.T.Dupont a été créée en 1934.

L'activité initiale de la Société, la maroquinerie de luxe, s'est peu à peu diversifiée et s'est étendue aux briquets de luxe puis à partir des années 1970 aux stylos, lunettes, parfums, cigares, montres ainsi qu'au prêt-à-porter.

S.T.Dupont est aujourd'hui implanté dans les principales régions du globe et notamment en Russie, au Moyen Orient et en Asie, qui constituent d'importantes opportunités de croissance.

### **1.1.3. S.T.Dupont et son marché**

Étant données la spécificité et la diversité du portefeuille de produits de la marque S.T.Dupont ainsi que son positionnement sur les différents marchés, il n'y a pas de société directement comparable.

La Société estime être le premier acteur sur le marché mondial du briquet de luxe, avec une part de marché estimée à 70 %. Les principaux concurrents sont Cartier, Dunhill et Zippo.

Sur le marché mondial des instruments à écrire, MontBlanc est leader avec une part de marché de 70 % (source MontBlanc), la Société estime être le deuxième ou troisième acteur avec Cartier, OMAS ou Montegrappa.

Sur les autres marchés où la Société a une activité (maroquinerie, ceintures, accessoires), sa part de marché est limitée et il n'existe pas véritablement de leader.

### **1.1.4. Faits marquants 2013-2014**

#### **Fort impact des variations de taux de change**

Les monnaies asiatiques : dollar de Hong Kong et tout particulièrement Yen Japonais, se sont dépréciées par rapport à l'euro, ce qui a pénalisé la croissance des ventes du Groupe d'environ 4 points au total.

#### **Croissance légèrement positive dans une saisonnalité atypique**

La croissance nette des ventes du Groupe sur l'exercice reste légèrement positive après impacts de change ; elle a été forte sur le dernier trimestre, après une saison des fêtes en retrait. Les ventes en Chine se sont contractées en fin d'exercice, subissant le ralentissement du secteur du luxe dans le pays.

#### **Amélioration de la performance industrielle**

Les programmes d'optimisation des coûts industriels du site de Faverges ont été poursuivis, permettant une amélioration du taux marge brute.

#### **Baisse des stocks et du besoin en fonds de roulement**

Les actions de réduction du besoin en fonds de roulement ont entraîné une baisse significative des stocks de produits finis (en France et Hong Kong / Chine), et plus encore des produits semi-ouvrés et matières sur le site industriel de Faverges.

#### **Restructuration du fonds de roulement et forte baisse de l'endettement du Groupe**

La conversion en actions par la société D&D International des obligations OCEANE qu'elle détenait a permis de rééquilibrer le fonds de roulement du Groupe. Avec les actions de maîtrise du BFR, la situation de trésorerie s'est nettement améliorée à la fin de l'exercice, les délais de paiement des fournisseurs étant revenus aux conditions normales.

#### **Lancement de nouveaux produits**

L'activité a été soutenue avec notamment :

- Maroquinerie : Nouvelle ligne Défi
- Stylos : Nouveau stylo Jet 8
- Séries Limitées : Orient Express et Révélation
- Haute Création : Fort déploiement de la nouvelle activité Haute Création avec plusieurs nouvelles collections
- Partenariats : Séries spéciales Karl Lagerfeld, Humphrey Bogart et Paris Saint-Germain

### **1.1.5. Evènements postérieurs à la clôture**

#### **Consolidation de la structure financière du Groupe**

Parallèlement à la conversion en fonds propres de l'essentiel de l'Océane, le Groupe a entamé début 2014 des discussions avec les banques partenaires afin d'allonger la maturité de la dette, par la mise en place de crédits moyen-terme, et de disposer de lignes de financement d'investissements de croissance (Capex lines), dédiées à l'acquisition de nouveaux fonds de commerce. Un accord de crédit structuré devrait être finalisé à mi-juillet 2014, pour la mise à disposition d'un financement total, réparti entre lignes moyen terme et court terme. La B.P.I. (Banque Publique d'Investissement) a également été sollicitée pour la mise en place d'un crédit moyen terme.

**Contrôle fiscal**

Un contrôle fiscal a débuté sur l'exercice 2011-2012. Au cours du premier semestre 2013-2014, l'inspecteur a terminé son contrôle et nous a notifié une proposition de rectification concernant la mise en cause du système de prix de transfert et de taux de redevances de licences appliqués sur les exercices 2009 à 2012. La société a contesté officiellement ce redressement, considérant que les arguments présentés par l'Administration n'étaient pas recevables en l'état. Cet échange a été suivi d'une notification en avril 2014, prenant en compte les observations émises par la société S.T. Dupont, et réajustant le redressement potentiel en le diminuant de moitié, pour un montant maximal de 1.2 million d'euros en impact d'impôts et 4.9 millions d'impact sur les déficits fiscaux reportés. Pour autant, la société continue de remettre en cause le chef du redressement, et considère que le risque de redressement final est très limité ou inexistant. Aucune provision n'a été constatée.

## 1.2. Résultats des activités

### 1.2.1. Résultats consolidés de S.T.Dupont

#### 1.2.1.1. Analyse de la performance

Les chiffres-clés de S.T.Dupont établis conformément aux normes comptables IFRS sont les suivants :

En millions d'euros	31/03/2014	31/03/2013 (**)	31/03/2012 (**)
Total des revenus (*)	79,6	79,6	71,6
Chiffre d'affaires Produits	74,1	74,0	65,8
Marge brute	39,5	38,2	33,9
	(%)	53,2%	51,4%
Résultat opérationnel courant (hors royalties & éléments non récurrents)	1,4	(0,9)	(0,5)
Revenus de licences	5,4	5,6	5,8
Eléments non récurrents (net)	(2,4)	(0,7)	(0,5)
Résultat opérationnel	4,4	3,9	4,8
Coût de l'endettement financier net	(0,3)	(1,8)	(1,8)
Résultat net part du Groupe	3,1	0,9	2,5
Résultat net par action (€)	0,006	0,002	0,006
Ressources/(Endettement) financier net	(5,1)	(20,9)	(14,4)
Capitaux propres	37,3	20,7	20,7

(\*) : Le total des revenus comprend le chiffre d'affaires produits et les revenus de licences

Note : la présentation a été modifiée pour faire ressortir la rentabilité opérationnelle des produits (hors revenus de licences)

(\*\*) : Les comptes de résultat et bilans au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012 ont été retraités des effets de l'application d'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » de façon rétrospective, du changement de présentation du résultat de change positionné dorénavant en résultat financier ; et du changement de présentations des charges liées aux engagements sociaux, dont une partie est positionnée en résultat financier.

#### Evolution du chiffre d'affaires par Ligne de Produits

En millions d'euros	Cumul			Variation 2014/2013		
	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012	Variation totale	Organique	Effet de change
Briquets & stylos	42,9	42,3	37,1	1,4%	6,0%	-4,6%
Maroquinerie, Accessoire & PAP	31,2	31,7	28,7	(1,6)%	0,4%	-2,0%
<b>Total Produits</b>	<b>74,1</b>	<b>74,0</b>	<b>65,8</b>	<b>0,2%</b>	<b>3,7%</b>	<b>-3,5%</b>

#### Briquets & Stylos

La croissance organique est restée forte sur l'année, malgré un ralentissement au troisième trimestre largement compensé en fin d'exercice, avec une accélération en fin d'exercice due au développement de ventes de briquets, particulièrement au Japon et à l'export, et dans une moindre mesure des instruments d'écriture. Au cumul, la croissance est positive à +0.2%, en incluant les impacts de change négatifs enregistrés en zone Asie.

#### Maroquinerie & autres

Les lignes Maroquinerie, accessoires et prêt-à-porter ont vu une évolution plus contrastée : après un bon premier semestre (+10.2 % en organique) et un ralentissement en T3, la croissance organique a repris sur T4 (+2,9 %) et en cumul (+3,7 %). Les impacts de change négatifs ramènent l'évolution annuelle à une croissance nulle. La bonne tenue de la Maroquinerie en Russie a compensé le ralentissement du prêt-à-porter et des ceintures sur le marché chinois.

## Evolution du chiffre d'affaires par zone géographique

En millions d'euros

	Cumul			Variation 2013/2014		
	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012	Variation totale	Organique	Effet de change
France	10,8	11,2	11,4	-2,9%	-2,9%	0,0%
Europe distribution contrôlée (hors France)	10,3	10,0	9,5	3,3%	2,9	0,4%
Asie distribution contrôlée	28,5	28,8	25,8	-1,0%	7,8%	-8,8%
<b>Total Distribution contrôlée</b>	<b>49,6</b>	<b>49,9</b>	<b>46,7</b>	<b>-0,6%</b>	<b>4,4%</b>	<b>-5,0%</b>
Agents & Distributeurs	24,5	24,1	19,1	1,9%	2,2%	-0,3%
<b>Total Produits</b>	<b>74,1</b>	<b>74,0</b>	<b>65,8</b>	<b>0,2%</b>	<b>3,7%</b>	<b>-3,5%</b>

Par rapport à l'année précédente, la saisonnalité atypique de l'exercice s'est confirmée, puisque la forte activité prévue et réalisée au 4ème trimestre a permis de compenser une saison des fêtes en demi-teinte. L'évolution positive sur 12 mois (+0.2%) est plus marquée en organique avec près de 3.7% de croissance, les impacts de change défavorables (-3.5% au total) se concentrant sur l'Asie (-8.8%).

### Distribution contrôlée

La distribution contrôlée concerne les marchés où nous opérons par l'intermédiaire de filiales de distribution. Sur ces marchés, nous avons nos propres points de vente associés avec des réseaux de détaillants. La distribution non contrôlée concerne les marchés où nous opérons au travers d'agents ou de distributeurs qui ont eux-mêmes des boutiques en propre et des réseaux de détaillants.

La distribution contrôlée concerne principalement l'Europe de l'Ouest et l'Asie (hors Corée). Les principaux marchés de la distribution non contrôlée sont les pays de l'Est, le Moyen-Orient et les USA.

L'impact des variations de taux de change ressort à -3,5%.

Par grandes zones, la France reste négative (-2.9%), à l'inverse de l'Europe (+3.3% dont +2.9% en organique). L'Asie, à -1% mais +7.8% en organique, est pénalisée comme on l'a vu par les effets de change.

- **France** : Après un bon début d'année, la croissance en France a ralenti progressivement, avec l'atonie du marché des grossistes, et la morosité des ventes du secteur du luxe, constatée en fin d'année 2013 et début 2014 (sur les réseaux retail et grossistes).
- **Europe hors France** : Après une croissance modérée au 1<sup>er</sup> semestre due à des ventes exceptionnelles sur certains réseaux, le rebond constaté au 4ème trimestre (+40%) dû notamment à l'Allemagne (+91 % sur T4), a compensé une activité en recul sur le 3<sup>ème</sup> trimestre. Les ventes export vers la Turquie et la Grande-Bretagne, ainsi que des ventes sur les réseaux B to B ont également dopé la croissance de la zone, alors que l'activité en Europe du Sud reste atone.
- D'une période à l'autre, la situation a été contrastée en **Asie** : la croissance organique est restée positive à Hong-Kong sur l'année (+9.1%), avec un fort impact de change négatif [-4.6% sur 12 mois]. A l'inverse, la Chine a connu un fort ralentissement dès le 3ème trimestre, qui s'est accentué sur T4 (-31% dont -30% en organique) ; c'est la conséquence du retournement du marché du luxe dans le pays, en particulier sur le canal des grossistes. L'évolution annuelle du pays est de -6.9% dont -5.6% en organique. Le Japon a, pour sa part, réalisé une forte croissance hors effets de change sur le dernier trimestre (+58%), dopée par les ventes de briquets, et reste nettement positif en croissance organique sur l'année (+17.2%). L'évolution nominale devient négative à -7.3% en cumul, du fait de l'érosion du yen contre euro (impact annuel -24.5%).

### Agents et Distributeurs

Après un premier semestre quasiment étal et un infléchissement au troisième trimestre, l'activité export a fortement repris au quatrième trimestre (+38 %), avec des ventes reportées de T3 à T4, notamment sur les marchés coréen (+30% sur T4 et +3% en cumul) et russe (+31% sur T4 et +14.1% en cumul). Sur les autres zones significatives, la croissance au Moyen-Orient est flat sur T4 mais atteint +16.7% en cumul; aux USA, la forte activité au T4 (+33% dont +38% en organique) amène une croissance positive en cumul année (+3.5% dont +7.1% en organique).

Au global, la croissance annuel sur ce canal de distribution représente 1.9% dont 2.2% en organique.

### 1.2.1.2. Analyse de la rentabilité

#### Impact des effets de change sur l'analyse de la performance En milliers d'euros

Les effets de change de consolidation impactent l'analyse de la performance consolidée de la manière suivante :

	31.03.2014	31.03.2013	31.03.2012	Variation exercice 2013/2014		
				Variation Organique	Effet de Change	Totale
Chiffre d'Affaires (produits)	74 149	73 984	65 810	3 876	(3 710)	0,20%
Marge Brute	39 506	38 203	33 859	4 565	(3 261)	3,40%
Royalties	5 419	5 569	5 773	1	-150	-2,70%
Résultat Opérationnel Courant	6 841	4 628	5 240	4 583	(2 369)	47,80%
Résultat Net	3 063	912	2 360	5 092	(2 941)	235,90%

L'impact des taux de change est estimé à partir de la variation des taux moyen pour les filiales établissant leurs comptes en devises et sur la base des achats en devises pour les filiales en euros.

L'impact de la variation des taux de change sur le chiffre d'affaires est surtout dû à l'appréciation du Yen Japonais en début d'exercice.

#### Marge Brute (sur ventes produits)

La marge brute en valeur ressort à 39.5 millions d'euros contre 38.2 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 1.3 millions d'euros, et +1,7 point.

Cette amélioration de la marge brute est la résultante de :

- L'impact de la croissance du CA (+0.1million d'euros)
- L'amélioration du taux de marge sur coûts variables (+0.7 million d'euros), due notamment à une meilleure efficacité industrielle (baisse des écarts sur standards)
- Une baisse des coûts fixes de production hors impact de variation de stocks

#### Résultat opérationnel courant (sur ventes produits)

Le résultat opérationnel courant est positif à +1.4 million d'euros contre -0.9 million d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de +2.3 millions d'euros.

Celle-ci est due à la progression de la marge brute (+1,3 million d'euros) et à la baisse des frais généraux et de communication (impact résultat : +1,1 million d'euros) ; les dépenses de communication en baisse (impact +0,9 million d'euros) ainsi que les frais administratifs (impact +0,4 million d'euros) compensent une légère hausse des frais commerciaux (impact : -0,2 million d'euros).

#### Revenus de licences

Les revenus de licences sont quasiment stables par rapport à l'exercice précédent (impact -0.2 million d'euros), avec un impact lié à la baisse des ventes de notre partenaire Bonwood en Chine.

#### Eléments non récurrents

Le solde des éléments non récurrents représente une charge de 2,4 millions d'euro, liée pour l'essentiel à des coûts de restructuration mis en œuvre dans les filiales et au centre industriel, ainsi qu'à la dépréciation d'une partie du goodwill de la filiale espagnole (impact -0.2 million d'euros).

#### Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel ressort à +4.4 millions d'euros au 31 mars 2014, contre +3.9 millions d'euros pour l'exercice précédent après retraitement, soit une variation de +1.4 million d'euros. La croissance des ventes et les plans de maîtrise des coûts industriels et de structure ont permis cette progression.

#### Résultat financier

Le résultat financier ressort à -0,8 million d'euros contre -2,9 millions pour l'exercice précédent, les impacts de change représentant respectivement -0.1 million d'euros et -0.4 million d'euro. La conversion de l'essentiel des OCEANE intervenue en fin d'exercice représente une économie de 1.5 million d'euro, les intérêts annuels sur les titres convertis au cours du dernier exercice n'étant pas dus.

Au cours des trois derniers exercices, S.T.Dupont n'a versé aucun dividende.

## Résultat net

Le résultat net ressort à +3.1 millions d'euros contre + 0.9 million d'euros en 2012-2013, soit une variation de +2.2 millions d'euros

### 1.2.1.3. Trésorerie et capitaux

#### Situation de la trésorerie

En milliers d'euros	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Capacité d'autofinancement	7 244	5 190	6 575
Variation du fonds de roulement d'exploitation	(3 853)	(6 404)	(3 668)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>3 391</b>	<b>(1 214)</b>	<b>2 907</b>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(1 752)	(2 467)	(3 416)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 159	(767)	496
Effet de la variation des cours de change	(197)	12	150
Variation de la trésorerie	2 601	(4 436)	137
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>4 718</b>	<b>2 117</b>	<b>6 553</b>

La structure financière au 31 mars 2014 montre une capacité d'autofinancement de +7,2 millions d'euros en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

La variation du besoin en fonds de roulement est négative à -3,9 millions d'euros. Cette variation résulte principalement d'une diminution des stocks +4.1 millions d'euros, du poste d'une diminution du poste fournisseur -6,7 millions d'euros, d'une augmentation des clients -2,9 millions d'euros.

Les investissements sont en baisse sur l'exercice de -0,7 million d'euros, par rapport à l'année 2012-2013.

Les flux de trésorerie liés au financement ressortent à +1,2 million d'euros contre -0,8 million d'euros au 31 mars 2013.

L'effet de la variation des taux de change sur le bilan est de (0.2) million d'euro, contre un impact nul pour l'exercice précédent. Cette variation est la résultante des retraitements des écarts de change latent en capitaux propres.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la trésorerie consolidée ressort à 4,7 millions d'euros contre 2,1 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent.

#### Ressources/(Endettement) financier net de la Société

	Endettement financier net		
(en milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	5 645	3 746	6 843
Emprunt obligataire convertible (*)	0	(14 558)	(14 345)
Emprunts et dettes financières (dont découverts **)	(10 738)	(10 142)	(6 919)
<b>Total</b>	<b>(5 093)</b>	<b>(20 954)</b>	<b>(14 422)</b>

(\*) hors intérêts dus.

(\*\*) 927 milliers d'euros au 31 mars 2014, 1 628 milliers d'euros au 31 mars 2013 et 290 milliers d'euros au 31 mars 2012.

#### Trésorerie et capitaux disponibles

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement ressortent à 5.6 millions d'euros au 31 mars 2014, contre 3.7 millions d'euros au 31 mars 2013.

En 2013-14 le Groupe a renforcé sa structure financière en levant de nouveaux concours de trésorerie :

- afin de financer le besoin en fonds de roulement du centre industriel pendant la période de production des fortes ventes prévues en fin d'année, la seule société S.T. Dupont SA a plus que doublé ses concours de trésorerie d'avril à septembre 2013 (de 3.5 jusqu'à 7.75 millions d'euros) ; ces lignes ont ensuite été réduites à un niveau bas de 4 200 milliers à partir de novembre 2013. Pour soutenir le plan de charge 2014 du centre industriel, ces lignes ont été rehaussées à 5 750 milliers d'euros au 31 mars 2014 (leur niveau atteindra jusque 7 250 milliers d'euros au printemps-été 2014).

- afin de financer l'activité des filiales, ces dernières ont maintenu leurs crédits bancaires à environ 1.3 millions d'euros.

Au-delà de ces classiques financements bancaires, le contrat d'affacturage permet toujours à S.T. Dupont S.A de mobiliser son poste clients.

Des informations complémentaires sur la trésorerie et les capitaux disponibles sont données en section 1.4.3.1 « Risque de liquidité ».

## **1.2.2. Résultats annuels en normes françaises de S.T.Dupont S.A**

L'activité de S.T.Dupont SA se concentre sur la production de produits durs (briquets, instruments à écrire et accessoires) pour l'ensemble des sociétés du Groupe et sur la commercialisation de l'ensemble des produits de la gamme pour la France et certains marchés export en livraison directe.

- Analyse du compte de résultat

Le chiffre d'affaires net ressort à 54.9 millions d'euros, soit une baisse de -1.1 % par rapport à l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation progressent de 2.2 millions d'euros du fait de la variation du poste « reprises sur amortissement et provisions, transfert de charges » et de la variation de la production stockée qui passe de -2.7 millions d'euros en 2012-2013 à -3.9 millions d'euros en 2013-2014.

Les achats et variations de stocks de marchandises et matières premières sont en forte baisse (-13.9 % par rapport à l'exercice précédent), nettement plus que le chiffre d'affaires. Cette baisse est la conséquence d'une rationalisation des politiques d'approvisionnement qui a conduit à un déstockage significatif de produits finis et de composants.

Les autres achats et charges externes baissent de 15.2 %, cette baisse étant en partie compensée par la progression du poste « autres charges ». L'accent a été mis sur l'exercice sur le contrôle des frais fixes industriels et les frais de structure du siège.

Les frais de personnel baissent de 8.0%, conséquence de départs au centre industriel.

Les dotations aux amortissements et provisions ressortent à 8.0 millions d'euros en 2013-2014, en progression de 1.4 millions d'euros.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation de l'exercice progresse significativement, à 2.5 millions d'euros contre 0.3 million d'euros en 2012-2013.

Le résultat financier progresse légèrement à +1.3 million d'euros (+0.3 million d'euro). Il intègre 2.1 million d'euros de dividendes reçus des filiales contre 2.6 millions sur l'exercice précédent, mais bénéficie d'une économie de frais financiers (impact +1.5 million d'euros) liée à la conversion de l'essentiel des titres OCEANE intervenue au cours de l'exercice (coupon annuel non payable en cas de conversion).

Le résultat exceptionnel de l'exercice ressort à -0.3 million d'euros contre -0.1 million d'euros par rapport à l'exercice 2012-2013.

Le résultat net de S.T.Dupont S.A. ressort ainsi à +3.5 millions d'euros en 2013-2014 contre +1.3 million d'euros d'euros en 2012-2013.

- Analyse de la structure financière

Au niveau de la structure financière, les principales variations constatées sont les suivantes :

- La capacité d'autofinancement ressort à -1.0 millions d'euros à fin mars 2014 contre +3.6 millions à fin mars 2013. Hors abandons de créances consentis aux filiales, la CAF ressort à +4.6 millions d'euros.
- La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation est positive à +3.6 millions d'euros (mais négative à -2 millions d'euros hors abandons de créances) du fait notamment de l'importante décreue du poste fournisseurs (-6.4 millions d'euros) ; l'amélioration de la situation de trésorerie (autofinancement, baisse des stocks) a permis de revenir à des délais de paiement normaux, avec des échus fournisseurs qui s'élèvent à 0.6 million d'euros.
- Les décaissements nets liés aux flux d'investissement sont stables par rapport à l'année précédente, à -1.1 million d'euros.

La variation de la trésorerie issue des opérations de financement est proche de 0 contre +1.1 million d'euros sur l'exercice précédent. L'impact de la conversion de l'OCEANE représente un apport de fonds propres de 14.8 millions d'euros, tout en diminuant la dette d'un montant équivalent, sans mouvement de cash.

Globalement, la trésorerie s'améliore de +1.5 million d'euros sur l'exercice.

### **Analyse du bilan**

Les principales variations sont les suivantes :

- Les stocks baissent de 2.6 millions d'euros dont 4.7 millions en valeur brute : 1.4 million sur les produits finis et 3.3 millions sur les matières et en-cours, conséquences des actions volontaristes d'amélioration de la planification de la production en liaison avec les prévisions de ventes, et de maîtrise des approvisionnements.

- Les créances clients ressortent à 9.0 millions d'euros au 31 mars 2014, en hausse d'1 million sur l'exercice; cette progression est liée à la forte activité commerciale en fin d'exercice.
- Les disponibilités et valeurs mobilières de placement ressortent à 1.5 million d'euros à fin mars 2014, contre 0.7 million d'euros à fin mars 2013.
- Le poste fournisseurs ressort à 3.8 millions d'euros, contre 10.2 millions d'euros au 31 mars 2013, conséquence de la baisse des achats de production et des échus fournisseurs.

#### Dépenses de caractère somptuaire

Les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 86 974.56 euros. Étant donnée la situation fiscale du Groupe (report déficitaire), la constatation de ces charges n'entraîne pas le versement d'un impôt.

#### 1.2.3. Suivi des dettes fournisseurs

Dans le cadre de la loi LME, la durée de crédit a été limitée de manière significative. Compte tenu de ses sources d'approvisionnement, la société n'a pratiquement pas bénéficié d'accords dérogatoires et, au contraire, a dû accorder à ses clients français une durée de crédit supérieure à celle fixée par la loi LME du fait de l'accord de la fédération B.J.O. La synthèse des dettes fournisseurs échues et non échues est la suivante :

en milliers d'euros (au 31 mars 2014)	Echu	Non Echu	Total
Dettes fournisseurs	801	870	1 671
Autres éléments (factures non parvenues)			2 087
<b>Total Fournisseurs</b>	<b>801</b>	<b>870</b>	<b>3 758</b>

en milliers d'euros (au 31 mars 2013)	Echu	Non Echu	Echu
Dettes fournisseurs	4 909	2 632	7 541
Autres éléments (factures non parvenues)			2 641
<b>Total Fournisseurs</b>	<b>4 909</b>	<b>2 632</b>	<b>10 182</b>

en milliers d'euros (au 31 mars 2012)	Echu	Non Echu	Echu
Dettes fournisseurs	4 664	3 832	8 496
Autres éléments (factures non parvenues)			2 378
<b>Total Fournisseurs</b>	<b>4 664</b>	<b>3 832</b>	<b>10 874</b>

La réduction significative des échus fournisseurs était un objectif de l'exercice 2013-14 ; il a été largement atteint : au 31 mars 2014 les échus fournisseurs ne représentaient plus que 801 milliers d'euros et ce solde n'était dû qu'à un délai dans le traitement administratif de certaines factures.

#### 1.2.4. Activité des principales filiales

La distribution des produits S.T.Dupont s'effectue soit par l'intermédiaire de filiales de distribution contrôlées à 100 % et qui distribuent à travers un réseau de boutiques, SIS (shop-in-shop) et corners ou de grossistes, soit par l'intermédiaire de distributeurs qui ont leurs propres réseaux de distribution (boutiques, corners, détaillants).

En termes de répartition géographique, les filiales sont situées en Europe de l'Ouest et en Asie (notamment Hong-Kong/Chine et Japon) ; les distributeurs étant principalement en Europe de l'Est, au Moyen Orient, en Corée et aux U.S.A.

Au 31 mars 2014, le Groupe possède 13 filiales et a une participation dans 1 entité dormante. Des informations complémentaires concernant les filiales et participations sont reprises en note 34 des comptes annuels.

A l'exception de STD Finance, filiale française en sommeil, toutes les filiales et participations du Groupe sont situées à l'étranger. Leur activité est dédiée à la distribution des produits de la marque S.T.Dupont. Les deux filiales les plus importantes en chiffre d'affaires et en actifs sont la filiale de Hong Kong, la filiale japonaise et la filiale chinoise. En ce qui concerne le Japon, qui dégageait des pertes significatives depuis plusieurs années, le plan de restructuration engagé il y a deux ans, a porté ses fruits et permet à la filiale de retrouver une rentabilité pérenne.

La filiale espagnole a été confrontée à un contexte économique difficile, ce qui a conduit à déprécier partiellement l'écart d'acquisition constaté lors de la reprise d'ORFARLABO au Groupe LVMH en 2012.

S.T.Dupont Marketing Ltd et S.T.Dupont Marketing (Shanghai) Ltd distribuent les produits S.T.Dupont sur les territoires de Hong-Kong, Chine et Macao, qui représentent, à fin mars 2014, 28 % du chiffre d'affaires produits consolidé du Groupe.

Par ailleurs, les filiales S.T.Dupont Marketing Ltd et S.T.Dupont S.A. Suisse sont détentrices de licences ou sous licences de fabrication et de commercialisation pour certaines lignes de produits, dédiées à des territoires spécifiques.

### **1.3. Gouvernement d'entreprise**

La Société est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Cette forme d'organisation permet de distinguer les fonctions de direction assumées par le Directoire et les fonctions de contrôle interne dévolues au Conseil de Surveillance. Cette séparation est conforme aux préoccupations d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et les fonctions de contrôle qui inspirent les principes du gouvernement d'entreprise.

Les statuts de la Société offrent par ailleurs la possibilité de nommer des censeurs qui sont appelés à assister comme observateurs aux réunions du Conseil de Surveillance et qui peuvent être consultés par celui-ci ou par son Président.

En outre, la Société a mis en place les procédures de contrôle interne décrites dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne figurant au paragraphe 1.7.5 « Rapport du Président du Conseil de Surveillance » du présent document.

#### **1.3.1. Rôle et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance**

##### **1.3.1.1. Le Directoire**

La Société est dirigée par un Directoire placé sous l'autorité du Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire sont des personnes physiques qui peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont nommés pour 4 ans par le Conseil de Surveillance et révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ou par le Conseil de Surveillance. Ils sont toujours rééligibles mais la limite d'âge est fixée à 65 ans.

##### **1.3.1.2. Le Conseil de Surveillance**

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées doivent désigner un représentant permanent. Ils sont nommés pour 4 ans et la limite d'âge est fixée à 80 ans.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

En cas de vacance, le Conseil de Surveillance peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire qui sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne reste en fonction que pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

Si le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale en vue de compléter l'effectif du Conseil.

#### **1.3.2. Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance**

Aucun membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire n'est élu par les salariés.

Le Conseil de Surveillance comprend trois membres indépendants au sens où ils n'ont aucun lien de subordination à l'égard d'aucune des sociétés du Groupe Broad Gain Investments Ltd qui est l'actionnaire principal de S.T.Dupont.

Aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours de cinq dernières années.

### **Limitation des pouvoirs du Directoire**

Une autorisation préalable du Conseil de Surveillance est nécessaire pour toute émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société. Il en va de même pour la mise en place de plans d'attribution d'actions ou de stock-options.

### **Nomination et révocation des membres du Directoire**

Le Conseil de Surveillance peut réduire le nombre de membres du Directoire, en cours de mandat du Directoire, en s'abstenant de pourvoir un siège devenu vacant.

De même les fonctions de Président du Directoire et, le cas échéant, le pouvoir de représentation attribué à un membre du Directoire, peuvent être retirés par le Conseil de Surveillance.

#### **1.3.2.1. Le Directoire**

Suite à la démission de M. Michel Suhard, le 30 janvier 2013, le Directoire est composé actuellement de :

Monsieur Alain Crevet, Président ;  
Monsieur Thierry Lemaire ;  
Monsieur Eric Sampré  
Monsieur Nicolas Duchemin

Les mandats des membres du Directoire expirent à la date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014. L'ensemble des membres du Directoire a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

#### **1.3.2.2. Le Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance est composé actuellement de :

Monsieur Joseph Wan, Président ;  
Monsieur Mounir Mouffarige, Vice Président;  
Monsieur André Tissot-Dupont ;  
Monsieur Christian Viros.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance expirent aux dates respectives suivantes :  
Monsieur Joseph Wan : date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016 ;  
Monsieur Mounir Mouffarige : date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013 ;  
Monsieur André Tissot-Dupont : date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015 ;  
Monsieur Christian Viros : date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016  
L'ensemble des membres du Conseil de Surveillance a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

### **1.3.3. Mandats et fonctions exercées par les dirigeants**

#### **1.3.3.1. Le Directoire**

Les mandats des membres du Directoire expirent à la date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

<b>Personne</b>	<b>Fonction</b>	<b>Autres mandats</b>
<b>Monsieur Alain Crevet</b>	Président	
	Entré en fonction le 4 septembre 2006	
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2013-2014	
	S.T.Dupont SpA	Administrateur
	S.T.Dupont Japan KK	Administrateur
	S.T.Dupont Marketing Ltd	Administrateur
	S.T.Dupont Iberia	Administrateur
	S.T.Dupont Inc.	Administrateur
	S.T.Dupont Benelux	Représentant permanent de S.T.Dupont
	STD Finance	Représentant permanent de S.T.Dupont SA
Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années		
Néant		
<b>Monsieur Eric Sampré</b>	Membre du Directoire	
	Nommé le 31 janvier 2013	
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2012-2013	
	S.T.Dupont SA (Suisse)	Président
Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années		
Néant		
<b>Monsieur Thierry Lemaire</b>	Membre du Directoire	
	Nommé le 31 janvier 2013	
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2012-2013	
	S.T.Dupont Italia SpA (Italie)	Président
	S.T. Dupont Benelux	Administrateur
	S.T. Dupont Deutschland Gmbh	Administrateur
Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années		
Néant		
<b>Monsieur Nicolas Duchemin</b>	Membre du Directoire	
	Nommé le 31 janvier 2014	

#### 1.3.3.2. Le Conseil de surveillance

<b>Personne</b>	<b>Fonction</b>	<b>Autres mandats</b>
<b>Monsieur Joseph Wan</b>	Président	
	Nommé le 27 mai 1999 et nommé Président à compter du 21 janvier 2008	
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2012-2013	
	Néant	
Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années		
	Harvey Nichols (Londres).	Président
<b>Monsieur André Tissot-Dupont</b>	Administrateur	
	Nommé le 30 septembre 1995	

<b>Personne</b>	<b>Fonction</b>	<b>Autres mandats</b>
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2012-2013	
	Néant	
	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années	
	Néant	
<b>Monsieur Mounir Mouffarige</b>	Administrateur Nommé le 26 novembre 2009 Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2012-2013	
	Néant	
	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années	
	Umberto Ungaro	Président du Conseil d'Administration
<b>Monsieur Christian Viros</b>	Administrateur Nommé le 3 février 2009 Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2012-2013	
	Technomarine (Suisse)	Président du Conseil d'Administration
	Waste Management Company (Suisse)	Président du Conseil d'Administration
	Adent (Suisse)	Administrateur
	Chantelle (France)	Administrateur
	International Fitness Holding (France)	Membre du Conseil de Surveillance
	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années	
	Proconcept (Suisse)	Administrateur
	Liberty (UK)	Administrateur
	Jurasoft (Suisse)	Administrateur
	Hôtel Beau Rivage (Suisse)	Administrateur

#### **1.3.4. Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux**

La rémunération des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance est déterminée avec l'objectif d'être en adéquation avec le marché pour des groupes comparables.

En ce qui concerne le Directoire, cette rémunération est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable permettant ainsi à l'action personnelle des dirigeants de contribuer à la progression des résultats du Groupe. La partie variable est assise sur l'atteinte des objectifs de résultat opérationnel.

1.3.4.1. Rémunérations attribuées aux membres du Directoire

**Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions  
attribuées aux mandataires sociaux**

En euros	2012-2013	2013-2014
<b>Alain Crevet (Président du Directoire)</b>		
Rémunérations dues	342 565	356 465
Options attribuées		
Valeur des actions attribuées au cours du jour de l'attribution	434 144	
<b>Total</b>	<b>776 709</b>	<b>356 465</b>
<b>Nicolas Duchemin (Directeur Financier) *</b>		
Rémunérations dues		18 261
Options attribuées		
Valeur des actions attribuées au cours du jour de l'attribution		
<b>Total</b>		<b>18 261</b>
<b>Thierry Lemaire (Directeur Commercial)**</b>		
Rémunération dues	21 300	166 860
Options attribuées		
Valeur des actions attribuées au cours du jour de l'attribution	62 020	
<b>Total</b>	<b>83 320</b>	<b>166 860</b>
<b>Eric Sampré (Directeur Communication)**</b>		
Rémunérations dues	25 030	179 242
Options attribuées		
Valeur des actions attribuées au cours du jour de l'attribution	70 880	
<b>Total</b>	<b>95 910</b>	<b>179 242</b>
<b>Michel Suhard (Directeur Financier) ***</b>		
Rémunérations dues	147 223	
Options attribuées		
Valeur des actions attribuées au cours du jour de l'attribution	177 202	
<b>Total</b>	<b>324 425</b>	
<b>Total</b>		
Rémunérations dues	536 118	720 828
Options attribuées		
Valeur des actions attribuées au cours du jour de l'attribution	744 246	
<b>Total</b>	<b>1 280 364</b>	<b>720 828</b>

\* M.Nicolas Duchemin membre du Directoire à partir du 31/01/2014.

\*\*M.Thierry Lemaire et M. Eric Sampré membres du Directoire à partir du 31/01/2013.

\*\*\* M. Michel Suhard membre du Directoire jusqu'au 31/01/2013

**Option de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice**

Néant

**Option de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice**

Néant

**Actions de performance attribuées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux**

Néant

**Tableau récapitulatif des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux**

	2012-2013		2013-2014	
	Versées	Dues	Versées	Dues
<b>Alain Crevet (Président du Directoire)</b>				
Rémunération fixe	330 000	330 000	330 000	330 000
Rémunération variable				
Rémunération membre du directoire				
Avantage en nature (1)	12 565	12 565	26 465	26 465
<b>Total</b>	<b>342 565</b>	<b>342 565</b>	<b>356 465</b>	<b>356 465</b>
<b>Nicolas Duchemin (Directeur Financier)*</b>				
Rémunération fixe			17 415	17 415
Rémunération variable				
Rémunération membre du directoire				
Avantage en nature			846	846
<b>Total</b>			<b>18 261</b>	<b>18 261</b>
	2012-2013		2013-2014	
	Versées	Dues	Versées	Dues
<b>Thierry Lemaire (Directeur Commercial)**</b>				
Rémunération fixe	21 300	21 300	148 810	148 810
Rémunération variable				15 000
Rémunération membre du directoire				3 050
Avantage en nature				
<b>Total</b>	<b>21 300</b>	<b>21 300</b>	<b>148 810</b>	<b>166 860</b>
<b>Eric Sampré (Directeur Communication)**</b>				
Rémunération fixe	24 400	24 400	163 800	163 800
Rémunération variable				8 000
Rémunération membre du directoire				3 050
Avantage en nature (1)	630	630	4 392	4 392
<b>Total</b>	<b>25 030</b>	<b>25 030</b>	<b>168 192</b>	<b>179 242</b>
<b>Michel Suhard (Directeur Financier) ***</b>				
Rémunération fixe	144 173	144 173		
Rémunération variable				
Rémunération membre du directoire				
Avantage en nature (1)	3 050	3 050		
<b>Total</b>	<b>147 223</b>	<b>147 223</b>		

(1): mise à disposition d'un véhicule

\*M.Nicolas Duchemin membre du Directoire à partir du 30/01/2014.

\*\*M.Thierry Lemaire et M. Eric Sampré membres du Directoire à partir du 31/01/2013.

\*\*\* M. Michel Suhard membre du Directoire jusqu'au 31/01/2013

En date du 6 Décembre 2010, un plan d'attribution gratuite d'actions a été mis en place à destination des membres du Comité Exécutif et du Directoire. Ce plan s'étale sur 3 exercices à compter de l'exercice 2010-2011 et était assis sur l'atteinte d'un certain niveau de résultat opérationnel par année. Le nombre d'actions maximal par année et par personne pouvant être attribué ainsi que les critères de performance étaient les suivants pour les membres du Directoire à la mise en place du plan :

	Exercice 2010-2011			Exercice 2011-2012			Exercice 2012-2013		
Résultat opérationnel (€000)	5 700			11 100			18 000		
Réalisation objectif	<80%	80%-100%	100%	<80%	80%-100%	100%	<80%	80%-100%	100%
Nombre d'actions attribuées									
Alain Crevet	0	556 595	1 113 191	0	556 595	1 113 191	0	557 264	1 114 527
Michel Suhard	0	227 182	454 364	0	227 182	454 364	0	227 455	454 909
<b>Total Directoire</b>	<b>0</b>	<b>783 777</b>	<b>1 567 555</b>	<b>0</b>	<b>783 777</b>	<b>1 567 555</b>	<b>0</b>	<b>784 719</b>	<b>1 569 436</b>

L'ensemble du plan est détaillé au paragraphe 1.5.3.2. Les membres du Directoire doivent conserver 10 % des actions attribuées pendant toute la durée de leur mandat. Les actions attribuées au cours de l'exercice l'ont été au titre de l'exercice 2010-2011. Pour les années suivantes, aucune attribution n'a eu lieu, les objectifs de performance n'ayant pas été atteints.

Sur l'exercice 2013-2014, il n'existe aucun plan d'attribution gratuite en vigueur au sein de la société.

#### Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux

Néant

#### Contrat de travail, régime supplémentaire de retraite et indemnités

Mandataire social	Date début mandat	Date fin mandat	Contrat de travail	Régime supplémentaire retraite	Indemnité rupture	Indemnité clause non concurrence
Alain Crevet	04/09/2006	10/09/2014	Non	Non	6 mois	Non
Nicolas Duchemin	14/02/2014	10/09/2014	Oui	Non	Non	Non
Thierry Lemaire	31/01/2013	10/09/2014	Oui	Non	Non	Non
Eric Sampré	31/01/2013	10/09/2014	Oui	Non	Non	Non

#### 1.3.4.2. Rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance

MM. Moufarrige, Tissot-Dupont et Viros ont perçu 4 575 euros chacun en jetons de présence au titre de l'exercice, identique à l'exercice précédent.

Le Président du Conseil de Surveillance ne perçoit pas de jetons de présence.

Les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun autre avantage (retraite, indemnité).

#### Tableau des jetons de présence perçus par les membres du Conseil de Surveillance

	2013-2014	2012-2013
André Tissot-Dupont	4 575	4 575
Christian Viros	4 575	4 575
Mounir Moufarrige	4 575	4 575
<b>Total</b>	<b>13 725</b>	<b>13 725</b>

#### 1.3.4.3. Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

L'engagement net comptabilisé au 31 mars 2014 au titre des avantages post-emploi pour les membres du Directoire est de 86,5 milliers d'euros au 31 mars 2014 (77 milliers d'euros au 31 mars 2013). Il n'existe pas par ailleurs d'avantages particuliers consentis aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

#### 1.3.4.4. Engagements de toute nature pris par la Société

Dans le cas où il serait mis fin à son mandat, Monsieur Alain Crevet bénéficierait d'une indemnité égale à 6 mois de sa rémunération mensuelle fixe soumise à des critères de performance. Par ailleurs, Monsieur Alain Crevet ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire ni d'indemnité de clause de non-concurrence.

#### 1.3.4.5. Attribution gratuites d'actions

Aucune charge n'a été comptabilisée au cours de l'exercice au titre du plan d'attribution d'actions gratuites, celui-ci étant clôturé au 31 mars 2013.

### 1.3.5. Responsables du contrôle des comptes

#### 1.3.5.1. Commissaires aux comptes titulaires

Titulaires	S&W Associés	PricewaterhouseCoopers Audit
Représentés par	Madame Maryse Le Goff 8, avenue du Président Wilson 75116 – Paris	Madame Camille Phelizon 63, rue de Villiers 92200 - Neuilly-sur-Seine
Date de début de premier mandat	12 septembre 2008	19 septembre 2003
Durée du mandat en cours	6 exercices	6 exercices
Date d'expiration du mandat en cours	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2014	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2018.

PricewaterhouseCoopers Audit est enregistré comme Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, S&W Associés est enregistré comme Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

#### 1.3.5.2. Commissaires aux comptes suppléants

Suppléants	Monsieur Vincent Young	Monsieur Etienne Boris
	8, avenue du Président Wilson 75116 – Paris	63, rue de Villiers 92200 – Neuilly-sur-Seine
Date de début de premier mandat	12 septembre 2008	08 septembre 2006
Durée du mandat en cours	6 exercices	6 exercices
Date d'expiration du mandat en cours	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2014	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2018.

Monsieur Etienne Boris est enregistré comme Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles, Monsieur Vincent Young est enregistré comme Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

1.3.5.3. Honoraires versés

HONORAIRES D'AUDIT EXERCICE 2013-2014 & 2012-2013

PricewaterhouseCoopers Audit et  
réseau

S&W

Montants hors taxes	€ 000		En %		€ 000		En %	
	31/03/2014		31/03/2013		31/03/2014		31/03/2013	
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes et certification des comptes individuels et consolidés								
St-Dupont SA	292	74,7%	259	70,8%	122	100,0%	118	100,0%
Filiales intégrées globalement	82	21,0%	92	25,1%				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
St-Dupont SA	17	4,3%	15	4,1%				
Filiales intégrées globalement								
<b>Sous-total</b>	<b>391</b>	<b>100,0%</b>	<b>366</b>	<b>100,0%</b>	<b>122</b>	<b>100,0%</b>	<b>118</b>	<b>100,0%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>391</b>	<b>100,0%</b>	<b>366</b>	<b>100,0%</b>	<b>122</b>	<b>100,0%</b>	<b>118</b>	<b>100,0%</b>

## **1.4. Perspectives, stratégie et gestion des risques**

### **1.4.1. Evolutions récentes et perspectives**

L'exercice 2013-2014 a vu la poursuite de la croissance des ventes des produits traditionnels en catalogue (briquets et stylos), ainsi que la consolidation des gammes de produits lancées récemment, comme la Ligne Défi pour la maroquinerie. La société vise ainsi à offrir un mix produits équilibré entre tradition et innovation. Les résultats commerciaux montrent que dans un marché du luxe qui est devenu plus difficile en fin d'exercice, notamment en Asie, la stratégie menée permet de conserver une dynamique commerciale dans la plupart des pays.

Parallèlement au développement commercial, l'accent a été mis sur l'amélioration de l'efficacité industrielle, et la maîtrise des capitaux employés : concentration des investissements industriels sur les projets de productivité, actions volontaristes de réduction des stocks de produits finis (en France et en Asie), et d'en-cours et matières à l'usine de Faverges. Ces actions, ainsi que la poursuite des chantiers d'amélioration des processus de planification de la production ont permis d'effectuer des progrès significatifs dans la maîtrise des coûts industriels, variables et fixes (amélioration du taux de marge brute) et du besoin en fonds de roulement (la baisse des stocks ayant permis un rééquilibrage des comptes fournisseurs en supprimant quasiment les échus). Les ruptures de produits ont également continué de baisser tout au long de l'exercice.

Pour l'année 2014-2015, ces actions de progrès seront poursuivies; les séries limitées seront pour l'essentiel produites sur les centres d'usinage qui tournent maintenant à pleine charge. La capacité globale de l'usine apparaît suffisante pour réaliser le programme de ventes avec le minimum de ruptures.

Le développement continu des lignes de produits d'exception devrait se confirmer, confortant la stratégie de segmentation large de la marque, des produits de luxe abordable tels que les briquets MiniJet ou stylos Jet8, jusqu'aux éditions limitées pour lesquelles un nouveau thème est lancé chaque année, et aux produits Prestige et Premium.

### **1.4.2. Axes stratégiques et politique d'investissements du Groupe**

#### **1.4.2.1. Définition de la stratégie**

La stratégie définie par le Directoire vise à capitaliser autour de l'ADN de la marque qui peut se résumer ainsi :

« Maître Orfèvre, Laqueur et Malletier – depuis 1872 »  
« L'Art de vivre à la Française – Art de voyager, de fumer, d'écrire »

La mise en œuvre de la stratégie s'organise autour :

- d'initiatives fortes sur les piliers historiques en matière de lancement de nouveaux produits ;
- de la priorisation claire des marchés en terme d'investissements (France, Hong-Kong/Chine, Russie, Corée et Moyen Orient), au travers d'une politique commerciale centrée sur l'optimisation du réseau existant (merchandising plus efficient, ouverture de SIS/corners et de boutiques en propre) ;
- du développement sélectif des licences;
- d'une politique de partenariats innovante
- de l'abaissement continu des coûts de production
- de l'amélioration permanente des processus-métier clés : marketing, merchandising, prévisions de ventes, planification financière et de production

#### **1.4.2.2. Principaux investissements**

Les investissements pour l'exercice 2013-2014 ont été principalement affectés à l'outil industriel et à l'extension du réseau de distribution ainsi qu'indiqué en notes 6 et 7 des états financiers consolidés.

#### **1.4.2.3. Activité en matière de recherche et développement**

Les activités et les impacts financiers en matière de recherche et développement sont présentés dans le tableau de flux section 2.1 et dans l'annexe des comptes consolidés en notes 1.12 et 6.

### **1.4.3. Facteurs de risques**

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs, hormis ceux présentés ci-après :

### 1.4.3.1. Risques de liquidité

Les tableaux ci-après présentent l'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe à la clôture des exercices 2013-2014 et 2012-2013 :

#### ACTIF /(PASSIF)

Au 31 mars 2014 (en milliers d'euros)	A moins d'un			Total
	an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes financières non courantes après couverture (*)	0	(653)		(653)
Dettes financières courantes	(10 085)			(10 085)
Provisions pour risques et charges	(1 911)			(1 911)
Actifs financiers courants	0			0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 645			5 645
<b>Montant net</b>	<b>(6 351)</b>	<b>(653)</b>	<b>0</b>	<b>(7 004)</b>

Au 31 mars 2013 (en milliers d'euros)	A moins d'un			Total
	an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes financières non courantes après couverture	0	(6)		(6)
Dettes financières courantes	(23 815)	(879)		(24 694)
Provisions pour risques et charges	(716)			(716)
Actifs financiers courants	0			0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 746			3 746
<b>Montant net</b>	<b>(20 785)</b>	<b>(885)</b>	<b>0</b>	<b>(21 670)</b>

Au 31 Mars 2014, l'emprunt obligataire est soldé, il ne figure plus au bilan. Au 31 Mars 2013, il figurait en dettes financières courantes (échéance au 31 mars 2014) pour 14 558 milliers d'euros.

En complément de la capacité d'autofinancement générée par l'exploitation et qui ressort à 5.2 millions d'euros au 31 mars 2014, le Groupe S.T.Dupont bénéficie de lignes de crédit court terme accordées par des banques de premier rang, lui permettant de constituer une réserve de liquidités (7 099 milliers d'euros au 31 mars 2014).

Trois éléments significatifs ont modifié la position du Groupe en 2013-2014 :

- La conversion de la quasi-totalité des parts d'OCEANE : les détenteurs de ces titres ont préféré le remboursement en actions qu'en cash ; à l'échéance de l'OCEANE le Groupe n'a donc décaissé que 57 milliers d'euros ;
- le non renouvellement de 2 lignes locales :
  - le découvert de la filiale singapourienne, S.T.Dupont Distribution Pte. Ltd pour 50 milliers de dollars de Singapour, soit 31 milliers d'euros ;
  - l'une des 2 lignes de crédit de la filiale espagnole, S.T. Dupont Iberia, pour 50 milliers d'euros,
- l'extension des concours de trésorerie portés par S.T. Dupont S.A : 3 nouvelles banques ont rejoint le pool existant et ont apporté chacune un million d'euros (soit un total de 3 millions d'euros à l'été 2013, ramené à 1,5 millions d'euros à partir d'octobre 2014.

Ces éléments ont permis au Groupe d'assurer ses engagements auprès des tiers et d'améliorer sa situation de trésorerie : au 31 mars 2014 aucun échu fournisseurs significatif ne subsiste.

Lignes de crédit (en milliers d'euros)	31/03/2014	utilisation	Solde disponible
Lignes confirmées	6 775	5 238	1 537
Lignes non confirmées	324	169	155
<b>Total</b>	<b>7 099</b>	<b>5 407</b>	<b>1 692</b>

#### 1.4.3.2. Risques opérationnels

##### **Dépendance de la Société à l'égard de certains clients**

La Société n'a aucune dépendance spécifique à l'égard de l'un de ses clients. Le client le plus important représente un peu plus de 5% du chiffre d'affaires consolidé.

##### **Dépendance de la Société à l'égard de certaines sources d'approvisionnement et à l'égard de certains fournisseurs**

En ce qui concerne les plumes utilisées pour les stylos-plumes, la Société s'approvisionne actuellement auprès d'un seul fournisseur. Les stylos-plumes ont représenté historiquement moins de 20 % du volume des ventes de stylos de la Société. Par ailleurs, les nouveaux produits lancés depuis 2 ans et qui représentent 20% du chiffre d'affaires, sont sous-traités pour tout ou partie auprès d'un seul fournisseur. Dans les deux cas, en cas de défaillance de ces fournisseurs, la Société estime qu'elle pourrait trouver un nouveau fournisseur dans un délai raisonnable et est, par ailleurs, assurée contre les conséquences d'un tel risque dans le cadre de son assurance perte d'exploitation. Des solutions alternatives, au travers de la qualification de nouveaux fournisseurs, ont été engagées sur l'exercice afin de nous prémunir contre ce type de risques.

Par ailleurs, le prix de revient des produits est sensible aux prix des matières premières, et notamment des métaux précieux utilisés. Les métaux précieux représentent selon les produits entre 5 et 10 % du coût direct. Toutefois, les cours de l'or ont baissé significativement au cours de l'exercice 2013-2014.

Enfin, une partie des produits sous-traités sont achetés en monnaie autre que l'euro (principalement US\$ et monnaies liées) et sont donc sensibles aux variations des devises. Ce risque se trouve atténué par la mise en place de lignes de couverture de change à hauteur de 8 millions d'euros. Les ventes et achats en dollar américains se compensent quasi-entièrement.

##### **Dépendance à l'égard du lancement de nouveaux produits**

Les nouveaux produits lancés dans le courant de l'exercice ont permis de renouveler l'offre commerciale en maroquinerie, en briquets et en instruments à écrire.

#### 1.4.3.3. Risques de marché

##### **Sensibilité aux paramètres d'environnement**

Les résultats de S.T.Dupont sont sensibles à différents facteurs dont le plus significatif est l'instabilité des cours de change, du fait de la présence internationale du Groupe. Cette sensibilité se traduit dans les comptes du Groupe, lors de la consolidation des comptes des entités juridiques filiales du Groupe localisées hors zone euro, et parce que de fortes variations des taux de change peuvent également avoir une incidence sur la capacité à vendre sur certains marchés, et donc sur le résultat des ventes sur les pays hors zone euro, du fait de la perte de valeur de la devise par rapport à l'euro.

La proportion du chiffre d'affaires net du Groupe réalisée en monnaie autre que l'euro représentait 47 % du CA en 2013-2014. Une appréciation de l'euro de 1 % contre devises étrangères engendrerait les baisses ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Impact sur le résultat avant impôts	Impact sur le chiffre d'affaires	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de +1% de l'euro	- 606	- 796	- 606

Les résultats du Groupe sont également sensibles à la conjoncture économique. Les périodes de faible activité économique ou de crise sont en effet susceptibles d'engendrer un ralentissement ou une baisse de la demande sur le marché du luxe. Le Groupe pourrait en conséquence se trouver avec des niveaux de stocks trop importants et donc dans l'obligation de réduire sa production (de tels événements impactant la rentabilité et la trésorerie du Groupe).

## **Risques relatifs aux marchés financiers**

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, S.T.Dupont SA peut utiliser des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux et du change. Celle-ci naît des ventes interco que réalise ST Dupont SA à destination de ses filiales commerciales, et qui sont libellées dans la devise du pays. Dans le cas où la position achats / ventes sur cette devise n'est pas naturellement compensée en flux, la société subit le risque de change dû aux variations de la devise contre l'euro. Les flux en question (yen et dollar de Hong Kong) sont donc couverts par des instruments financiers adéquats.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers obéit à des règles strictes définies par la Direction du Groupe, et qui prévoient un suivi systématique des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. Les excédents de liquidités de S.T.Dupont SA peuvent faire l'objet de dépôts auprès d'établissements financiers de premier rang, ou d'achat de certificats de dépôt émis par ceux-ci. L'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt se fait au travers des départements « salle des marchés » de ces établissements financiers.

Assistée d'un conseil externe, la Trésorerie du Groupe assure la surveillance quotidienne des limites, des positions, et calcule le résultat. Elle procède à la valorisation de la valeur de marché et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

Des lignes de change ouvertes auprès de 4 établissements bancaires de premier rang ont permis à S.T Dupont de couvrir son risque de change, tant en dollars de Hong-Kong contre euros, qu'en yens contre euros. L'exposition de la Société au risque de change est détaillée en section 26.6 « Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change » ci-après.

### **Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités**

La position courante de la trésorerie est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction du Groupe (maintenir une liquidité maximale, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe des taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux d'intérêt au jour le jour.

Il n'existe pas d'opération de couverture de taux en cours au 31 mars 2014.

### **Gestion du risque de taux sur la dette à long terme**

Sur l'exercice 2013-2014 ce risque a été extrêmement limité pour le Groupe S.T. Dupont :

- au 1er avril 2013 sa dette à long terme était de 6 milliers d'euros,
- au 31 mars 2014 la dette à long terme du Groupe S.T. Dupont est nulle.

Aucun instrument dérivé n'a donc été utilisé à effet de couverture durant l'exercice clos au 31 mars 2014, comme lors des trois exercices précédents.

En normes IFRS les 2 soldes indiqués sont à majorer du retraitement des contrats de location financement (879 milliers d'euros au 31 mars 2013 puis 647 milliers d'euros au 31 mars 2014) ; ces financements portent intérêt à taux fixes.

## **Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change**

### **Gestion du risque de change**

Comme défini par la politique financière du Groupe, les instruments financiers mis en place consistent principalement en des contrats à terme, des swaps et des options de taux et de devises. Au 31 mars 2014 S.T. Dupont S.A s'est engagée sur des opérations de couverture de son risque de change pour 8 134 milliers d'euros.

## L'émission obligataire 2009

L'émission obligataire 2009 qui constituait le poste significatif de la dette a été pour l'essentiel convertie en actions nouvelles au cours de l'exercice. Cette ligne de dette à taux fixe n'a pas fait l'objet de swap de couverture (annexe aux comptes consolidés note 19).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, comme lors des 3 précédents, aucun instrument financier n'a été utilisé à effet de couverture concernant les autres dettes financières non courantes, contrats de location financement compris.

- Taux d'intérêt

L'impact sur le coût de la dette nette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt, en prenant l'hypothèse que le montant total de la dette à taux variable reste stable, est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Coût de la dette nette	330	1 751	1 846
Translation des taux d'intérêt de :			
+ 10 points de base	(5)	(3)	(1)
- 10 points de base	5	3	1
+ 100 points de base	(48)	(28)	(9)
- 100 points de base	48	28	9

La dette financière Groupe sera détaillée en note 19 des comptes consolidés.

- Risque de change

	Parité euro-dollar de Hong-Kong	Parité euro-yen
31 mars 2014	10.67	141.49
31 mars 2013	10.16	128.57
31 mars 2012	10.36	110.52

(en milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Capitaux propres - aux taux de change d'origine	38 420	20 685
Ecart de conversion	(1 127)	43
Capitaux propres - aux taux de change du 31 mars 2014	37 293	20 728

Au 31 mars 2014 (en milliers d'euros)	USD	JPY	CHF	HKD	GBP	Autres devises
Total actifs	1 545	3 101	23	672	186	0
<i>Créances commerciales</i>	1 472	3 101	14	672	167	0
<i>Trésorerie</i>	73	0	9	0	19	0
Total passifs	(617)	(177)	(13)	(129)	(34)	(2)
<i>Dettes commerciales</i>	(189)	(1)	(13)	(129)	(34)	(4)
<i>Affacturage</i>	(428)	0	0	0	0	0
<i>Trésorerie</i>	(0)	(177)	0	0	0	0
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>928</b>	<b>2 924</b>	<b>10</b>	<b>543</b>	<b>152</b>	<b>(2)</b>
Position hors bilan	0	(2 924)	0	(543)	0	0
<b>Position nette après gestion</b>	<b>928</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>152</b>	<b>(2)</b>

<b>Au 31 mars 2013</b> (en milliers d'euros)	<b>USD</b>	<b>JPY</b>	<b>CHF</b>	<b>HKD</b>	<b>GBP</b>	<b>Autres devises</b>
<b>Total actifs</b>	<b>1 635</b>	<b>5 291</b>	<b>72</b>	<b>953</b>	<b>187</b>	<b>0</b>
Créances commerciales	1 480	4 996	13	928	116	0
Trésorerie	155	295	59	24	71	0
<b>Total passifs</b>	<b>(2 089)</b>	<b>(83)</b>	<b>(130)</b>	<b>(702)</b>	<b>(34)</b>	<b>(4)</b>
Dettes commerciales	(1 077)	(83)	(130)	(392)	(34)	(4)
Affacturage	(802)		0		0	0
Trésorerie	(210)			(311)		
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>(454)</b>	<b>5 208</b>	<b>(58)</b>	<b>250</b>	<b>153</b>	<b>(4)</b>
Position hors bilan	0	(1 599)	0	(250)	0	0
<b>Position nette après gestion</b>	<b>(454)</b>	<b>3 609</b>	<b>(58)</b>	<b>0</b>	<b>153</b>	<b>(4)</b>

Dans le Groupe ST Dupont, 4 entités supportent un risque de change :

- S.T.Dupont Marketing Hong-Kong facture sa filiale S.T.Dupont Marketing (Shanghai) en dollars de Hong-Kong (parité très stable à 1.26),
- de façon plus marginale S.T.Dupont Deutschland couvre le marché domestique suisse et le facture en francs suisses (parité très stable à 1.22),
- S.T.Dupont (Suisse) encaisse des revenus de la licence parfums en euros (parité très stable à 1.22),
- S.T.Dupont SA est significativement exposée sur 2 activités :
  - ses achats de composants et matières premières sont partiellement libellés en dollars américains : cette devise est très volatile et l'exposition est significative, mais S.T. Dupont S.A bénéficie d'une couverture de change naturelle grâce à ses ventes sur l'Amérique du Nord et la Corée, aucune couverture complémentaire n'a donc été engagée,
  - l'encaissement de ses ventes : S.T. Dupont S.A facture en euros à l'exception de la zone nord-américaine (cf. ci-dessus) et 2 de ses filiales : S.T. Dupont KK au Japon et S.T. Dupont Marketing à Hongkong ; S.T. Dupont S.A couvre donc le risque de change sur les encaissements de ses 2 filiales : S.T. Dupont S.A est engagé à hauteur de 8 134 millions d'euros sur des couvertures de flux en yens et en dollars de Hong-Kong ; ces couvertures se composent de ventes à terme, de swaps et d'options de change, toutes à maturités inférieures à 18 mois.
- Risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle une entité du Groupe souhaite travailler doit avoir été préalablement autorisée par S.T.Dupont SA après appréciation de la solidité financière de la contrepartie, et du risque potentiellement encouru par le Groupe et lié à des concentrations significatives.

Le risque de contrepartie porte également sur les placements de trésorerie et les opérations de produits dérivés de change ou de taux. Les placements de trésorerie sont soit engagés directement sur des titres de créances de contreparties financières validées, soit dans des OPCVM dont les gestionnaires privilégient les maturités courtes sur des émetteurs bancaires afin de diminuer les risques et afin d'assurer la liquidité et la sécurité du portefeuille. En outre, les instruments financiers qui pourraient être utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change et de taux sont négociés avec des contreparties bancaires internationales de premier plan.

Dès lors, le Groupe considère être faiblement exposé au risque de contrepartie.

- Risques relatifs aux marchés boursiers

Le Groupe ne détient pas de participations dans des sociétés cotées ni d'actions propres au 31 mars 2014.

- Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

Le Groupe S.T.Dupont est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles. Son exposition maximum est représentée par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

<b>ACTIF / (PASSIF)</b> (en milliers d'euros)	<b>31/03/2014</b>	<b>31/03/2013</b>
Prêts et avances	1 188	1 109
Clients et comptes rattachés (valeur brute)	17 567	14 564
Autres créances d'exploitation	2 968	3 882
<b>Total</b>	<b>21 723</b>	<b>19 555</b>

Le montant des dépréciations sur les clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation est fourni dans l'annexe aux comptes consolidés note 11.

Les dispositions du contrat d'affacturage signé par S.T.Dupont SA en juillet 2011 précisent que la société reste responsable du recouvrement des créances clients cédées. Aussi ces créances sont-elles maintenues à l'actif sous la rubrique Clients et comptes rattachés. L'encours factor au 31 mars 2014 est de 6 263 milliers d'euros contre 6 798 milliers d'euros au 31 mars 2013.

Le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales au 31 mars 2014.

Chaque filiale du Groupe a mis en place une procédure de gestion et une méthode de provisionnement incluant notamment :

- la mise en place de plafond d'encours (révisable), comportant différents processus d'autorisation pour d'éventuels dépassements de ce plafond ;
- le recours à une police d'assurance et/ou l'obtention de garanties spécifiques (lettre de crédit, cautions) ;
- un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec un processus de relance ;
- un provisionnement comptabilisé client par client en fonction des retards de paiement et des habitudes de paiement locales.

#### 1.4.3.4. Risques liés à la réglementation et à son évolution

La Société n'est soumise à aucune autorisation préalable d'exploitation. Cependant, opérant dans le secteur du briquet, elle subit les conséquences des différentes réglementations touchant à des domaines connexes :

##### **La lutte anti-tabac**

La plupart des pays d'Europe et d'Amérique du Nord ont, pour des raisons de santé publique, initié des politiques visant à réduire la consommation de tabac. Selon les pays, cette politique peut prendre la forme d'interdiction de publicité pour le tabac, d'interdiction de fumer dans les lieux ouverts au public ou sur les lieux de travail, d'affichage de messages sur les paquets de cigarettes ou les boîtes de cigares portant sur les risques attachés à la consommation de tabac sur la santé, ou encore d'interdiction de vente de cigarettes aux mineurs de moins de 16 ans.

Si ces législations ne constituent pas, en elles-mêmes, une limitation à la vente de briquets, elles ont néanmoins pour effet de réduire le nombre de consommateurs de tabac et par conséquent, la clientèle susceptible d'acheter un briquet.

La poursuite de cette lutte anti-tabac et/ou son durcissement pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

## **La réglementation aérienne en matière de transport de briquets à gaz dans les avions**

Un certain nombre de pays d'Amérique du Nord et d'Asie restreignent ou interdisent, dans les avions, le transport de briquets à gaz en cabine. Cette interdiction constitue un véritable obstacle à l'achat des briquets à gaz et a déjà fortement impacté la vente de briquets dans les espaces de duty free, dans la mesure où les briquets (vides ou pleins) ne peuvent être transportés qu'en soute, alors que l'accès aux espaces de duty free n'est possible qu'après l'enregistrement des bagages.

## **La réglementation européenne en matière de sécurité enfant**

Depuis le 11 mars 2008, les briquets placés sur le marché européen doivent être pourvus d'une « sécurité enfant ».

Les briquets de luxe et de semi luxe fabriqués par la Société ne sont pas concernés par cette réglementation car ils répondent aux critères permettant d'y déroger, et de plus répondent à la norme de sécurité briquets GS / LNE. Une évolution de cette réglementation pourrait toutefois étendre l'obligation de mettre en place une sûreté pour enfant aux briquets fabriqués par la Société.

La mise en place d'un tel système de sécurité entraînerait des surcoûts dans le processus de fabrication des briquets qui pourraient entraîner une baisse de la rentabilité de la Société.

### 1.4.3.5. Risques juridiques

La Société a pour principe de sécuriser l'ensemble de ses transactions par des contrats, sauf dans les domaines où la pratique ne le prévoit pas.

Pour prévenir les risques de contrefaçon de marque, modèle ou brevet, la Société consacre un budget significatif à leur protection par des dépôts nationaux et internationaux. Les contrefacteurs identifiés (notamment en Chine) font l'objet de poursuites judiciaires.

En tant que fabricant, la Société est très attentive à la sécurité des briquets. Ainsi la marque GS « Sécurité Contrôlée » a été attribuée à S.T.Dupont par le LNE (Laboratoire National d'Essais) pour les principales lignes de briquets.

La Société s'assure que ses produits sont conformes aux normes en vigueur. Ce respect des normes est particulièrement important depuis l'entrée en vigueur de la Directive Européenne Sécurité Générale des Produits. Dans ce cadre, S.T.Dupont est membre de la Commission de Normalisation Briquets à l'AFNOR.

La Société est impliquée de temps à autre dans divers litiges survenant dans le cours normal des affaires, parmi lesquels des procédures liées à l'enregistrement de ses marques. La Société est confrontée comme toutes les marques de prestige à des cas de contrefaçons de ses produits, notamment en Chine. Pour une meilleure réactivité, la Société a confié la surveillance des marchés sensibles à des cabinets spécialisés. S.T.Dupont est également impliquée dans certaines procédures liées aux relations avec les salariés et aux créances qu'elle détient sur ses clients. La Société n'estime pas que le coût ou les conséquences de ces litiges en cours puissent avoir un effet négatif significatif sur la situation financière consolidée ou les résultats de la Société.

Dans le courant de l'exercice 2009-2010, la société a été assignée par son ancien distributeur portugais pour rupture abusive du contrat de distribution. Le chef de la demande ressort à 680 milliers d'euros. En première instance, nous avons été condamnés à verser 365 milliers d'euros au titre de l'indemnité de clientèle. Nous avons fait appel de ce jugement et complété la provision constituée au 31 mars 2012. En appel, le distributeur portugais a été débouté d'une part de ses demandes. Sur cette base, nous avons conservé la provision.

Il n'existe pas d'autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris d'autres procédures dont la société a connaissance qui soit en suspens ou dont elle soit menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

### 1.4.3.6. Risques industriels et liés à l'environnement

Le centre industriel ne présente pas de risques industriels majeurs, mais compte tenu de son activité, il dispose d'une citerne de gaz liquéfié qui pourrait, en cas d'accident, avoir des conséquences sur l'activité.

D'autre part, suite à l'incendie de 2008, la reconstruction a permis de mettre en place des dispositifs coupe-feu plus performants et un système d'extinction automatique par sprincklage dans une partie des bâtiments.

Le transport des briquets et recharges de gaz est réalisé dans les conditions de sécurité requises pour le transport de matières dangereuses.

Ces éléments sont détaillés dans la partie RSE du rapport de gestion en paragraphe 1.6.

#### 1.4.3.7. Autres facteurs de risque

##### **Risque lié à la République Populaire de Chine**

Compte tenu de l'importance du marché chinois pour la Société, l'activité de celle-ci pourrait être affectée par une évolution politique et économique défavorable de la République Populaire de Chine ou par une absence de lutte efficace contre les contrefacteurs. Le ralentissement actuel du marché du luxe suite aux mesures anti-corruption prises par le Gouvernement chinois a conduit les équipes locales à redoubler de vigilance dans la sélection des clients, notamment dans le secteur des grossistes.

#### **1.4.4. Assurances**

La Société mène une politique globale de couverture et d'assurance financière destinée à prévenir et réduire les conséquences éventuellement dommageables de ses activités tant en France que dans ses filiales implantées à l'étranger. Les programmes d'assurances dommages et perte d'exploitation sont garantis par un pool d'assureurs dont le leader est GAN Eurocourtage, la Responsabilité Civile des Dirigeants Sociaux garantie par ACE et l'assurance Transport garantie par RSA.

La Société considère que son programme d'assurance et de couverture des risques est adapté à sa taille et à ses activités.

Les programmes d'assurance concernent :

##### **La Responsabilité Civile de l'Entreprise**

Cette police a pour objet de garantir S.T.Dupont S.A. et la plupart de ses filiales contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en vertu de la législation, de la réglementation ou de l'usage en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de son activité, y compris après livraison des produits, ainsi que les conséquences pécuniaires de la faute inexcusable visée à l'article L452-1 et suivants du Code de la Sécurité Sociale, commise par l'assuré ou par une autre personne que l'assuré s'est substitué dans la direction de l'entreprise.

Elle couvre en outre les frais de retrait engagés par la Société ou par un tiers (y compris le client) pour procéder à une mise en garde du public et/ou au retrait d'un produit, soit en cas d'injonction d'une autorité compétente, soit à l'initiative de l'assuré lorsque le produit présente un danger de dommages corporels dont l'assuré doit prouver l'existence.

Cette police garantit :

##### **Au titre de la Responsabilité Civile Exploitation :**

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels confondus) à hauteur de 10 000 000 euros par sinistre, dont, en particulier :

- les dommages résultant de la faute inexcusable/maladies professionnelles, à hauteur de 3 000 000 euros par année d'assurance ;
- les dommages matériels et immatériels consécutifs à hauteur de 3 000 000 euros.

##### **Au titre de la Responsabilité Civile après livraison des produits :**

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels confondus) à hauteur de 5 000 000 euros par année, dont, en particulier pour les États-Unis et le Canada :

- tous dommages confondus (y compris frais de défense) à hauteur de 1 000 000 euros par année.

La Responsabilité Civile garantit au premier euro la France, l'Italie, la Belgique, en DIC DIL le Japon, l'Allemagne, Singapour, Hong Kong et la Malaisie.

##### **La Responsabilité Civile des Dirigeants Sociaux**

La Société a mis en place une assurance couvrant les dirigeants de droit et de fait, tant en France que dans les filiales implantées à l'étranger, contre toute réclamation mettant en jeu leur responsabilité civile personnelle ou solidaire dans des conditions qu'elle juge satisfaisante.

## **La Responsabilité Civile Environnement**

La Société dispose en outre d'une responsabilité civile environnement particulière couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de la Société en raison des dommages corporels, matériels et immatériels subis par des tiers lorsque ces dommages résultent d'atteintes à l'environnement consécutives à des faits fortuits qui se produisent dans l'enceinte des sites.

Par atteinte à l'environnement, on entend l'émission, la dispersion, le rejet ou le dépôt de toute substance solide, liquide ou gazeuse diffusés l'atmosphère, le sol ou les eaux. Elle couvre également la production d'odeurs, bruits, variations de température, ondes, radiations, rayonnements excédant la mesure des obligations ordinaires de voisinage. La limite de garantie est de 5 000 000 euros par année avec une franchise de 15 000 euros par sinistre.

## **L'Assurance Dommages et Perte d'Exploitation (« Tous Risques Sauf »)**

Cette police d'assurance couvre :

- les dommages que peuvent subir les sites industriels, les bureaux, boutiques et dépôts (bâtiments ou risques locatifs, mobilier, matériel, marchandises) en valeur à neuf, les frais et pertes divers tels que par exemple, la reconstitution des modèles, moules, dessins, archives, programme et tous supports d'information,
- les pertes d'exploitation résultant desdits dommages,
- la valeur vénale du fonds de commerce.

En ce qui concerne l'Assurance Dommages :

- les sites industriels (bâtiments et/ou risques locatifs, mobilier, matériel) sont assurés à hauteur de 45 957 500 euros et les marchandises à hauteur de 18 649 000 euros,
- les bureaux, boutiques, dépôts (risques locatifs et/ou bâtiments) sont assurés à hauteur de 5 044 665 euros, le matériel, mobilier et marchandises à hauteur de 5 945 354 euros.

Le montant garanti pour l'Assurance Perte d'Exploitation s'élève à 78 546 000 euros. Enfin, la valeur vénale du fonds de commerce est garantie à hauteur de 4 073 606 euros.

L'assurance Dommages couvre en Libre Prestation de Service la France, l'Italie et en DIC DIL l'Allemagne et l'Espagne, et l'assurance Perte d'Exploitation couvre la France, la Belgique, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, le Japon, Hong Kong, la Chine, Singapour et la Malaisie.

## **L'Assurance Transport**

La police Transport couvre l'ensemble des transports de marchandises voyageant à nos risques.

Cette police couvre :

- dans le monde entier, toutes les marchandises en cours de transport maritime, terrestre, aérien ou fluvial,
- en France Métropolitaine, en Italie, en Allemagne et au Japon, toutes les marchandises pour lesquelles l'assuré a un intérêt à l'assurance, stockées en entrepôts et/ou dans ses magasins.

La garantie couvre tous risques y compris vol total ou partiel, aux conditions de la Police Française d'Assurance Maritime sur Facultés. Les garanties s'exercent sans aucune interruption depuis le moment où les marchandises conditionnées pour l'expédition sont prises dans les magasins de l'expéditeur ou dépôt d'un tiers, et se terminent après le complet déchargement du dernier véhicule de transport dans le magasin et/ou entrepôt du destinataire.

La garantie transport est limitée à 1 500 000 euros par sinistre. La garantie stockage est limitée à 350 000 euros par sinistre avec une franchise de 7 600 euros.

Cette police ne couvre pas les risques de guerre, mais des avenants ponctuels sont négociés lors de conflits.

## **L'Assurance Flotte automobile qui couvre les véhicules utilisés par la Société.**

Cette assurance couvre la flotte automobile de S.T.Dupont S.A. ainsi que les véhicules des salariés en mission professionnelle.

Des programmes d'assurance complémentaires sont également souscrits pour compléter localement ces couvertures, en fonction de la législation ou de la réglementation spécifique applicable.

Bien que la Société estime avoir des niveaux de couverture adéquats à sa taille et à ses activités, on ne peut exclure que le plafond maximum assuré puisse, dans des cas exceptionnels, être dépassé et que l'intégralité du dommage ne soit pas couvert par l'assurance.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le coût total des assurances s'est élevé à 0,37 % du chiffre d'affaires de la Société.

## 1.5. S.T.Dupont et ses actionnaires

### 1.5.1. Informations relatives au capital et l'actionnariat du Groupe

#### 1.5.1.1. Carnet de l'actionnaire

L'action S.T.Dupont (code 5419) est cotée à Euronext Paris S.A. depuis le 6 décembre 1996 (Compartiment B).

#### Cours de l'Action

<i>Cours (en euros)</i>					
<i>Mois</i>	<i>Plus haut</i>	<i>Plus bas</i>	<i>Moyen (clôture)</i>	<i>Nbre titres échangés</i>	<i>Capitaux (en M€)</i>
avr. 2013	0,35	0,30	0,32	4 987 927	1,62
mai 2013	0,34	0,31	0,32	3 262 984	1,05
juin 2013	0,33	0,31	0,32	3 181 484	1,02
juil. 2013	0,31	0,27	0,29	4 422 503	1,29
août 2013	0,33	0,29	0,32	7 210 407	2,27
sept. 2013	0,33	0,30	0,31	3 374 105	1,06
oct. 2013	0,32	0,29	0,30	3 202 821	0,96
nov. 2013	0,33	0,28	0,30	9 800 547	2,97
déc. 2013	0,29	0,27	0,28	3 851 113	1,08
janv. 2014	0,32	0,28	0,29	11 886 175	3,52
févr. 2014	0,30	0,26	0,28	6 222 313	1,73
mars 2014	0,30	0,25	0,27	10 277 211	2,82
avr. 2014	0,27	0,25	0,26	3 219 292	0,84
mai 2014	0,29	0,25	0,27	5 541 447	1,51

Code ISIN FR0000054199

Source : Euronext

#### Cours de l'Océane

<i>Cours (en euros)</i>					
<i>Mois</i>	<i>Plus haut</i>	<i>Plus bas</i>	<i>Moyen</i>		
mars à août 2013				Durée Date de maturité Prix d'émission Coupon Taux de conversion Visa AMF	<b>OCEANE 2009</b> 5 ans et 1 jour 31 mars 2014 150.00 euros 10.0% 1 000 actions pour 1 obligation 09-059 (17/03/2009) Celle-ci a été intégralement remboursée ou convertie au 31 mars 2014 et n'est donc plus cotée.
septembre 2013	257.40	257.40	257.40		
octobre 2013	270.00	270.00	270.00		
novembre 2013	257.60	257.60	257.60		
décembre 2013	257.65	257.65	257.65		
janvier 2014	248.16	248.16	248.16		
février 2014	251.59	251.59	251.59		
mars 2014	233.00	233.00	233.00		

Code ISIN FR0010736660

Source : Euronext

#### L'information financière est accessible :

Sur Internet	Par téléphone, télécopie ou mail	Par courrier
Sous la rubrique FINANCES du site principal <a href="http://www.st-dupont.com">www.st-dupont.com</a>	Nicolas Duchemin Relations Investisseurs Tél. : (33) (0)1 53 91 30 00 Fax : (33) (0)1 53 91 30 83 e-mail : <a href="mailto:nduchemin@st-dupont.com">nduchemin@st-dupont.com</a>	S.T.Dupont Nicolas Duchemin Relations Investisseurs 92, boulevard du Montparnasse 75014 Paris

1.5.1.2. Evolution du capital au cours des 5 dernières années

Au 31 mars 2014, le capital social est composé de 524 279 556 actions de 0,05 euro.

	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
<b>I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social (en milliers d'euros)	26 214	21 288	21 280	21 241	21 238
Nombre d'actions					
- ordinaires	524 279 556	425 751 556	425 603 556	424 810 556	424 759 556
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	0	98 861 000	99 009 000	99 802 000	99 853 000
- par droit de souscription	0	0	0	0	0

1.5.1.3. Actionnariat de S.T.Dupont

**Contrôle de la Société**

Au 31 mars 2014, D and D International B.V. détient 78.85 % du capital social et 84.81% des droits de vote de la Société. D&D International B.V. est détenu à 100% par la société Broad Gain Investments Limited.

La Société est une Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au sein de laquelle les fonctions de direction n'appartiennent qu'au Directoire et les fonctions de contrôle qu'au Conseil de Surveillance. Cette forme d'organisation permet ainsi d'assurer l'indépendance du Directoire de la Société à l'égard de l'actionnaire de contrôle représenté au niveau du Conseil de Surveillance. En outre, le Conseil de Surveillance peut être composé de censeurs, et les trois quart de ses membres n'ont aucun lien avec l'actionnaire majoritaire. Ces dispositions permettent d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

La Société consolidante établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels ci-dessous sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale. Il s'agit de :

BROAD GAIN Investments Limited  
 East Ocean Center  
 98 Granville Road  
 Kowloon  
 Hong Kong

## Détail de l'actionariat

Au 31 mars 2014, le capital social de la Société mère s'élève à 26 213 977,80 euros, divisé en 524 279 556 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

Au 31 mars 2014, le capital social est réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Situation au 31/03/2014				Situation au 31/03/2013			
	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
D and D International B.V.	413 392 090	78,9	705 705 456	86,2	316 504 090	74,4	608 817 456	84,8
Membres du Conseil de Surveillance dont:	88 702		88 903		88 702	-	88 903	
<i>Mr J. Wan</i>	1	-	2		1	-	2	
<i>Mr Tissot-Dupont</i>	1 000	-	1 200		1 000	-	1 200	
<i>Mr M. Moufarrige</i>	73 001	-	73 001		73 001	-	73 001	
<i>Mr C. Viros</i>	14 700		14 700		14 700		14 700	
Membres du Directoire dont :	2 500 911	0,4	3 547 859	0,4	3 477 467	0,8	3 477 467	0,4
<i>M. A. Crevet</i>	2 159 283		3 205 375		2 159 283		2 159 283	
<i>M.M.Suhard</i>	-		-		849 556		849 556	
<i>M. Thierry Lemaire**</i>	159 883		160 739		286 883		286 883	
<i>M. Eric Sampré**</i>	181 745		181 745		181 745		181 745	
<i>M. Nicolas Duchemin*</i>	-		-		-		-	
Auto Détenues	-		-		-		-	
Public	108 297 853	20,7	108 897 801	14,6	105 681 297	24,8	105 806 131	14,8
<b>Total</b>	<b>524 279 556</b>	<b>100,0</b>	<b>818 340 019</b>	<b>100,0</b>	<b>425 751 556</b>	<b>100,0</b>	<b>718 101 054</b>	<b>100,0</b>

\*M. Nicolas Duchemin à partir du 31/01/2014.

\*\*M. Thierry Lemaire et M. Eric Sampré à partir du 31/01/2013.

## Participation des salariés au capital

Les salariés autres que les membres du Directoire et du Comité Exécutif à qui ont été attribuées des actions gratuites n'ont pas de participation au capital en tant que tel. Dans le cadre des autorisations données en vue d'augmenter le capital, des autorisations spécifiques sont prévues pour les salariés.

## Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société au 31 mars 2014, il n'existe pas d'accord pouvant entraîner un changement de contrôle.

### 1.5.2. Dividendes versés au titre des 3 derniers exercices

Au cours des trois derniers exercices, S.T.Dupont n'a versé aucun dividende.

### 1.5.3. Politique en matière de dividendes

La progression des résultats et l'amélioration de la trésorerie permettent d'envisager le retour à une politique de distribution raisonnée, au bénéfice des actionnaires de la société.

### 1.5.4. Opérations afférentes aux titres de la Société

Au cours de l'exercice 2013-2014, 98 528 obligations ont été converties entraînant la création de 98 528 000 actions par augmentation de capital

#### 1.5.4.1. Rachat d'actions de la Société

L'Assemblée Générale Ordinaire du 13 septembre 2012 avait autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de sa tenue, à acheter dans les conditions et modalités permises par la loi, et notamment en vue de régulariser le cours des actions de la Société, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social, étant précisé que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pouvaient être effectués par tous moyens ; le prix d'achat maximum ne devait pas excéder 1.00 euro, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital et/ou sur le montant nominal des actions, et lesdites actions pouvaient recevoir toute affectation permise par la loi et notamment être annulées.

Les modalités de ce programme de rachat ont été décrites dans le rapport annuel 2010-2011 (pages 43-44).

Au cours de l'exercice 2012-13, 2 271 818 actions ont été achetées et attribuées dans le cadre du programme d'attribution d'actions gratuites du 6 décembre 2010 (AGE du 28/11/2007, CS du 25/11/2010 et Directoire du 06/12/2010).

Au 31 mars 2014, la société ne détient plus aucune action propre.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de renouveler cette autorisation selon des modalités sensiblement équivalentes.

#### 1.5.4.2. Attribution d'actions gratuites

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en place le 6 Décembre 2010 pour une durée de 3 ans selon les modalités ci-dessous :

##### **Détail du plan d'attribution gratuite d'actions du 6 décembre 2010 (assemblée Générale Extraordinaire du 28 novembre 2007, Conseil de Surveillance du 25 novembre 2010, Directoire du 6 décembre 2010).**

Montant total du plan à la date d'attribution	1 500 000	Euros	
Cours de référence de l'action	0,22 €	(moyenne du cours de bourse des 10 séances précédentes)	
Nombre total d'actions	6 818 182		
	Exercice 2010-2011	Exercice 2011-2012	Exercice 2012-2013
Résultat opérationnel (€000)	5 700	5 700	5 700
Réalisation objectif	<80% 80%-100% 100%	<80% 80%-100% 100%	<80% 80%-100% 100%
Total	0 1 135 909 2 271 818	0 1 135 909 2 271 818	0 1 135 909 2 271 818

Lors de la mise en place, le plan concernait 7 personnes dont 2 membres du Directoire.

La période d'acquisition dure jusqu'au 6 décembre 2012 pour les 2 premières années du plan et 6 décembre 2013 pour la troisième année. A l'issue de cette période d'acquisition, les actions sont la propriété du bénéficiaire qui peut exercer tous les droits associés à ces actions.

Outre les conditions de performance, le bénéficiaire doit être présent dans le Groupe à l'issue de la période d'acquisition, sauf exceptions prévues par la loi.

Les titres doivent être conservés pendant 2 ans après la période d'acquisition.

Les actions seront soit achetées sur le marché, soit créées, au gré du Directoire.

Il est rappelé que les membres du Directoire doivent conserver 10 % des actions attribuées pendant toute la durée de leur mandat.

Au cours de l'exercice 2013-2014, aucune attribution d'actions n'a eu lieu.

### 1.6. Développement durable : rapport RSE

#### Introduction :

Le périmètre étudié est essentiellement axé sur le groupe avec un focus sur la France.

Le périmètre Europe représente 61.48 % de l'effectif total et le périmètre France représente plus de 89% de l'effectif Europe.

Il n'y a qu'un seul site de production : le centre industriel de Faverges (Haute-Savoie).

A l'international, il y a uniquement une activité de distribution ou de commerce.

#### 1.6.1. Informations sociales

- Emploi :

- **Effectif total au 31 mars 2014**

L'effectif total physique de l'entreprise S.T DUPONT est de 605 collaborateurs au 31 mars 2014. Tous les effectifs ci-dessous sont des effectifs physiques.

Au 31 mars 2013, le Groupe employait 631 collaborateurs, soit une variation de 4% par rapport à 2014.

○ **La répartition des salariés par sexe et par zone géographique :**

Hommes	Femmes	Etablissement ou Filiale	% Hommes	% Femmes	Effectifs physiques
37	57	Paris	39,36 %	60,64 %	94
120	118	Favergeres	50,42 %	49,58 %	238
<b>157</b>	<b>175</b>	<b>Total France</b>	<b>47,29 %</b>	<b>52,71 %</b>	<b>332</b>
1	1	Benelux	50,00 %	50,00 %	2
2	5	Italie	28,57 %	71,43 %	7
6	14	Espagne	30,00 %	70,00 %	20
6	5	Allemagne	54,55 %	45,45 %	11
<b>15</b>	<b>25</b>	<b>Total Filiales Européennes</b>	<b>37,50 %</b>	<b>62,50 %</b>	<b>40</b>
14	16	Japon	48,39 %	51,61 %	30
25	67	Hong Kong	27,17 %	72,83 %	92
4	95	Chine	4,04 %	95,96 %	99
5	7	Singapour	41,67 %	58,33 %	12
<b>48</b>	<b>185</b>	<b>Total Autres Filiales</b>	<b>20,94%</b>	<b>79,06 %</b>	<b>233</b>
<b>220</b>	<b>385</b>	<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>36,36 %</b>	<b>63,64 %</b>	<b>605</b>

Le groupe ST DUPONT est majoritairement composé de femmes.

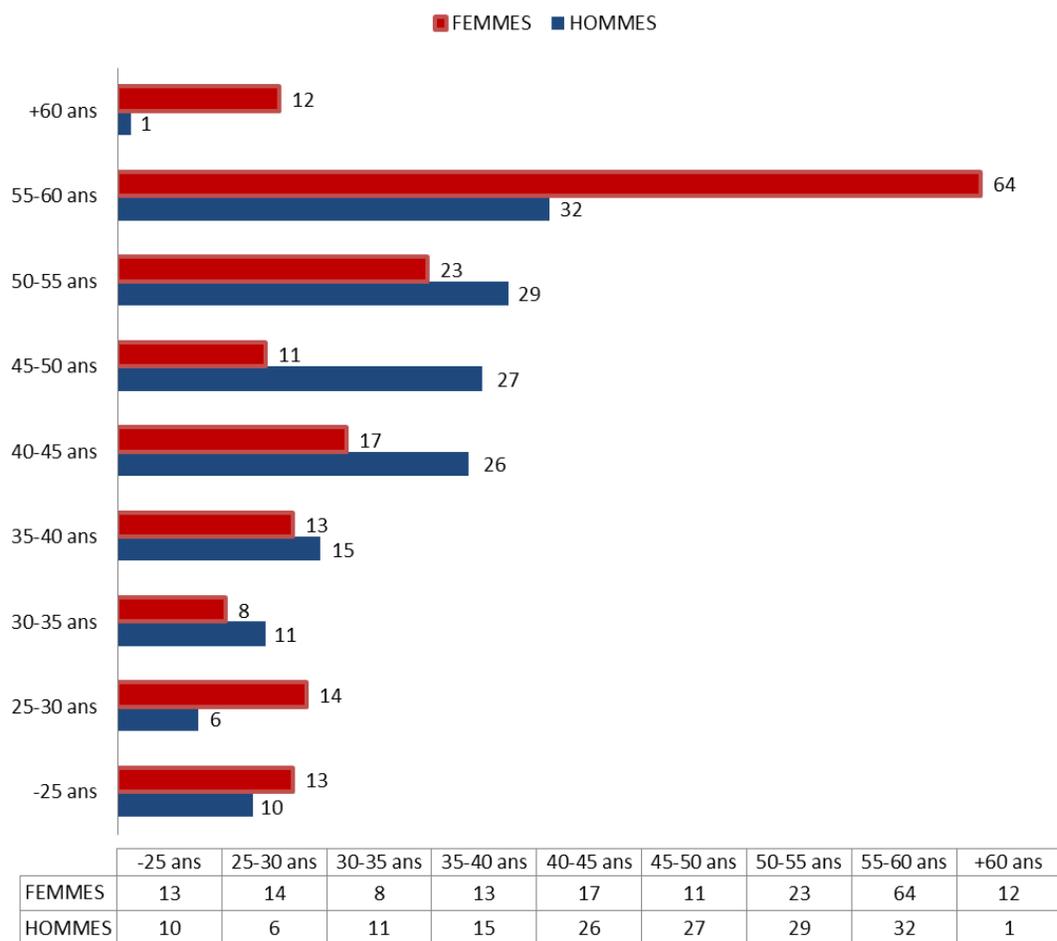
En France, l'effectif est réparti équitablement, contrairement aux filiales européennes et aux autres filiales.

○ **Répartition par âge de l'effectif S.T Dupont France**

Nous vous prions de trouver ci-après une répartition par âge pour la France.

La pyramide des âges n'est disponible que pour France qui représente 60 % de l'effectif total.

## Pyramides des âges S.T Dupont France au 31/03/2014



### ○ La pyramide des âges

Celle-ci est caractérisée par un nombre élevé de collaborateurs dans les tranches d'âge 50-55 ans et surtout 55-60 ans, principalement du personnel de production à Faverges, notamment féminin.

Les enjeux de gestion des ressources humaines sont spécifiques pour ces classes d'âge, et concernent notamment la formation, la sécurité au travail, l'aménagement de transitions professionnelles. Des programmes spécifiques ont été mis en œuvre pour prendre en compte ces spécificités.

### ○ Les embauches et les licenciements (année civile)

Le périmètre ne couvrira que la France cette année.

En 2013, ST DUPONT a procédé à l'embauche de 69 personnes, dont 35 en Contrat à Durée Indéterminée.

Le recours à la main d'œuvre temporaire permet à l'entreprise de constituer un vivier de personnes formées à nos postes et d'y avoir recours en cas de forte charge.

La qualité de la main d'œuvre temporaire apporte du savoir-faire dans l'entreprise et une amélioration de l'efficacité.

Le turn-over des conseillers de vente oblige S.T DUPONT à avoir une veille sur ce type de population et à avoir un vivier actif.

Le nombre de départs, dont les licenciements, s'élève à 84 en 2013.

## **Les rémunérations et leur évolution (année civile 2013).**

Pour la zone France, le montant des rémunérations versées en 2013 s'élève à 12 733 912 euros, soit une diminution de 3.90% par rapport à 2012, en lien avec les départs notamment ceux à la retraite.

### • **Organisation du travail en France (année civile 2013) :**

L'organisation du travail ne couvrira que la France cette année.

- Horaires de Travail :
  - Non Cadres → temps de travail légal soit 151.67 heures par mois.
  - Cadres → forfait jour déterminé par la Convention Collective.
- Fermetures du site industriel → Trois semaines en été et deux semaines en hiver.
- Les salariés à temps partiel représentent 9.30% de l'effectif au 31 décembre 2013.
- ST DUPONT France embauche 25 collaborateurs en CDD et 319 en CDI.
- L'entreprise a recours aux heures supplémentaires et à la main d'œuvre extérieure en cas de surcroît d'activité.
- L'absentéisme est un indicateur très souvent utilisé dans les entreprises pour mesurer l'implication et la satisfaction au travail du personnel.

Le taux d'absentéisme est le quotient du nombre d'heures d'absence par rapport au nombre d'heures théoriques de travail (c'est-à-dire le nombre d'heures qui auraient été travaillées sans absence).

Dans le Bilan Social, les éléments pris en compte sont :

- le ratio de l'absentéisme,
- le nombre de journées d'absence pour maladie (calendaire),
- le nombre de journée d'absence pour accidents du travail et de trajet (calendaire),
- le nombre de journée d'absence pour maternité (calendaires),
- nombre d'absence pour congés autorisés,
- nombre d'absence imputable à d'autres causes.

L'absentéisme maladie représente 7910 jours en 2013 contre 7301 en 2012, soit une augmentation de 8.3%.

Il y a eu plus de congé maternité en 2013. En effet, l'absentéisme lié à la maternité représente 249 jours en 2013 contre 57 en 2012, soit près de cinq fois le taux de 2012.

Enfin, l'absentéisme imputable à d'autres causes représente près de trois fois le taux de 2012 (159 en 2012 et 436 en 2013).

### • **Relations sociales :**

Etant donné la concentration des effectifs de la France, le périmètre étudié est centré sur les Relations Sociales françaises.

#### ○ **L'organisation du dialogue social :**

Le dialogue social est un axe incontournable dans le fonctionnement d'une entreprise.

Il s'articule autour de deux axes principaux : l'information et la consultation des partenaires sociaux et la négociation collective avec l'employeur.

L'organisation du Dialogue Social est encadrée par plusieurs instances, notamment par :

- Le Comité Central d'Entreprise : Instauré dans une entreprise à établissements multiples, il réunit les représentants élus des différents comités d'établissement.

Le comité central d'entreprise a des fonctions apparentées à celles du comité d'entreprise. Il se tient au siège de l'entreprise, à Paris.

La fréquence des réunions est de l'ordre d'une par trimestre en 2013-2014.

- Le Comité d'Etablissement du siège à Paris et le comité d'établissement du site industriel à Faverges : Ces comités sont composés de représentants du personnel et sont présidés par l'employeur. Leurs attributions sont d'ordre économique, social et culturel. Les réunions sont mensuelles.

- Les négociations avec les délégués syndicaux
- Les délégués du personnel
- Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

La négociation d'une convention ou d'un accord d'entreprise permet d'adapter les règles du code du travail aux spécificités et aux besoins de l'entreprise. S.T.Dupont négocie avec les délégués syndicaux des organisations syndicales représentatives dans l'entreprise, à savoir, la CFDT, la CFE-CGC et la CGT.

La négociation entre l'employeur et les élus de l'entreprise se déroule dans le respect des règles suivantes :

- Convocation formalisée aux réunions de négociation avec élaboration d'un ordre du jour,
- Partage d'informations,
- Élaboration conjointe du projet d'accord avec les négociateurs,
- Concertation avec les salariés et présentation aux instances représentatives du personnel concernées,
- Dépôt des accords aux autorités compétentes,
- Information du personnel.

De nombreuses réunions se sont tenues avec les Partenaires Sociaux au cours de l'exercice 2013-2014, d'une part pour examiner la situation sociale et économique de l'entreprise et d'autre part pour échanger et négocier sur les différents projets de l'entreprise tels que : les négociations annuelles obligatoires, le contrat de génération, l'accord sur les frais de santé des non cadres, les horaires collectifs de travail, la restauration collective (Mise en place des « cartes restaurant »), les nouveaux critères d'intéressement, etc.

Les réunions avec les Instances Représentatives du Personnel ont permis notamment la signature d'un accord d'entreprise sur le régime de frais de santé des non cadres.

Au cours de l'exercice 2013-2014 se sont tenues :

- 5 réunions du Comité Central d'Entreprise
- 19 réunions des Comités d'établissements
- 14 réunions de négociation avec les organisations syndicales.

- **Le bilan des accords collectifs et plan d'action**

- **Accord d'entreprise sur le Régime des Frais de Santé du personnel non-cadre**

Signé le 17 décembre 2013 par la CFDT et la CFE-CGC, l'Accord d'Entreprise relatif au Régime Frais de Santé du Personnel Non-Cadre bénéficie à l'ensemble des salariés non cadres de l'entreprise.

La mise en concurrence de différents prestataires et la négociation avec les organisations syndicales ont permis d'améliorer les garanties offertes aux salariés et de prendre en compte les modalités de la loi sur la portabilité, et ce, sans augmentation des cotisations.

Cet accord a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée de trois ans.

- **Plan d'action « Contrat de génération »**

Pour S.T. Dupont, l'objectif est de poursuivre notre politique mise en œuvre en matière de développement de l'alternance et favoriser le tutorat.

S.T. Dupont est aussi engagé sur la politique de développement des stages en entreprise.

La polyvalence et la formation au poste sont notamment développées sur le site industriel où les connaissances et compétences des salariés les plus âgés partagent leur savoir-faire avec les autres salariés.

Le contrat de génération s'inscrit pour nous dans cette logique de partage de savoir-faire que nous développons via l'alternance depuis de nombreuses années.

○ **Les œuvres sociales en 2013.**

	ENTREPRISE ST DUPONT
<i>Subvention C.E</i>	159 286 €
<i>Budget de fonctionnement CE</i>	24 450.57 €

● **Santé et sécurité :**

○ **Les conditions de santé et sécurité au travail.**

52.52% de l'effectif est dans la production et il n'y aucun risque spécifique sur le site de production.

ST Dupont a mis en place une politique volontariste en termes de sécurité, d'hygiène et de santé à travers une présence quotidienne d'acteurs mettant en œuvre cette politique.

L'équipe dédiée est constituée d'un responsable sécurité, d'une infirmière et d'une assistante sociale. En outre, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail y participe activement, ainsi que le service de santé au travail.

- De formations et des réunions d'informations sont régulièrement réalisées, notamment lors de l'embauche d'un collaborateur, qui bénéficie d'un parcours d'intégration et d'un accueil sécurité.
- Des formations sauveteurs-secouristes du travail sont effectuées et suivies.
- Des formations telles que : Incendie, gestes et postures, gestes qui sauvent, sont déployées dans tous les secteurs.
- Des moyens de sécurité sont mis à disposition comme les équipements de protection individuels.
- Des contrôles réguliers sont accomplis par les responsable sécurité et par le CHSCT.

○ **Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail.**

- Accord sur l'aménagement des fins de carrières, signé en 2012 mais toujours effectif. Il a bénéficié jusqu'à présent à près de **70 salariés**. Il permet à des salariés à deux ans de la retraite de bénéficier d'un aménagement d'horaires sans réduction de leur rémunération.

○ **Les accidents du travail et les maladies professionnelles sur l'exercice fiscal du site industriel.**

- Accidents du travail

Pour qu'un accident soit reconnu comme accident du travail par les organismes de sécurité sociale, il est impératif que cet accident soit déclaré dans des délais précis et que la procédure de reconnaissance soit strictement respectée.

	Accidents <b>déclarés</b>		Total
	Avec arrêt	Sans arrêt	
Total exercice 2012-2013			
Total exercice 2013-2014	2	2	<b>4</b>

- Maladies professionnelles

On appelle cadence de travail la pression temporelle exercée au niveau de l'exécution d'une tâche et par la répétition imposée de gestes élémentaires de courte périodicité. Cette cadence devient une nuisance lorsqu'elle ne permet pas au salarié de réguler individuellement son activité.

		Reconnue	Refusée	En attente	Total
Tableau	57 A (épaule)	0	0	1	1
	57 B (coude)	2	0	0	2
	57 C (poignet)	2	1	1	4
	Autre	0	1	0	1
Total exercice 2013-2014		4	2	2	8

○ **Le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT.**

Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail prônant la liberté d'association et la reconnaissance effective de négociation collective, l'élimination de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, ainsi que l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession sont respectées. L'application des bases juridiques en est le fondement.

● **Formation :**

Sur l'exercice fiscal 2012-2013, la Direction a axé, en France essentiellement, sa politique formation autour de trois axes principaux :

- Les formations managériales
- Le développement des compétences par la polyvalence
- Le développement de la pratique des langues
- Formations retail axées à l'international

Les programmes sont axés sur les valeurs de la marque et l'intégration de ces valeurs au cœur des échanges internes et externes.

○ **Les politiques mises en œuvre en matière de formation**

● **Politique mise en œuvre en faveur de l'alternance**

L'entreprise poursuit sa volonté de développer les contrats en alternance : contrats d'apprentissage, contrat de professionnalisation et conventions de stages alternés.

Ces contrats sont source de valeur ajoutée pour l'entreprise et vont dans le sens du transfert des savoirs et des savoir-faire. Ainsi, nous avons eu en 2013, 12 contrats de professionnalisation et 5 contrats d'apprentissage, dont 6 contrats de professionnalisations et 1 contrat d'apprentissage signés sur l'exercice 2013-2014.

● ***L'apprentissage au poste***

Compte tenu de notre volonté de développer la polyvalence et l'expertise chez les salariés, l'apprentissage au poste représente plus de 7000 heures consacrées sur l'année 2013, c'est-à-dire une moyenne de 583 heures par mois et de 146 heures par semaine et plus de 120 collaborateurs formés.

En Chine et à Hong Kong, il n'y a que des formations « produits ».

○ **Le nombre total d'heures de formation**

2066 heures de formation continue ont été financées en 2013.

Cela représente 2.14% de la masse salariale de l'entreprise (2.38 % pour Faverges et 1.75 % pour Paris).

L'entreprise a également pris en charge 7161 heures pour la formation « école » de l'ensemble des jeunes alternants présents en 2013 (contrats de professionnalisation et apprentissage).

ST DUPONT développe le Volontariat International en Entreprise. Le VIE, instauré par la loi du 14 mars 2000, permet aux entreprises françaises de confier à un jeune, homme ou femme, jusqu'à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger durant une période modulable de 6 à 24 mois, renouvelable une fois dans cette limite.

Actuellement, il existe :

- 2 contrats au Japon
- 1 contrat en Espagne
- 1 contrat en Italie
- 1 contrat en Allemagne

- **Egalité de traitement**

- **Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

S.T Dupont est attentif à ce sujet notamment dans les pays où une législation existe à ce sujet et suit les dispositions légales. Le groupe ST DUPONT est majoritairement féminine (environ 63% de l'effectif total du groupe).

- **Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées**

S.T Dupont dépasse le taux d'emploi légal de personnes reconnues travailleurs handicapés.

En 2013, 25 salariés de l'entreprise bénéficient d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Le taux d'emploi de la société est de 7.5%.

- **La politique de lutte contre les discriminations**

ST DUPONT s'engage à lutter fermement contre toutes les discriminations existantes. ST DUPONT est implanté dans le monde (filiales et contrats VIE), traduisant ainsi une volonté de développer les diversités culturelles.

Par ailleurs, ST DUPONT souhaite accompagner les collaborateurs en fin de carrière à travers par exemple l'accord adaptation retraite. En effet, ST DUPONT France ayant une pyramide des âges vieillissante (cf pyramide), il est donc primordial de guider ces collaborateurs et de développer également la transmission des savoirs et des savoir-faire à travers par exemple le tutorat ou le mentorat.

- **Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT relatives**

L'activité de production est seulement en France. Par ailleurs, à l'international, il n'y a qu'une activité de distribution.

### **1.6.2. Informations environnementales**

#### **1.6.2.1. Développement Durable**

Avec la loi NRE du 15 mai 2001, la France se distingue des autres pays européens et impose aux sociétés cotées sur un marché réglementé de publier un reporting développement durable. Ainsi depuis 2001, les sociétés françaises cotées sur un marché réglementé ont l'obligation de publier dans leur rapport de gestion des données « sur la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité ». (Article L.225-102-1 du code de commerce issu de l'article 116-I, alinéa 4 de la loi NRE).

Aujourd'hui la loi dite « Grenelle 2 » rend obligatoire la production d'informations bien défini de RSE pour la clôture annuelle 2013-2014, celles-ci sont mentionnées ci-dessous :

#### **Politique générale en matière environnementale.**

Organisation de la société pour rendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.

Le groupe ST Dupont comprend un seul site de production situé à Faverges (Haute-savoie, France). Pour la partie environnementale, le rapport se concentre sur ce seul site de production.

Les activités ayant le plus de potentiel d'impact environnemental sur le site de Faverges sont :

- L'usinage
- La galvanoplastie
- La fabrication des cartouches de gaz

De par ces activités, le site de Faverges est un site industriel classé ICPE (*installation classée pour la protection de l'environnement*) et est soumis à autorisation.

Afin de répondre au mieux aux exigences liées à cette classification, Un responsable sécurité – environnement au suivi de ces process. Rattaché au service maintenance qui assure le maintien de toutes

les installations (moyens et bâtiments) il anime 2 fois par mois un point d'avancement auquel participe le directeur de site.

- Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement.  
L'impact de notre activité sur l'environnement est une priorité et est l'affaire de l'ensemble du personnel. Chaque personne travaillant dans les secteurs précédemment cités sont formés aux enjeux de leur secteur. Cette formation prend la forme de parrainage en interne pour les activités spécifiques à ST Dupont ou de formation plus générale (ex : formation chimie) par l'intermédiaire d'organisme extérieur. Cette année, un effort particulier sur la gestion des déchets a été réalisé avec la mise en place d'un tri (papiers, cartons, plastiques, DIS, DID, déchets à valeur récupérable, etc.) dans les différents services et ateliers. Cette mise en place a été réalisée via :
  - Une sensibilisation de l'ensemble des responsables d'atelier.
  - Un affichage des différents déchets recensés dans chaque secteur, leur classification (DIB, DIS ou DID), leur stockage, les personnes chargées de leur récolte et les destinations de traitement (fin des travaux pour l'été 2014).
- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.  
De par nos activités les principaux risques environnementaux concernent nos rejets aqueux (en sortie de station de traitement), nos déchets spéciaux (boues de plaquage, huile de coupe, laque) et nos rejets dans l'air.

Les activités sensibles du centre industriel sont constamment sous contrôle, suivant le tableau suivant :

Fréquence	Destinataire	Type de Données	Travaux
Quotidien	SILA	Rejets Aqueux Sortie Usine	Enregistrements des données = Température, Débit et Ph en continu via une station de mesures et prélèvements installée en sortie des rejets aqueux du site
Mensuel	SILA	Rejets Aqueux Sortie Usine	Constitution et Envoi Tableau récapitulatif Température, Débit et Ph avec justificatif si dépassement résultats / APE
Mensuel	DREAL	Rejets Aqueux Station Trt Placage	Analyses internes selon les données issues de l'Arrêté Préfectoral d'Exploitation (V. 2012) avec saisie GIDAF et justificatifs si nécessaire
Mensuel	Interne + DREAL si demande	Consommation Solvants + COV	MàJ Suivi d'un Plan de Gestion des Solvants selon Arrêté Préfectoral d'Exploitation (V. 2012) = Suivi des stocks et consommation + Calcul Qté COV
Trimestriel	SILA	Rejets Aqueux Sortie Usine	Analyses externes selon les données issues de l'Arrêté Préfectoral d'Exploitation (V. 2012) avec Justificatif si dépassement résultats / Données APE
Trimestriel	DREAL	Rejets Aqueux Sortie Usine + Station Trt Placage	Analyses externes selon les données issues de l'Arrêté Préfectoral d'Exploitation (V. 2012) avec Justificatif si dépassement résultats / Données APE
Trimestriel	DREAL	Rejets Aqueux Sortie Usine	Campagne R.S.D.E Pérenne : 3 métaux suivis suite à Campagne Initiale = Zinc, Cuivre et Nickel
Annuel	DREAL	Rejets Atmosphériques	Analyses externes selon les données issues de l'Arrêté Préfectoral d'Exploitation (V. 2012) = Mesures Emissions en sortie des laveurs air Placage + Sortie Cheminée extraction Rejets Atelier Pulvérisation
Annuel	Interne	Gestion Matières Dangereuses	Analyses externes selon la réglementation ICPE (Analyse et Rapport Annuel) via mission réalisée par une personne habilitée (CSTMD = Chargé Sécurité et Transport des Matières Dangereuses) sur les "produits dangereux" = Produits neufs achetés ou vendus et Déchets Industriels Dangereux. Leurs modes de gestion en stock et transport sont analysés et vérifiés.

Abréviations :

- APE Autorisation Préfectoral d'Exploitation
- SILA Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy
- DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (ex DRIRE)
- GIDAF Gestion Informatisée des Données d'Auto-surveillance Fréquente
- COV Composé Organique Volatil
- RSDE Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau
- ICPE Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Toutes ces mesures sont réalisées par des laboratoires agréés et sont communiqués aux services d'état compétents.

- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours. Aucune provision n'est budgétée.

Pollution et gestion des déchets :

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement. Les contrôles réalisés et cités précédemment sont les indicateurs indispensables un suivi de notre activité.

Nos eaux usées industrielles sont rejetées dans le réseau d'eaux usées du Syndicat Intercommunal du Lac d'Anney (SILA) raccordé à la station d'épuration de Marlens. Ce rejet fait l'objet d'une autorisation et d'une convention de rejet avec la collectivité gestionnaire du réseau d'assainissement et de la station d'épuration.

De fait nos effluents issus des installations de traitement de surface respectent les valeurs limites suivantes avant mélange avec d'autres effluents et sans dilution :

Paramètres	Concentration par cuvée en mg/l	Flux journalier	Concentration Moyenne pour l'année 2013
MEST	30	300 mg/jour	18,50
DCO	600	6kg/jour	93,50
Indice Hydrocarbures	5	50g/jour	0,25
AOX	5	50g/jour	NC
CN	0,1	1g/jour	inf. 0,05
F (Fluor)	15	150g/jour	0,30
Nitrites	1	10g/jour	0,31
Azote Global		50kg/jour	NC
P (Phosphore)	50	500g/jour	23,48
Tributylphosphate	4	40g/jour	NC
Ag (Argent)	0,5	5g/jour	0,0065
Al (Aluminium)	5	50g/jour	0,075
As (Arsenic)	0,1	1g/jour	NC
Au (Or)	2	20g/jour	0,21
Cd (Cadmium)	0,2	2g/jour	0,001625
Cr VI (Chrome VI)	0,1	1g/jour	0,02
Cr III (Chrome III)	2	20g/jour	NC
<b><i>Cu (Cuivre)</i></b>	<b><i>2</i></b>	<b><i>20g/jour</i></b>	<b><i>0,16</i></b>
Fe (Fer)	5	50g/jour	0,09
Hg (Mercure)	0,05	0,5g/jour	inf. 0,001
<b><i>Ni (Nickel)</i></b>	<b><i>2</i></b>	<b><i>20g/jour</i></b>	<b><i>0,41</i></b>
Pb (Plomb)	0,5	5g/jour	inf. 0,05
Pd (Palladium)	2	20g/jour	0,015
Sn (Etain)	2	20g/jour	inf. 0,05
<b><i>Zn (Zinc)</i></b>	<b><i>3</i></b>	<b><i>30g/jour</i></b>	<b><i>0,24</i></b>
<b><i>En Gras et Italique = Métaux suivis / Campagne RSDE Pérenne</i></b>			

En jaune les éléments suivis de manière plus fine dans le cadre de la campagne RSDE. Cette campagne vise à renforcer la protection de l'environnement aquatique par des mesures spécifiques conçues pour réduire progressivement les rejets de substances dangereuses dans l'eau. Suite à la campagne initiale (prélèvement et analyse sur 6 mois consécutifs) seuls 3 métaux ont été sélectionnés dans le cadre de notre activité. Ces métaux feront l'objet de mesures spécifiques sur les 2,5 ans à venir et nous sommes à l'étude de solutions pour diminuer ces volumes de rejets (solution du type évaporateur en cours de chiffrage)

En parallèle, nous menons des actions en continue afin de diminuer notre impact :

- Contrôle et Entretien annuel des laveurs d'air liés à l'activité Placage
- Diminution des solvants consommés en régénérant le solvant sale (solvant régénéré utilisé pour nettoyer les moyens de production)
- Investissement dans un moyen de nettoyage de copeaux pour récupérer l'huile de coupe. *(investissement 2014)*

- Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets.  
2014 aura vu le déploiement d'une Campagne sur la gestion des déchets au sein du centre. Au-delà des sensibilisations et affichage, cela s'est traduit par :
  - Révision complète de nos déchets pour optimiser leur gestion sur site (mise en place de compacteurs sélectifs)
  - Tri des déchets dans les services et ateliers
  - Revu des prestataires de transports pour diminuer les destinations.

La répartition des déchets s'est traduite sur l'exercice comme suit :

	Tonnage	%	Tonnage Valorisé	% / Tonnage Type Déchet
<b>DIB</b>	77,854	22,19%	61,774	79,35%
<b>DIS</b>	12,019	3,43%	1,982	16,49%
<b>DID</b>	259,88	74,07%	0	0,00%
<b>DEEE</b>	1,12	0,32%	0	0,00%
<b>Total</b>	350,873			

- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité. Les nuisances sonores ne sont pas un risque significatif au regard de notre activité. Situé en proximité de zone d'habitation, le site n'a jamais fait l'objet de remontée de gêne.

Le montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci.  
Au cours de l'exercice, aucune indemnité n'a été versée.

#### Utilisation durable des ressources:

- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales.  
La consommation d'eau est particulièrement suivie :
  - Relevé des points d'utilisation de l'eau industrielle avec compteurs volumétriques / zones sensibles
  - Sensibilisation responsables services concernés.

L'eau est essentiellement utilisée dans l'atelier galvanoplastie mais elle sert aussi dans l'ensemble des secteurs pour le refroidissement des moyens de production.

Notre consommation 2013 est de

- 3875 m3 d'eau sanitaire (eau de ville)
- 4790 m3 d'eau industrielle (pompée dans source et déclaration annuelle à l'agence de l'eau)

Ces valeurs sont bien inférieures aux 10000m3 fixés dans l'arrêté préfectoral d'exploitation.

- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation.

Les principales matières premières concernent :

	unité	2013-2014	2012-2013
<b>Métaux</b>			
or	kg	36,91	35,75
Palladium	kg	9,32	16,7
Argent	kg	17,48	56,34
Laiton	Tonne	24,8	46,82
Aluminium	Tonne	5	20,23

Au niveau des consommables, les éléments les plus sensibles se décomposent de la sorte :

DESIGNATION	Consommation 2013-14 (€)
LAQUE NATURELLE	1 437
LAQUE NOIRE	5 508
LAQUE TRANSPARENTE CLAIRE	28 982
HUILE COUPE MACRON402M5 EN FUT	4451,7
HUILE CUT MAX 170KG	2550
HUILE HOCUT 1045 FUT DE 50KG	1275
HUILE MOTOREX FRISCO 71 PLUS	2692,8
HUILE MOBILMET	2496

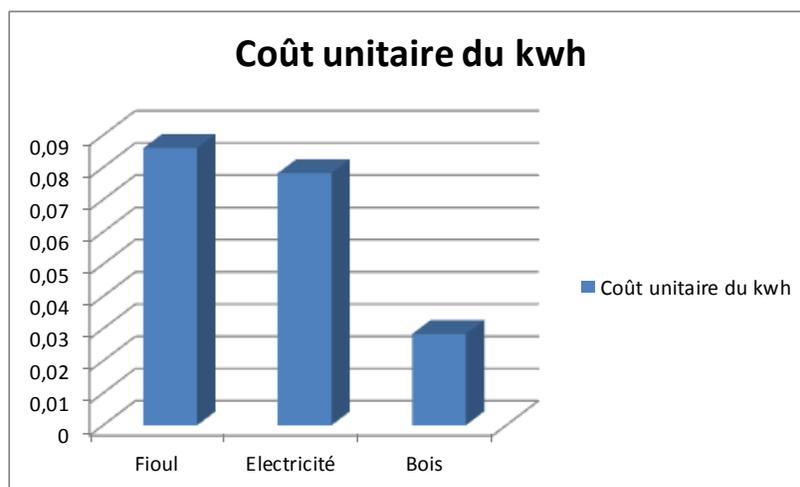
Nous veillons à ce que cette consommation soit en cohérence avec l'activité du site. Ainsi le montant de ces consommations est suivi mensuellement en regard avec le niveau d'activité du centre industriel. Tout écart fait l'objet d'une analyse.

- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

La consommation d'énergie du site est un point de vigilance prioritaire.

La consommation 2013-2014 d'électricité s'élève à 336 K€ pour une consommation de 4'137'256 kWh. Un audit d'un cabinet extérieur est en cours afin de définir les pistes majeures d'économie d'énergie. Une refonte des horaires de travail a été réalisée afin de diminuer la plage d'ouverture des ateliers et donc de diminuer la consommation.

Pour la partie chauffage, nous avons supprimé l'utilisation d'une chaudière fuel qui alimentait le bâtiment assemblage. Cette suppression a été réalisée par l'extension du réseau de chauffage de la commune de Faverges (chauffage bois), plus efficace en terme d'énergie :



- L'utilisation des sols.

Afin d'assurer l'impact le plus faible, le centre industriel possède sa propre station de traitement des eaux. Chaque produit à risque est placé sur rétention afin tout écoulement potentiel.

Les différents suivis et animation en place nous permettent de réagir au plus vite en cas de rejets accidentels.

Enfin il est à noter que le Centre est implanté hors de zone protégée.

#### 1. Changement climatique :

- Les rejets des gaz à effet de serre

Au même titre que nos consommations d'énergie, nous cherchons à diminuer nos rejets de gaz à effet de serre.

Au-delà du mode de chauffage du centre industriel abordé dans le point 3, nous assurons le suivi des kilométrages du parc véhicules.

Afin de limiter son utilisation, chaque déplacement est visé par le responsable concerné et nous incitons à l'utilisation des moyens de visio-conférence.  
Pour 2013 et concernant le centre industriel, l'impact carbone du parc véhicule s'établit à 6.2 tonnes pour 10.12 tonnes sur l'exercice précédent. Soit une baisse de 38.8%.

Cet effort se traduit aussi sur les déplacements professionnels. Ainsi nous avons diminué nos coûts de déplacements sur le centre industriel de 22% entre 2012-13 et 2013-14.

- L'adaptation aux conséquences du changement climatique.  
A moyen terme, l'activité de ST Dupont n'est pas directement concernée par les changements climatiques.  
A ce jour, nous n'avons pas développé d'action particulière sur ce sujet.

## 2. Protection de la biodiversité :

- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.  
La préservation et le développement de la biodiversité est en enjeu majeur.  
Les moyens mis en place nous permettent, chaque jour, de respecter les réglementations en vigueur.

Dans le cadre de l'utilisation de cuirs, ST Dupont applique la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacés d'extinction, dite CITES. (Convention du 3 mars 1973).

### 1.6.2.2. Informations sociétales

#### Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :

- en matière d'emploi et de développement régional

- sur les populations riveraines ou locales

La société ST Dupont est le deuxième employeur de Faverges, après la société Staubli. Elle maintient un contact étroit avec les administrations locales et régionales (DRIRE, DIRECTE notamment), et est un partenaire actif du bassin d'emploi annecien et haut-savoyard.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

ST Dupont est attentive à son insertion de longue date dans le tissu économique et social de Faverges. Elle emploie notamment une proportion supérieure au minimum légal de personnes handicapées résidant localement, ainsi que plusieurs jeunes travailleurs en contrats de qualification en partenariat avec les établissements d'enseignement professionnels de la région. En bonne intégration à la vie locale, elle organise chaque année une journée portes ouvertes pour mieux faire connaître la spécificité de ses métiers et savoir-faire.

La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux.

2 critères influencent particulièrement notre politique Achat :

- La proximité du partenaire
- La traçabilité des produits ou matières

Dans la mesure du possible, nous privilégions des partenaires locaux (Rhône Alpes) ou français avec lesquels nous entretenons des relations longues (plus de 15 ans pour les principaux)

Hors métaux précieux 40% de nos sous-traitants et fournisseurs sont basés en France.

#### Métaux précieux/diamants

Afin d'assurer la meilleure traçabilité, ST Dupont se tourne vers les plus importants fabricants pour l'approvisionnement de ces métaux et bains de plaquage. Ces fabricants s'assurent que les métaux fournis proviennent de sources légitimes et éthiques et qu'ils en sont nullement associés à une activité criminelle, un conflit armé ou à des atteintes aux droits humains.

Cette condition est essentielle pour le maintien de nos échanges avec ces fournisseurs. Ainsi, chaque commande de diamant fait l'objet d'un rappel à ces conditions.

#### Importance de la sous-traitance

Sur l'exercice 2013-14, le centre industriel a produit 75%, en valeur, des produits ST Dupont. Les 25% restant sont produits par des sous-traitants avec lesquels nous entretenons des relations longues, actuellement 15 ans de moyenne.

Chaque sous-traitant est audité à minima annuellement dans ses locaux et nos équipes suivent le développement de chaque nouvel élément et produit.

### Loyauté des pratiques

Notre objectif est de mener nos relations d'affaire dans un esprit d'honnêteté en s'opposant à toute fraude ou corruption. Dans le cadre de sa politique Achat, ST Dupont veille en permanence à éviter toute dérive. Un contrôle des tarifs (par direction et contrôle de gestion) de l'ensemble des produits achetés est réalisé chaque année. Les principaux fournisseurs font l'objet de visites au minimum 1 à 2 fois par an. Le suivi des achats se fait via un tableau de bord mensuel, qui évalue en toute transparence la performance de chaque acheteur et l'évolution des prix par fournisseur. La relation avec chaque fournisseur ou sous-traitant significatif sera approfondie dès cet exercice, avec l'envoi d'un questionnaire détaillé sur tous les aspects RSE. Le suivi des fournisseurs Chinois tels que Ming Wide sera également intensifié.

### Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Tous nos briquets sont testés par un laboratoire agréé afin de recevoir la certification GS. Cette certification assure la conformité du produit par rapport aux normes de sécurité en vigueur.

## **1.6.3. Rapport Organisme Tiers Indépendant**

### **Exercice clos le 31 mars 2014**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société S.T.Dupont désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 mars 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

### **Responsabilité de la société**

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

### **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre les mois de mai et juin 2014 pour une durée d'environ 2 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

## **1. Attestation de présence des Informations RSE**

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## **2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE**

### ***Nature et étendue des travaux***

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>1</sup> :

- au niveau de l'entité, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations

---

<sup>1</sup> Informations sociales : Effectif total, Répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique, Embauches et licenciements, Absentéisme, Nombre total de jours de formation

Informations environnementales : Consommations d'électricité, Consommations de matières premières, Déchets générés

quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés<sup>2</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 59% des effectifs et 100% des informations quantitatives environnementales publiées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### ***Conclusion***

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 28 juillet 2014

L'un des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Camille Phelizon

Sylvain Lambert

Associée

Associé

du Département Développement Durable

---

<sup>2</sup> Sites de Paris et Faverges

## 1.7. Annexes

### 1.7.1. Tableau de résultats de S.T.Dupont SA des cinq derniers exercices

	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
<b>I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social (En milliers d'euros)	26 214	21 288	21 280	21 241	21 238
Nombre d'actions					
- ordinaires	524 279 556	425 751 556	425 603 556	424 810 556	424 759 556
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	0	98 861 000	99 009 000	99 802 000	99 853 000
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
<b>II. OPERATIONS ET RESULTATS (En milliers d'euros)</b>					
Chiffre d'affaires	54 878	55 490	52 792	46 854	39 096
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	(1 168)	3 660	2 617	1 748	(13 285)
Impôts sur les bénéfices	30	59	0	92	(4)
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Dotations amortissements et provisions	4 671	(2 447)	(409)	(848)	4 438
Résultat net	3 533	1 272	2 208	992	(8 851)
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>III. RESULTAT PAR ACTION (en Euro)</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dotations, amortissements et provisions	0,002	0,000	0,004	0,002	(0,031)
Résultat après impôt, participation, dotations, amortissements et provisions	0,007	0,002	0,005	0,002	(0,021)
Dividende attribué	0	0	0	0	0
<b>IV. PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	349	367	361	371	436
Masse salariale (En milliers d'euros)	13 637	14 669	12 908	13 860	16 095
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.) (En milliers d'euros)	6 232	6 610	6 411	6 727	6 638

## **1.7.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Aux Actionnaires  
**ST DUPONT**  
92, boulevard du Montparnasse  
75014 Paris

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

---

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

##### **1.1. Abandon de créance en faveur de S.T.D. Investment Pte Ltd**

Au cours de sa réunion du 25 novembre 2013, le conseil de surveillance a autorisé un abandon de créances d'un montant maximum de 4 111 779 € en faveur de S.T.D. Investment Pte Ltd. Ce montant devait être ajusté au montant réel des pertes fiscales reportables existantes chez la filiale, afin de ne pas générer d'imposition supplémentaire localement. L'abandon de créance a été réalisé le 14 février 2014 pour un montant de 2 542 464 €.

S.T.D. Investment Pte Ltd est une filiale à 100% de S.T. Dupont.

##### **1.2. Abandon de créance en faveur de S.T. Dupont Distribution Pte Ltd**

Au cours de sa réunion du 25 novembre 2013, le conseil de surveillance a autorisé un abandon de créances d'un montant de 1 498 864 € en faveur de S.T. Dupont Distribution Pte Ltd.

L'abandon de créance a été réalisé le 30 novembre 2013 pour un montant de 1 484 049 €.

S.T. Dupont Distribution Pte Ltd est une filiale à 100% de S.T. Dupont.

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES DEPUIS LA CLOTURE**

---

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

#### **1.3. Abandon de créance au profit de S.T. Dupont Italia SpA**

Au cours de sa réunion du 30 juin 2014, le Conseil de Surveillance a autorisé un abandon de créance d'un montant de 460 027 euros en faveur de S.T. Dupont Italia SpA.

Cette convention concerne MM. Alain Crevet et Thierry Lemaire. M. Alain Crevet est Président du Directoire de S.T. DUPONT et Administrateur de S.T. Dupont Italia SpA. M. Thierry Lemaire est membre du Directoire de S.T. DUPONT et Président de S.T. Dupont Italia SpA.

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS NON AUTORISES PREALABLEMENT**

---

En application des articles L 225-90 et L 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles les procédures d'autorisation n'a pas été suivie.

#### **1.4. Abandon de créance en faveur de S.T. Dupont Japon KK**

Le 21 novembre 2013 votre société a accordé à la société S.T. Dupont Japon KK un abandon de créances pour un montant de 1 489 914 € [201 467 646 JPY].

Cette convention concerne MM. Alain Crevet. M. Alain Crevet est Président du Directoire de S.T. Dupont et Administrateur de S.T. Dupont Japon KK.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le conseil de surveillance au cours de sa réunion du 25 novembre 2013.

Cette convention n'a pas été autorisée préalablement par votre conseil de surveillance en raison de l'impossibilité pour celui-ci de se réunir avant la conclusion de cette convention.

## **2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS**

---

#### **a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### **2.1. Contrat de développement commercial entre S.T. Dupont et M. Moufarrige**

Au cours de sa réunion du 23 novembre 2012, le conseil de surveillance a autorisé la signature d'un contrat avec M. Mounir Moufarrige. Ce contrat concerne le développement de la ligne de maroquinerie « Riviera » dans le monde entier, à l'exclusion de la France. Monsieur Moufarrige percevra une rémunération égale à 5% du chiffre d'affaires net réalisé sur cette ligne.

Les charges constatées à ce titre par la société au cours de l'exercice s'élèvent à 5 045 euros.

M.Mounir Moufarrige est membre du conseil de surveillance.

2.2. Location d'un appartement à Paris en faveur de M.Moufarrige

Au cours de sa séance du 27 janvier 2011, le conseil de surveillance a autorisé la signature d'un bail pour un appartement mis à la disposition de M. Moufarrige. L'intégralité des loyers, charges et taxe d'habitation, assurance et divers frais liés à l'utilisation de l'appartement sont prélevés sur une avance permanente consentie par M. Moufarrige à S.T. Dupont.

M.Mounir Moufarrige est membre du conseil de surveillance.

2.3. Convention de gestion de trésorerie entre S.T. Dupont et S.T. Dupont Deutschland GmbH, S.T. Dupont Italia SpA, S.T. Dupont SA (Suisse), S.T. Dupont Japon KK, S.T. Dupont Ibéria SA (Orfarlabo)

Au cours de sa réunion du 26 novembre 2009, le conseil de surveillance a autorisé une convention de gestion de trésorerie entre S.T. Dupont et ses filiales, S.T. Dupont S.A. (Suisse), S.T. Dupont Deutschland GmbH, S.T. Dupont S.p.A., et S.T. Dupont K.K. Cette convention a été étendue à S.T. Dupont Ibéria SA (Orfarlabo) le 28 juillet 2011.

Cette convention prévoit que lesdites filiales placent leurs opérations financières sous la direction du service de trésorerie du groupe organisé par S.T. Dupont, société mère. Le service de trésorerie sera chargé d'assurer la coordination de l'ensemble des besoins et des excédents de trésorerie du groupe tant en France qu'à l'étranger.

Les charges constatées à ce titre par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à :

S.T. Dupont S.A. (Suisse)            8 650,06€.

2.4. Avance en compte courant de S.T. Dupont Benelux

Au cours de sa réunion du 28 avril 2006, le conseil de surveillance a autorisé l'octroi d'une avance en compte courant d'un montant de 100 000 euros pour financer temporairement le besoin en fonds de roulement de la filiale ST Dupont Bénélux. Cette somme est productive d'intérêts au taux quotidien de l'EONIA majoré de 1,30 %. Les produits constatés à ce titre en 2013-2014 s'élèvent à 1 439,15 euros.

2.5. Contrats de Service Fees signés avec les filiales

Des contrats de prestation de services ont été signés entre S.T. Dupont et les filiales ci-dessous désignées, afin de les faire bénéficier de l'expérience et de l'organisation de la maison mère pour la mise en place de la nouvelle stratégie de déploiement de la marque.

En contrepartie de son assistance, S.T. Dupont reçoit de chaque filiale une rémunération correspondant à une quote-part des dépenses commerciales, communication et retail consacrées au déploiement de la marque, proportionnellement au chiffre d'affaires et aux coûts directs affectés à la filiale majorés de 8 %.

Les produits constatés à ce titre par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à :

S.T.DUPONT JAPON K .....	213 866 euros
S.T.DUPONT ITALIA SpA .....	54 987 euros
S.T.DUPONT BENELUX.....	34 447 euros
S.T.DUPONT MARKETING Ltd .....	344 940 euros
S.T.DUPONT GmbH.....	136 175 euros
S.T.DUPONT IBERIA SA (ORFARLABO).....	61 997 euros

2.6. Contrat de prestation de service entre S.T. Dupont et S.T. Dupont S.A. (Suisse)

Un contrat de prestation de service a été signé entre S.T. Dupont et S.T. Dupont S.A. (Suisse) relatif à la gestion du portefeuille de marques de la filiale suisse. En contrepartie de cette activité, S.T. Dupont refacture à S.T. Dupont S.A (Suisse) une rémunération représentant les frais salariaux majorés de 5 % et les frais engagés pour cette gestion.

Les produits perçus à ce titre au cours de l'exercice se sont élevés à 14 254 euros.

2.7. Convention d'intégration fiscale avec S.T. Dupont Finance

Une convention d'intégration fiscale a été signée entre S.T. Dupont et S.T. Dupont Finance.

**b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé**

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

2.8. Convention prévoyant les modalités de départ du Président du Directoire

Au cours de sa réunion du 25 juin 2008, le conseil de surveillance a donné son accord sur le versement d'une indemnité égale à 6 mois de salaire brut (y compris la prime d'expatriation), sous réserve de la réalisation de conditions de performance, dans le cas où il serait mis fin au mandat de Monsieur Crevet.

Les conditions de performance évoquées ci-dessus et arrêtées par le conseil de surveillance sont réputées atteintes dans le cas où le pourcentage moyen d'atteinte d'EBIT consolidé par rapport au budget sur les trois exercices précédents est supérieur à 50 %. Dans le cas contraire, aucune indemnité ne serait due.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

---

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 12 septembre 2013, sur le rapport spécial des commissaires aux comptes du 25 juillet 2013.

2.9. Abandon de créance en faveur de S.T. Dupont SpA

Au cours de sa réunion du 28 juin 2013, le conseil de surveillance a autorisé un abandon de créance d'un montant de 327 643 euros en faveur de S.T. Dupont Italia SpA.

Cette convention concerne MM. Alain Crevet et Thierry Lemaire. M. Alain Crevet est président du directoire de S.T. Dupont et administrateur de S.T. Dupont Italia S.p.A. M. Thierry Lemaire est membre du directoire de S.T. Dupont et président de S.T. Dupont Italia S.p.A.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 28 juillet 2014

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

S & W Associés

Camille Phelizon

Maryse Le Goff

### 1.7.3. Assemblée Générale du 12 septembre 2014: ordre du jour et projet de résolutions

Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2014

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Mixte afin de vous prononcer sur les résolutions à caractère ordinaire et extraordinaire suivantes :

#### RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

##### **1. COMPTES ANNUELS (PREMIERE RESOLUTION)**

Dans la première résolution, nous vous demandons d'approuver les comptes de la société pour l'exercice 2013-2014, les opérations traduites dans ces comptes qui font ressortir 3 532 645,66 euros ainsi que les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui s'élèvent à 86 974 euros. Étant donné la situation fiscale du Groupe (report déficitaire), la constatation de ces charges n'entraîne pas le versement d'un impôt.

L'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats de la société au cours de l'exercice 2013-2014, les comptes annuels de la société ainsi que les informations prescrites par les dispositions légales et réglementaires vous sont présentés dans le rapport d'activité et de gestion de la société au cours de l'exercice 2013-2014 auquel nous vous demandons de bien vouloir vous reporter.

##### **2. COMPTES ANNUELS CONSOLIDES (DEUXIEME RESOLUTION)**

Dans la deuxième résolution, nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2013-2014 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes qui font ressortir un résultat de 3 062 229 euros.

Les comptes consolidés vous sont présentés dans le rapport d'activité et de gestion du Groupe au cours de l'exercice 2013-2014 auquel nous vous demandons de bien vouloir vous reporter.

##### **3. AFFECTATION DU RESULTAT (TROISIEME RESOLUTION)**

Dans cette troisième résolution, nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 3 532 645,66 au report à nouveau qui passerait ainsi de - 8 673 485,18 euros à - 5 140 839,52 euros.

##### **4. APUREMENT DU REPORT A NOUVEAU (QUATRIEME RESOLUTION)**

Dans la quatrième résolution, nous vous proposons d'apurer en totalité le report à nouveau négatif de 5 140 839,52 euros sur les réserves, de la façon suivante :

- par imputation sur le poste « Autres réserves » à concurrence de ..... 2 942 107,13 €  
- par imputation sur le poste « Primes d'émission,  
de fusion et d'apport » à concurrence de..... 2 198 732,39 €

Le poste « Report à nouveau » serait ainsi soldé et le poste « Primes d'émission, de fusion et d'apport » présenterait un solde créditeur de 8 196 350,66 €.

##### **5. DISTRIBUTION D'UN DIVIDENDE (CINQUIEME RESOLUTION)**

La cinquième résolution propose à l'Assemblée Générale de distribuer un dividende global de 1 782 550,50 €, soit 0,0034 € qui serait prélevé sur le solde du poste « Primes d'émission, de fusion et d'apport ».

Ce qui conduirait à constater que les capitaux propres de la société après affectation du résultat des comptes annuels, de l'apurement du poste « Report à nouveau » et distribution d'un dividende, seraient répartis ainsi :

Capital social	26 213 977,80 €
Prime d'émission	6 413 800,16 €
Réserve légale	31 133,62 €
Autres Réserves	0,00 €
Report à nouveau déficitaire	0,00 €
<hr/>	
Total capitaux propres	32 658 911,58 €

Il est rappelé, conformément à la loi, que la société n'a versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

**6. CONVENTIONS DES ARTICLES L. 225-86 ET L. 225-90 DU CODE DE COMMERCE (SIXIEME RESOLUTION)**

Les conventions visées aux articles L. 225-86 et L. 225-90 et suivants du Code de Commerce et décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sont soumises à votre approbation dans la sixième résolution.

**7. NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (SEPTIEME RESOLUTION)**

Dans cette septième résolution, il vous est demandé de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, Madame Sharon Flood, pour une durée de quatre années qui prendrait fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

De nationalité britannique, Madame Flood est âgée de 49 ans. Titulaire d'un BSC Hons en Mathématiques de l'Université de Bath et d'un MBA de l'Insead, elle est également Fellow de l'Ordre des Comptables agréés. Avant de rejoindre en 2012 le Groupe Sun European Partners société britannique de capital investissement dont elle est actuellement le Directeur Financier, Madame Flood a été Directeur Financier de John Lewis Department Stores, chaîne de grands magasins au Royaume-Uni (2005-2010). Madame Flood est Administrateur de la société Dyce Hold Co Ltd, filiale du Groupe Sun. Depuis 2009, Madame Flood est également Administrateur, Trésorière et Présidente du Comité d'Audit de Shelter, association de bienfaisance s'occupant des sans-abris et des personnes mal logées au Royaume-Uni.

**8. RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE (HUITIEME RESOLUTION)**

Dans cette huitième résolution, il vous est demandé de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la Société S&W pour une durée de six exercices fiscaux qui prendrait fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

**9. NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT (NEUVIEME RESOLUTION)**

Dans cette neuvième résolution, il vous est demandé de nommer en tant que Commissaire aux Comptes suppléant Madame Frédérique Bloch pour une durée de six exercices fiscaux qui prendrait fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

**10. AUTORISATION AU DIRECTOIRE D'ACHETER DES ACTIONS DE LA SOCIETE (DIXIEME RESOLUTION)**

Par la dixième résolution, le Directoire vous demande de bien vouloir lui conférer le pouvoir d'acheter un nombre d'actions de la société S.T. Dupont ne pouvant excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit, à titre indicatif, 52 427 955 actions à la date d'arrêté des comptes. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les acquisitions réalisées au titre de la présente résolution ne pourraient amener la société, compte tenu des actions déjà détenues, à détenir plus de 10 % de son capital social.

La présente autorisation aurait pour objet de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions à l'effet notamment :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action S.T. Dupont par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEL reconnue par l'AMF, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF,
- de couvrir des options d'achat d'actions attribuées aux salariés ou dirigeants de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce,
- d'attribuer gratuitement des actions aux salariés au titre de leur participation à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou d'un plan d'épargne d'entreprise de Groupe,
- d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux dirigeants de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- de conserver lesdites actions, les céder ou généralement les transférer, notamment en procédant à des échanges ou à des remises de titres dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers,
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, de mettre en œuvre toute pratique de marché reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers,

- plus généralement, de réaliser toute opération admise par la réglementation en vigueur.

Les objectifs ci-dessus mentionnés sont présentés par ordre d'importance décroissant, sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités de la Société.

Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourrait excéder 5 % de son capital.

Le prix maximum d'achat par action serait fixé à 1,00 euros.

L'acquisition des actions ainsi que la conservation, la cession ou le transfert des actions ainsi rachetées pourraient, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique dans le respect des dispositions légales et réglementaires, par tous moyens sur le marché ou hors marché et notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc ou par le recours à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à des instruments financiers dérivés (à l'exclusion d'achat par la société d'options d'achat) dans les conditions prévues par les autorités de marché ;

En cas d'offre publique sur les titres de la société réglée intégralement en numéraire, la société pourrait poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions.

Le Directoire propose que cette autorisation, qui annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale du 12 septembre 2013, soit consentie pour une période de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

#### **Résolution relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.**

##### **11. REGROUPEMENT D' ACTIONS (ONZIEME RESOLUTION)**

Dans la onzième résolution, nous vous demandons d'autoriser le regroupement d'actions, de sorte que 20 (vingt) actions de € 0,05 (cinq cents) de valeur nominale chacune seraient échangées contre une (1) action nouvelle de € 1,00 (un euro) de valeur nominale,

Les opérations de regroupement débuteraient au plus tôt le seizième jour suivant la parution de l'avis de regroupement par la Société au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (« BALO ») et s'achèveraient au plus tard deux ans à compter de la parution dudit avis,

Le nombre exact des actions de € 0,05 (cinq cents) de valeur nominale qui seraient regroupées et le nombre exact d'actions de € 1,00 (un euro) de valeur nominale résultant du regroupement seraient définitivement constatés et arrêtés par le Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, avant l'expiration du délai de quinze jours suivant la date de publication de l'avis de regroupement par la Société au BALO,

Conformément à l'article 13.3 des statuts de la Société, chaque actionnaire qui se trouverait posséder un nombre d'actions inférieur à celui requis pour procéder au regroupement précité devrait faire son affaire personnelle de l'obtention du nombre d'actions requis.

Conformément aux textes en vigueur et à l'article 35 des statuts de la Société, les actionnaires titulaires d'actions sous la forme nominative conférant, avant la date à laquelle débiteront les opérations de regroupement, un droit de vote double, conserveraient le bénéfice de ce droit de vote double sur les actions nouvelles, sous réserve que ces actions nouvelles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution et que les actions à raison desquelles elles ont été attribuées bénéficient du droit de vote double.

Conformément aux textes en vigueur, à l'expiration du délai de deux ans susvisé, les actions anciennes non présentées en vue de leur regroupement seraient radiées de la cote ; elles perdraient leur droit de vote et leur droit aux dividendes serait suspendu.

A l'expiration du délai de deux ans susvisé les actions nouvelles non réclamées par les ayants droit seraient vendues en bourse, le produit net de la vente étant tenu à leur disposition pendant dix ans sur un compte bloqué ouvert chez un établissement de crédit.

Nous vous demandons de conférer tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, procéder à toutes publications et formalités requises par la loi ou les règlements, et plus généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de procéder au regroupement des actions de la Société dans les conditions susvisées, et notamment, sans que cela soit limitatif :

- Constaté le nombre d'actions composant le capital social de la Société préalablement à la mise en œuvre du regroupement d'actions,

- Etablir l'avis de regroupement et procéder à sa publication au BALO ;
- Modifier corrélativement les statuts,
- Procéder, en conséquence du regroupement d'actions ainsi opéré, à l'ajustement des droits des porteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, des bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions et des titulaires de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société,
- Procéder à toutes les formalités consécutives et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile en pareille matière.

## **12. POUVOIRS POUR FORMALITES (DOUZIEME RESOLUTION)**

Nous vous demandons enfin de donner tous pouvoirs au Directoire à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité, et au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant vos délibérations à l'effet de procéder à toutes formalités prescrites par la loi.

En conclusion, nous vous remercions de bien vouloir accueillir favorablement les diverses résolutions qui vous sont présentées.

## ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2014

### ➤ RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### PREMIERE RESOLUTION (APPROBATION DES COMPTES ANNUELS)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes annuels de la société ST Dupont Paris ("ST Dupont" ou la "Société"), du rapport d'activité du Directoire sur la Société, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2013/2014 et leurs observations sur le rapport précité du Président du Conseil de Surveillance,

- Approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2014 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et qui font ressortir un bénéfice de 3 532 645,66 euros ainsi que les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui s'élèvent à 86 974 euros. Étant donné la situation fiscale du Groupe (report déficitaire), la constatation de ces charges n'entraîne pas le versement d'un impôt.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

#### DEUXIEME RESOLUTION (APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes consolidés, du rapport d'activité du Directoire sur le Groupe, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2013/2014 et leurs observations sur le rapport précité du Président du Conseil de Surveillance,

- Approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2014 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et qui font ressortir un résultat net positif de 3 062 229 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

#### TROISIEME RESOLUTION (AFFECTATION DU RESULTAT)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un résultat net de 3 532 645,66 €,

(i) décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

Résultat net de l'exercice .....	3 532 645,66 €
Report à nouveau antérieur .....	- 8 673 485,18 €
Solde du poste « Report à nouveau » après affectation du résultat .....	- 5 140 839,52 €

#### QUATRIEME RESOLUTION (APUREMENT DU REPORT A NOUVEAU)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, après avoir constaté que le poste « Report à nouveau » est débiteur de 5 140 839,52 €,

i) décide d'apurer comme suit la totalité dudit « Report à nouveau » :

- par imputation sur le poste « Autres réserves » à concurrence de ..... 2 942 107,13 €
- par imputation sur le poste « Primes d'émission, de fusion et d'apport » à concurrence de ..... 2 198 732,39 €

ii) constate qu'en conséquence de cette imputation, le poste « Report à nouveau » est soldé et que le poste « Primes d'émission, de fusion et d'apport » présente désormais un solde créditeur de 8 196 350,66 €.

**CINQUIEME RESOLUTION** (DISTRIBUTION D'UN DIVIDENDE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, après avoir constaté que le solde du compte « Primes d'émission, de fusion et d'apport » s'élève à 8 196 350,66€,

- i) décide de distribuer un dividende d'un montant global de..... 1 782 550,50 €  
par prélèvement sur le poste « Primes d'émission, de fusion et d'apport », soit, 0,0034 € par action.

Il est rappelé que le dividende proposé est intégralement éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts et que sur ce dividende, lorsqu'il est payé à une personne physique fiscalement domiciliée en France, la société prélèvera les contributions sociales au taux global de 15,50 % ainsi que le prélèvement à la source au taux de 21 % qu'elle versera au Trésor Public dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement du dividende.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 19 septembre 2014.

Il est rappelé, conformément à la loi, qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

- ii) constate ainsi que les capitaux propres de la Société après affectation du résultat des comptes annuels, apurement du report à nouveau et distribution d'un dividende, se répartissent de la façon suivante :

Capital social.....	26 213 977,80 €
Prime d'émission.....	6 413 800,16 €
Réserve légale .....	31 133,62 €
Autres Réserves.....	0,00 €
Report à nouveau déficitaire.....	0,00 €
Total capitaux propres.....	32 658 911,58€

**SIXIEME RESOLUTION** (APPROBATION DES CONVENTIONS DES ARTICLES L.225-86 ET L.225-90 DU CODE DE COMMERCE DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et du rapport du Directoire à l'Assemblée Générale, approuve expressément chacune des conventions visées par les articles L.225-86 et L. 225-90 du Code de commerce et relatées dans le rapport spécial susvisé.

**SEPTIEME RESOLUTION** (NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance Madame Sharon Flood pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

**HUITIEME RESOLUTION** (RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requis pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société S&W, conféré par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 septembre 2008 vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société S&W pour une période de six exercices sociaux qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

**NEUVIEME RESOLUTION** (NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requis pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, constate que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de M. Vincent Young, conféré par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 septembre 2008 vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée. M. Vincent Young ne sollicitant pas le renouvellement de son mandat, l'Assemblée Générale nomme, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant Mme Frédérique Bloch, de nationalité française, née le 30 juin 1955, demeurant – 81 bis rue de Bellevue, 92100 Boulogne – pour une période de six exercices sociaux qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

**DIXIEME RESOLUTION** (AUTORISATION AU DIRECTOIRE D'ACHETER DES ACTIONS DE LA SOCIETE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire à l'Assemblée Générale :

- met fin, avec effet immédiat, pour sa fraction non utilisée, à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 12 septembre 2013, par le vote de sa septième résolution ; et
- autorise, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, le Directoire à acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social de la Société (soit, à titre indicatif, 52 427 955 actions à la date d'arrêté des comptes) étant précisé que conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les acquisitions réalisées au titre de la présente résolution ne pourront amener la Société, compte tenu des actions déjà détenues, à détenir plus de 10 % de son capital social.

Cette autorisation pourra être utilisée à l'effet :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action S.T. Dupont par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI reconnue par l'AMF, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF,
- de couvrir des options d'achat d'actions attribuées aux salariés ou dirigeants de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce,
- d'attribuer gratuitement des actions aux salariés au titre de leur participation à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou d'un plan d'épargne d'entreprise de Groupe,
- d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux dirigeants de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- de conserver lesdites actions, les céder ou généralement les transférer, notamment en procédant à des échanges ou à des remises de titres dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers,
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, de mettre en œuvre toute pratique de marché reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers,
- plus généralement, de réaliser toute opération admise par la réglementation en vigueur.

Les objectifs ci-dessus mentionnés sont présentés par ordre d'importance décroissant, sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités de la Société.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital.

L'Assemblée décide que :

- l'acquisition des actions ainsi que la conservation, la cession ou le transfert des actions ainsi rachetées pourront, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique dans le respect des dispositions légales et réglementaires, par tous moyens sur le marché ou hors marché et notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc ou par le recours à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à des instruments financiers dérivés (à l'exclusion d'achat par la société d'options d'achat) dans les conditions prévues par les autorités de marché ;

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 1 (un) euro par action. Cette limite sera ajustée pour tenir compte d'une part des dividendes ou des droits qui viendraient à être détachés au cours de la période de validité de la présente autorisation, et d'autre part des éventuelles opérations sur le capital de la Société et sur le montant nominal des actions ;
- la Société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions en cas d'offre publique sur les titres de la Société réglée intégralement en numéraire.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixe les modalités, avec faculté de délégation, pour conclure et effectuer tous les actes courants relatifs au programme de rachat d'actions et notamment passer tous ordres en bourse, conclure tous accords et notamment procéder à l'achat et à la vente de produits dérivés dans les limites fixées par la présente autorisation en veillant, conformément aux recommandations des autorités de marchés, à ne pas accroître la volatilité du titre, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations et communiqués auprès de tous organismes, et en particulier informer l'Autorité des Marchés Financiers des opérations intervenues en vertu de cette autorisation, procéder à l'affectation et, le cas échéant réaffectation, dans les conditions prévues par la loi, des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

## RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

### ONZIEME RESOLUTION (REGROUPEMENT D' ACTIONS)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire:

- décide de procéder au regroupement des actions composant le capital social de la Société, de sorte que 20 (vingt) actions de € 0,05 (cinq cents) de valeur nominale chacune seront échangées contre 1 (une) action nouvelle de € 1,00 (un euro) de valeur nominale,
- décide, conformément aux textes en vigueur, que les opérations de regroupement débuteront au plus tôt le seizième jour suivant la parution de l'avis de regroupement par la Société au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (« BALO ») et s'achèveront au plus tard deux ans à compter de la parution dudit avis,
- décide, compte tenu de l'existence de titres donnant accès au capital de la Société, que le nombre exact des actions de € 0,05 (cinq cents) de valeur nominale qui seront regroupées et le nombre exact d'actions de € 1,00 (un euro) de valeur nominale résultant du regroupement seront définitivement constatés et arrêtés par le Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, avant l'expiration du délai de quinze jours suivant la date de publication de l'avis de regroupement par la Société au BALO,
- décide que, conformément à l'article 13.3 des statuts de la Société, chaque actionnaire qui se trouverait posséder un nombre d'actions inférieur à celui requis pour procéder au regroupement précité devra faire son affaire personnelle de l'obtention du nombre d'actions requis,
- décide que, conformément aux textes en vigueur et à l'article 35 des statuts de la Société, les actionnaires titulaires d'actions sous la forme nominative conférant, avant la date à laquelle débuteront les opérations de regroupement, un droit de vote double, conserveront le bénéfice de ce droit de vote double sur les actions nouvelles, sous réserve que ces actions nouvelles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution et que les actions à raison desquelles elles ont été attribuées bénéficient du droit de vote double,
- décide, conformément aux textes en vigueur, qu'à l'expiration du délai de deux ans susvisé, les actions anciennes non présentées en vue de leur regroupement seront radiées de la cote ; elles perdront leur droit de vote et leur droit aux dividendes sera suspendu,
- décide qu'à l'expiration du délai de deux ans susvisé les actions nouvelles non réclamées par les ayants droit seront vendues en bourse, le produit net de la vente étant tenu à leur disposition pendant dix ans sur un compte bloqué ouvert chez un établissement de crédit,
- donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, procéder à toutes publications et formalités requises par la loi ou les règlements, et plus généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de procéder au regroupement des actions de la Société dans les

conditions susvisées, et notamment, sans que cela soit limitatif :

- Constaté le nombre d'actions composant le capital social de la Société préalablement à la mise en œuvre du regroupement d'actions,
- Etablir l'avis de regroupement et procéder à sa publication au BALO ;
- Modifier corrélativement les statuts,
- Procéder, en conséquence du regroupement d'actions ainsi opéré, à l'ajustement des droits des porteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, des bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions et des titulaires de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société,
- Procéder à toutes les formalités consécutives et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile en pareille matière.

**DOUZIEME RESOLUTION** *(POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt, et généralement faire le nécessaire.

**1.7.4. Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2014 ainsi que sur le rapport de gestion du Groupe et les comptes consolidés**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons, conformément à l'article L. 225-68 du Code de Commerce, nos observations sur les rapports du Directoire, ainsi que sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2014.

**1. SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014**

Nous n'avons aucune observation particulière à émettre sur le rapport que le Directoire vient de vous présenter et nous tenons à vous préciser que nous avons été tenus périodiquement informés des opérations sociales et de leurs résultats par les comptes rendus qui nous ont été présentés par le Directoire, conformément à la loi.

Les comptes annuels présentés par le Directoire n'appellent aucune observation de notre part.

**2. SUR LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE ET LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur le rapport sur la gestion du Groupe, ni sur les comptes consolidés.

Le Conseil de Surveillance

### **1.7.5. Rapport du Président du Conseil de Surveillance**

En application des dispositions de l'article 225-68 du Code de Commerce il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société et les éventuelles limitations que le Conseil de Surveillance apporte aux pouvoirs du Directoire.

- Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil de Surveillance

A partir de cette année, compte tenu de ses spécificités et en particulier de la composition de son actionnariat, la Société a décidé de ne plus se référer au Code AFEP-MEDEF, mais au Code Middlednext de décembre 2009 plus adapté à sa structure. Il est précisé que le Conseil de Surveillance a pris connaissance des éléments de ce Code présentés dans la rubrique « Points de vigilance ». Ce Code peut être consulté sur le site Middlednext : <http://www.middlednext.com>

La société considère que certaines recommandations du Code telles que la création d'un comité d'audit, d'un comité des rémunérations, d'un comité de sélection ou des nominations n'est pas pertinente compte-tenu de sa taille ; du fait des compétences de ses membres dans ces domaines, le Conseil de Surveillance assure les fonctions dévolues à ces comités spécialisés.

#### **Composition et application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de surveillance**

Le Conseil de Surveillance comprend quatre membres (Messieurs Joseph Wan, Mounir Moufarrige, André Tissot-Dupont et Christian Viros). Trois membres (Messieurs Moufarrige, Viros et Tissot-Dupont) sont indépendants au sens des recommandations du Code Middlednext. Les membres du Conseil de Surveillance disposent de compétences variées et complémentaires, adaptées à l'activité de la société. Notamment, un des membres du conseil dispose d'une expertise reconnue en matière financière (Monsieur Joseph Wan), par sa formation et par son expérience professionnelle et apporte au conseil sa compétence sur l'ensemble des questions comptables et financières.

La nomination de Madame Sharon Flood en qualité de membre du Conseil sera soumise à l'approbation de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014. De nationalité britannique, Madame Flood est âgée de 49 ans. Titulaire d'un BSC Hons en Mathématiques de l'Université de Bath et d'un MBA de l'Insead, elle est également Fellow de l'Ordre des Comptables agréés. Avant de rejoindre en 2012 le Groupe Sun European Partners société britannique de capital investissement dont elle est actuellement le Directeur Financier, Madame Flood a été Directeur Financier de John Lewis Department Stores, chaîne de grands magasins au Royaume-Uni (2005-2010). Madame Flood est Administrateur de la société Dyce Hold Co Ltd, filiale du Groupe Sun. Depuis 2009, Madame Flood est également Administrateur, Trésorière et Présidente du Comité d'Audit de Shelter, association de bienfaisance s'occupant des sans-abris et des personnes mal logées au Royaume-Uni.

Avec la nomination de Madame Sharon Flood, le Conseil sera en conformité avec l'article 5-II de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 qui dispose que le Conseil de Surveillance devrait être composé d'au moins 20 % de membres de chaque sexe à l'issue de la première assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2014.

Depuis l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance 2008-1278 du 8 décembre 2008, le Conseil de Surveillance remplit les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L.823-19 du Code de Commerce.

#### **Fonctionnement du Conseil de Surveillance**

Conformément aux statuts, le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Au cours de l'exercice 2013-2014, le Conseil de Surveillance a tenu, sur convocation du Président, six réunions.

Compte tenu du nombre de ses membres, le Conseil de Surveillance n'a pas instauré de règlement intérieur.

Les restrictions en matière d'intervention sur les titres de la Société sont conformes à la réglementation en vigueur.

Le Conseil de Surveillance a approuvé les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2014 ainsi que les comptes semestriels. Lors de ses différentes sessions, il s'est consacré à l'examen du chiffre d'affaires et des résultats opérationnels. Conformément à la loi et aux statuts, il a revu et approuvé les rapports d'activité trimestriels préparés par le Directoire, ainsi que le rapport de gestion du Directoire. Il a revu et approuvé le renouvellement des cautions, avals et garanties ainsi que les conventions de prestations de services intra-groupe.

Les procès-verbaux font l'objet d'une approbation formelle lors de la réunion suivante.

Le Conseil de Surveillance autorise le Directoire à donner, sans autorisation préalable du Conseil, des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un million d'euros.

Le Conseil de Surveillance autorise le Directoire à donner, à l'égard des administrations fiscales et douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la société dans la limite de cinq millions d'euros.

L'autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise sur l'ensemble des dispositions autres que celles qui précèdent, notamment les plans d'options de souscription et d'achat d'actions ainsi que les attributions gratuites d'actions. L'autorisation préalable du Conseil de Surveillance est également requise pour toute émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la société.

Les convocations et ordres du jour sont envoyés au moins trois jours à l'avance conformément aux statuts, avec éventuellement des documents préparatoires devant permettre aux membres du Conseil de Surveillance de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent toutes informations utiles sur les événements significatifs pour la société.

Chaque membre du Conseil de Surveillance peut demander à bénéficier, si besoin, d'une formation nécessaire à l'exercice de son mandat.

### **Rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance**

MM. Moufarrige, Tissot-Dupont et Viros ont perçu 4 575 euros chacun en jetons de présence au titre de l'exercice, montant identique à l'exercice précédent.

Le Président du Conseil de Surveillance ne perçoit pas de jetons de présence.

Les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun autre avantage ou indemnité.

### **Politique de Rémunération du Directoire**

La rémunération des membres du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance.

La rémunération est composée d'une partie fixe et d'une partie variable qui peut atteindre jusqu'à 35 % de la partie fixe. La part variable de la rémunération est liée à l'atteinte des objectifs annuels de résultat opérationnel. Le Conseil de Surveillance s'assure que la rémunération globale est comparable à ce qui se pratique sur le marché pour des fonctions équivalentes.

La rémunération variable est basée sur des objectifs d'entreprise concernant l'atteinte du résultat opérationnel budgété et l'atteinte de l'objectif de réduction des coûts. Elle est versée après l'arrêté des comptes.

Les éventuelles indemnités de départ sont décidées par le Conseil de Surveillance en fonction de la situation particulière de chacune des personnes concernées.

Le Conseil de Surveillance adhère aux recommandations Middledenext sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Pour les exercices 2012-2013 et 2013-2014, les rémunérations des membres du Directoire se présentent ainsi :

**Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions  
attribuées aux mandataires sociaux**

En euros	2012-2013	2013-2014
<b>Alain Crevet (Président du Directoire)</b>		
Rémunérations dues	342 565	356 465
Options attribuées		
Valeur des actions attribuées au cours du jour de l'attribution	434 144	
<b>Total</b>	<b>776 709</b>	<b>356 465</b>
<b>Nicolas Duchemin (Directeur Financier) *</b>		
Rémunérations dues		18 261
Options attribuées		
Valeur des actions attribuées au cours du jour de l'attribution		
<b>Total</b>		<b>18 261</b>
<b>Thierry Lemaire (Directeur Commercial)**</b>		
Rémunération dues	21 300	166 860
Options attribuées		
Valeur des actions attribuées au cours du jour de l'attribution	62 020	
<b>Total</b>	<b>83 320</b>	<b>166 860</b>
<b>Eric Sampré (Directeur Communication)**</b>		
Rémunérations dues	25 030	179 242
Options attribuées		
Valeur des actions attribuées au cours du jour de l'attribution	70 880	
<b>Total</b>	<b>95 910</b>	<b>179 242</b>
<b>Michel Suhard (Directeur Financier) ***</b>		
Rémunérations dues	147 223	
Options attribuées		
Valeur des actions attribuées au cours du jour de l'attribution	177 202	
<b>Total</b>	<b>324 425</b>	
<b>Total</b>		
Rémunérations dues	536 118	720 828
Options attribuées		
Valeur des actions attribuées au cours du jour de l'attribution	744 246	
<b>Total</b>	<b>1 280 364</b>	<b>720 828</b>

\* M.Nicolas Duchemin membre du Directoire à partir du 31/01/2014.

\*\*M.Thierry Lemaire et M. Eric Sampré membres du Directoire à partir du 31/01/2013.

\*\*\* M. Michel Suhard membre du Directoire jusqu'au 31/01/2013

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, aucune attribution d'actions n'a eu lieu, le plan d'attribution gratuite d'actions du 6 décembre 2010 étant échu. Aucun autre plan d'attribution gratuite d'actions n'a été mis en place.

Le détail des rémunérations des membres du Directoire est décrit dans la partie relative au gouvernement d'entreprise (section 1.3.4.1 du document de référence).

**Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées**

Ces modalités sont décrites aux articles 33 et 35 des statuts qui sont repris in extenso dans le document de référence au chapitre « Autres informations à caractère juridique », section 4.2.2.3.

## Informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce

Il n'existe pas d'élément significatif susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

- **Procédures de contrôle interne**

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne de la société. Les informations présentées ont été rassemblées lors de réunions préparatoires à l'initiative du Président du Conseil de Surveillance avec le Président du Directoire et chacun des membres du Directoire.

### Rappel des objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe S.T.Dupont ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des membres du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

### La politique générale de contrôle interne : principaux dispositifs organisationnels

Le contrôle interne au sein de S.T.Dupont est mis en œuvre par l'ensemble des salariés du Groupe, organisés en six directions opérationnelles et fonctionnelles. Il s'appuie en outre de façon permanente sur les acteurs majeurs suivants :

#### Le Conseil de Surveillance

Conformément aux statuts, le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A ce titre, il peut opérer à toute époque de l'année les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

#### Le Directoire

Le Directoire est responsable collégalement de l'administration et de la direction exécutive du Groupe.

#### Audit interne

Compte tenu de la taille des fonctions centrales, la fonction audit interne n'est pas couverte par une fonction spécifique. Les responsables financiers des filiales couvrent les aspects liés au contrôle interne.

### Organisation générale de la fonction comptable et financière

La fonction financière du Groupe est structurée autour des pôles suivants :

#### Le service Consolidation du Groupe.

Il établit les comptes consolidés du Groupe sur une base mensuelle, semestrielle et annuelle et conçoit la communication financière du Groupe sous la responsabilité du Directeur Financier, membre du Directoire.

Le service Consolidation Groupe réalise la consolidation des prévisions de résultats, bilan, indicateurs clés et cash-flows du Groupe et leur révision. Il définit en relation avec les membres du Directoire, les indicateurs clés au service de la stratégie du Groupe et analyse les résultats du Groupe.

Par ailleurs, il est en charge des relations avec les actionnaires, investisseurs et les analystes financiers et gère l'ensemble des publications liées à la communication financière.

#### Le service Contrôle de Gestion.

Il est responsable de l'élaboration du processus budgétaire et de ses révisions, de la validation des résultats et du reporting mensuel, conformément aux principes comptables en vigueur.

Le Contrôle de Gestion du Groupe assure le suivi des différentes entités juridiques en relation avec les responsables opérationnels du Groupe. Le Contrôle de Gestion met en place des indicateurs de gestion fiables et contrôle la remontée des informations financières.

Dans chaque filiale, un responsable financier a en charge le contrôle de gestion. Il assure chaque mois le reporting Groupe. Le service Trésorerie du Groupe assure la gestion de la trésorerie de la Société mère et le suivi des filiales du Groupe. Il gère, en coordination avec les membres du Directoire, les problématiques de financement et de couverture, et la définition des règles de suivi et de contrôle des risques liés à ces opérations.

#### Le service Comptabilité et Fiscalité de la Société mère.

Assume l'ensemble des tâches afférentes. Le directeur comptable assure le suivi de la comptabilité du siège et de l'usine en s'appuyant sur une équipe qui gère au quotidien les problématiques comptables et de gestion inhérentes au milieu industriel. Il assure, en outre, la gestion des problématiques fiscales de la Société mère.

Dans chaque filiale, un responsable financier a en charge la comptabilité et la fiscalité locale.

#### **Information sur les procédures de contrôle interne concernant l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière**

- Instructions et orientations relatives au processus de reporting et de consolidation

Le service de Consolidation transmet les instructions pour l'établissement du reporting et définit les procédures de contrôle des informations financières permettant de s'assurer de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations remontées dans le cadre des différents reportings.

- Processus budgétaire et révision des prévisions

Sur la base d'orientations définies par la Direction, les entités juridiques établissent leurs résultats prévisionnels annuels, les investissements et les effectifs prévisionnels.

Le marketing et la force commerciale sont impliqués en amont du processus budgétaire pour définir les ventes prévisionnelles. Cette étape permet d'évaluer les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs, y compris des besoins de production.

Le service de Contrôle de Gestion vérifie la cohérence des informations et des moyens évalués compte tenu des orientations stratégiques.

Ces résultats analysés par le Contrôle de Gestion sont consolidés et présentés au Directoire qui apporte ses commentaires. Une version définitive est validée ultérieurement puis mensualisée.

En cours d'exercice, le budget fait l'objet de deux révisions formelles et éventuellement d'autres révisions pour tenir compte d'événements particulièrement significatifs pour le Groupe.

- Processus de prévision et de suivi de trésorerie

Sur la base des budgets d'exploitation, d'investissements et des besoins en fonds de roulement, les entités juridiques établissent un budget de trésorerie mensualisé.

Ces budgets sont consolidés et revus par le Trésorier du Groupe et le Directeur Financier. Ils permettent de définir les besoins de financement des opérations et des investissements pour l'année suivante.

Ils font l'objet d'un suivi mensuel afin de s'assurer que les financements sont en phase avec les besoins.

Chacune des filiales transmet au Trésorier Groupe ses prévisions de trésorerie à 1 mois pour effectuer les arbitrages de trésorerie.

Le Trésorier est responsable de la révision des prévisions à court terme.

Les besoins de financement sont assurés par la société mère qui utilise les financements existants à son niveau ou dans les filiales par le biais de prêts/emprunts entre filiales. Ces prêts/emprunts font l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

#### **Processus de reporting et de consolidation du Groupe**

Le Groupe consolide ses états financiers sur une base mensuelle dans le cadre d'un reporting interne.

#### Le reporting mensuel :

Le reporting mensuel des comptes du Groupe est réalisé par chaque entité juridique sous l'autorité du responsable financier local puis transmis via l'outil de reporting et de consolidation au Contrôle de Gestion.

Le Contrôle de Gestion contrôle la remontée des informations, effectue une revue critique des résultats et assure l'exhaustivité et la pertinence des retraitements, conformément aux normes en vigueur. A cet effet, des contrôles clés ont été modélisés directement dans l'outil de reporting et de consolidation.

#### La consolidation mensuelle :

Les informations sont ensuite validées, consolidées et synthétisées par la cellule consolidation du Groupe.

La consolidation du Groupe enregistre les écritures de retraitement intragroupe et contrôle la correcte déclaration des intragroupe générant les éliminations automatiques.

Par ailleurs, elle procède à l'analyse contributive des résultats, du bilan et du cash-flow du Groupe et prépare la synthèse à l'attention du Directoire.

Une analyse des effets de change est réalisée systématiquement compte tenu de la sensibilité du Groupe aux effets de change.

Les comptes consolidés sont présentés chaque mois par le Directeur Financier au Directoire. Cette réunion est précédée d'une réunion au centre industriel sur les résultats de l'usine.

#### Les consolidations trimestrielles, semestrielles et annuelles :

Pour répondre aux exigences d'une Société cotée, un reporting spécifique est préparé à partir des comptes internes en vue de la publication des chiffres d'affaires trimestriels associé à un commentaire sur la marche des affaires et des résultats semestriels et annuels.

Dans le cadre de ce reporting, des instructions complémentaires sont transmises aux sociétés du Groupe pour répondre aux obligations imposées par les réglementations comptable et boursière.

Par ailleurs, le contrôle des informations comptables et financières est assuré grâce à un outil de reporting et de consolidation Groupe. Le contrôle de gestion contribue, au travers du dispositif de contrôle, à la fiabilité de la remontée des données financières.

#### Relations avec les Commissaires aux Comptes :

Les Commissaires aux Comptes sont informés des événements importants de la vie du Groupe et consultés régulièrement pour valider les options comptables.

#### **Organisation des travaux menés par S.T.Dupont en matière de description du contrôle interne et plan d'actions pour 2014-2015**

Le Directoire continuera à renforcer son rôle en termes de collecte de l'information existante concernant le contrôle interne au sein du Groupe, et plus important encore, de lancer et suivre les plans d'action afin de faire progresser en continu la gestion des risques dans tous les domaines de l'entreprise.

En 2014-2015, l'accent sera mis sur la réduction des ruptures d'approvisionnement des produits finis et l'amélioration de l'efficacité des flux logistiques et de production.

#### **La gestion des risques**

Les principaux risques, leur gestion et leur couverture sont présentés dans la rubrique « Facteurs de risques » du document de référence. Ces risques concernent principalement les risques opérationnels et les risques de marché (principalement les risques de liquidité et de change).

L'identification, la prévention et la couverture de ces risques sont assurés par la Direction financière et juridique au travers des différents outils de suivi mis en œuvre.

Le présent rapport a reçu l'approbation du Conseil de Surveillance du 30 juin 2014.

M. Joseph Wan,  
Président du Conseil de Surveillance

#### **1.7.6. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de Surveillance (partie information comptable et financière)**

**Exercice clos le 31 mars 2014**

Aux Actionnaires

**S.T. DUPONT**

92, boulevard du Montparnasse

75014 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société S.T. DUPONT et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 28 juillet 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Camille Phelizon

S & W Associés  
Maryse Le Goff

**1.7.7. Capital social autorisé, mais non émis**  
**Conditions de modification du capital social**

Le Directoire dispose des autorisations financières, sur délégation de l'Assemblée Générale :

Nature des autorisations	Montant nominal maximal autorisé de l'augmentation de capital	Date d'échéance
Achat et revente éventuelle des actions S.T.Dupont, conformément aux articles L.225-210 et suivants du Code de Commerce (7e résolution AGO du 12/09/2013),	Dans la limite de 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date d'arrêté des comptes, au prix d'achat maximum de 1,00 €	12 mars 2015
Augmentation de capital par émission, avec droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, conformément aux articles L.225-129 à L. 225-129-6 et L.228-92 du Code de Commerce (8e résolution AGM du 12/09/2013)	5 000 000 €	12 novembre 2015
Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, mais avec délai de priorité pour les actionnaires, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, conformément aux articles L.225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L.225-136 et L.228-92 du Code de Commerce 9e résolution AGM du 12/09/2013)	5 000 000 €	12 novembre 2015
Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport, conformément aux articles L.225-129-2 et L. 225-130 du Code de Commerce (10e résolution AGM du 12/09/2013)	5 000 000 €	12 novembre 2015
Autorisation d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en application des 8e, 9e et 11e résolutions, conformément à l'article L.225-135-1 du Code de Commerce (12e résolution AGM du 12/09/2013)	5 000 000€	12 novembre 2015
Autorisation d'émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société en cas d'offre publique d'échange initiée par la société, conformément aux articles L.225-129 à L.225-129-6, L. 225-148 et L.228-92 du Code de Commerce (13e résolution AGM du 12/09/2013)	5 000 000€	12 novembre 2015
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en rémunération d'apports en nature, conformément aux articles L.225-129 à L.225-129-6 et L. 225-147 du Code de Commerce (14e résolution AGM du 12/09/2013)	dans la limite de 10 % du capital social	12 novembre 2015
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires en conséquence de l'émission par les filiales de la société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, L.225-129 à L.225-129-6, et L.228-93 du Code de Commerce (15e résolution AGM du 12/09/2013)	5 000 000€	12 novembre 2015
Augmentation de capital par émission de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux articles L.225-129-6, L.225-138 I et II et L.228-138-1 du Code de Commerce (16e résolution de l'AGM du 12/09/2013)	500 000€	12 novembre 2015
Attribution d'options d'achat d'actions (17e résolution de l'AGM du 12/09/2013)	Dans la limite de 2 % du montant du capital social à la date de l'AGM du 12/09/2013	12 novembre 2016
Attribution d'options de souscription d'actions (18e résolution de l'AGM du 12/09/2013)	Dans la limite de 5 % du montant du capital social à la date de l'AGM du 12/09/2013	12 novembre 2016
Attribution d'actions gratuites (19e résolution de l'AGM du 12/09/2013)	Dans la limite de 5% du montant du capital social à la date de l'AGM du 12/09/2013	12 novembre 2016

### 1.7.8. Autorisations financières

Le Directoire dispose des autorisations financières suivantes, sur délégation de l'Assemblée Générale :

Nature des autorisations	Montant nominal maximal autorisé de l'augmentation de capital	Date d'échéance
Achat et revente éventuelle des actions S.T.Dupont, conformément aux articles L.225-210 et suivants du Code de Commerce [7e résolution AGO du 12/09/2013],	Dans la limite de 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date d'arrêté des comptes, au prix d'achat maximum de 1,00 €	12 mars 2015
Augmentation de capital par émission, avec droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, conformément aux articles L.225-129 à L. 225-129-6 et L.228-92 du Code de Commerce [8e résolution AGM du 12/09/2013]	5 000 000 €	12 novembre 2015
Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, mais avec délai de priorité pour les actionnaires, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, conformément aux articles L.225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L.225-136 et L.228-92 du Code de Commerce 9e résolution AGM du 12/09/2013]	5 000 000 €	12 novembre 2015
Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport, conformément aux articles L.225-129-2 et L. 225-130 du Code de Commerce [10e résolution AGM du 12/09/2013]	5 000 000 €	12 novembre 2015
Autorisation d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en application des 8e, 9e et 11e résolutions, conformément à l'article L.225-135-1 du Code de Commerce [12e résolution AGM du 12/09/2013]	5 000 000€	12 novembre 2015
Autorisation d'émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société en cas d'offre publique d'échange initiée par la société, conformément aux articles L.225-129 à L.225-129-6, L. 225-148 et L.228-92 du Code de Commerce [13e résolution AGM du 12/09/2013]	5 000 000€	12 novembre 2015
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en rémunération d'apports en nature, conformément aux articles L.225-129 à L.225-129-6 et L. 225-147 du Code de Commerce [14e résolution AGM du 12/09/2013]	dans la limite de 10 % du capital social	12 novembre 2015
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires en conséquence de l'émission par les filiales de la société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, L.225-129 à L.225-129-6, et L.228-93 du Code de Commerce [15e résolution AGM du 12/09/2013]	5 000 000€	12 novembre 2015
Augmentation de capital par émission de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux articles L.225-129-6, L.225-138 I et II et L.228-138-1 du Code de Commerce [16e résolution de l'AGM du 12/09/2013]	500 000€	12 novembre 2015
Attribution d'options d'achat d'actions [17e résolution de l'AGM du 12/09/2013]	Dans la limite de 2 % du montant du capital social à la date de l'AGM du 12/09/2013	12 novembre 2016
Attribution d'options de souscription d'actions [18e résolution de l'AGM du 12/09/2013]	Dans la limite de 7 % du montant du capital social à la date de l'AGM du 12/09/2013	12 novembre 2016
Attribution d'actions gratuites [19e résolution de l'AGM du 12/09/2013]	Dans la limite de 5% du montant du capital social à la date de l'AGM du 12/09/2013	12 novembre 2016

## 2. Comptes consolidés au 31 mars 2014

### 2.1. Comptes consolidés au 31 mars 2014

#### Compte de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2014	31/03/2013 (*)
<b>Produits des activités ordinaires (**)</b>		<b>79 568</b>	<b>79 553</b>
Chiffre d'affaires net « produits »	3	74 149	73 984
Coûts des ventes		(34 643)	(35 781)
<b>Marge brute</b>		<b>39 506</b>	<b>38 203</b>
Frais de communication		(3 958)	(4 826)
Frais commerciaux		(19 810)	(19 568)
Frais généraux et administratifs		(14 316)	(14 750)
<b>Résultat opérationnel courant (hors royalties)</b>		<b>1 422</b>	<b>(941)</b>
Royalties		5 419	5 569
Autres charges	33	(2 337)	(792)
Autres produits	33	125	91
Perte de valeur sur actifs (IAS 36)	4	(200)	
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>4 429</b>	<b>3 927</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	24	27	41
Coût de l'endettement financier brut	24	(357)	(1 792)
Coût de l'endettement financier net	24	<b>(330)</b>	<b>(1 751)</b>
Autres produits et charges financiers	24	(510)	(1 148)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		0	0
<b>Résultat avant Impôt</b>		<b>3 589</b>	<b>1 028</b>
Charges d'impôt sur le résultat	23	(527)	(116)
<b>Résultat net</b>		<b>3 062</b>	<b>912</b>
<b>Résultat net – part du Groupe</b>		<b>3 062</b>	<b>912</b>
<b>Résultat net – intérêts minoritaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Résultat net par action (en euros)	25	0,006	0,002
Résultat net dilué par action (en euros)	25	0,006	0,005

(\*) Le compte de résultats au 31 mars 2013 a été retraité des effets de l'application d'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » de façon rétrospective, du changement de présentation du résultat de change positionné dorénavant en résultat financier ; et du changement de présentations des charges liées aux engagements sociaux, dont une partie est positionnée en résultat financier.

(\*\*) Ce compte est composé du chiffre d'affaire net et des royalties.

#### Etat du résultat global

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013 (*)
<b>Résultat net :</b>	<b>3 062</b>	<b>912</b>
<i>Résultat net-part du groupe</i>	3 062	912
<i>Résultat net-intérêts minoritaires</i>	-	-
<b>Autres éléments du résultat global :</b>	<b>(1 186)</b>	<b>(988)</b>
<i>Elément faisant ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat</i>	-	-
Variation de la réserve de conversion	(1 169)	(290)
<i>Elément ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat</i>	-	-
Gains et pertes actuariels relatifs aux engagements de retraite	(17)	(698)
<b>Résultat global</b>	<b>(1 876)</b>	<b>(76)</b>

(\*) De façon similaire au compte de résultats ci-dessus, l'état du résultat a été retraité des effets de l'application d'IAS 19 révisée « Avantages du personnel », de façon rétrospective et des changements de méthodes.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

**Bilan actif et passif**

<b>ACTIF</b>			
(En milliers d'euros)	<b>Notes</b>	<b>31/03/2014</b>	<b>31/03/2013 (*)</b>
<b>Actif non courant</b>			
Ecart d'acquisition	5	3 234	3 656
Immobilisations incorporelles (nettes)	6	543	514
Immobilisations corporelles (nettes)	7	16 677	18 646
Actifs financiers	9	1 223	1 293
Participations dans les entreprises associées	8	7	7
Impôts différés	23	537	572
<b>Total de l'actif non courant</b>		<b>22 221</b>	<b>24 688</b>
<b>Actif courant</b>			
Stocks et en-cours	10	21 486	26 535
Créances clients	11	16 240	13 572
Autres créances	12	4 156	4 991
Impôts courants	23	414	763
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	5 645	3 746
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>47 941</b>	<b>49 607</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>70 162</b>	<b>74 295</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

**PASSIF**

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2014	31/03/2013
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>			
Capital	14	26 214	21 288
Prime d'émission, de fusion et d'apport	14	10 843	1 080
Composante capital des emprunts convertibles	18	2 425	2 425
Réserves		(4 124)	(5 020)
Réserves de conversion		(1 126)	43
<b>Résultat net- Part du Groupe</b>		<b>3 062</b>	<b>912</b>
<b>Total capitaux propres - part du groupe</b>		<b>37 294</b>	<b>20 728</b>
<b>Total capitaux propres - part des intérêts ne conférant pas le contrôle</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts obligataires convertibles	18	0	0
Emprunts et dettes financières	19	6	6
Emprunts sur location financement (à plus d'un an)	19	647	879
Impôts différés	23	136	178
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	16	6 318	6 999
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>7 107</b>	<b>8 062</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs	21	5 567	12 397
Autres passifs courants	22	7 787	7 873
Impôts courants	23	411	319
Provisions pour risques et charges	15	1 911	1 101
Emprunts obligataires convertibles (à moins d'1 an)	18	0	16 041
Emprunts et dettes financières	19	9 700	7 282
Emprunts sur location financements (moins d'1 an)	19	385	492
<b>Total des passifs courants</b>		<b>25 761</b>	<b>45 505</b>
<b>Total du Passif</b>		<b>70 162</b>	<b>74 295</b>

*(\*) Le bilan au 31 mars 2013 a été retraité des effets de l'application d'IAS19 révisée « Avantages du personnel » de façon rétrospective.*

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

**Tableau des flux de trésorerie**

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013(*)
<b>I - Activités Opérationnelles</b>		
Résultat net après impôt	3 062	912
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	3 256	2 029
Perte de valeurs (IAS36)	200	(250)
Variation des provisions	157	(177)
Pertes (Gains) latents	88	215
Charge nette d'intérêts	356	1 669
Plus ou moins-values de cessions	328	950
Charge (produit) d'impôt	213	(193)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, net des dividendes versés	0	0
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>7 660</b>	<b>5 155</b>
Variation des stocks et en-cours	4 079	(4 401)
Variation des clients et comptes rattachés	(2 956)	(2 289)
Variation des autres créances	780	(113)
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	(6 668)	271
Variation des autres dettes	496	163
<b>Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>	<b>(4 269)</b>	<b>(6 369)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>	<b>3 391</b>	<b>(1 214)</b>
<b>II - Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(84)	0
Dépenses de développement	(225)	(284)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 436)	(2 133)
Acquisition d'autres immobilisations financières	(74)	(83)
<b>Besoin de trésorerie (investissements)</b>	<b>(1 819)</b>	<b>(2 500)</b>
Cessions d'immobilisations incorporelles	0	0
Cessions d'immobilisations corporelles	0	0
Cessions d'autres immobilisations financières	67	33
<b>Désinvestissements</b>	<b>67</b>	<b>33</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(1 752)</b>	<b>(2 467)</b>
<b>III - Activités de financement</b>		
Emissions d'emprunts et dettes financières	5 218	1 168
Remboursement d'emprunts et dettes financières	(2 487)	(450)
Intérêts payés	(1 572)	(1 485)
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>1 159</b>	<b>(767)</b>
Effets de la variation des cours de change	(197)	12
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>2 601</b>	<b>(4 436)</b>
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 117	6 553
Trésorerie à la clôture de l'exercice (note 13)	4 718	2 117
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>2 601</b>	<b>(4 436)</b>

(\*) Le tableau de flux de trésorerie a été retraité, pour les périodes du 31 mars 2013, des effets de l'application d'IAS 19 révisée « Avantages du personnel », de façon rétrospective.

(\*\*) Au 31 mars 2014, la conversion de l'Océane pour un montant de 14 739 milliers d'euros a été compensé par une augmentation de capital de 14 689 milliers d'euros.

### Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Composante capital de l'emprunt obligataire	Réserves et résultats cumulés	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres consolidés
<b>Au 31/03/2012</b>	<b>425 603 556</b>	<b>21 281</b>	<b>1 065</b>	<b>2 425</b>	<b>(3 249)</b>	<b>(342)</b>	<b>21 179</b>
Incidence IAS 19 révisée					181	(625)	(444)
<b>Au 31/03/2012 (*)</b>	<b>425 603 556</b>	<b>21 281</b>	<b>1 065</b>	<b>2 425</b>	<b>(3 068)</b>	<b>(967)</b>	<b>20 736</b>
Résultat de l'exercice					912		912
Autres éléments du résultat global						(988)	(988)
Changement de méthode							0
Paiement fondé sur des actions					47		47
Instruments financiers	148 000	7	15				22
<b>Au 31/03/2013 (*)</b>	<b>425 751 556</b>	<b>21 288</b>	<b>1 080</b>	<b>2 425</b>	<b>(2 109)</b>	<b>(1 956)</b>	<b>20 729</b>
Résultat de l'exercice					3 062		3 062
Autres éléments du résultat global						(1 186)	(1 186)
Impact IAS19 révisée							0
Changement de méthode							0
Instruments financiers	98 528 000	4 926	9 763				14 689
<b>Au 31/03/2014</b>	<b>524 279 556</b>	<b>26 214</b>	<b>10 843</b>	<b>2 425</b>	<b>953</b>	<b>(3 142)</b>	<b>37 294</b>

(\*) Les capitaux propres au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012 ont été retraités des effets de l'application d'IAS 19 révisée « Avantages du personnel », de façon rétrospective.

## Notes annexes aux comptes consolidés

### Sommaire

1.	Principes comptables .....	82
1.1.	Base de préparation des états financiers.....	82
1.2.	Nouvelles normes, amendements et interprétations applicables sur l'exercice .....	82
1.3.	Normes, amendements et interprétations avec application optionnelle.....	83
1.4.	Recours à des estimations et au jugement .....	83
1.5.	Méthodes de consolidation .....	84
1.6.	Date d'arrêté des comptes .....	84
1.7.	Éliminations de consolidation.....	84
1.8.	Transactions libellées en monnaies étrangères et conversion des états financiers .....	84
1.9.	Instruments financiers .....	85
1.9.1.	Couverture des risques de change .....	85
1.9.2.	Couvertures des risques de taux d'intérêts.....	86
1.10.	Secteurs opérationnels .....	86
1.11.	Immobilisations incorporelles .....	86
1.12.	Écarts d'acquisition (Goodwill).....	87
1.13.	Immobilisations corporelles.....	88
1.14.	Contrats de location .....	88
1.15.	Stocks et en-cours .....	88
1.16.	Créances clients et comptes rattachés.....	88
1.17.	Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	89
1.18.	Engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi.....	89
1.18.1.	Régimes de retraite.....	89
1.18.2.	Régimes de couverture médicale .....	90
1.18.3.	Autres avantages à long terme .....	90
1.19.	Autres provisions .....	90
1.20.	Emprunts et dettes financières .....	91
1.20.1.	Emprunt obligataire convertible .....	91
1.21.	Constatation des produits.....	91
1.22.	Impôts sur les résultats .....	91
1.23.	Résultat par action .....	91
1.24.	Dépréciations d'actifs (pertes de valeur).....	92
1.25.	Tableau des flux de trésorerie .....	92
1.26.	Plan d'attribution d'actions gratuites.....	92
1.27.	Capital.....	92
2.	Périmètre de consolidation.....	93
3.	Information sectorielle .....	94
3.1.	Compte de résultat sectoriel .....	94
3.2.	Postes du bilan.....	95
3.3.	Chiffre d'affaires par activité et zone géographique .....	95
4.	Tests de valeur sur actifs immobilisés.....	96
5.	Écarts d'acquisition .....	97
6.	Immobilisations incorporelles .....	98
7.	Immobilisations corporelles .....	99
8.	Participations dans les entreprises associées .....	101
9.	Actifs financiers non courants .....	101
10.	Stocks et en cours .....	101
11.	Créances clients et comptes rattachés .....	102
12.	Autres Créances.....	102
13.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	103
14.	Capitaux propres .....	103
15.	Provisions et passifs éventuels .....	103
16.	Régimes d'avantages salariaux offerts aux employés .....	104
17.	Plans d'attribution d'actions gratuites .....	107
18.	Emprunt obligataire convertible .....	107
19.	Emprunts et dettes financières.....	109
20.	INSTRUMENTS FINANCIERS .....	110
21.	FOURNISSEURS .....	111

22.	Autres dettes .....	112
23.	Impôts sur les sociétés et impôts différés.....	112
24.	Coût de l'endettement financier.....	113
25.	Résultat par action .....	114
26.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES .....	114
27.	Rémunération des principaux dirigeants.....	115
28.	Engagements hors bilan et obligations contractuelles.....	115
29.	Financement de l'exploitation .....	117
30.	Exposition au risque de liquidité .....	118
31.	Exposition aux autres risques .....	119
32.	Charges opérationnelles par nature .....	119
33.	Autres produits et charges .....	119
34.	Actifs éventuels .....	120
35.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	120

Sauf information contraires, les montants figurant dans les notes ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

Le Groupe S.T.Dupont fabrique ou fait fabriquer des articles de Luxe, et distribue ses produits dans le monde entier. La société mère est S.T.Dupont SA, société anonyme située 92, boulevard du Montparnasse à Paris. La maison mère ultime du Groupe est la Société BroadGain Investments Ltd. Celle-ci est basée à Hong-Kong et est elle-même détenue par un Trust dont les bénéficiaires sont, entre autres, Monsieur Dickson Poon et des membres de sa famille.

La Société S.T.Dupont est cotée sur Euronext Paris S.A. (Compartiment B).

Le Directoire a arrêté les comptes de l'exercice 2013-2014 en date du 30 juin 2014.

## **1. PRINCIPES COMPTABLES**

### **1.1. Base de préparation des états financiers**

Les états financiers consolidés du Groupe S.T.Dupont au 31 mars 2014 ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> avril 2010. Ce référentiel est disponible sur le site suivant : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm). Ce référentiel est identique à celui adopté par l'IASB.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et ont été arrêtés par le Directoire le 30 juin 2014. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 12 septembre 2014.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments financiers dérivés compris). Sauf indication contraire, ces normes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes du Groupe.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

La valeur d'utilité servant de base aux tests de dépréciation des actifs (corporels et incorporels) a été déterminée sur la base d'estimations des cash-flows futurs, déterminées à partir de la projection des données historiques ajustées des projets de développement connus à la date d'arrêt des comptes. Ces projets concernent, à la fois, le développement des réseaux de distribution et les nouvelles lignes qui seront lancées dans les années à venir. Elles ont, par nature, un caractère incertain et représentent les meilleures estimations de la Direction.

### **1.2. Nouvelles normes, amendements et interprétations applicables sur l'exercice**

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB et applicables de manière obligatoire pour l'exercice 2013-2014 sont les suivants :

#### Norme IAS19 « Avantages du personnel » :

La norme IAS19 révisée « Avantages du personnel » applicable de manière rétrospective conduit notamment à la comptabilisation de la position nette au titre des engagements sociaux (engagement net des actifs) au bilan, à la suppression de l'amortissement du coût des services passés et à l'obligation d'évaluer le rendement attendu des actifs de régime sur une base normative (via le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la dette).

L'application a pour conséquence, au 1<sup>er</sup> avril 2012, d'augmenter les provisions pour engagements sociaux et de diminuer les capitaux propres du groupe de 444 milliers d'euros. L'impact sur le résultat de l'exercice 2011-2012 est de 279 milliers d'euros et pour l'exercice 2012-2013 de 116 milliers d'euros.

Le groupe a également décidé de présenter le coût net d'intérêt relatif aux engagements sociaux en charge financière alors que jusqu'à présent il était présenté en résultat opérationnel. Reclassement d'une charge de 0,2 million d'euros en résultat financier pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IAS19 révisée, les périodes comparatives ont été retraitées afin de prendre en compte l'application rétrospective de la norme.

#### Norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » :

Publiée conjointement par l'IASB et le FASB, IFRS 13 définit les règles de détermination de la juste valeur et requiert un niveau d'information sur la détermination de la juste valeur. Au 31 mars 2014, les actifs et passifs financiers valorisés à la juste valeur sont les suivants :

- Trésorerie et équivalent de trésorerie : se référer à la note 2.4.13.
- Instruments financiers pour couvrir le risque de change.
- Les lignes de crédits sont comptabilisées pour leur valeur de remboursement assimilée à la juste valeur, compte tenu de leur maturité très courte.

#### **Autres changements de méthode comptable.**

Au cours de l'exercice 2013-2014, S.T. Dupont a effectué un changement de présentation, en choisissant de positionner le résultat de change en « Autres produits et charges financiers » alors que jusqu'à présent, celui-ci était présenté en « Autres produits et charges » au sein du résultat d'exploitation. Le changement de méthode comptable a été réalisé de manière rétrospective et a conduit à un reclassement de -156 milliers d'euros pour l'exercice 2012-2013 et de -484 milliers d'euros pour l'exercice 2013-2014

#### **1.3. Normes, amendements et interprétations avec application optionnelle**

Les normes et interprétations publiées par l'IASB applicable et obligatoire en Europe pour l'exercice 2014-2015 sont les suivantes :

##### Norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » :

Publiée en mai 2011, la norme présente une définition unique du contrôle et remplace la norme IAS27 pour la partie relative aux états financiers et l'interprétation SIC-12 sur les entités ad hoc.

Conformément à IFRS 10, les comptes consolidés de S.T. Dupont incluent toutes les entités que le groupe contrôle directement ou indirectement, quel que soit son niveau de participation dans les capitaux propres de ces entités. S.T. Dupont a un contrôle exclusif sur la majorité de ses filiales et a une influence notable sur STD Dupont Export LTD (Hong-Kong).

##### Norme IFRS 11 « Partenariat » :

Remplace la norme IAS31 « Participations dans des coentreprises » et l'interprétation SIC-13.

Cette norme porte sur les droits et obligations du partenariat, et impose une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun. S.T. Dupont n'a aucun contrôle conjoint, la norme IFRS 11 n'a pas d'impact sur le périmètre de consolidation du groupe.

##### Norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités » :

Cette norme regroupe l'ensemble des informations à fournir lorsqu'une entité détient des participations dans des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées, quel que soit le niveau de contrôle ou d'influence exercé sur ces entités.

Le groupe n'anticipe pas d'impact sur les comptes consolidés relatif à ces nouvelles normes.

Les normes et interprétations suivantes ont été publiées par l'IASB mais n'ont pas été adoptées au 31 mars 2014 par l'UE :

- IFRIC 21 Droits ou taxes (« Levies »)
- IFRS 9 Instruments financiers.

#### **1.4. Recours à des estimations et au jugement**

- La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

- Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont détaillées dans les paragraphes suivants de l'annexe :
- Notes 4, 5, 6 et 7 : tests de valeurs sur actifs immobilisés, écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles
  - Note 15 : provisions et passifs éventuels
  - Note 16 : retraites

#### 1.5. **Méthodes de consolidation**

Les comptes consolidés regroupent les comptes de S.T.Dupont S.A., les filiales dans lesquelles S.T.Dupont S.A. exerce un contrôle exclusif et les entreprises associées sur lesquelles S.T.Dupont S.A. exerce une influence notable.

Les filiales sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé ; le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Le contrôle consiste en la capacité de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité en vue de bénéficier des résultats de ses activités. L'évaluation du contrôle prend également en compte les droits de vote potentiels qui peuvent être exercés ou qui sont convertibles au moment de cette évaluation. Les états financiers des filiales sont intégrés ligne à ligne dans les comptes consolidés et les intérêts ne conférant pas le contrôle sont présentés distinctement au sein des capitaux propres. La part de résultat revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle est également présentée distinctement dans le compte de résultat.

La perte de contrôle exclusif donne lieu à la comptabilisation d'un résultat global de cession quand bien même un intérêt résiduel serait conservé.

Les comptes des entreprises associées sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière comme par exemple celles dans lesquelles le Groupe est représenté au Conseil sans avoir le contrôle, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Les entreprises associées sont initialement évaluées au coût. Par la suite, la quote-part du Groupe dans les profits ou pertes est comptabilisée en résultat. La quote-part du Groupe dans les variations des autres éléments du résultat global est également reflétée dans les autres éléments du résultat global. L'écart d'acquisition lié à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Le périmètre de consolidation figure en note 2.

#### 1.6. **Date d'arrêté des comptes**

La date d'arrêté des comptes de S.T.Dupont S.A. est le 31 mars de chaque année. La date d'arrêté des comptes des filiales est également le 31 mars.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels arrêtés à cette date.

#### 1.7. **Éliminations de consolidation**

Lors de l'établissement des comptes consolidés, les transactions, les soldes et les résultats d'opérations intragroupe sont éliminés. Dans le cas de l'intégration globale, les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité. Ces éliminations concernent de plus les résultats de cession intragroupe ainsi que l'annulation des provisions pour dépréciation de titres consolidés ou sur prêts aux filiales consolidées. Les dividendes et acomptes sur dividendes en provenance de sociétés consolidées sont annulés pour la détermination du résultat consolidé. La valeur comptable de la participation de S.T.Dupont S.A. dans ses filiales et la part de S.T.Dupont S.A. dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées.

#### 1.8. **Transactions libellées en monnaies étrangères et conversion des états financiers**

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie fonctionnelle dans laquelle l'entité opère. Les transactions libellées en devises étrangères sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

En conformité avec le paragraphe 15 et 32 de l'IAS 21, S.T.Dupont a déterminé les créances et dettes intragroupe libellées dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle de chaque entité et dont le remboursement n'est pas planifié dans un avenir prévisible. Les écarts de change portant sur les montants ainsi déterminés ont été comptabilisés en réserve de conversion.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro. La conversion des états financiers des sociétés établis en devises étrangères est effectuée d'après les principes suivants :

- au cours de clôture pour les comptes de bilan ;
- au cours moyen de la période (ce cours étant considéré comme représentatif du cours à la date de transaction) pour les postes du compte de résultat. En cas de transaction significative particulière, le cours retenu est celui du jour de cette transaction.

Le cours moyen est la moyenne des cours de clôture mensuels, pondérée par les chiffres d'affaires mensuels. L'écart de conversion, résultant d'une part de l'impact de la variation du taux de change entre l'ouverture et la clôture et, d'autre part, de l'utilisation de taux différents pour le compte de résultat et le bilan, est comptabilisé en tant que composante distincte des capitaux propres consolidés (autres éléments du résultat global) dans le poste « Réserves de conversion ».

Les taux de conversion des devises hors zone euro sont les suivants:

	Taux de clôture 31/03/14	Taux de clôture 31/03/13	Taux moyen 31/03/14
1 franc suisse	0,8195876	0,8204637	0,8195876
1 yen	0,0070675	0,0082863	0,0073734
1 livre sterling	1,2099344	1,1844758	1,2099344
1 dollar US	0,7270853	0,7825605	0,7270853
1 dollar de Hong Kong	0,0937207	0,1008065	0,0956782
1 nouveau dollar de Taiwan	0,0236739	0,0260282	0,0236739
1 dollar de Singapour	0,5771321	0,6301411	0,5933557
1 ringgit de Malaisie	0,2228679	0,2529234	0,2228679
1 RMB (Chine)	0,1181818	0,1246976	0,1210580

1. La filiale suisse a comme seule activité la facturation d'une redevance pour une licence de parfum. Cette facturation intervient une fois par an au 31 mars. C'est la raison pour laquelle le taux moyen égale le taux de clôture.
2. La filiale américaine n'a aucune activité commerciale. D'une manière générale, le taux de change moyen est déterminé à partir des produits et des charges sur une base mensuelle. Dans la mesure où cette filiale ne remonte ses états financiers que deux fois par an, le taux moyen publié par la Banque de France a été retenu.

#### 1.9. Instrument financiers

Les actifs et passifs financiers comptabilisés à la date de clôture du bilan incluent les caisses, les soldes bancaires, les placements, les créances, les dettes fournisseurs et les emprunts. Les méthodes spécifiques de comptabilisation retenues sont décrites dans la présentation des méthodes concernant chaque élément.

##### 1.9.1. Couverture des risques de change

Le Groupe comprend plusieurs filiales de distribution qui facturent leurs clients dans leur devise commune. Cependant quelques relations commerciales spécifiques peuvent justifier une facturation en devises autres ; le risque de change résultant de ces transactions est apprécié et couvert dans le respect des règles de prudence.

S.T. Dupont S.A emploie différents instruments financiers dérivés pour couvrir ses quelques expositions, conformément à la charte des engagements financiers entérinée par la direction du Groupe ; l'utilisation éventuelle d'instruments dérivés n'aura jamais un caractère spéculatif, mais aura pour unique but de couvrir des opérations en cours ou futures afin d'assurer ou de figer des revenus en devises découlant des activités commerciales et industrielles du Groupe dans le cadre normal d'une bonne gestion.

L'exposition du Groupe S.T. Dupont au risque de change est détaillée dans le rapport de gestion ; au 31 mars 2014, le portefeuille d'opérations de change contient des ventes à termes, des swaps et des options de change ; elles sont toutes portées par la société S.T. Dupont S.A et leurs maturités n'excèdent pas un an. Ces couvertures engagent le Groupe sur des positions vendeuses de 405 millions de yens japonais et 56 millions de HK dollars (respectivement 2 862 milliers et 5 271 milliers d'euros selon les cours de clôture au 31 mars 2014).

L'objectif de ces opérations de change est de couvrir des ventes en devises au sein du Groupe S.T. Dupont, selon les normes IFRS la comptabilité de couverture ne trouve pas à s'appliquer ; la variation de la juste valeur des instruments financiers est donc comptabilisée en compte de résultat. Au 31 mars 2014, cette variation de juste valeur génère un résultat comptable latent de 294 milliers d'euros et une position bilan de 79 milliers d'euros.

Cette variation de juste valeur est calculée sur des valorisations dites "Marked-To-Market" (i.e. brut de marché, au taux sans risque) ; ces valorisations sont de niveau 2 car les opérations de change sont réalisées de gré à gré (i.e. non cotées sur un marché organisé), mais des données observables existent sur des marchés actifs pour des transactions similaires.

#### 1.9.2. Couvertures des risques de taux d'intérêts

Lorsque le Groupe souscrit à de l'endettement court terme à taux variable, il peut être amené à se couvrir pour sécuriser son endettement ou bénéficier d'éventuelles détentes de taux par la mise en place de swaps ou d'options de taux.

Les instruments dérivés de change et de taux sont, conformément aux dispositions des normes IAS 39 et IAS 32, comptabilisés au bilan en juste valeur. Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les variations de valeur du dérivé sont rapportées au résultat de la période, venant ainsi ajuster les gains ou pertes latents reconnus sur l'instrument couvert à hauteur du risque couvert. Dans le cas de couverture de flux futurs, les variations de valeur du dérivé sont enregistrées en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Si les instruments dérivés ne sont pas qualifiés comptablement de couverture, les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées au compte de résultat.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2014, comme lors des trois exercices précédents, aucun instrument dérivé n'a été utilisé à effet de couverture ; cependant l'évolution des taux de marché étant particulièrement attractive, le Groupe est attentif à toute opportunité de couverture.

#### 1.10. Secteurs opérationnels

La norme IFRS 8 « secteurs opérationnels », d'application obligatoire depuis les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, requiert la présentation d'information sur les secteurs d'activités opérationnels du Groupe.

La révision des secteurs opérationnels n'a pas eu d'effet sur le niveau d'allocation des écarts d'acquisition dans le cadre des tests de perte de valeur.

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Président du Directoire, principal décideur opérationnel du Groupe, pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance du Groupe.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec le référentiel comptable appliqué par le Groupe.

Les secteurs opérationnels se décomposent comme suit :

- Distribution contrôlée Europe
- Distribution contrôlée Asie
- Agents

La distribution contrôlée correspond aux ventes réalisées par l'intermédiaire de filiales.

Ces secteurs correspondent à des typologies de distribution et des responsabilités distinctes et sont placés sous la responsabilité de directions opérationnelles qui reportent directement au principal décideur opérationnel.

Le Groupe comprend également un secteur « licences, non affecté et éliminations » qui regroupe :

- les revenus de licence affectés à la marque
- les frais « corporate » ne pouvant être affectés aux secteurs et qui regroupent notamment les activités de développement produits, de marketing, de logistique ;
- les éliminations inter secteurs (Europe - Asie)

#### 1.11. Immobilisations incorporelles

Ce sont les actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, qui sont détenus par le Groupe S.T.Dupont et destinés à la production ou à la fourniture de biens ou services, dont la durée d'utilisation prévue est supérieure à un exercice.

Le coût d'entrée des éléments incorporels acquis séparément répondant aux critères d'immobilisations correspond à leur prix d'achat, augmenté de tous les coûts directs engagés pour permettre à ces éléments de fonctionner selon leur objet. Pour les immobilisations générées en interne, le coût d'entrée correspond aux dépenses engagées directement attribuables qui génèrent des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité déterminée selon leur cycle ou leurs conditions d'exploitation :

<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>Durée</b>
Droit au bail	durée du bail
Moules et empreintes	3 ans
Frais de collection (prêt-à-porter)	6 mois
Logiciels	De 1 à 3 ans (si standard), de 5 à 10 ans (si spécifiques, ERP)

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur constatation.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan lorsqu'ils satisfont l'ensemble des critères de la norme IAS 38 à savoir :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet, sont démontrées ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles ;
- le Groupe peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet, ou que son utilité en interne est démontrée.

Lorsque les critères permettant une inscription à l'actif ne sont pas satisfaits, les frais de développement sont comptabilisés en charge.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan lorsqu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs pour l'entreprise et amortis sur une durée de 3 ans.

#### 1.12. **Écarts d'acquisition (Goodwill)**

Conformément à IFRS 3, la méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de nouvelles activités par le Groupe. Le prix d'une acquisition correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur par le Groupe en échange du contrôle de l'acquis en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle. Les éléments du prix d'acquisition comprennent :

- les actifs remis au vendeur ;
- les passifs encourus ou éventuels ;
- les instruments de capitaux propres émis par le Groupe ; et
- les ajustements éventuels du prix d'acquisition.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus dans le poste « Autres charges », à l'exception :

- des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis en rémunération d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des capitaux propres, et
- des coûts liés aux dettes financières contractées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe doit évaluer les intérêts ne conférant pas le contrôle soit :

- sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquis évalué à la juste valeur à la date d'acquisition et donc sans comptabilisation d'un goodwill au titre des intérêts ne conférant pas le contrôle (méthode du goodwill partiel) ;
- à la juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence la comptabilisation d'un goodwill à la fois pour la part groupe et pour les intérêts ne conférant pas le contrôle (méthode du goodwill complet).

L'écart d'acquisition déterminé à la date de prise de contrôle correspond sur ces bases à la différence entre :

- Le prix d'acquisition au titre de la prise de contrôle constaté à la juste valeur à la date d'acquisition, plus le cas échéant le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle et pour les acquisitions par étapes, la juste valeur, à la date d'acquisition de la quote-part d'intérêts antérieurement détenue ;
- Le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative un profit est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur, comme indiqué en note 4, lorsqu'un événement défavorable intervient et au moins une fois par an, au cours du quatrième trimestre.

#### 1.13. **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique correspondant au prix d'achat augmenté des coûts directs. Le montant amortissable est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties linéairement en fonction de leur durée probable d'utilité économique.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée comme indiqué dans la note 1.25.

<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Durée</b>
Constructions	20-25 ans
Agencements, aménagements, installations liées à des constructions	20-25 ans
Mobilier	3-10 ans
Matériel et outillage	3-8 ans
Agencements, aménagements, installations	5-10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Matériel micro-informatique	3 ans

Les immobilisations en cours sont classées par type d'immobilisations. Les terrains ne sont pas amortis.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charge, à l'exception de ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien immobilisé.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif ; le résultat de cette décomptabilisation est inscrit aux postes « Autres produits » ou « Autres charges » du compte de résultat consolidé selon que ce résultat se traduit par un gain ou par une perte.

#### 1.14. **Contrats de location**

Les contrats de location sont considérés comme des contrats de location-financement dès lors qu'ils ont en substance pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques attachés à l'usage du bien loué, indépendamment de la propriété. Les biens correspondants sont comptabilisés en immobilisations en contrepartie d'une dette financière sur la base de la valeur actuelle des loyers futurs ou sur la base de leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Ils sont amortis sur une durée identique à celle des immobilisations corporelles acquises en propre.

Les autres contrats sont classés en location simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges opérationnelles de façon linéaire sur la durée du contrat.

#### 1.15. **Stocks et en-cours**

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition (ou de production) et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût d'acquisition ou de production est déterminé selon la méthode du coût standard avec incorporation des écarts entre coût standard et coût réel selon la méthode « premier entré - premier sorti ».

L'incorporation des écarts est fondée sur la capacité normale de production de l'entreprise.

Les stocks et en-cours sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur nette de réalisation à la clôture de l'exercice, laquelle représente le prix de vente estimé déduction faite des frais de vente.

#### 1.16. **Créances clients et comptes rattachés**

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis ultérieurement évaluées au coût amorti à l'aide d'une méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation est constituée par client lorsque la valeur d'inventaire des créances, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à leur valeur comptabilisée. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en frais commerciaux.

#### 1.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie correspond aux liquidités, aux dépôts à court terme et aux placements financiers diminués des découverts bancaires.

Les dépôts à terme correspondent à des certificats de dépôts d'échéance inférieure à 3 mois ;

Les valeurs mobilières de placement en portefeuille ne sont que des parts de FCP monétaires classés « monétaires euro » au sens de la classification AMF ; à ce titre, ces OPCVM satisfont aux critères de la norme IAS 7 permettant leur qualification en équivalents de trésorerie ; en particulier, leur délai de recouvrement d'un jour, comme leur sensibilité inférieure à 0,25, confirment entre autres leur éligibilité.

Les placements financiers enregistrés en équivalents de trésorerie sont à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ces placements financiers sont évalués à leur juste valeur avec variations de juste valeur en compte de résultat à la date de clôture. Les crédits spots et les lignes de trésorerie sont classés dans les emprunts et dettes financières courants.

#### 1.18. Engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Conformément à la législation et aux pratiques de chaque pays au sein duquel la société opère, ST Dupont participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant des pensions de retraite, d'autres prestations postérieures à l'emploi et d'autres avantages à long terme.

Le Groupe comptabilise les prestations postérieures à l'emploi (retraite, couverture médicale) et autres avantages à long terme (primes d'ancienneté), conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel » révisée en juin 2011, en tenant compte de la nature des régimes applicables (régimes à cotisations définies, régimes à prestations définies) et des spécificités de chaque pays.

Dans certains pays, ST Dupont verse des cotisations aux organismes publics qui gèrent le coût des prestations de retraite. Ces cotisations sont passées en charge lors de leur versement. Dans d'autres pays, ST Dupont garantit des prestations définies à ses employés lors de leur départ en retraite.

##### 1.18.1. Régimes de retraite

Les principaux régimes à prestations définies sont les suivants :

- En France, les indemnités de retraite légales sont exigibles lors du départ en retraite des employés et sont dues uniquement si les employés font partie de l'effectif de ST Dupont lors de leur départ en retraite. Ces indemnités sont déterminées en fonction du salaire de l'employé à la date de son départ en retraite et de son ancienneté dans le Groupe.
- Au Japon et en Belgique, ST Dupont garantit des indemnités de retraite.
- En Allemagne, ST Dupont gère un plan de retraite à prestations définies garantissant une rente viagère.
- En Italie, conformément aux réglementations locales, ST Dupont cumule des indemnités pour tous les employés (Trattamento di Fine Rapporto) jusqu'à leur départ de la société (retraite, licenciement ou préretraite). Cette indemnité augmente chaque année en fonction de l'ancienneté de chaque employé et d'un facteur lié à l'inflation.

Les avantages offerts aux salariés du groupe relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'entreprise de tout engagement futur vis-à-vis des salariés. De ce fait, seules les cotisations payées ou dues au titre de l'année figurent dans les comptes du groupe. Les régimes à prestations définies se caractérisent par un montant de prestations à verser au salarié au moment de son départ à la retraite qui dépend en général d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge le nombre d'années de service et le salaire.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont évalués, conformément à la norme IAS 19 R, par des actuaires indépendants. La valeur actualisée de l'obligation est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées, en fonction des hypothèses actuarielles du groupe qui sont revues chaque année. Cette méthode consiste à attribuer une unité supplémentaire de droits à la prestation pour chaque période de service ; chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Le taux appliqué pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne de l'obligation de retraite concernée.

Au 31 mars 2014, le Groupe ne participe plus au financement du contrat d'assurance (mutuelle des retraités) et n'a donc plus d'engagement à ce titre. St Dupont n'offre plus d'avantages équivalents, la provision de 747 milliers d'euros constatée dans les comptes sociaux a donc été reprise.

Les principes comptables appliqués aux avantages salariaux offerts aux employés ont fait l'objet d'une mise à jour cette année à l'occasion du passage à la norme IAS 19 révisée.

Cette norme révisée entraîne la comptabilisation de la position nette au titre des engagements sociaux (engagement net des actifs) au bilan. A ce titre, les éléments non-reconnus au 31 mars 2013 ont été reconnus immédiatement par capitaux propres avec un impact estimé à 1 026 milliers d'euros à l'ouverture de l'exercice 2013/2014.

Au 31 mars 2014, la société ST Dupont a opté pour la reconnaissance du coût normal en charge opérationnelle et le coût net d'intérêt en charge financière, alors que la pratique historique consistait à reconnaître l'ensemble de la charge en charge opérationnelle. Pour l'exercice 2013-2014, cette nouvelle méthode a pour impact un coût d'actualisation du déficit comptabilisé en charge financière de - 173 milliers d'euros, et un coût normal de + 468 milliers d'euros en charge opérationnelle. Il est important de noter que le coût normal est net de la mutuelle des retraités dont l'impact est une reprise de provision de 747 milliers d'euros.

Les écarts actuariels correspondent à la variation de la valeur actualisée de l'obligation ou de la juste valeur des actifs, du fait d'écarts entre les hypothèses démographiques et financières retenues dans le chiffrage et le niveau réel des variables démographiques et financières sur la période (effet d'expérience) et du fait des révisions des hypothèses actuarielles. Ces écarts sont désormais reconnus entièrement par capitaux propres (OCI) lors de leur survenance pour les régimes postérieurs à l'emploi.

#### 1.18.2. Régimes de couverture médicale

Pour les anciens salariés de S.T Dupont SA partis en retraite avant le 1er janvier 2001, le Groupe participait au coût des primes d'assurance au travers d'une contribution mensuelle forfaitaire non ré-évaluable. Au 31 mars 2014, le groupe ne participe plus au financement du contrat d'assurance et n'a donc plus d'engagement à ce titre.

#### 1.18.3. Autres avantages à long terme

Au Japon, le Groupe verse régulièrement des primes d'ancienneté aux employés actifs chaque fois qu'un employé atteint un certain niveau d'ancienneté (les primes d'ancienneté sont des voyages d'un montant fixe).

L'évaluation de l'ensemble des engagements est effectuée par un actuaire indépendant.

La valeur actuelle de l'obligation est calculée par un actuaire indépendant avec la méthode des unités de crédit projetées et elle est comptabilisée au Bilan. Le passif est inscrit au bilan au titre des autres avantages à long terme correspond à la valeur actualisée de l'obligation à la clôture.

#### 1.19. Autres provisions

Des provisions sont comptabilisées à la clôture lorsque :

- Le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'évènements passés ;
- il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Notamment, le Groupe constate le passif estimé sur tous les produits encore sous garantie à la date de clôture. Cette provision est déterminée sur la base des taux de retour historiques des produits sous garantie.

En outre, une provision est constatée pour le passif estimé au titre des congés payés annuels, des congés basés sur l'ancienneté, ainsi que la réduction du temps de travail, résultant des services rendus par les employés jusqu'à la date de clôture.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que le Groupe a une obligation vis à vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Cette provision est destinée à couvrir l'ensemble des coûts estimés des restructurations dans l'ensemble des sociétés du Groupe (indemnités de licenciements, préretraites, préavis non effectués, coûts de formation des personnes devant partir) ainsi que les coûts de fermeture de boutiques.

Dès lors qu'un litige avec un tiers identifié existe, une provision pour risques est comptabilisée sur la base d'une estimation du montant du risque correspondant à partir des éléments dont le Groupe dispose au moment de l'arrêté des comptes.

#### 1.20. **Emprunts et dettes financières**

Ils sont évalués à l'origine à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables puis au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif.

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les dettes non courantes. Les emprunts et dettes financières à court terme, ainsi que la part remboursable à moins d'un an des emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les dettes courantes.

##### 1.20.1. **Emprunt obligataire convertible**

Suivant la norme IAS 32, les obligations convertibles en actions sont des instruments financiers composés s'analysant en une composante dette et une composante capitaux propres. A la date de l'émission, la juste valeur de la composante dette est déterminée par application du taux d'intérêt prévalant sur le marché pour les emprunts non convertibles similaires.

La différence entre les produits de l'émission des obligations convertibles et la juste valeur attribuée à la composante dette, qui représente l'option incorporée de conversion du passif en capitaux propres du Groupe, est enregistrée dans les capitaux propres nets de l'incidence de l'impôt.

La composante dette est ensuite comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Au 31 mars 2014 l'OCEANE émise est échue ; ses comptes sont donc soldés.

#### 1.21. **Constatation des produits**

Le chiffre d'affaires net représente les ventes livrées du portefeuille de marques du Groupe qui est constitué par les produits fabriqués, de négoce et les accessoires s'y rattachant. Les ventes sont constatées dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les rabais, remises, ristournes et escompte de règlement sont classés en diminution du chiffre d'affaires.

Les redevances de licences sont comptabilisées sur la base des chiffres d'affaires déclarés.

Les autres produits des activités ordinaires comprennent exclusivement les redevances de marque.

#### 1.22. **Impôts sur les résultats**

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice des différentes sociétés intégrées. L'impôt exigible et différé doit être comptabilisé en produit ou en charge et compris dans le résultat de l'exercice sauf s'il est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat, soit en autres éléments du résultat global, soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente. Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles existant à la clôture de l'exercice en tenant compte du taux d'impôt en vigueur à cette même date ou du taux connu pour les exercices à venir.

Les impositions différées antérieures, si elles subsistent, sont corrigées du dernier taux adopté ou quasi adopté à la date de clôture et dont il est prévu qu'il s'appliquera lorsque l'actif d'impôt différé sera recouvré ou le passif d'impôt différé réglé (méthode du report variable).

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires, est probable à court ou moyen terme.

Les impôts différés passifs ne sont pas comptabilisés pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales ou entreprises associées dans la mesure où :

-S.T.Dupont contrôle la date à laquelle la différence temporelle s'inversera

-la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

#### 1.23. **Résultat par action**

En accord avec la norme IAS 33, le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions moyen pondéré en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé comme décrit ci-dessus, en tenant compte de l'impact maximal de la conversion de toutes les obligations convertibles et de la levée des options si la réalisation paraît probable compte tenu du cours de l'action par rapport au cours d'attribution de souscription. Ce calcul est effectué en tenant compte de l'annulation des frais financiers et de la dépréciation de la prime de remboursement et de l'effet d'impôt correspondant. Les actions ordinaires potentielles sont traitées

comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le résultat par action ou d'augmenter la perte par action des activités ordinaires poursuivies.

#### 1.24. **Dépréciations d'actifs (pertes de valeur)**

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisitions sont affectés à chacune des UGT ou groupe d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement.

Une UGT est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT correspondent à des zones géographiques, les plus significatives étant l'UGT France et l'UGT Hong-Kong / Chine à laquelle un goodwill de 3.2 millions d'euros est affecté.

La dépréciation de l'unité génératrice de trésorerie comprenant un écart d'acquisition est testée tous les ans ainsi que chaque fois qu'il y a indication que l'unité s'est dépréciée en comparant la valeur comptable de l'unité (y compris l'écart d'acquisition) et sa valeur recouvrable.

Si la valeur comptable de l'unité excède la valeur recouvrable, une perte de valeur de l'unité est répartie en réduction tout d'abord de la valeur comptable de l'écart d'acquisition, puis des autres actifs de l'unité au prorata de leur valeur comptable. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections à quatre ans de flux de trésorerie futurs attendus établis sur la base des budgets approuvés par la Direction et des plans à moyen terme et d'une valeur terminale. Ces flux de trésorerie ne tiennent pas compte des investissements de capacité futurs et des restructurations dans lesquelles le Groupe n'est pas engagé.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital. Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation aboutit à des valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en appliquant un taux avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou du groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale diminué des coûts de cession.

#### 1.25. **Tableau des flux de trésorerie**

Les flux liés à l'activité d'exploitation du tableau de financement sont présentés selon la méthode indirecte définie par la norme IAS 7.

La trésorerie comprend les comptes de caisses, les dépôts à vue dans les banques et les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

#### 1.26. **Plan d'attribution d'actions gratuites**

Conformément à la norme IFRS 2, les rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres sont comptabilisées par référence à la juste valeur des instruments attribués comme des charges de personnel. Les instruments accordés par le Groupe étant dénoués en instruments de capitaux propres, la juste valeur des instruments attribués est évaluée à la date de l'attribution, puis comptabilisée en charge sur la durée d'acquisition des droits, en fonction des caractéristiques des instruments en contrepartie des capitaux propres. L'atteinte des conditions de performance hors marché basées sur le résultat opérationnel attachées aux instruments accordés est prise en compte en ajustant à chaque clôture l'estimation du nombre d'instruments qui seront acquis in fine.

#### 1.27. **Capital**

Les actions d'autocontrôle sont présentées en diminution des capitaux propres consolidés.

## 2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Pourcentage d'intérêt		Méthode	
	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2014	31/03/2013
S.T.Dupont S.A. (France)	-	-	Société mère	
S.T.Dupont S.p.A. (Italie)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont S.A. (Suisse)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Japan K.K. (Japon)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Deutschland GmbH (Allemagne)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Benelux (Belgique)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Finance (France)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Iberia (Espagne)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont, Inc. (Etats-Unis)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Marketing Ltd (Hong Kong)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Investment Pte Ltd (Singapour - succursale à Taïwan)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Marketing Shanghai Ltd (Chine)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Export Ltd (Hong Kong)	25	25	MEE	MEE
S.T.Dupont Distribution Pte Ltd (Singapour)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont (Malaisie) Sdn Bhd	100	100	IG	IG

IG : intégration globale - MEE : mise en équivalence

Il n'existe pas d'entités non consolidées ou d'entités ad hoc portant des actifs, passifs, activités ou engagements au bénéfice de S.T.Dupont.

Il n'existe aucun engagement d'achat ou de vente d'actions entre les actionnaires.

### 3. INFORMATION SECTORIELLE

#### 3.1. Compte de résultat sectoriel

Au 31/03/2014	Distribution Contrôlée Europe	Distribution Contrôlée Asie	Agents	Licences non affectées et Eliminations	Consolidé
<b>Total Revenus</b>	<b>30 472</b>	<b>28 474</b>	<b>24 509</b>	<b>(3 887)</b>	<b>79 568</b>
Chiffre d'affaires "produits"	21 144	28 474	24 509	22	74 149
Vente intra secteur	9 329			(9 329)	
Coûts des ventes	(15 337)	(16 347)	(13 057)	10 098	(34 643)
<b>Marge brute</b>	<b>15 136</b>	<b>12 127</b>	<b>11 452</b>	<b>791</b>	<b>39 506</b>
Frais de communication	(1 378)	(997)	(836)	(747)	(3 958)
Frais commerciaux	(5 848)	(11 278)	(2 384)	(300)	(19 810)
Frais généraux et administratifs	(1 910)	(2 110)	(708)	(9 588)	(14 316)
Revenus de licence				5 419	5 419
Autres produits et charges	(120)	(497)		(1 595)	(2 212)
Perte de valeur sur actifs (IAS 36)	(200)				(200)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>5 680</b>	<b>(2 755)</b>	<b>7 524</b>	<b>(6 020)</b>	<b>4 429</b>
<b>Au 31/03/2013 (*)</b>	<b>Distribution Contrôlée Europe</b>	<b>Distribution Contrôlée Asie</b>	<b>Agents</b>	<b>Licences non affectées et Eliminations</b>	<b>Consolidé</b>
<b>Total Revenus</b>	<b>32 274</b>	<b>28 764</b>	<b>24 058</b>	<b>(5 543)</b>	<b>79 553</b>
Chiffre d'affaires "produits"	21 130	28 764	24 058	32	73 984
Vente intra secteur	11 144			(11 144)	
Coûts des ventes	(18 056)	(16 116)	(13 512)	11 904	(35 781)
<b>Marge brute</b>	<b>14 218</b>	<b>12 648</b>	<b>10 546</b>	<b>792</b>	<b>38 203</b>
Frais de communication	(1 158)	(1 468)	(944)	(1 256)	(4 826)
Frais commerciaux	(5 835)	(10 992)	(2 187)	(554)	(19 568)
Frais généraux et administratifs	(2 162)	(1 865)	(845)	(9 878)	(14 750)
Revenus de licence				5 569	5 569
Autres produits et charges	77	(497)		(281)	(701)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>5 140</b>	<b>(2 174)</b>	<b>6 570</b>	<b>(5 608)</b>	<b>3 927</b>

*(\*) Le compte de résultats au 31 mars 2013 a été retraité des effets de l'application d'IAS19 révisée « Avantages du personnel » de façon rétrospective, du changement de présentation du résultat de change positionné dorénavant en résultat financier, et du changement de présentations des charges liées aux engagements sociaux, dont une partie est positionnée en résultat financier.*

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Président du Directoire, principal décideur opérationnel du Groupe, pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance du Groupe.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec le référentiel comptable appliqué par le Groupe.

Les secteurs opérationnels se décomposent comme suit :

- Distribution contrôlée Europe
- Distribution contrôlée Asie
- Agents

Ces secteurs correspondent à des typologies de distribution et des responsabilités distinctes et sont placés sous la responsabilité de directions opérationnelles qui reportent directement au principal décideur opérationnel.

Le Groupe comprend également un secteur « licences, non affecté et éliminations » qui regroupe :

- les revenus de licence affectés à la marque
- les frais « corporate » ne pouvant être affectés aux secteurs et qui regroupent notamment les activités de développement produits, de marketing, de logistique ;
- les éliminations inter secteurs (Europe - Asie)

### 3.2. Postes du bilan

<b>Sectoriel Clients Mars 2014</b> (en milliers d'euros)	<b>Distribution Contrôlée Europe</b>	<b>Distribution Contrôlée Asie</b>	<b>Agents</b>	<b>Licences non affectées et Eliminations</b>	<b>Consolidé</b>
<b>Clients et comptes rattachés (Net)</b>	<b>5 028</b>	<b>2 262</b>	<b>7 910</b>	<b>1 040</b>	<b>16 240</b>
Créances clients (Brutes)	5 448	2 038	8 502	1 040	17 028
Effets à recevoir	307	231	0	0	538
Provision pour dépréciation	(727)	(7)	(592)	0	(1 326)

<b>Sectoriel Clients Mars 2013</b> (en milliers d'euros)	<b>Distribution Contrôlée Europe</b>	<b>Distribution Contrôlée Asie</b>	<b>Agents</b>	<b>Licences non affectées et Eliminations</b>	<b>Consolidé</b>
<b>Clients et comptes rattachés (Net)</b>	<b>3 746</b>	<b>1 835</b>	<b>6 924</b>	<b>1 066</b>	<b>13 572</b>
Créances clients (Brutes)	3 922	1 638	7 436	1 066	14 062
Effets à recevoir	296	205	0	0	501
Provision pour dépréciation	(472)	(8)	(511)	(660)	(991)

Il n'existe pas de client représentant plus de 10% du chiffre d'affaires

<b>Immobilisations nettes (en milliers d'euros)</b>	<b>31/03/2014</b>	<b>31/03/2013</b>
France	15 939	17 470
Hong-Kong	447	790
Autres pays	834	900

### 3.3. Chiffre d'affaires par activité et zone géographique

(en milliers d'euros)	<b>31/03/2014</b>	<b>31/03/2013</b>
<b>Chiffre d'affaires par activités</b>		
Briquet & Stylos	42 879	42 177
Maroquinerie, accessoires & PAP	31 270	31 807
<b>Total Ventes produits</b>	<b>74 149</b>	<b>73 984</b>
<b>Ventes pour les marchés les plus significatifs</b>		
France	9 197	10 275
Hors France	64 952	63 709
<i>dont:</i>		
<i>Hong-Kong</i>	<i>14 909</i>	<i>14 262</i>
<i>Chine</i>	<i>6 050</i>	<i>6 500</i>

#### 4. TESTS DE VALEUR SUR ACTIFS IMMOBILISES

En application de la norme IAS 36, le Groupe a été conduit à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable (valeur d'utilité) déterminée par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) dès lors que celle-ci comprend un écart d'acquisition ou qu'un indice de perte de valeur a été identifié.

Les hypothèses clés retenues pour l'estimation de la valeur recouvrable au 31 mars 2014 sont les suivantes :

- Détermination du chiffre d'affaires prévisionnel sur 4 ans sur la base d'une analyse détaillée par marché croisée avec une analyse par activité prenant en compte les projets de lancement des nouveaux produits connus à ce jour ainsi qu'une estimation de l'impact sur les collections existantes ;
- Hausse des taux de marge au regard notamment du mix produit et des prix de transfert ;
- Estimation des frais généraux sur la base des tendances constatées ;
- Estimation des investissements et du besoin en fonds de roulement sur la base des plans de développement (investissements) et de la variation du chiffre d'affaires (BFR).

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur la base du cash-flow prévisionnel de chacune des UGT comprenant un écart d'acquisition. Ces cash-flows prévisionnels ont été actualisés en utilisant un coût moyen pondéré du capital (WACC) de 8.2% pour Hong-Kong, 7.2% pour la France et 6.8% pour l'Espagne. Le taux de croissance à l'infini est compris entre 0.5% et 1%.

Les tests réalisés ont donné lieu une dépréciation partielle du goodwill de la filiale espagnole sur l'exercice, pour un montant de 200 000 euros.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les autres UGT.

Pour la France, qui est l'UGT la plus importante, la sensibilité de la juste valeur aux hypothèses a été appréhendée selon une variation de +/- 2.0 points du taux d'actualisation combinée à une variation maximale de + 1.5 point du taux de croissance à l'infini ;

Dans tous les cas de figure et en retenant les hypothèses les plus défavorables, la valeur recouvrable reste supérieure à la valeur nette comptable des actifs testés au 31 mars 2014. La dépréciation concernant la filiale espagnole prend déjà en compte le risque lié à la sensibilité des hypothèses.

5. ÉCARTS D'ACQUISITION

(En milliers d'euros)	STD MARKETING HONG KONG	STD DISTRIBUTION PTE S'PORE	STD BHD MALAYSIA	STD IBERIA	TOTAL
<b>VALEURS BRUTES</b>					
<b>au 31/03/2012</b>	<b>3 029</b>	<b>35</b>	<b>25</b>	<b>492</b>	<b>3 581</b>
Ecart de conversion	134	2	1		137
<b>au 31/03/2013</b>	<b>3 163</b>	<b>37</b>	<b>26</b>	<b>492</b>	<b>3 718</b>
Ecart de conversion	(222)	(3)	(3)		(228)
<b>au 31/03/2014</b>	<b>2 941</b>	<b>34</b>	<b>23</b>	<b>492</b>	<b>3 490</b>

(En milliers d'euros)	STD MARKETING HONG KONG	STD DISTRIBUTION PTE S'PORE	STD BHD MALAYSIA	STD IBERIA	TOTAL
<b>DEPRECIATIONS</b>					
<b>au 31/03/2012</b>	<b>0</b>	<b>(34)</b>	<b>(25)</b>	<b>0</b>	<b>(59)</b>
Ecart de conversion	-	(2)	(1)		(3)
<b>au 31/03/2013</b>	<b>0</b>	<b>(36)</b>	<b>(26)</b>	<b>0</b>	<b>(62)</b>
Perte de valeur (IAS 36)				(200)	(200)
Ecart de conversion	-	3	3		6
<b>au 31/03/2014</b>	<b>0</b>	<b>(33)</b>	<b>(23)</b>	<b>(200)</b>	<b>(256)</b>

(En milliers d'euros)	STD MARKETING HONG KONG	STD DISTRIBUTION PTE S'PORE	STD BHD MALAYSIA	STD IBERIA	TOTAL
<b>VALEUR NETTE</b>					
<b>au 31/03/2013</b>	<b>3 163</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>492</b>	<b>3 656</b>
<b>au 31/03/2014</b>	<b>2 941</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>292</b>	<b>3 234</b>

Dans le cadre de la norme IAS 36, le Groupe a été conduit à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable déterminée par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Les résultats des tests de valeur, tels qu'indiqués en note 4, ont conduit à considérer qu'il y avait lieu de comptabiliser une dépréciation au 31 mars 2014 du goodwill de la filiale espagnole pour 200 milliers d'euros, aucune autre dépréciation n'a été constatée dans les comptes au 31 mars 2014.

## 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers d'euros)	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres (*)	Total
<b>VALEUR BRUTE</b>					
<b>au 31/03/2012</b>	<b>86</b>	<b>3 506</b>	<b>1 394</b>	<b>5 000</b>	<b>9 986</b>
Acquisitions			191	93	284
Cessions			(39)	(357)	(396)
Effet de change					
Autres				10	10
<b>au 31/03/2013</b>	<b>86</b>	<b>3 506</b>	<b>1 546</b>	<b>4 746</b>	<b>9 884</b>
Acquisitions		84	29	195	308
Cessions			(371)		(371)
Effet de change				10	10
<b>au 31/03/2014</b>	<b>86</b>	<b>3 590</b>	<b>1 204</b>	<b>4 951</b>	<b>9 831</b>

(En milliers d'euros)	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres	Total
<b>AMORTISSEMENTS CUMULES</b>					
<b>au 31/03/2012</b>	<b>(84)</b>	<b>(3 506)</b>	<b>(1 248)</b>	<b>(4 593)</b>	<b>(9 432)</b>
Dotations			(135)		(135)
Reprises			39	169	208
Effet de change				(11)	(11)
<b>au 31/03/2013</b>	<b>(84)</b>	<b>(3 506)</b>	<b>(1 344)</b>	<b>(4 435)</b>	<b>(9 370)</b>
Dotations		(2)	(108)	(168)	(278)
Reprises			371		371
Effet de change				(11)	(11)
<b>au 31/03/2014</b>	<b>(84)</b>	<b>(3 508)</b>	<b>(1 081)</b>	<b>(4 614)</b>	<b>(9 288)</b>

(En milliers d'euros)	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres	Total
<b>DEPRECIATIONS</b>					
<b>au 31/03/2012</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Effet de change				0	0
<b>au 31/03/2013</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Effet de change				0	0
<b>au 31/03/2014</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(En milliers d'euros)	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres	Total
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>					
<b>au 31/03/2013</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>202</b>	<b>311</b>	<b>514</b>
<b>au 31/03/2014</b>	<b>2</b>	<b>82</b>	<b>123</b>	<b>337</b>	<b>543</b>

\* les « Autres immobilisations incorporelles » correspondent essentiellement à des logiciels.

Les « Brevets, marques, savoir-faire » correspondent essentiellement à des marques achetées soit dans un objectif de protection juridique, soit pour une exploitation ultérieure. Ils sont totalement amortis.

Le « Droits au bail » correspond à la boutique de l'avenue Montaigne à Paris et est amorti en normes IFRS sur la durée du bail.

Les « Frais de Recherche et Développement » comprennent les frais engagés pour la conception et la fabrication de nouvelles lignes de produits ou de nouvelles technologies s'y rapportant (amortis sur 3 ans), et les frais de collection de l'activité prêt-à-porter masculin (amortis sur 6 mois).

Dans le cadre de la norme IAS 36, le Groupe a été conduit à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable déterminée par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) dès lors que celle-ci comprend un écart d'acquisition ou qu'un indice de perte de valeur a été identifié.

Les résultats des tests de valeur sur les UGT comprenant un écart d'acquisition sont indiqués en note 4.

## 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc- tions	Agen- cements	Instal- lations	Autres	Total
<b>VALEUR BRUTE</b>						
<b>au 31/03/2012</b>	<b>162</b>	<b>7 992</b>	<b>8 646</b>	<b>21 698</b>	<b>6 298</b>	<b>44 796</b>
Acquisitions			1 060	267	806	2 133
Acquisitions contrats de location long terme					1 500	1 500
Cessions ou mise au rebut			(279)	(1 061)	(672)	(2 012)
Sortie d'un contrat de location long terme					(27)	(27)
Effet de change			57	2	1	60
<b>au 31/03/2013</b>	<b>162</b>	<b>7 992</b>	<b>9 484</b>	<b>20 906</b>	<b>7 906</b>	<b>46 450</b>
Acquisitions			715	55	516	1 286
Acquisitions contrats de location long terme					149	149
Cessions ou mise au rebut			(663)	(12)	(261)	(936)
Sortie d'un contrat de location long terme					(126)	(126)
Effet de change			(96)	(5)	(233)	(334)
<b>au 31/03/2014</b>	<b>162</b>	<b>7 992</b>	<b>9 440</b>	<b>20 944</b>	<b>7 951</b>	<b>46 489</b>

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc- tions	Agen- cements	Instal- lations	Autres	Total
<b>AMORTISSEMENTS CUMULES</b>						
<b>au 31/03/2012</b>		<b>(2 735)</b>	<b>(5 306)</b>	<b>(12 918)</b>	<b>(5 113)</b>	<b>(26 071)</b>
Dotations		(165)	(924)	(861)	(717)	(2 667)
Dotations sur leasing LT					(329)	(329)
Cessions ou mise au rebut			125	479	646	1 250
Reprise sur leasing LT					27	27
Effet de change			(32)	(1)	20	(13)
<b>au 31/03/2013</b>		<b>(2 900)</b>	<b>(6 137)</b>	<b>(13 301)</b>	<b>(5 466)</b>	<b>(27 803)</b>
Dotations		(163)	(1 136)	(766)	(442)	(2 507)
Dotations sur leasing LT					(471)	(471)
Cessions ou mise au rebut			376	11	221	608
Reprise sur leasing LT					126	126
Effet de change			54	2	180	236
<b>au 31/03/2014</b>		<b>(3 063)</b>	<b>(6 843)</b>	<b>(14 054)</b>	<b>(5 852)</b>	<b>(29 811)</b>

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc- tions	Agence- ments	Instal- lations	Autres	Total
<b>DEPRECIATIONS</b>						
<b>au 31/03/2012</b>	0	0	0	0	0	0
Effet de change						
<b>au 31/03/2013</b>	0	0	0	0	0	0
Effet de change						
<b>au 31/03/2014</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Valeur Nette Comptable</b>						
<b>au 31/03/2013</b>	162	5 092	3 347	7 605	2 440	18 646
<b>au 31/03/2014</b>	162	4 929	2 597	6 890	2 099	16 677

Les immobilisations corporelles correspondent essentiellement aux immobilisations de S.T.Dupont SA et de son centre industriel. Les acquisitions de l'exercice concernent principalement l'usine de Faverges dans le cadre de l'amélioration de l'outil de production.

Le poste « Autres immobilisations corporelles » comprend :

- d'une part du mobilier de bureau, des agencements divers, et meubles de présentoirs,
- d'autre part des « immobilisations financées par des contrats de location financement ».

Au 31 mars 2014 les « immobilisations financées par des contrats de location financement » se répartissent en :

(En milliers d'Euros)	Total
Valeur brute	2 483
Amortissements	(1 436)
Dépréciation (IAS 36)	
<b>Valeur nette</b>	<b>1 047</b>

Les immobilisations financées par crédit-bail concernent essentiellement des véhicules et des machines industrielles acquis dans le cadre de contrats d'une durée de 3 à 5 ans.

Compte tenu du type de biens financés par crédit-bail et de la multiplicité des contrats, les informations visées par la norme IAS17.31 ne sont pas significatives ou sont reprises dans la note 28.

## 8. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Hong Kong Export	7	7
<b>Valeur d'équivalence</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

La société Hong-Kong Export est détenue à 75 % par D and D International B.V. et à 25 % par S.T Dupont SA.

## 9. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Autres immobilisations financières	1 223	1 293
Instrument financiers	0	0
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>1 223</b>	<b>1 293</b>

Les immobilisations financières représentent quasi exclusivement des dépôts de garantie versés aux bailleurs des boutiques.

## 10. STOCKS ET EN COURS

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Matières Premières	3 361	4 405
Produits et en-cours / semi ouvrés	4 850	7 186
Marchandises et Produits finis	16 797	20 725
Pièces détachées et consommables	717	709
<b>Total Valeur Brute</b>	<b>25 724</b>	<b>33 024</b>
Matières Premières	(1 147)	(1 834)
Produits et en-cours / semi ouvrés	(1 255)	(2 466)
Marchandises et Produits finis	(1 434)	(1 917)
Pièces détachées et consommables	(400)	(273)
<b>Total provision pour dépréciation</b>	<b>(4 237)</b>	<b>(6 489)</b>
Matières Premières	2 213	2 571
Produits et en-cours / semi ouvrés	3 594	4 720
Marchandises et Produits finis	15 362	18 808
Pièces détachées et consommables	316	436
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>21 486</b>	<b>26 535</b>

Les stocks de produits finis (variation totale -4 millions d'euros) ont baissé en France et en Asie, suite à la mise en place de processus plus efficaces et interfacés dans les prévisions de vente et le planning de production.

L'exercice 2013-2014 montre également une baisse des stocks de produits en-cours et semi-ouvrés, et dans une moindre mesure des matières premières, grâce à des actions de « scraps » lancées sur l'exercice, qui ont permis de récupérer des valeurs significatives de métaux précieux.

La provision pour dépréciation des stocks a été estimée selon les mêmes principes que l'exercice précédent. Globalement, les stocks au 31 mars 2014 sont provisionnés à hauteur de 17% contre 19% au 31 mars 2013.

11. **CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS**

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
<b>Clients</b>	<b>15 836</b>	<b>12 973</b>
<b>Effets à recevoir</b>	<b>538</b>	<b>501</b>
<b>Créances avec les parties liées</b>	<b>1 193</b>	<b>1 089</b>
dont:		
- Bondwood Investment	159	33
- Dickson Concept LTD Retail division	14	35
- Dickson Interior Design Ltd	0	3
- Dickson Macaud Ltd	3	4
- Dickson Trading Taiwan	136	33
- Harvey Nichols(HK) - retail	5	14
- Harvey Nichols(UK) - wholesale	9	4
- Harvey Nichols(HK) - wholesale	4	4
- Ambroise China Ltd	847	940
- Dickson Trading (Asia) Company Ltd	0	20
- Dickson Concept Ltd (Japan)	15	20
- D Marketing Japan k.k	1	20
- Autres	0	3
<b>Total valeur brute</b>	<b>17 567</b>	<b>14 564</b>
<b>Provision pour Dépréciation des Clients</b>	<b>(1 327)</b>	<b>(991)</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>16 240</b>	<b>13 572</b>

La hausse du poste client résulte principalement de l'augmentation du chiffre d'affaires sur le dernier trimestre de l'exercice. L'affacturage n'a pas d'incidence sur le poste client dans la mesure où il n'entraîne pas de transfert du risque client, il n'est pas déconsolidant.

Au 31 mars 2014, le total des créances clients non encore échues s'élève à 12 252 milliers d'euros et les créances échues depuis plus de 6 mois représentent 1 955 milliers d'euros contre 1 087 milliers d'euros au 31 mars 2013. La provision pour dépréciation a été estimée en tenant compte des éventuelles couvertures d'assurances crédits existantes.

12. **AUTRES CRÉANCES**

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Charges constatées d'avance	371	578
Taxes sur la valeur ajoutée	543	655
Autres prêts et avances	1 188	1 109
Autres	2 054	2 649
<b>Total</b>	<b>4 156</b>	<b>4 991</b>

Au 31 mars 2014, le poste « Autres » intègre notamment les royalties à recevoir pour 375 milliers d'euros contre 364 milliers d'euros au 31 mars 2013.

### 13. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Dépôts à terme	3	3
Valeurs mobilières de placement	0	0
Comptes courants bancaires	5 642	3 743
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan</b>	<b>5 645</b>	<b>3 746</b>
Découverts bancaires constatés en passifs financiers courants	(927)	(1 628)
<b>Trésorerie selon TFT</b>	<b>4 718</b>	<b>2 118</b>

Il est précisé que les dépôts à terme correspondent à des certificats de dépôts d'échéance inférieure à 3 mois ; Certains crédits à court terme sont accordés par nos partenaires bancaires sous la forme de facilités de caisses ; ils alimentent donc le solde des « Découverts bancaires constatés en passifs financiers courants », notamment 1 750 milliers d'euros autorisés à ST Dupont SA.

### 14. CAPITAUX PROPRES

Au 31 mars 2014, le capital de S.T.Dupont S.A. s'élève à 26 213 977.80 euros réparti en 524 279 556 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euro.

L'augmentation du nombre d'actions correspond à la création de 98 528 000 actions suite à la conversion de l'Océane.

Au 31 mars 2014, la Société ne détient aucune action propre S.T.Dupont.

La prime d'émission varie de + 9 763 milliers d'euros suite à la conversion de l'Océane.

### 15. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

(En milliers d'euros)	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provisions pour restructuration	Total provisions courantes	Provisions pour retraites et autres avantages à long terme(*)	Total
<b>Au 31/03/2012</b>	<b>412</b>	<b>888</b>	<b>0</b>	<b>1 300</b>	<b>6 284</b>	<b>7 584</b>
Dotations	385	170	0	555	386	941
Reprises utilisées	(412)	(156)	0	(568)	(358)	(926)
Reprise non utilisées		(186)	0	(186)		(186)
Gains et pertes actuariels			0	0	693	693
Effet de change			0	0	(6)	(6)
<b>Au 31/03/2013</b>	<b>385</b>	<b>716</b>	<b>0</b>	<b>1 101</b>	<b>6 999</b>	<b>8 100</b>
Dotations	337	690	412	1 439	342	1 781
Reprises utilisées	(385)	(107)	0	(492)	(723)	(1 215)
Reprise non utilisées		(137)	0	(137)	(272)	(409)
Gains et pertes actuariels					(17)	(15)
Effet de change			0	0	(11)	(13)
<b>Au 31/03/2014</b>	<b>337</b>	<b>1 162</b>	<b>412</b>	<b>1 911</b>	<b>6 318</b>	<b>8 229</b>

(\*) Les provisions et passifs éventuels ont été retraités des effets de l'application d'IAS19 révisée « Avantages du personnel » de façon rétrospective.

#### Provisions

Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des produits vendus en France et à l'étranger. Cette provision est calculée annuellement sur une base statistique du nombre de retours de produits neufs.

Dans le courant de l'exercice 2009-2010, la société a été assignée par son ancien distributeur portugais pour rupture abusive du contrat de distribution. Le chef de la demande ressort à 680 milliers d'euros. En première instance, nous avons été condamnés à verser 365 milliers d'euros au titre de l'indemnité de clientèle. Nous avons fait appel de ce jugement et complété la provision constituée au 31 mars 2012. En appel, la société a été déboutée d'une part de ses demandes, et a décidé de se pourvoir en cassation. Sur cette base, nous avons conservé la provision.

## Passifs éventuels

### Contrôle fiscal

Le contrôle fiscal a débuté sur l'exercice 2011-2012. Au cours du premier semestre 2013-2014, l'inspecteur a terminé son contrôle et nous a notifié une proposition de rectification concernant la mise en cause du système de prix de transfert et de taux de redevances de licences appliqués sur les exercices 2009 à 2012. La société a contesté officiellement ce redressement, considérant que les arguments présentés par l'Administration n'étaient pas recevables en l'état. Cet échange a été suivi d'une notification en avril 2014, prenant en compte les observations émises par la société S.T. Dupont, et réajustant le redressement potentiel en le diminuant de moitié, pour un montant maximal de 1.2 million d'euros en impact d'impôts et 4.9 millions d'impact sur les déficits fiscaux reportés. Pour autant, la société continue de remettre en cause le chef du redressement, et considère que le risque de redressement final est très limité ou inexistant. Aucune provision n'a été constatée.

### Contrôle URSSAF

Dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2012-2013, la société S.T. Dupont a été soumise à un contrôle URSSAF. La société s'est vu notifier un redressement de 218 k€ portant sur les charges sociales relatives à l'attribution d'actions gratuites, intervenue sur l'exercice précédent. Compte-tenu des analyses juridiques effectuées par ses conseils, la société considère que le redressement n'est pas dû, et en a contesté les termes auprès du Tribunal des Affaires Sociales. Aucune provision n'a été passée. Une audience est prévue au Tribunal des Affaires Sociales le 7 octobre 2014.

## 16. RÉGIMES D'AVANTAGES SALARIAUX OFFERTS AUX EMPLOYÉS

Conformément à la législation et aux pratiques de chaque pays au sein duquel la société opère, ST Dupont participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant des pensions de retraite, d'autres prestations postérieures à l'emploi et d'autres avantages à long terme comme décrit en note 1.19. Tous les montants ci-dessous pour le 31.03.2013 et le 31.03.2012 sont représentés pour refléter l'impact de l'application rétrospective de la norme IAS19R (avantage de personnel)

### Régimes à prestations définies

Les montants comptabilisés au bilan sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31.03.2014	31.03.2013	31.03.2012
Régimes postérieurs à l'emploi	(6 298)	(6 979)	(6 271)
Autres avantages à long terme	(20)	(20)	(18)
<b>Total d'engagement pour les avantages au personnel</b>	<b>(6 318)</b>	<b>(6 999)</b>	<b>(6 289)</b>

L'évolution des provisions au cours des exercices clos au 31 mars est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31.03.2014	31.03.2013	31.03.2012
<b>En début d'exercice</b>	(6 999)	(6 289)	(5 733)
Produit / (Charge) de retraite	295	(408)	(279)
<i>dont opérationnel(le)</i>	468	(207)	(48)
<i>dont financier(e)</i>	(173)	(201)	(231)
Cotisations de l'employeur	7	8	9
Prestations payées	337	393	340
Effet de change	11	8	(16)
Impact OCI	17	(695)	(610)
Autres	14	(16)	-
<b>A la date de clôture</b>	<b>(6 318)</b>	<b>(6 999)</b>	<b>(6 289)</b>

Le tableau suivant présente le rapprochement de la dette actuarielle, de la juste valeur des actifs de couverture et de la couverture financière pour les exercices clos au 31 mars 2014, 2013 et 2012 :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Régimes postérieurs à l'emploi</b>		
	<b>31.03.2014</b>	<b>31.03.2013</b>	<b>31.03.2012</b>
<b>Evolution de la dette actuarielle</b>			
<b>Dette actuarielle en début d'exercice</b>	(7 240)	(6 508)	(5 954)
Coûts des services rendus	(222)	(205)	(195)
Charge d'intérêt sur la dette actuarielle	(180)	(208)	(243)
Cotisations des participants au plan	-	-	-
Modification de régimes	-	-	-
Acquisitions / Cessions	-	-	-
Réduction / Liquidation	693	-	150
Gains et (pertes) actuariel(le)s	17	(703)	(590)
<i>Hypothèses financières</i>	<i>(13)</i>	<i>(638)</i>	<i>(452)</i>
<i>Hypothèses démographiques</i>			
<i>Ecart d'expérience</i>	<i>30</i>	<i>(65)</i>	<i>(138)</i>
Prestations payées	337	393	340
Autres (y compris effet de change)	25	(9)	(16)
<b>Dette actuarielle en fin de période</b>	<b>(6 574)</b>	<b>(7 240)</b>	<b>(6 508)</b>
Dont prestations de retraite	(6 574)	(6 493)	(5 735)
Dont prestations médicales	-	(747)	(773)
<b>Evolution de la juste valeur des actifs du plan</b>	<b>31.03.2014</b>	<b>31.03.2013</b>	<b>31.03.2012</b>
<b>Juste valeur en début d'exercice</b>	261	236	236
Produit d'intérêts sur les actifs du plan	7	8	12
Rendement sur les actifs excluant le montant inclus dans le produit des intérêts	1	9	(21)
Cotisations de l'employeur	7	8	9
Cotisations des participants au plan			
Prestations payées			
Liquidation			
Transfert			
Autres (y compris effet de change)			
<b>Juste valeur en fin d'exercice</b>	<b>276</b>	<b>261</b>	<b>236</b>
Dont prestations de retraite	276	261	236
Dont prestations médicales	-	-	-
<b>Couverture financière des régimes</b>	<b>31.03.2014</b>	<b>31.03.2013</b>	<b>31.03.2012</b>
Valeur actualisée des obligations financées	(416)	(393)	(339)
Juste valeur des actifs du régime	276	261	236
Sous-Total	(140)	(132)	(103)
Valeur actualisée des obligations non financées	(6 158)	(6 847)	(6 169)
Montant net comptabilisé	(6 298)	(6 979)	(6 271)
Dont prestations de retraite	(6 298)	(6 262)	(5 499)
Dont prestations médicales	(0)	(747)	(773)

Les écarts actuariels liés à l'expérience se décomposent comme suit :

Régimes postérieurs à l'emploi					
<b>Couverture financière des régimes</b>	<b>31.03.2014</b>	<b>31.03.2013</b>	<b>31.03.2012</b>	<b>31.03.2011</b>	<b>31.03.2010</b>
Valeur actualisée des obligations	(6 574)	(7 240)	(6 508)	(5 954)	(5 041)
Juste valeur des actifs du régime	276	261	236	236	588
<b>Déficit / (Excédent)</b>	<b>(6 298)</b>	<b>(6 979)</b>	<b>(6 272)</b>	<b>(5 718)</b>	<b>(4 454)</b>
Gains / (pertes) des passifs liés à l'expérience :					
En Montant	(27)	65	138	339	(116)
En %	-0,4%	0,9%	2,1%	5,7%	2,3%
Gains / (pertes) des actifs liés à l'expérience :					
En Montant	1	9	(21)	8	114
En %	0,3%	3,5%	-8,8%	3,3%	19,3%

La répartition par zone géographique de la dette actuarielle et des actifs de couverture des régimes postérieurs à l'emploi en fin d'exercice est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>			
<b>Dette actuarielle en fin d'exercice</b>	<b>31.03.2014</b>	<b>31.03.13</b>	<b>31.03.12</b>
France	(4 169)	(4 850)	(4 475)
Allemagne	(1 757)	(1 757)	(1 496)
Autres pays européens	(563)	(530)	(451)
Sociétés asiatiques	(85)	(103)	(86)
<b>Total</b>	<b>(6 574)</b>	<b>(7 240)</b>	<b>(6 508)</b>
-			
<b>Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice</b>	<b>31.03.2014</b>	<b>31.03.13</b>	<b>31.03.12</b>
France	-	-	-
Allemagne	-	-	-
Autres pays européens	(276)	(261)	(236)
Sociétés asiatiques	-	-	-
<b>Total</b>	<b>(276)</b>	<b>(261)</b>	<b>(236)</b>

Les montants enregistrés au compte de résultat représentent, un produit de 298k€ pour l'exercice clos au 31 mars 2014, une charge de 405k€ pour l'exercice clos au 31 mars 2013, une charge de 276k€ pour l'exercice clos au 31 mars 2012.

<i>En milliers d'euros</i>	Régimes postérieurs à l'emploi		
	<b>31.03.2014</b>	<b>31.03.2013</b>	<b>31.03.2012</b>
<b>Charge de retraite</b>			
Coût des services rendus	222	205	195
Charges d'intérêt de la dette actuarielle	180	208	243
Produit d'intérêt sur les actifs	(7)	(8)	(12)
Effets des liquidations/réductions de régimes	(693)	-	(150)
Autres	-	-	-
<b>Total</b>	<b>(298)</b>	<b>405</b>	<b>276</b>

ST Dupont gère un régime de retraite préfinancé en Belgique, qui est investi auprès d'une compagnie d'assurance. La répartition, au 31 mars 2014 de la valeur des actifs de couverture par catégorie d'actifs est présentée ci-dessous :

	Actions	Obligations	Immobilier	Contrat d'assurance	Total
Belgique	0%	0%	0%	100%	100%

Les taux moyens pondérés des hypothèses utilisées pour les exercices clos au 31 mars 2014, 2013 et 2012 sont les suivants :

<b>Régime postérieur à l'emploi</b>			
	31.03.14	31.03.13	31.03.12
<b>Taux d'actualisation moyen</b>	2,58%	2,57%	3,37%
<i>France</i>	2,30%	2,32%	3,30%
<i>Allemagne</i>	3,30%	3,35%	3,80%
<i>Autres pays européens</i>	2,60%	2,60%	3,40%
<i>Sociétés asiatiques</i>	0,40%	0,40%	0,70%
<b>Taux d'augmentation des salaires</b>	2,70%	2,70%	2,00%

Le taux d'actualisation retenu pour le calcul de l'engagement est basé sur le taux de rendement des obligations d'entreprise de première catégorie pour des durées comparables à celle des engagements concernés. Le taux a été déterminé en considérant des indices de marché de taux des obligations notées AA disponibles au 31 mars 2014.

Une hausse du taux d'actualisation de 50 points de base, toute autre hypothèse égale par ailleurs, aurait entraîné une diminution de la valeur actualisée de l'engagement au 31 mars 2014 d'environ 305k€.

Les cotisations attendues au titre de l'exercice 2014/2015 pour le régime belge sont de 7k€.

## 17. PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Le 6 décembre 2010, le Directoire de S.T.Dupont a mis en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions à destination de certains salariés du groupe pour les exercices 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013. Ce plan comprenait des critères d'attribution basés sur l'atteinte d'un niveau de résultat opérationnel. Au 31 mars 2013 le montant de la charge comptabilisée au titre de paiements basés sur actions en application d'IFRS 2 étaient de 167 milliers d'euros. Pour l'exercice 2013-2014, aucun plan n'est en vigueur et aucune action n'a donc été attribuée.

## 18. EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTIBLE

Le 14 avril 2004, le Groupe ST Dupont avait procédé à l'émission d'une Obligation Convertible ou Échangeable en Actions Nouvelles ou Existantes (« OCEANE »).

Le 30 mars 2009, dans le cadre du refinancement de l'OCEANE précédente, le Groupe ST Dupont avait procédé à l'émission d'une nouvelle OCEANE d'un montant de 15 000 milliers d'euros, représentée par 100 000 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de 150 euros. Ces obligations avaient été souscrites à hauteur de 98% par D and D International B.V.

Entre le 30 mars 2009 et le 21 mars 2014, 99 667 parts (98 528 sur l'exercice 2013-14, dont celles détenues par D and D International B.V.) ont fait l'objet de demandes de conversions ; selon la parité de 1 obligation pour 1000 actions nouvelles, 99 667 000 actions ont été émises par ST Dupont SA et remises à leurs porteurs.

Le 31 mars 2014, à l'échéance de l'OCEANE, seules 333 parts n'avaient pas fait l'objet de conversions en actions ; ces 333 parts ont été remboursées à leurs porteurs qui ont également perçu le coupon dû (intérêt de 10% payable à terme éché).

Entre le 30 mars 2009 et le 30 mars 2014, en application de la norme IAS 32, l'OCEANE s'analysait comme un instrument financier hybride comprenant une composante capitaux propres (liée à la faculté de conversion) et une composante dette. A chaque arrêté comptable, la composante dette était donc valorisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif ; la juste valeur de la composante dette de l'OCEANE incluse dans les dettes non courantes avait été déterminée lors de l'émission obligataire (elle avait été calculée à partir du taux de marché de 11.5 %). Le montant résiduel entre la juste valeur de l'OCEANE et la juste valeur de la composante dette à l'émission constituait la valeur de la composante en capitaux propres. Elle était incluse dans le poste « autres réserves » du capital.

Au 31 mars 2014 l'OCEANE étant échu, ces comptes sont soldés. En revanche les actions émises suite aux conversions d'OCEANE ont significativement renforcé le capital social de ST Dupont SA : 524 279 556 titres pour un nominal de 26 213 977,80 €.

#### Suivi en nombre et en valeur nominale (OCEANE 2009)

(En milliers d'euros)	En nombre	En valeur
<b>Au 31/03/2012</b>	<b>99 009</b>	<b>14 851</b>
Conversions (2012-2013)	(148)	(22)
<b>Au 31/03/2013</b>	<b>98 861</b>	<b>14 829</b>
Conversions (2013-2014)	(98 528)	(14 779)
Remboursement (2013-2014)	(333)	(50)
<b>Au 31/03/2014</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### Situation bilancielle

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Valeur Nominale de l'Emission Obligataire	0	14 829
Frais d'émission et part des capitaux propres non amortis	0	(271)
<b>Composante capital</b>	<b>0</b>	<b>804</b>
<b>Composante dette</b>	<b>0</b>	<b>14 558</b>
Dont :		
part à moins d'un an	0	14 558
part à plus d'un an		

#### Intérêts courus

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
<b>Intérêts courus en début de période</b>	<b>1 483</b>	<b>1 485</b>
Intérêts comptabilisés	0	1 483
Intérêts payés	(1 483)	(1 485)
<b>Intérêts courus en fin de période</b>	<b>0</b>	<b>1 483</b>
<b>Ajustement au TIE de la dette</b>	<b>187</b>	<b>309</b>
<b>Charge financière totale</b>	<b>187</b>	<b>1 792</b>

## 19. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

### Emprunts et dettes non courants et instruments financiers associés

(en milliers d'euros) <b>(ACTIF) / PASSIF</b>	<b>31/03/2014</b>	<b>31/03/2013</b>
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>653</b>	<b>885</b>
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>		
<i>Instruments financiers de couverture de la dette courante (actif)</i>		
<b>Emprunts et dettes financières après couverture</b>	<b>653</b>	<b>885</b>
Emprunts obligataires après couverture	0	0
Autres emprunts à taux variable après swaps		
Autres emprunts à taux fixe	6	6
Dettes financières des contrats de location financement	647	879
<b>Emprunts et dettes financières après couverture</b>	<b>653</b>	<b>885</b>

Aucune dette financière non courante n'a fait l'objet d'une couverture, change comme taux, sur l'exercice 2013-14 comme sur les trois précédents.

Au 31 mars 2014, les dettes du groupe ne sont pas soumises au respect de covenants.

### Actifs et passifs financiers courants

Au 31 mars 2014, les dettes financières courantes consistent principalement en des emprunts bancaires qui portent intérêt à des taux voisins du marché.

(en milliers d'euros) <b>(ACTIF) / PASSIF</b>	<b>31/03/2014</b>	<b>31/03/2013</b>
Dettes financières courantes et découverts bancaires (*)	9 700	7 282
Part à moins d'un an des dettes financières	385	16 533
<i>Emprunt obligataire et intérêts courus (**)</i>	<i>0</i>	<i>16 041</i>
<i>Dettes financières sur location financement</i>	<i>385</i>	<i>492</i>
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>10 085</b>	<b>23 815</b>
<b>Autres passifs financiers courants</b>		
Dépôts courants supérieurs à 3 mois		
Autres instruments financiers actifs courants		
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes financières courantes et actifs et passifs financiers associés nets</b>	<b>10 085</b>	<b>23 815</b>

(\*) Comprend notamment la ligne affacturage : au 31 mars 2014 l'engagement valeur auprès de la société d'affacturage tient compte d'un encours de créances cédées de 6 298 milliers d'euros, dont 793 milliers d'euros sont bloqués en rétentions et 695 milliers d'euros en comptes de garantie.

(\*\*) Au 31 mars 2014 conversion de l'Océane, il n'y a plus d'emprunt obligataire.

## Ratio d'endettement

Pour ses besoins de gestion interne et de communication externe, le Groupe évalue un ratio d'endettement rapportant sa dette financière nette à ses capitaux propres. Aucune distribution de dividende n'a modifié le calcul des capitaux propres 2013-2014.

Le ratio dette nette sur capitaux propres est calculé de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
<b>(ACTIF) / PASSIF</b>		
Dettes financières courantes	10 085	23 815
Dettes financières non courantes	653	885
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(5 645)	(3 746)
<b>Dettes/Ressources financières nettes</b>	<b>5 093</b>	<b>20 954</b>
Capitaux propres - part du Groupe	37 294	20 728
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-
<b>Capitaux propres retraités</b>	<b>37 294</b>	<b>20 728</b>
<b>Ratio dette nette sur capitaux propres</b>	<b>13,7%</b>	<b>101,1%</b>

## 20. INSTRUMENTS FINANCIERS

en milliers d'euros	31/03/2014		Ventilation par classe d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers	1 223	1 223			1 223		
Créances clients	16 240	16 240			16 240		
Autres créances	4 156	4 156			4 156		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 645	5 645	5 645				
<b>Actifs</b>	<b>27 264</b>	<b>27 264</b>	<b>5 645</b>		<b>21 619</b>		
Emprunts obligataires convertibles	0	0				0	
Emprunts et dettes financières	9 706	9 706				9 706	
Emprunts sur location financement	1 032	1 032				1 032	
Fournisseurs	5 567	5 567			5 567		
Autres passifs courants	7 787	7 787			7 787		
<b>Passifs</b>	<b>24 092</b>	<b>24 092</b>			<b>13 354</b>	<b>10 738</b>	

31/03/2013

Ventilation par classe d'instruments

en milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers	1 293	1 293			1 293		
Créances clients	13 572	13 572			13 572		
Autres créances	4 990	4 990			4 990		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 746	3 746	3 746				
<b>Actifs</b>	<b>23 601</b>	<b>23 601</b>	<b>3 746</b>		<b>19 855</b>		
Emprunt obligataire convertible (1)	16 041	31 240				16 041	
Emprunts et dettes financières	7 288	7 288				7 288	
Emprunts sur location financement	1 371	1 371				1 371	
Fournisseurs	12 397	12 397			12 397		
Autres dettes courantes	7 873	7 873			7 873		
<b>Passifs</b>	<b>44 970</b>	<b>60 169</b>	<b>3 746</b>		<b>20 270</b>	<b>24 700</b>	

(1) Juste valeur estimée sur la base du dernier cours coté avant le 31/03/2013 : 316.00 euros

#### Actifs financiers classés en « Juste valeur par résultat »

La juste valeur de la « Trésorerie et des équivalents de trésorerie » est assimilée à leur valeur comptable compte tenu de leur maturité très courte.

#### Actifs financiers et passifs financiers classés en « Prêts, créances et autres dettes »

La juste valeur des « Actifs financiers », « Créances clients », « Autres créances », « Fournisseurs » et « Autres dettes courantes » est assimilée à leur valeur au bilan, y compris des éventuelles dépréciations, compte tenu de leurs échéances courtes de paiement.

#### Passifs financiers classés en « Dettes au coût amorti »

La juste valeur des emprunts et dettes financières à taux fixe est déterminée pour chaque emprunt par actualisation des flux de trésorerie futurs en retenant les courbes de taux d'intérêt obligataire à la clôture de l'exercice et avec prise en compte du spread correspondant à la classe de risque du Groupe.

La valeur comptable des concours bancaires courants constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

## 21. FOURNISSEURS

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>4 129</b>	<b>10 126</b>
<b>Effets à payer</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes avec sociétés liées :</b>	<b>1 438</b>	<b>2 271</b>
dont:		
- Dickson Concepts Ltd	1	10
- Dickson Communication	0	0
- Dickson Concepts (wholesale)	0	97
- Ever Success Management Ltd	0	24
- Dickson Interior Design Ltd	10	193
- Leading Way Apparel Shangai	1420	1947
- Autres	7	0
<b>Total</b>	<b>5 567</b>	<b>12 397</b>

La variation des comptes fournisseurs provient essentiellement de la France, notamment du fait de la quasi suppression des échus suite à l'amélioration de la trésorerie, ainsi que d'une meilleure maîtrise des programmes d'achat.

## 22. AUTRES DETTES

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Dettes sociales	3 536	3 771
Taxe sur la valeur ajoutée	1 242	755
Produit Constaté d'avance	1 243	202
Intérêts à payer	10	14
Autres	1 756	3 131
<b>Total</b>	<b>7 787</b>	<b>7 873</b>

Les autres dettes au 31 mars 2014 comprennent notamment les dettes sur frais de publicité et de promotion (410 milliers d'euros) ainsi que les commissions aux agents (85 milliers d'euros) et honoraires d'audit (360 milliers d'euros), au 31 mars 2013 les dettes sur frais de publicité et de promotion était de (595 milliers d'euros), les commissions aux agents (204 milliers d'euros) et les honoraires d'audit (299 milliers d'euros). Les produits constaté d'avance comprennent notamment un produit constaté d'avance de 902 milliers d'euros correspondant à une facturation à fin mars au distributeur Duko.

## 23. IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

### Charge d'impôt sur le résultat

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Impôts courants	(470)	(309)
Impôts différés	(57)	193
<b>Total</b>	<b>(527)</b>	<b>(116)</b>

### Analyse de la charge d'impôt

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>3 063</b>	<b>911</b>
Taux d'impôt théorique en France	34.43%	34.43%
<b>Impôt selon le taux théorique</b>	<b>(1 236)</b>	<b>(314)</b>
Différence sur imposition à l'étranger	679	324
Incidence des changements de taux		
Charges et produits non imposables	(1 364)	607
Utilisation des déficits reportables		
Actifs d'impôts non constatés	1 641	(874)
Crédits d'impôts et remboursements	30	
Impôts forfaitaires et régularisations	(277)	141
<b>Total</b>	<b>(527)</b>	<b>(116)</b>

### Impôts courants

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
<b>Actifs d'impôts courants</b>		
Actifs d'impôts courants recouvrables à moins d'un an	414	763
<b>Total actifs d'impôts courants</b>	<b>414</b>	<b>763</b>
<b>Passifs d'impôts courants</b>		
Passifs d'impôts courants à moins d'un an	(412)	(319)
<b>Total passifs d'impôts courants</b>	<b>(412)</b>	<b>(319)</b>

**Impôts différés**

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
<b>Actifs d'impôts différés</b>		
Actifs d'impôts différés recouvrables à moins d'un an	537	571
<b>Total actifs d'impôts différés</b>	<b>537</b>	<b>571</b>
<b>Passifs d'impôts différés</b>		
Passifs d'impôts différés à moins d'un an	(136)	(178)
<b>Total passifs d'impôts différés</b>	<b>(136)</b>	<b>(178)</b>

**Variation des impôts différés**

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Solde d'impôts différés actifs ouverture	571	431
Solde d'impôts différés passifs ouverture	(178)	(210)
<b>Solde net d'impôts différés ouverture</b>	<b>393</b>	<b>221</b>
Variation au compte de résultat	(57)	169
Variation de change	65	3
<b>Solde en fin de période</b>	<b>401</b>	<b>393</b>
Dont :		
Impôts différés actif	537	571
Impôts différés passif	(136)	(178)

Les reports déficitaires ordinaires du Groupe représentent un actif d'impôts différés non constaté de 33 424 milliers d'euros au 31 mars 2014 (33 572 milliers d'euros au 31 mars 2013). Le report fiscal déficitaire est reportable sur les résultats futurs sans limite de durée.

**24. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER**

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013(**)
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>27</b>	<b>41</b>
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(357)</b>	<b>(1 792)</b>
Dont :		
Charges financières sur emprunts	(160)	26
Charges financières sur contrat de location financement	(10)	(19)
Charges financières de l'Océane	(187)	(1 691)
<b>Coût de l'endettement financier Net</b>	<b>(330)</b>	<b>(1 751)</b>
<b>Autres Produits et charges financières</b>	<b>(510)</b>	<b>(1 148)</b>
Dont :		
Gains (pertes) de change(*)	(409)	(335)
Produits (charges) sur instruments dérivés	295	(215)
Coût net d'intérêt relatif aux engagements sociaux	(173)	(206)
Autres produits (charges) financiers	(223)	(392)
<b>Total</b>	<b>(840)</b>	<b>(603)</b>

(\*) Au 31 mars 2014, nous avons reclassé en capitaux propres le résultat de change latent relatif aux créances de STD Japan, STD Singapore, STD Taiwan échues depuis plus de 180 jours dans les comptes de S.T.Dupont SA. Ces créances sont considérées comme du financement permanent des pertes passées, et ne sont pas remboursables en l'état. Les créances STD Japan à plus de 180 jours étaient déjà considérées comme du financement permanent les années précédentes ; cette caractérisation a été étendue depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013 aux créances nées sur les filiales de Taiwan et Singapour. L'impact sur l'exercice 2013-2014 correspond au reclassement d'une perte de change de 0.9 millions d'euros du résultat financier en capitaux propres.

(\*\*) Le compte de résultats au 31 mars 2013 a été retraité de façon rétrospective, du changement de présentation du résultat de change positionné dorénavant en résultat financier ; et du changement de présentations des charges liées aux engagements sociaux, dont une partie est positionnée en résultat financier.

## 25. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net - part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Détail du résultat dilué par action IAS 33.70 :

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions après effet de la dilution.

	31/03/2014
<b>Résultat net – part du Groupe (en milliers d'euros)</b>	<b>3 062</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	466 406 889
<b>Résultat net par action (en euros)</b>	<b>0,007</b>
<b>Résultat net dilué par action (en euros)</b>	<b>0,007</b>

## 26. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

<u>(En milliers d'euros)</u>	<b>Montant des transactions de la période (charges)/ produits</b>	<b>Montant bilantiel créance/(dette)</b>
<b>Revenus de licences</b>		
Bondwood Investments	1 924	159
<b>Contrats de services</b>		
Dickson Concept LTD	(107)	(1)
Dickson Concept LTD Retail division	1	0
Dickson Concept LTD Wholesale division	(644)	14
Dickson Warehousing LTD	(173)	0
Ever Success Management LTD	(195)	0
Precision Watch Company Limited	0	0
Dickson Interior Design Ltd	(39)	(10)
Dickson Communication LTD	(184)	0
Top Strength Ventures Limited	0	0
Leading Way Apparel Shangri Ltd	(1 256)	(1 420)
Dickson Trading (Taiwan)	0	0
Dickson Macau Ltd	39	3
Harvey Nichols (HK)-retail	(22)	5
Harvey Nichols (HK)-wholesale	61	4
Harvey Nichols (Uk)-wholesale	194	9
Ambroise China Ltd	348	847
HK Seibu Holdings (China)	0	0
Dickson concept LTD (Japan)	0	15
D. Marketing Japan K.K	0	1
Autres	0	0
<b>Ventes</b>		
Dickson Trading (Asia) Company Ltd	0	134
<b>Total</b>	<b>(54)</b>	<b>(240)</b>

Les transactions avec les parties liées sont effectuées à des prix de marché. Il n'existe aucune transaction avec des parties liées relative à des personnes physiques. L'ensemble des parties liées appartient au Groupe Dickson Concept Ltd, contrôlé par Mr Dickson Poon, actionnaire majoritaire de la société S.T.Dupont SA par le biais de BroadGain Investments Ltd.

## 27. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

### Membres du Directoire (Rémunérations dues)

	2013-2014	2012-2013
Rémunérations dues	721	536
Options attribuées	0	0
Actions attribuées	0	744
<b>Total</b>	<b>721</b>	<b>1 280</b>

L'engagement net comptabilisé au 31 mars 2014 au titre des avantages post-emploi est de 86,5 milliers d'euros (77 milliers d'euros au 31 mars 2013).

En outre, Monsieur Alain Crevet, Président du Directoire, bénéficie d'une indemnité contractuelle s'il est mis fin à son mandat. Cette indemnité est fonction de son ancienneté et des résultats consolidés. Elle représente 6 mois de rémunération brute.

La composition du directoire ayant changé au cours de l'exercice avec la nomination de deux nouveaux membres et le départ d'un ancien membre, les deux périodes ne sont pas comparables.

### Membres du Conseil de Surveillance

MM. Tissot-Dupont, Viros et Moufarrige ont perçu 4 575 euros chacun en jetons de présence au titre de l'exercice, identique à l'exercice précédent.

M. Joseph Wan, Président du Conseil de Surveillance ne perçoit pas de jetons de présence.

## 28. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 mars 2014 (en milliers d'euros)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture	6		6	
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture	0	0		
Contrats de location financement	1 032	385	647	
<b>Obligations contractuelles au bilan</b>	<b>1 038</b>	<b>385</b>	<b>653</b>	<b>0</b>
Contrats de location simple	11 925	4 552	4 785	2 588
Engagements d'achats	0			
<b>Obligations contractuelles hors bilan</b>	<b>11 925</b>	<b>4 552</b>	<b>4 785</b>	<b>2 588</b>
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>12 963</b>	<b>4 937</b>	<b>5 438</b>	<b>2 588</b>
Cautions en douane données	0	0		
Cautions et garanties données sur emprunts	5 874	5 874		
Garanties de passif sur cession	0			
Autres garanties données	300	300		0
<b>Total des autres engagements donnés</b>	<b>6 174</b>	<b>6 174</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	0	0		
Autres engagements reçus	6 700	6 700	0	
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>6 700</b>	<b>6 700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les cautions et garanties données sur emprunts ou dépôts de garantie sont relatives aux emprunts ou aux lignes de crédit utilisées ou non de :

- S.T.Dupont Italia S.p.A (1 214 milliers d'euros),
- S.T.Dupont Marketing Ltd. (787 milliers d'euros),
- S.T. Dupont Distribution Pte. Ltd. (186 milliers d'euros),
- S.T. Dupont Iberia. (100 milliers d'euros),

- ST Dupont France SA (3 960 milliers d'euros).

Les autres engagements reçus sont relatifs à :

- une lettre de support de notre actionnaire (5 000 milliers d'euros du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014),
- une ligne de crédit mobilisable auprès de la société d'affacturage (1 000 milliers d'euros),
- une ligne de crédit intraday et une ligne de garantie trade pour les opérations documentaires import (total de 700 milliers d'euros).

Le nombre d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel à la formation est 23 144 heures au 31 mars 2014 contre 31 461 heures au 31 mars 2013.

Au 31 mars 2013 (en milliers d'euros)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture	6		6	
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture	16 041	16 041		
Contrats de location financement	1 371	492	879	
<b>Obligations contractuelles au bilan</b>	<b>17 418</b>	<b>16 533</b>	<b>885</b>	<b>0</b>
Contrats de location simple	8 704	2 624	4 537	1 543
Engagements d'achats	0			
<b>Obligations contractuelles hors bilan</b>	<b>8 704</b>	<b>2 624</b>	<b>4 537</b>	<b>1 543</b>
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>26 122</b>	<b>19 157</b>	<b>5 422</b>	<b>1 543</b>
Cautions en douane données	0	0		
Cautions et garanties données sur emprunts	6 247	6 247		
Garanties de passif sur cession	0			
Autres garanties données	331	331		0
<b>Total des autres engagements donnés</b>	<b>6 578</b>	<b>6 578</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	0	0		
Autres engagements reçus	6 700	6 700	0	
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>6 700</b>	<b>6 700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Obligations contractuelles

Les dettes non courantes sont celles incluses au bilan consolidé. La part à moins d'un an des dettes non courantes est incluse dans la rubrique « Dettes courantes » du bilan consolidé.

Les contrats de location correspondent aux engagements pris relativement aux bâtiments, aux boutiques et aux matériels et véhicules.

Les obligations d'achat sont des obligations régies contractuellement d'acheter des immobilisations. Ces obligations sont de nature exécutoire et juridique pour l'entreprise. Toutes les composantes importantes, notamment le montant et l'échéancier des paiements, sont spécifiés par contrat.

### Garanties données sur emprunts

Elles sont de 2 ordres :

Le Groupe garantit la dette bancaire de certaines filiales consolidées. Ces engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations ; considérant le caractère court terme des facilités accordées et/ou le format utilisé pour chaque cautionnement (lettre de confort ou garantie à première demande), le Groupe ne considère être engagé à ce titre qu'à moins d'un an. Les banques bénéficiaires peuvent se prévaloir des conforments reçus et/ou appeler ces garanties en cas de défaut de ces filiales dans leurs obligations contractuelles ; ces garanties ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Le montant total de ces cautions et garanties s'élève à 2 063 milliers d'euros au 31 mars 2014,

Le Groupe a fait appel à plusieurs banques pour financer le besoin en fonds de roulement de ST Dupont France et de son Centre Industriel ; à certains de ces créanciers ont été données des garanties, elles sont de 2 natures :

- nantissement d'une partie du stock de produits finis (à hauteur de 750 milliers d'euros),
- nantissement du fonds de commerce de la Boutique de l'avenue Montaigne à Paris (à hauteur de 3 060 milliers d'euros).

Les sociétés du Groupe bénéficiaires des garanties sont :

- S.T.Dupont Italia S.p.A (engagement de 1 214 milliers d'euros),
- S.T.Dupont Marketing Ltd. (engagement de 749 milliers d'euros),
- S.T. Dupont Iberia. (engagement de 100 milliers d'euros),
- ST Dupont SA (engagement de 3 810 milliers d'euros).

#### **Autres garanties données**

Elles sont relatives à une ligne de change partiellement utilisée par ST Dupont France SA (engagement de 300 milliers d'euros).

## **29. FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION**

### **Schéma de financement du Groupe**

Quelques filiales bénéficient encore de lignes de crédit, mais depuis 2 ans le financement du Groupe S.T. Dupont est centralisé et principalement assuré par S.T.Dupont S.A (au 31 mars plus de 80% des lignes sont concentrées sur la seule société française – Cf. détails note 30) : S.T. Dupont S.A lève des fonds auprès des institutions bancaires (établissements classiques et société d'affacturage), finance principalement son Centre Industriel situé à Faverges (74 – Haute-Savoie), puis ses activités de siège (commerciaux et fonctions de support), et, le cas échéant, ses filiales de distribution au travers du crédit inter-compagnies (en cas de tension sur leur trésorerie, les filiales peuvent profiter d'une extension de crédit auprès de leur fournisseur, S.T. Dupont S.A).

### **Impact de la saisonnalité de l'activité**

Le décalage temporel entre les décaissements et les encaissements de flux liés à l'activité courante, génère un besoin en fonds de roulement (« BFR ») qui doit être financé hors exploitation.

Chez ST Dupont ce besoin est régulièrement alourdi par la forte saisonnalité de l'activité : normalement les ventes sont fortes au quatrième trimestre calendaire, tandis que les achats et la production permettant d'assurer ces ventes sont engagés dès le deuxième trimestre calendaire ; cet effet ciseaux peut générer des tensions sur la trésorerie du Groupe.

L'affacturage (mobilisation du poste clients auprès d'un établissement de crédit pour financer l'exploitation du créancier) ne répondant pas à cette spécificité de notre activité, depuis 2 ans les concours de trésorerie portés par S.T. Dupont S.A sont généralement associés à des crédits de campagne qui doublent les lignes de crédit d'avril à septembre.

### **Revue des stocks et des achats**

Au-delà des encaissements générés par les ventes, les 2 autres composantes du BFR ont également été analysées : un effort a été porté sur le contrôle et la réduction des stocks, au Centre Industriel comme en filiales ; il concerne les produits finis mais également les matières premières, les composants et les encours. Dans cette optique, le renforcement de la fonction ordonnancement du Centre Industriel doit permettre la réduction des achats et des stocks tout en optimisant la mise à disposition des produits commandés. Enfin un strict contrôle des engagements de dépenses a été mis en place afin de respecter scrupuleusement les dépenses budgétées.

### **Prévisions de trésorerie du Groupe**

Les prévisions de trésorerie du Groupe sont établies à partir des prévisionnels de ventes et des budgets d'exploitation en tenant compte des modes d'encaissement et de décaissement des différentes natures de charges et de produits. Sur ces bases le Groupe est confiant sur sa capacité à assumer le financement de l'activité sur l'exercice à venir.

### **Restructuration de la dette bancaire**

Suite à la conversion quasi intégrale de l'Obligation Convertible ou Échangeable en Actions Nouvelles ou Existantes (« OCEANE »), le bilan du Groupe est profondément transformé : la dette obligataire a disparu, seuls subsistent les concours bancaires à court terme, les capitaux propres sont renforcés.

Tout en respectant scrupuleusement les ratios prudentiels, le Groupe a donc maintenant les moyens de consolider sa dette bancaire, tant en nominal qu'en maturité

En attendant la finalisation de ce projet dans les meilleures conditions, si le besoin de manifestait, le Groupe ST Dupont bénéficierait toujours du soutien de son actionnaire ultime, Broad Gain Investments Limited.

### 30. EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les tableaux ci-après présentent l'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe à la clôture des exercices 2014-2013 et 2013-2012 :

#### ACTIF / (PASSIF)

Au 31 mars 2014 (en milliers d'euros)	A moins d'un			Total
	an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes financières non courantes	0	(653)		(653)
Dettes financières courantes	(10 085)			(10 085)
Provisions pour risques et charges	(1 911)			(1 911)
Actifs financiers courants	0			0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 645			5 645
<b>Montant net</b>	<b>(6 351)</b>	<b>(653)</b>	<b>0</b>	<b>(7 004)</b>

Au 31 mars 2013 (en milliers d'euros)	A moins d'un			Total
	an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes financières non courantes	0	(6)		(6)
Dettes financières courantes	(23 815)	(879)		(24 694)
Provisions pour risques et charges	(716)			(716)
Actifs financiers courants	0			0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 746			3 746
<b>Montant net</b>	<b>(20 785)</b>	<b>(885)</b>	<b>0</b>	<b>(21 670)</b>

En complément de la capacité d'autofinancement générée par l'exploitation et qui ressort à 6,9 millions d'euros au 31 mars 2014, le Groupe ST Dupont bénéficie de lignes de crédit court terme lui permettant de constituer une réserve de liquidités.

Lignes de crédit	Au 31 mars 2014	utilisation	Solde disponible
Lignes confirmées	6 775	5 238	1 537
Lignes non confirmées	324	169	155
<b>Total</b>	<b>7 099</b>	<b>5 407</b>	<b>1 692</b>

Au 31 mars 2014, le Groupe dispose de lignes de crédit pour un montant total de 7 099 milliers d'euros qui se décompose comme suit :

- 2 lignes de caisse au bénéfice de ST Dupont S.p.A. pour 175 milliers d'euros ; au 31 mars 2014 ces lignes ne sont pas utilisées au 31 mars 2014,
- 2 lignes d'escompte d'effets au bénéfice de ST Dupont S.p.A. pour un maximum de 685 milliers d'euros ; au 31 mars 2014 324 milliers d'euros sont mobilisés et 169 milliers d'euros sont financés,
- 1 ligne de crédit au bénéfice de S.T.Dupont Marketing Limited (Hong-Kong) pour une limite combinée de 8 000 milliers de dollars de Hong-Kong (750 milliers d'euros), avec une sous-limite de 1 000 milliers de dollars de Hong-Kong (94 milliers d'euros) utilisable sous forme de découvert ; elle est non utilisée au 31 mars 2014,
- 1 ligne de crédit au bénéfice de STD Iberia pour 100 milliers d'euros utilisée pour 94 milliers d'euros au 31 mars 2014,
- 4 lignes de billets de trésorerie au bénéfice de ST Dupont France SA, pour 4 000 milliers d'euros ; au 31 mars 2014 ces lignes sont utilisées à 100%,
- 3 découverts autorisés au bénéfice de ST Dupont France SA, pour 1 750 milliers d'euros ; au 31 mars 2014 ces lignes sont utilisées à hauteur de 1 144 milliers d'euros.

Les lignes accordées aux entités du Groupe ST Dupont ne comportent aucun covenant financier, autres que l'interdiction de réduire le capital social de STD Marketing Limited (Hong-Kong) et le respect de la réglementation bancaire.

Les taux appliqués aux tirages effectués sur ces facilités sont tous variables, et sous la forme d'un taux de marché domestique plus marge.

Les lignes sont sujettes à révision périodique de la part des banques créancières, et dans tous les cas au plus tard courant janvier 2015 pour la ligne accordée à S.T.Dupont Marketing Limited pour 8 000 milliers de dollars de Hong-Kong (750 milliers d'euros). Les facilités allouées à ST Dupont S.p.A. pour 350 milliers d'euros, comme le contrat d'affacturage conclu par S.T.Dupont SA ne font mention d'aucune date d'expiration, et valent jusqu'à dénonciation écrite par les banques concernées.

### 31. EXPOSITION AUX AUTRES RISQUES

Le Groupe est exposé à un certain nombre de risques qui sont décrits de manière détaillée dans le rapport de gestion  
**Informations fournies au titre de l'IFRS 7**

- **Trésorerie et capitaux** décrit en section 1.2.1.3 du rapport de gestion (page 10 du Document de Référence)
- **Risques de marché** décrits en section 1.4.3.3 du rapport de gestion (page 26 du Document de Référence)
  - Sensibilité aux paramètres d'environnement (page 23 du Document de Référence)
  - Risques relatifs aux marchés financiers (page 24 du Document de Référence)
  - Gestion du risque de change (page 24 du Document de Référence)
  - Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités (page 24 du Document de Référence)
  - Gestion du risque de taux sur la dette à long terme (page 24 du Document de Référence)
  - Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change (page 24 du Document de Référence)
  - Gestion du risque de contrepartie (page 27 du Document de Référence)
  - Risques relatifs aux marchés boursiers (page 27 du Document de Référence)
  - Risques de crédit (page 26 du Document de Référence)
- **Autres informations fournies au titre des risques**
  - Risques juridiques décrit en section 1.4.3.5 du rapport de gestion (page 29 du Document de Référence)
- **Risques opérationnels** décrit en section 1.4.3.2 du rapport de gestion (page 23 du Document de Référence)
  - Dépendance de la Société à l'égard de certains clients (page 23 du document de Référence)
  - Dépendance de la Société à l'égard de certaines sources d'approvisionnement et à l'égard de certains fournisseurs (page 23 du document de Référence)
  - Dépendance à l'égard du lancement de nouveaux produits (page 23 du document de Référence)

L'ensemble de ces informations a été audité.

### 32. CHARGES OPERATIONNELLES PAR NATURE

Le Résultat opérationnel incorpore notamment les éléments suivants :

<u>(En milliers d'euros)</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/03/2013</u>
<b>Charges liées au personnel</b>	<b>26 031</b>	<b>29 183</b>
<i>dont :</i>		
<i>Traitements et salaires</i>	<i>18 398</i>	<i>20 381</i>
<i>Charges sociales</i>	<i>7 338</i>	<i>8 280</i>
<i>Charges de retraite</i>	<i>295</i>	<i>522</i>
<b>Frais de Marketing</b>	<b>3 730</b>	<b>4 593</b>
<b>Loyers</b>	<b>6 609</b>	<b>6 430</b>

### 33. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	31/03/2014		31/03/2013	
	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits
Litiges	(120)	0	0	0
Restructuration	(1 264)	0	0	0
Résultat sur cession d'immobilisation/mises au rebut	(362)	0	(32)	0
Autres*	(591)	125	(759)	91
<b>Total</b>	<b>(2 337)</b>	<b>125</b>	<b>(791)</b>	<b>91</b>

\*La ligne « autres » comprend notamment (200) milliers d'euros de revalorisation de stock STD Spain et divers frais exceptionnels non significatifs au sein des différentes filiales du groupe.

**34. ACTIFS EVENTUELS**

Il n'existe aucun actif éventuel au 31 mars 2014.

**35. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

**Financement**

Afin de renforcer la structure financière du Groupe, ST Dupont SA restructure actuellement son financement bancaire autour de 3 partenaires bancaires de premier rang se partageant 3 lignes:

- La confirmation sur 3 ans du crédit court terme actuel, afin de financer le besoin en fonds de roulement du Centre industriel pendant la période de production des ventes de fin d'année,
- L'ajout d'une ligne à moyen terme pour renforcer sa solidité financière et assurer ses investissements courants,
- Une ligne spécifiquement dédiée à l'extension de notre réseau de Boutiques détenues à propre.

Ces lignes seront garanties par l'extension du nantissement actuel du stock de produits finis et le maintien du nantissement du droit au bail de notre boutique de l'avenue Montaigne à Paris.

Ces lignes simplifieront et allongeront la maturité du financement du Groupe.

## 2.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 mars 2014)

Aux Actionnaires  
**ST DUPONT**  
92 Boulevard du Montparnasse  
75014 PARIS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société S.T. DUPONT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Les notes 29 et 30 de l'annexe aux comptes consolidés, relatives au financement de l'exploitation et au risque de liquidité, qui exposent les raisons pour lesquelles la société S.T. DUPONT estime être en mesure de respecter ses obligations financières sur les douze prochains mois ;
- La note 1.2 qui expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice suite à la première application de la norme IAS19 révisée, ainsi que les reclassements opérés entre résultat opérationnel et résultat financier.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans les notes 1.13 et 4 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes ci-dessus donnent une information appropriée.
- Dans le cadre de notre appréciation des informations financières fournies par votre société, nous avons vérifié que les notes 29 et 30 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée sur la situation de trésorerie, le financement de l'exploitation du Groupe et son risque de liquidité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 28 juillet 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

S & W Associés

Camille Phelizon

Maryse Le Goff

### 3. Comptes annuels de la société ST Dupont SA.

#### 3.1. Comptes annuels sociaux au 31 mars 2014

##### Compte de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2014	31/03/2013
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Chiffre d'affaires net	27	54 878	55 490
Autres produits d'exploitation	28	12 345	10 166
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>67 223</b>	<b>65 656</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats et variations de stocks de marchandises et matières premières		(14 268)	(16 571)
Autres achats et charges externes		(15 542)	(18 318)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1 414)	(1 566)
Salaires et charges sociales		(19 574)	(21 279)
Dotations aux amortissements et provisions		(8 048)	(6 621)
Autres charges		(5 923)	(1 013)
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>(64 769)</b>	<b>(65 368)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 454</b>	<b>288</b>
Produits financiers		2 893	4 159
Charges financières		-1 576	(3 093)
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>23</b>	<b>1 317</b>	<b>1 066</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>3 771</b>	<b>1 354</b>
Produits exceptionnels	24	282	1 895
Charges exceptionnelles	24	(550)	(2 036)
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(268)</b>	<b>(141)</b>
Impôts sur les bénéfices	29	30	59
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>3 533</b>	<b>1 272</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

## Bilan

ACTIF (En milliers d'euros)	Notes	Brut	31/03/2014 Amortissement Provisions	Net	31/03/2013
<b>I. ACTIF IMMOBILISE</b>					
Immobilisations incorporelles	3	9 429	8 887	542	512
Immobilisations corporelles	4	37 700	23 349	14 351	15 591
Immobilisations financières	5	19 303	7 971	11 332	11 111
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>66 432</b>	<b>40 206</b>	<b>26 225</b>	<b>27 214</b>
<b>II. ACTIF CIRCULANT</b>					
Stocks et en-cours	6	16 022	3 396	12 626	15 276
Créances clients et comptes rattachés	7	19 189	10 172	9 017	7 979
Autres créances	8	4 524	0	4 524	5 810
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	9	1 503	0	1 503	652
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>		<b>41 238</b>	<b>13 568</b>	<b>27 670</b>	<b>29 717</b>
Comptes de régularisation actif	11	704		704	725
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>108 374</b>	<b>53 774</b>	<b>54 600</b>	<b>57 656</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

<b>PASSIF</b>		<b>Notes</b>	<b>31/03/2014</b>	<b>31/03/2013</b>
(En milliers d'euros)				
<b>III. CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital		12	26 214	21 288
Primes d'émission, de fusion et d'apport		13	10 395	542
Réserves		14	(5 700)	(6 973)
Résultat de l'exercice		14	3 533	1 273
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>			<b>34 442</b>	<b>16 130</b>
<b>IV. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES</b>		16	<b>4 420</b>	<b>4 848</b>
<b>V. DETTES À PLUS D'UN AN</b>				
Emprunts et dettes financières		17	0	0
<b>TOTAL DES DETTES A PLUS D'UN AN</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VI. DETTES A MOINS D'UN AN</b>				
Emprunts et dettes financières		17	5 970	20 345
Fournisseurs et comptes rattachés		19	3 758	10 182
Dettes fiscales et sociales		20	3 920	4 186
Autres dettes		21	1 046	1 668
<b>TOTAL DES DETTES A MOINS D'UN AN</b>			<b>14 694</b>	<b>36 381</b>
Comptes de régularisation passif		22	1 044	297
<b>TOTAL DU PASSIF</b>			<b>54 600</b>	<b>57 656</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

### Tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
<b>I. OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Capacité d'autofinancement	(994)	3 634
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	3 616	(6 237)
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation</b>	<b>2 622</b>	<b>(2 603)</b>
<b>II. Opérations d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(888)	(2 044)
Acquisitions d'autres immobilisations	(221)	(662)
Cession d'immobilisations	0	1 633
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement</b>	<b>(1 109)</b>	<b>(1 073)</b>
<b>III. Opérations de financement</b>		
Conversion Emprunt Obligataire en Capital	0	23
Remboursement d'emprunts et dettes financières (*)	(50)	(4 217)
Emprunts contractés sur l'exercice	0	5 271
Augmentation de Capital	0	0
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations de financement</b>	<b>(50)</b>	<b>1 077</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>1 463</b>	<b>(2 599)</b>
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	(719)	1 880
Trésorerie à la clôture de l'exercice	744	(719)

[\*] Au 31 mars 2014, la conversion de l'Océane pour un montant de 14 829 milliers d'euros a été compensé par une augmentation de capital de 14 779 milliers d'euros.

### Évolution des capitaux propres

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Capitaux propres à l'ouverture	16 130	14 834
Variation Capitaux Propres	14 779	23
Résultat de l'exercice	3 533	1 273
<b>CAPITAUX PROPRES A LA CLOTURE</b>	<b>34 442</b>	<b>16 130</b>

Les capitaux propres ont augmenté de 14 779 milliers d'euros suite aux conversions d'obligations.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

## Sommaire - ST Dupont S.A. Notes Annexes aux comptes annuels

1.	Faits Marquants.....	129
1.1.	Evolution de l'activité.....	129
1.2.	Suivi des dettes fournisseurs.....	130
1.3.	Délégations données au Directoire en vue d'augmenter le capital social.....	131
1.4.	Autorisations financières.....	132
2.	Principes comptables.....	133
2.1	Général.....	133
2.2.	Immobilisations incorporelles.....	133
2.3.	Immobilisations corporelles.....	134
2.4.	Frais de recherche et développement.....	134
2.5.	Immobilisations financières.....	134
2.6.	Stocks et en-cours.....	134
2.7.	Créances clients et autres créances.....	135
2.8.	Dépôts à terme et valeurs mobilières de placement.....	135
2.9.	Disponibilités.....	135
2.10.	Comptes de régularisation.....	135
2.11.	Conversion des éléments en devises.....	135
2.12.	Provision pour garantie.....	135
2.13.	Autres provisions.....	135
2.14.	Engagements vis-à-vis du personnel.....	135
2.15.	Recours à des estimations et au jugement.....	136
2.16.	Financement de l'exploitation.....	136
3.	Immobilisations incorporelles.....	138
4.	Immobilisations corporelles.....	140
5.	Immobilisations financières.....	142
6.	Stocks et en-cours.....	143
7.	Créances clients et comptes rattachés.....	143
8.	Autres créances.....	144
9.	Disponibilités et valeurs mobilières de placement.....	144
10.	Actions auto-détenues.....	144
11.	Comptes de régularisation actif.....	144
12.	Capital social.....	145
13.	Primes.....	145
14.	Réserves et résultat de l'exercice.....	145
15.	Plan d'attribution d'actions gratuites.....	145
16.	Provisions pour risques et charges et passifs éventuels.....	146
17.	Emprunts et dettes financières.....	147
18.	Emprunt obligataire.....	147
19.	Fournisseurs et comptes rattachés.....	148
20.	Dettes fiscales et sociales.....	148
21.	Autres dettes.....	148
22.	Comptes de régularisation passif.....	148
23.	Résultat financier.....	148
24.	Elements exceptionnels.....	149
25.	Exposition aux risques de taux et de change.....	149
25.1	Sensibilité aux paramètres d'environnement.....	149
25.2	Risques relatifs aux marchés financiers.....	149
25.3	Gestion du risque de change.....	150
25.4	Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités.....	150
25.5	Gestion du risque de taux sur la dette à long terme.....	150
25.6	Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change.....	150
25.7	Risques relatifs aux marchés boursiers.....	151
25.8	Risques de liquidité.....	151
25.9	Risques de crédit.....	152
26.	Engagements hors bilan et obligations contractuelles.....	152
27.	Chiffres d'affaires par zone géographique.....	154
28.	Autres produits d'exploitation.....	154

29.	Impôts sur les bénéfices.....	154
29.1	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices .....	154
29.2	Situation fiscale différée.....	155
30.	Éléments concernant les entreprises liées .....	155
31.	Effectif moyen.....	155
32.	Rémunération allouée aux organes de direction .....	155
32.1.	Rémunération des membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2013-2014 .....	155
32.2.	Rémunération des membres du Directoire allouées au titre de l'exercice 2013-2014 et 2012-2013.....	156
33.	Evénements postérieurs à la clôture .....	156
34.	Tableau des filiales et participations.....	157
	157	
35.	Identité de la Société consolidante.....	157

## 1. FAITS MARQUANTS

### **Légère décroissance des ventes dans une saisonnalité atypique**

La croissance nette des ventes de ST Dupont SA sur l'exercice est légèrement négative après impacts de change ; elle est redevenue positive sur le dernier trimestre, après une saison des fêtes en retrait.

### **Amélioration de la performance industrielle**

Les programmes d'optimisation des coûts industriels du site de Faverges ont été poursuivis, permettant une amélioration du taux de marge brute et une optimisation des coûts indirects de production.

### **Baisse des stocks et du besoin en fonds de roulement**

Les actions de réduction du besoin en fonds de roulement ont entraîné une baisse significative des stocks de produits finis et plus encore des produits semi-ouvrés et matières sur le site industriel de Faverges.

### **Restructuration du fonds de roulement et forte baisse de l'endettement du Groupe**

La conversion en actions par la société D&D International des obligations OCEANE qu'elle détenait a permis de rééquilibrer le fonds de roulement de ST Dupont SA. Avec les actions de maîtrise du BFR, la situation de trésorerie s'est nettement améliorée à la fin de l'exercice, les délais de paiement des fournisseurs étant revenus aux conditions normales.

### **Lancement de nouveaux produits**

L'activité a été soutenue avec notamment :

- Maroquinerie : Nouvelle ligne Défi
- Stylos : Nouveau stylo Jet 8
- Séries Limitées : Orient Express et Révélation
- Haute Création : Fort déploiement de la nouvelle activité Haute Création avec plusieurs nouvelles collections
- Partenariats : Séries spéciales Karl Lagerfeld, Humphrey Bogart et Paris Saint-Germain

## 1.1. Evolution de l'activité

L'activité de S.T.Dupont SA se concentre sur la production de produits durs (briquets, instruments à écrire et accessoires) pour l'ensemble des sociétés du Groupe et sur la commercialisation de l'ensemble des produits de la gamme pour la France et certains marchés export en livraison directe.

- Analyse du compte de résultat

Le chiffre d'affaires net ressort à 54.9 millions d'euros, soit une baisse de -1.1 % par rapport à l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation progressent de 2.2 millions d'euros du fait de la variation du poste « reprises sur amortissement et provisions, transfert de charges » et de la variation de la production stockée qui passe de +2.7 millions d'euros en 2012-2013 à -3.9 millions d'euros sur l'exercice 2013-2014. Les achats et variations de stocks de marchandises et matières premières sont en forte baisse (-13.9 % par rapport à l'exercice précédent), nettement plus que le chiffre d'affaires. Cette baisse est la conséquence d'une rationalisation des politiques d'approvisionnement qui a conduit à un déstockage significatif de produits finis et de composants.

Les autres achats et charges externes baissent de 15.1 %, cette baisse étant en partie compensée par la progression du poste « autres charges ». L'accent a été mis sur l'exercice sur le contrôle des frais fixes industriels et les frais de structure du siège.

Les frais de personnel baissent de 8.0%, conséquence de départs au centre industriel.

Les dotations aux amortissements et provisions ressortent à 8.0 millions d'euros en 2013-2014, en progression de 2.4 millions d'euros.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation de l'exercice progresse significativement, à 2.5 millions d'euros contre 0.3 million d'euros en 2012-2013.

Le résultat financier progresse légèrement à +1.3 million d'euros (+0.2 million d'euro). Il intègre 2.1 millions d'euros de dividendes reçus des filiales contre 2.6 millions sur l'exercice précédent et une diminution des frais financiers (impact +1.5 million d'euros) liée à la conversion de 99 % des titres OCEANE au cours de l'exercice (coupon annuel non payable en cas de conversion).

Le résultat exceptionnel de l'exercice ressort à -0.3 million d'euros contre -0.1 million d'euros par rapport à l'exercice 2012-2013.

Le résultat net de S.T.Dupont S.A. ressort ainsi à +3.5 millions d'euros en 2013-2014 contre +1.3 million d'euros en 2012-2013.

- Analyse de la structure financière

Au niveau de la structure financière, les principales variations constatées sont les suivantes :

- La capacité d'autofinancement ressort à -1.0 millions d'euros à fin mars 2014 contre +3.6 millions à fin mars 2013. Hors abandons de créances consentis aux filiales, la CAF ressort à +4.5 millions d'euros.
- La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation est positive à +3.6 millions d'euros (mais négative à - 1.9 millions d'euros hors abandons de créances) du fait notamment de l'importante décruce du poste fournisseurs (-6.5 millions d'euros) ; l'amélioration de la situation de trésorerie (autofinancement, baisse des stocks) a permis de revenir à des délais de paiement normaux, avec des échus fournisseurs proches de 0.
- Les décaissements nets liés aux flux d'investissement sont stables par rapport à l'année précédente, à -1.1 million d'euros.

La variation de la trésorerie issue des opérations de financement est proche de 0 contre +1.1 million d'euros sur l'exercice précédent : conversion de l'OCEANE : -14.8 millions d'euros, compensée en capital : +14.8 millions d'euros.

Globalement, la trésorerie s'améliore de +1.5 million d'euros sur l'exercice.

### Analyse du bilan

Les principales variations sont les suivantes :

- Les stocks baissent de 2.6 millions d'euros dont 4.7 millions en valeur brute : 1.4 million sur les produits finis et 3.3 millions sur les matières et en-cours, conséquences des actions volontaristes d'amélioration de la planification de la production en liaison avec les prévisions de ventes, et de maîtrise des approvisionnements.
- Les créances clients ressortent à 9.0 millions d'euros au 31 mars 2014, en hausse d'1 million sur l'exercice; cette progression est liée à la forte activité commerciale en fin d'exercice.
- Les disponibilités et valeurs mobilières de placement ressortent à 1.5 million d'euros à fin mars 2014, contre 0.7 million d'euros à fin mars 2013.
- Le poste fournisseurs ressort à 3.8 millions d'euros, contre 10.2 millions d'euros au 31 mars 2013, conséquence de la baisse des achats de production et des échus fournisseurs.

### Dépenses de caractère somptuaire

Les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 86 974.56 euros. Étant donnée la situation fiscale du Groupe (report déficitaire), la constatation de ces charges n'entraîne pas le versement d'un impôt.

#### 1.2. Suivi des dettes fournisseurs

Dans le cadre de la loi LME, la durée de crédit a été limitée de manière significative. Compte tenu de ses sources d'approvisionnement, la société n'a pratiquement pas bénéficié d'accords dérogatoires et, au contraire, a dû accorder à ses clients français une durée de crédit supérieure à celle fixée par la loi LME du fait de l'accord de la fédération B.J.O.

La synthèse des dettes fournisseurs échues et non échues est la suivante :

en milliers d'euros (au 31 mars 2014)	Echu	Non Echu	Total
Dettes fournisseurs	801	870	1671
Autres éléments (factures non parvenues)			2087
<b>Total Fournisseurs</b>	<b>801</b>	<b>870</b>	<b>3 758</b>
en milliers d'euros (au 31 mars 2013)	Echu	Non Echu	Echu
Dettes fournisseurs	4 909	2 632	7 541
Autres éléments (factures non parvenues)			2 641
<b>Total Fournisseurs</b>	<b>4 909</b>	<b>2 632</b>	<b>10 182</b>

L'amélioration de la trésorerie due à la baisse des stocks et à la rationalisation des achats de production a permis de supprimer quasiment les échus fournisseurs au 31 mars 2014 (baisse de -4.1 millions d'euros sur l'exercice).

### 1.3. Délégations données au Directoire en vue d'augmenter le capital social

L'Assemblée Générale du 13 septembre 2013 a accordé au Directoire des délégations de compétence, en vue d'augmenter le capital social détaillées ci-dessous :

Nature des autorisations	Montant nominal maximal autorisé de l'augmentation de capital	Date d'échéance
Achat et revente éventuelle des actions S.T.Dupont, conformément aux articles L.225-210 et suivants du Code de Commerce (7e résolution AGO du 12/09/2013),	Dans la limite de 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date d'arrêté des comptes, au prix d'achat maximum de 1,00 €	12 mars 2015
Augmentation de capital par émission, avec droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, conformément aux articles L.225-129 à L. 225-129-6 et L.228-92 du Code de Commerce (8e résolution AGM du 12/09/2013)	5 000 000 €	12 novembre 2015
Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, mais avec délai de priorité pour les actionnaires, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, conformément aux articles L.225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L.225-136 et L.228-92 du Code de Commerce 9e résolution AGM du 12/09/2013)	5 000 000 €	12 novembre 2015
Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport, conformément aux articles L.225-129-2 et L. 225-130 du Code de Commerce (10e résolution AGM du 12/09/2013)	5 000 000 €	12 novembre 2015
Autorisation d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en application des 8e, 9e et 11e résolutions, conformément à l'article L.225-135-1 du Code de Commerce (12e résolution AGM du 12/09/2013)	5 000 000€	12 novembre 2015
Autorisation d'émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société en cas d'offre publique d'échange initiée par la société, conformément aux articles L.225-129 à L.225-129-6, L. 225-148 et L.228-92 du Code de Commerce (13e résolution AGM du 12/09/2013)	5 000 000€	12 novembre 2015
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en rémunération d'apports en nature, conformément aux articles L.225-129 à L.225-129-6 et L. 225-147 du Code de Commerce (14e résolution AGM du 12/09/2013)	dans la limite de 10 % du capital social	12 novembre 2015
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires en conséquence de l'émission par les filiales de la société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, L.225-129 à L.225-129-6, et L.228-93 du Code de Commerce (15e résolution AGM du 12/09/2013)	5 000 000€	12 novembre 2015
Augmentation de capital par émission de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux articles L.225-129-6, L.225-138 I et II et L.228-138-1 du Code de Commerce (16e résolution de l'AGM du 12/09/2013)	500 000€	12 novembre 2015
Attribution d'options d'achat d'actions (17e résolution de l'AGM du 12/09/2013)	Dans la limite de 2 % du montant du capital social à la date de l'AGM du 12/09/2013	12 novembre 2016
Attribution d'options de souscription d'actions (18e résolution de l'AGM du 12/09/2013)	Dans la limite de 7 % du montant du capital social à la date de l'AGM du 12/09/2013	12 novembre 2016
Attribution d'actions gratuites (19e résolution de l'AGM du 12/09/2013)	Dans la limite de 5% du montant du capital social à la date de l'AGM du 12/09/2013	12 novembre 2016

#### 1.4. Autorisations financières

Le Directoire dispose des autorisations financières suivantes, sur délégation de l'Assemblée Générale :

Nature des autorisations	Montant nominal maximal autorisé de l'augmentation de capital	Date d'échéance
Achat et revente éventuelle des actions S.T.Dupont, conformément aux articles L.225-210 et suivants du Code de Commerce [7e résolution AGO du 12/09/2013],	Dans la limite de 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date d'arrêtés des comptes, au prix d'achat maximum de 1,00 €	12 mars 2015
Augmentation de capital par émission, avec droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, conformément aux articles L.225-129 à L. 225-129-6 et L.228-92 du Code de Commerce [8e résolution AGM du 12/09/2013]	5 000 000 €	12 novembre 2015
Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, mais avec délai de priorité pour les actionnaires, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, conformément aux articles L.225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L.225-136 et L.228-92 du Code de Commerce 9e résolution AGM du 12/09/2013]	5 000 000 €	12 novembre 2015
Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport, conformément aux articles L.225-129-2 et L. 225-130 du Code de Commerce [10e résolution AGM du 12/09/2013]	5 000 000 €	12 novembre 2015
Autorisation d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en application des 8e, 9e et 11e résolutions, conformément à l'article L.225-135-1 du Code de Commerce [12e résolution AGM du 12/09/2013]	5 000 000€	12 novembre 2015
Autorisation d'émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société en cas d'offre publique d'échange initiée par la société, conformément aux articles L.225-129 à L.225-129-6, L. 225-148 et L.228-92 du Code de Commerce [13e résolution AGM du 12/09/2013]	5 000 000€	12 novembre 2015
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en rémunération d'apports en nature, conformément aux articles L.225-129 à L.225-129-6 et L. 225-147 du Code de Commerce [14e résolution AGM du 12/09/2013]	dans la limite de 10 % du capital social	12 novembre 2015
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires en conséquence de l'émission par les filiales de la société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, L.225-129 à L.225-129-6, et L.228-93 du Code de Commerce [15e résolution AGM du 12/09/2013]	5 000 000€	12 novembre 2015
Augmentation de capital par émission de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux articles L.225-129-6, L.225-138 I et II et L.228-138-1 du Code de Commerce [16e résolution de l'AGM du 12/09/2013]	500 000€	12 novembre 2015
Attribution d'options d'achat d'actions [17e résolution de l'AGM du 12/09/2013]	Dans la limite de 2 % du montant du capital social à la date de l'AGM du 12/09/2013	12 novembre 2016
Attribution d'options de souscription d'actions [18e résolution de l'AGM du 12/09/2013]	Dans la limite de 7 % du montant du capital social à la date de l'AGM du 12/09/2013	12 novembre 2016
Attribution d'actions gratuites [19e résolution de l'AGM du 12/09/2013]	Dans la limite de 5% du montant du capital social à la date de l'AGM du 12/09/2013	12 novembre 2016

## 2. PRINCIPES COMPTABLES

### 2.1 Général

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des nouvelles règles relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, exposées ci-après ;
- continuité d'exploitation ;
- indépendance des exercices.

Les principes et méthodes de comptabilisation sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice 2012/2013.

Les comptes sont établis conformément au PCG et aux principes comptables généralement admis en France.

La préparation des comptes annuels nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

La date d'arrêté des comptes de S.T.Dupont S.A. est le 31 mars de chaque année.

### 2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport.

Ce sont les actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, qui sont détenus par S.T.Dupont S.A. Ceux-ci sont utilisés à des fins de production ou de fourniture des biens ou services dont la durée d'utilisation prévue est supérieure à un exercice.

Le coût d'entrée des éléments incorporels répondant aux critères d'immobilisation correspond à leur prix d'achat, augmenté de tous les coûts directs engagés pour permettre à ces éléments de fonctionner selon leur objet.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité déterminée selon leur cycle ou leurs conditions d'exploitation.

<u>Immobilisations incorporelles</u>	<u>Durée</u>
Droit au bail	durée du bail
Frais de collection prêt à porter	6 mois
Moules et empreintes	3 ans
Logiciels	de 1 à 3 ans (si standard), de 5 à 10 ans (si spécifiques, ERP)

La Société a appliqué à compter du 1er avril 2005 le règlement CRC n° 2004-6 relatif à la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs et le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les droits au bail sont amortis sur la durée du bail, à compter de l'entrée dans les lieux avec effet rétroactif au 1er avril 2005. Auparavant ils ne faisaient pas l'objet d'amortissement (une provision pour dépréciation était constituée dans le cas où leur valeur probable de réalisation déterminée sur la base de rapports d'experts devenait inférieure à leur valeur comptable).

Les frais de collection de l'activité prêt-à-porter masculin sont constatés en immobilisations incorporelles et amortis sur 6 mois.

Les frais de moules et empreintes assimilables à des frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur trois ans.

La Société est amenée à tester la valeur recouvrable de ses actifs incorporels, dès lors qu'apparaissent des indices de pertes de valeur les affectant et, qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, de tester annuellement la valeur recouvrable de toute

immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée et de toute immobilisation incorporelle qui n'est pas encore mise en service.

Une dépréciation, ou une reprise, est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

### **2.3. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée probable d'utilité économique :

<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>	<b><u>Durée d'utilisation</u></b>
Constructions	20 - 25 ans
Agencements, aménagements, installations liées à des constructions	20 - 25 ans
Mobilier	3 - 10 ans
Matériel et outillage	3 - 8 ans
Agencements, aménagements, installations	5 - 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Matériel micro- informatique	3 ans

La Société est amenée à tester la valeur recouvrable de ses actifs corporels, dès lors qu'apparaissent des indices de pertes de valeur les affectant.

Une dépréciation, ou une reprise, est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif, dès lors qu'apparaissent des indicateurs de perte ou de reprise de valeur les affectant.

### **2.4. Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche sont passés en charges au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan lorsqu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs pour l'entreprise et amortis sur une durée de 3 ans.

### **2.5. Immobilisations financières**

Les titres de participation sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée (ou de leur valeur réévaluée) ou de leur valeur d'usage.

Cette dernière est déterminée en fonction de l'actif net ré-estimé de la Société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation sont comptabilisées en charges financières. Les reprises sur provisions sont comptabilisées en produits financiers.

### **2.6. Stocks et en-cours**

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition ou de production, et de leur valeur vénale (valeur nette de réalisation ou coût de remplacement). Le coût d'acquisition ou de production est déterminé selon la méthode du coût standard avec incorporation des écarts sur la base " premier entré-premier sorti ". L'incorporation des écarts est fondée sur la capacité normale de production de l'entreprise. Les stocks et en-cours sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La Société procède à une reprise totale de la provision de l'exercice précédent pour re-doter la provision de l'exercice.

## **2.7. Créances clients et autres créances**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée par client lorsque la valeur d'inventaire des créances, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à leur valeur comptabilisée. Les opérations avec la société de factoring sont comptabilisées en autres créances et autres dettes.

## **2.8. Dépôts à terme et valeurs mobilières de placement**

Les dépôts à terme correspondent à des certificats de dépôts d'échéance inférieure à 3 mois, et les valeurs mobilières de placement ne comprennent que des parts de FCP monétaires libellés en euros.

## **2.9. Disponibilités**

Les disponibilités correspondent aux liquidités non diminuées des découverts bancaires.

## **2.10. Comptes de régularisation**

Ils correspondent pour l'essentiel aux frais d'émission de l'Océane qui sont amortis sur la durée de l'emprunt et aux charges et produits constatés d'avance.

## **2.11. Conversion des éléments en devises**

Les transactions en devises sont converties aux taux en vigueur à la date de chacune des transactions. Les créances et dettes libellées en devises sont converties en euros sur la base des taux en vigueur à la date de clôture.

Les écarts résultant de cette actualisation sont portés en "écarts de conversion" au bilan. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques calculée après neutralisation des opérations faisant l'objet d'une couverture de change. Les gains de change latents, par contre, ne sont pas comptabilisés en produits financiers dans le compte de résultat.

## **2.12. Provision pour garantie**

Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des produits vendus en France et à l'étranger. Cette provision est ajustée annuellement sur la base des taux de retour historiques des produits vendus.

## **2.13. Autres provisions**

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que la Société a une obligation vis-à-vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Cette provision est destinée à couvrir l'ensemble des coûts estimés des restructurations (indemnités de licenciements, préretraites, préavis non effectués, coûts de formation des personnes devant partir) ainsi que les coûts de fermeture de boutiques.

Dès lors qu'un litige avec un tiers identifié existe, une provision pour risques est comptabilisée sur la base d'une estimation du montant du risque correspondant à partir des éléments dont le Groupe dispose au moment de l'arrêté des comptes.

## **2.14. Engagements vis-à-vis du personnel**

- Engagements de retraite

A leur départ, les employés de la Société perçoivent une indemnité conforme à la loi et aux conventions collectives de la Société.

La couverture des droits acquis par le personnel en matière d'indemnités de départ à la retraite est confiée à une compagnie d'assurance qui supporte les coûts entraînés par le départ des personnes.

L'engagement technique a été évalué selon une méthode actuarielle à 4 169 milliers d'euros au 31 mars 2014 contre 4 103 milliers d'euros au 31 mars 2013. La variation s'explique, notamment, par l'impact des changements intervenus dans la Convention Collective Nationale de la Métallurgie.

Le coût des engagements de retraite est pris en charge dans le compte de résultat afin de répartir le coût régulièrement sur la carrière des employés.

- Engagements de mutuelle

Historiquement, la Société comptabilisait les engagements destinés à couvrir les dépenses de mutuelle pour les retraités partis en retraite avant le 1er janvier 2001 (elle ne couvrait pas les dépenses de mutuelle pour le personnel partis en retraite après le 1<sup>er</sup> Janvier 2001). Au cours de l'exercice, cet accord a été dénoncé, et la provision couvrant ces engagements, qui s'élevait à 747 milliers d'euros au 31 mars 2013, a été intégralement reprise au 31 mars 2013.

## **2.15. Recours à des estimations et au jugement**

La préparation des états financiers annuels implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

Les principales hypothèses retenues par la Société sont détaillées dans les paragraphes suivants de l'annexe : Notes 3, 4, 5 et 16 qui correspondent successivement aux immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles, immobilisations financières et provisions et passifs éventuels.

## **2.16. Financement de l'exploitation**

### **Schéma de financement du Groupe**

ST Dupont SA lève des fonds auprès des institutions bancaires (établissements classiques et société d'affacturage) pour financer :

- son centre industriel situé à Faverges (74 – Haute-Savoie),
- ses activités de siège (commerciaux et fonctions de support),
- ses filiales de distribution au travers du crédit inter-compagnies (en cas de tension sur leur trésorerie, les filiales peuvent profiter d'une extension de crédit auprès de leur fournisseur, S.T. Dupont S.A).

Le financement du Groupe S.T. Dupont est donc centralisé autour de S.T. Dupont S.A : au 31 mars plus de 80% des lignes du Groupe sont concentrées sur cette société.

### **Prévisions de trésorerie de S.T. Dupont S.A :**

Les prévisions de trésorerie de S.T. Dupont S.A sont donc établies à partir :

- du plan de charge du centre industriel,
- des prévisionnels de ventes (France et export) et de coûts fixes de la société,
- des charges d'exploitation des filiales.

Ainsi sont déterminées les prévisions de trésorerie de S.T. Dupont S.A ; rapportées aux concours de trésorerie en place, on en déduit les besoins de financement.

### **Impact de la saisonnalité de l'activité**

Au sein de ST Dupont le besoin en fonds de roulement est régulièrement alourdi par la forte saisonnalité de l'activité : normalement les ventes sont fortes au quatrième trimestre calendaire, tandis que les achats et la production permettant d'assurer ces ventes sont engagés dès le deuxième trimestre calendaire ; cet effet ciseaux peut générer des tensions sur la trésorerie de la société S.T. Dupont S.A chaque année entre avril et septembre.

### **Financements mis en place :**

#### *Affacturage :*

Depuis plusieurs années la société S.T. Dupont S.A dispose d'un contrat d'affacturage lui permettant de bénéficier d'avances de trésorerie sur ses encaissements clients. Ce contrat porte, après restrictions, sur la quasi-totalité des créances domestiques et export libellées en euros et dollars US, hors créances intra-groupe et non limitées par la couverture d'assurance.

Contractuellement ce financement peut s'étendre jusque 8 000 milliers d'euros en fonction des créances clients mobilisées ; en moyenne sur l'exercice 2013-14 il a représenté près de 3 600 milliers d'euros.

*Concours bancaires :*

Le financement par affacturage ne répondant pas à la saisonnalité de l'activité; depuis 2 ans les concours de trésorerie portés par S.T. Dupont S.A sont donc majoritairement associés à des crédits de campagne qui doublent les lignes de crédit d'avril à septembre-octobre.

Ainsi sur la base de 7 lignes totalisant une autorisation permanente de 4 200 milliers d'euros dès le début de l'exercice, S.T. Dupont a pu tirer auprès de ses 7 partenaires bancaires jusque 7 750 milliers d'euros en juillet-août 2013; ces lignes ont ensuite retrouvé leur niveau de 4 200 milliers à partir de novembre 2013. Pour soutenir le plan de charge 2014 du centre industriel, ces lignes ont été rehaussées à 5 750 milliers d'euros au 31 mars 2014 (leur niveau atteindra jusque 7 250 milliers d'euros au printemps-été 2014). Des garanties sont généralement données aux banques sous la forme de nantissements, soit du stock de produits finis, soit du droit au bail de notre boutique avenue Montaigne à Paris ; les engagements ont fluctué en fonction des financements nécessaires, mais au 31 mars 2014 ils étaient respectivement de 1 050 milliers d'euros et 3 060 milliers d'euros.

*OCEANE 2009-2014 :*

Le 31 mars 2014, l'Obligation Convertible En Actions Nouvelles ou Existantes (« OCEANE ») émise en 2009 tombait à échéance ; à cette date seules 333 obligations n'avaient pas fait l'objet de conversions en actions, elles ont été remboursées à leurs porteurs qui ont également perçu le coupon dû (intérêt de 10% payable à terme échu). Au 31 mars 2014 S.T. Dupont S.A ne porte donc plus de dette à long ou moyen terme.

### 3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Frais d'Établissement	59	59
Marques	85	85
Droits au bail	3 590	3 506
Frais de Développement	965	1 306
Autres immobilisations incorporelles	4 730	4 535
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>9 429</b>	<b>9 491</b>
Frais d'Établissement	(59)	(59)
Marques	(85)	(85)
Droits au bail	(3 509)	(3 506)
Frais de Développement	(843)	(1 105)
Autres immobilisations incorporelles	(4 391)	(4 224)
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>(8 887)</b>	<b>(8 979)</b>
Frais d'Établissement	0	0
Marques	0	0
Droits au bail	0	0
Frais de Développement	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0
<b>TOTAL DEPRECIATIONS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Frais d'Établissement	0	0
Marques	0	0
Droits au bail	81	0
Frais de Développement	122	201
Autres immobilisations incorporelles	339	311
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>542</b>	<b>512</b>

Les « Marques » correspondent essentiellement à des marques achetées soit dans un objectif de protection juridique, soit pour une exploitation ultérieure et font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

Le poste « Droit au bail » comprend la boutique avenue Montaigne, à Paris.

Les « Frais de Développement » comprennent les frais engagés pour la conception et la fabrication de nouvelles lignes de produits ou de nouvelles technologies s'y rapportant ainsi que les frais de collection de l'activité prêt-à-porter masculin.

Les « Autres immobilisations incorporelles » correspondent essentiellement à des logiciels.

Conformément aux règles comptables en vigueur, la société a été conduite à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable (valeur d'utilité), ainsi qu'indiqué en note 2.3, ce qui a conduit à ne pas passer de dépréciation d'actifs.

#### Immobilisations incorporelles par mouvement

(En milliers d'euros)	Frais Ets	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres	Total
<b>VALEUR BRUTE</b>						
<b>au 31/03/2013</b>	<b>59</b>	<b>85</b>	<b>3 506</b>	<b>1 306</b>	<b>4 535</b>	<b>9 491</b>
Acquisitions	0	0	84	29	196	309
Cessions	0	0	0	(371)	0	(371)
Autres	0	0	0	0	0	0
<b>au 31/03/2014</b>	<b>59</b>	<b>85</b>	<b>3 590</b>	<b>964</b>	<b>4 731</b>	<b>9 429</b>
<b>AMORTISSEMENTS CUMULES</b>						
<b>au 31/03/2013</b>	<b>(59)</b>	<b>(85)</b>	<b>(3 506)</b>	<b>(1105)</b>	<b>(4 224)</b>	<b>(8 979)</b>
Dotations	0	0	(3)	(109)	(167)	(279)
Reprises	0	0	0	371	0	371
<b>au 31/03/2014</b>	<b>(59)</b>	<b>(85)</b>	<b>(3 509)</b>	<b>(843)</b>	<b>(4 391)</b>	<b>(8 887)</b>
<b>DEPRECIATIONS</b>						
<b>au 31/03/2013</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Reprise de Pertes de valeur comptabilisées en produits						
<b>au 31/03/2014</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>						
<b>au 31/03/2013</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>201</b>	<b>311</b>	<b>512</b>
<b>au 31/03/2014</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>81</b>	<b>121</b>	<b>340</b>	<b>542</b>

#### 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Terrains	162	162
Constructions	6 297	6 297
Agencements	6 519	6 465
Installations techniques, Matériels et Outillages Industriels	19 613	19 585
Autres Immobilisations	5 085	4 845
Immobilisations corporelles en cours	24	110
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>37 700</b>	<b>37 464</b>
Terrains	0	0
Constructions	(3 063)	(2 900)
Agencements	(3 752)	(3 381)
Installations techniques, Matériels et Outillages Industriels	(12 989)	(12 243)
Autres Immobilisations	(3 544)	(3 349)
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>(23 349)</b>	<b>(21 873)</b>
Terrains	162	162
Constructions	3 234	3 397
Agencements	2 767	3 084
Installations techniques, Matériels et Outillages Industriels	6 624	7 342
Autres Immobilisations	1 541	1 496
Immobilisations corporelles en cours	24	110
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>14 351</b>	<b>15 591</b>

La valeur brute des immobilisations corporelles reste stable à 37 700 milliers d'euros, les investissements de la période étant compensés par les mises au rebut ou les cessions.

Les « Autres immobilisations corporelles » comprennent essentiellement du mobilier, des agencements divers et des meubles de présentoirs en France.

**Immobilisations corporelles par mouvement**

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc- tions	Agencs Construct.	Mat & Out Indus	Inst Agcts & Autres	Total
<b>VALEUR BRUTE</b>						
<b>au 31/03/2013</b>	<b>162</b>	<b>6 297</b>	<b>6 465</b>	<b>19 585</b>	<b>4 955</b>	<b>37 464</b>
Acquisitions	0	0	50	78	451	579
Cessions ou mise au rebut	0	0	0	(54)	(289)	(343)
Autres	0	0	4	4	(8)	0
<b>au 31/03/2014</b>	<b>162</b>	<b>6 297</b>	<b>6 519</b>	<b>19 613</b>	<b>5 109</b>	<b>37 700</b>

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc- tions	Agencs Construct.	Mat & Out Indus	Inst Agcts & Autres	Total
<b>AMORTISSEMENTS CUMULES</b>						
<b>au 31/03/2013</b>	<b>0</b>	<b>(2 900)</b>	<b>(3 381)</b>	<b>(12 243)</b>	<b>(3 349)</b>	<b>(21 873)</b>
Dotations	0	(163)	(371)	(800)	(484)	(1 818)
Reprises suite à cession ou mise au rebut	0	0	0	54	289	343
<b>au 31/03/2014</b>	<b>0</b>	<b>(3 063)</b>	<b>(3 752)</b>	<b>(12 989)</b>	<b>(3 544)</b>	<b>(23 349)</b>

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc- tions	Agencs Construct.	Mat & Out Indus	Inst Agcts & Autres	Total
<b>DEPRECIATIONS</b>						
<b>au 31/03/2013</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dotations						
Reprises suite à cession ou mise au rebut						
<b>au 31/03/2014</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc- tions	Agencs Construct.	Mat & Out Indus	Inst Agcts & Autres	Total
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>						
<b>au 31/03/2013</b>	<b>162</b>	<b>3 397</b>	<b>3 084</b>	<b>7 342</b>	<b>1 606</b>	<b>15 591</b>
<b>au 31/03/2014</b>	<b>162</b>	<b>3 234</b>	<b>2 767</b>	<b>6 624</b>	<b>1 565</b>	<b>14 351</b>

## 5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Titres de Participation	18 134	18 134
Créances rattachées à des Participations	776	768
Autres immobilisations financières	393	388
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>19 303</b>	<b>19 290</b>
Dépréciations des titres de Participation	(7 971)	(8 179)
<b>TOTAL DEPRECIATIONS</b>	<b>(7 971)</b>	<b>(8 179)</b>
Titres de Participation	10 163	9 955
Créances rattachées à des Participations	776	768
Autres immobilisations financières	393	388
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>11 332</b>	<b>11 111</b>

Les autres immobilisations financières comprennent les dépôts de garantie pour 393 milliers d'euros versés aux bailleurs des locaux loués.

Les provisions pour dépréciation des titres s'élevaient au 31 mars 2013 à 7 971 milliers d'euros, dont 2 292 milliers d'euros pour STD Investments Pte Ltd, 1 498 milliers d'euros pour S.T.Dupont Inc., 513 milliers d'euros pour S.T.Dupont Benelux, 157 milliers d'euros pour S.T.Dupont Italie, 2 080 milliers d'euros pour S.T.Dupont Deutschland GmbH, 355 milliers d'euros pour S.T.Dupont Malaysia Sdn Bhd, 347 milliers d'euros pour STD Singapour et 728 milliers d'euros pour STD Iberia

## 6. STOCKS ET EN-COURS

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Matières premières	3 275	4 215
Produits en-cours / semi-ouvrés	4 850	7 185
Marchandises et Produits finis	7 036	8 452
Pièces détachées et consommables	861	866
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>16 022</b>	<b>20 718</b>
Provision pour Dépréciation	(3 396)	(5 442)
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>12 626</b>	<b>15 276</b>

Sur l'exercice 2013-2014, les stocks bruts ont diminué de -4,7 millions d'euros, suite aux actions mises en œuvre de maîtrise du BFR, et de rationalisation des achats de production.

La société applique une politique de dépréciation progressive sur les matières, composants et produits finis, en fonction de leur durée de détention. Le taux de dépréciation des stocks est en baisse à 21,2% au 31 mars 2014 contre 26,3% au 31 mars 2013.

## 7. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Clients et comptes rattachés	19 078	22 283
Effets à recevoir	111	19
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>19 189</b>	<b>22 302</b>
Provision pour Dépréciation	(10 172)	(14 323)
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>9 017</b>	<b>7 979</b>

Les provisions pour dépréciation des créances clients et comptes rattachés concernent principalement les créances sur les filiales (9 454 milliers d'euros au 31 mars 2014).

L'état des échéances des créances se présentent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Moins d'un an	19 189	22 302
Plus d'un an	0	
<b>TOTAL</b>	<b>19 189</b>	<b>22 302</b>

La variation des créances brutes provient principalement des abandons de créances consentis par S.T.Dupont SA à certaines de ces filiales asiatiques, en contrepartie les provisions pour dépréciation de ces créances ont été reprises.

## 8. AUTRES CREANCES

Les autres créances s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Etat, Impôt sur les bénéfices	424	424
Etat, TVA récupérable	384	724
Avances et Acomptes sur commandes	878	957
Affacturage	1 796	2 531
Autres	1 041	1 174
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>4 524</b>	<b>5 810</b>
Provision Autres Débiteurs	0	0
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>4 524</b>	<b>5 810</b>

Les autres créances sont toutes à échéance moins d'un an.

L'affacturage concerne, notamment, le montant des créances cédées mais non financées en rétention (791 milliers d'euros), et les retenues de garanties (941 milliers d'euros).

## 9. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Ce poste s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Certificats de dépôts et parts de FCP	3	3
<b>TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Comptes courants bancaires	1 500	649
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>1 503</b>	<b>652</b>
Provisions	0	0
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>1 503</b>	<b>652</b>

## 10. ACTIONS AUTO-DETENUES

Il n'existe pas d'actions auto-détenues au 31 mars 2014.

## 11. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Charges constatées d'avance	334	606
Frais d'émission de l'OCEANE	0	65
Écart de conversion actif	370	54
<b>TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ACTIF</b>	<b>704</b>	<b>725</b>

Les charges constatées d'avance diminuent de 272 milliers d'euros et sont principalement dû à des renégociations de contrats, et d'une politique générale de diminution des coûts au sein de ST Dupont SA.

## 12. CAPITAL SOCIAL

	31/03/2014	31/03/2013
Capital (en milliers d'euros)	26 214	21 288
Valeur nominale (en euros)	0,05	0,05
Nombre d'actions	<b>524 279 556</b>	<b>425 751 556</b>

Au 31 mars 2014, le capital social de S.T.Dupont S.A. s'élève à 26 213 977,80 euros et se décompose en 524 279 556 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euros chacune. L'augmentation du nombre d'actions correspond à la création de 98 528 000 actions suite à la conversion de 98 528 obligations.

## 13. PRIMES

L'analyse des primes est la suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Primes d'émission	10 395	542
<b>TOTAL</b>	<b>10 395</b>	<b>542</b>

Les primes d'émission varient de 9 853 milliers d'euros, suite à la conversion de l'Océane au 31 mars 2014.

## 14. RESERVES ET RESULTAT DE L'EXERCICE

Ce poste se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Réserve légale	31	31
Autres réserves	2 942	2 942
Report à nouveau	(8 673)	(9 946)
Total des Réserves	<b>(5 700)</b>	<b>(6 973)</b>
Résultat de l'exercice	3 533	1 273
<b>TOTAL</b>	<b>(2 167)</b>	<b>(5 700)</b>

## 15. PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Le 6 décembre 2010, le Directoire de S.T.Dupont a mis en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions à destination de certains salariés du groupe pour les exercices 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013. Ce plan comprenait des critères d'attribution basés sur l'atteinte d'un niveau de résultat opérationnel. Pour l'exercice 2013-2014, aucun plan n'est en vigueur et aucune action n'a donc été attribuée.

## 16. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET PASSIFS EVENTUELS

(En milliers d'euros)	Provisions pour garantie	Provisions pour mise en œuvre du plan d'affaires	Provisions pour autres risques	Provisions pour autres charges	Provisions pour retraites et autres engagements et avantages	Total provisions
<b>Au 31/03/2012</b>	<b>412</b>	<b>1 092</b>	<b>845</b>	<b>697</b>	<b>3 452</b>	<b>6 498</b>
Dotations	386	72	217	157	417	1 248
Reprises utilisées	(412)		(179)	(854)	(337)	(1 782)
Reprises non utilisées		(984)	(132)			(1 116)
<b>Au 31/03/2013</b>	<b>385</b>	<b>180</b>	<b>751</b>	<b>0</b>	<b>3 532</b>	<b>4 848</b>
Dotations	337	54	437	0	430	1 258
Reprises utilisées	(385)	0	(155)	0	(272)	(812)
Reprises non utilisées	0	(41)	(137)	0	(695)	(873)
<b>Au 31/03/2014</b>	<b>336</b>	<b>193</b>	<b>896</b>	<b>0</b>	<b>2 995</b>	<b>4 420</b>

### Provisions

La provision pour retraite et autres avantages accordés aux employés diminue de (537) milliers d'euros.

Les provisions pour mise en œuvre du plan d'affaires ressortent à 193 milliers d'euros et correspondent à la provision pour risques filiales.

Les provisions pour autres risques de 896 milliers d'euros comprennent la provision pour risque de perte de change, la provision Rossio et la provision pour litiges prud'hommaux.

Dans le courant de l'exercice 2009-2010, la société a été assignée par son ancien distributeur portugais pour rupture abusive du contrat de distribution. Le chef de la demande ressort à 680 milliers d'euros. En première instance, nous avons été condamnés à verser 365 milliers d'euros au titre de l'indemnité de clientèle. Nous avons fait appel de ce jugement et complété la provision constituée au 31 mars 2012. En appel, le distributeur portugais a été débouté d'une part de ses demandes. Elle a donc décidé de se pourvoir en cassation. Sur cette base, nous avons conservé la provision.

### Passifs éventuels

#### Contrôle fiscal

Le contrôle fiscal a débuté sur l'exercice 2011-2012. Au cours du premier semestre 2013-2014, l'inspecteur a terminé son contrôle et nous a notifié une proposition de rectification concernant la mise en cause du système de prix de transfert et de taux de redevances de licences appliqués sur les exercices 2009 à 2012., et s'élevant à 13,4 millions d'euros en base (imputables intégralement sur les déficits fiscaux existants), et 2,3 millions d'euros en impact d'impôts. La société a contesté officiellement ce redressement, considérant que les arguments présentés par l'Administration n'étaient pas recevables en l'état. Cet échange a été suivi d'une notification en avril 2014, prenant en compte les observations émises par la société S.T. Dupont, et réajustant le redressement potentiel en le diminuant de moitié, pour un montant maximal de 1.2 million d'euros en impact d'impôts et 4.9 millions d'impact sur les déficits fiscaux reportés. Pour autant, la société continue de remettre en cause le chef du redressement, et considère que le risque de redressement final est très limité ou inexistant. Aucune provision n'a été constatée.

#### Contrôle URSSAF

Dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2012-2013, la société S.T. Dupont a été soumise à un contrôle URSSAF. La société s'est vu notifier un redressement de 218 k€ portant sur les charges sociales relatives à l'attribution d'actions gratuites, intervenue sur l'exercice précédent. L'audience du Tribunal des Affaires Sociales est fixée au 7 octobre 2014. Compte-tenu des analyses juridiques effectuées par ses conseils, la société considère que le redressement n'est pas dû, et en a contesté les termes auprès du Tribunal des Affaires Sociales. Aucune provision n'a été passée.

## 17. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Découverts bancaires	757	1 371
Emprunt obligataire convertible	0	14 829
Autres dettes financières	5 213	4 145
<b>TOTAL</b>	<b>5 970</b>	<b>20 345</b>

Les autres dettes financières au 31 mars 2014 concernent principalement des emprunts auprès de filiales du Groupe pour 1 213 milliers d'euros (contre 1 212 milliers d'euros au 31 mars 2013) et des billets de trésorerie pour 4 000 milliers d'euros.

Les emprunts et dettes financières se ventilent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Court Terme	5 970	20 345
Long Terme	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 970</b>	<b>20 345</b>

A fin mars 2014, les emprunts et dettes financières de S.T.Dupont S.A sont de 5 970 milliers d'euros contre 20 345 milliers d'euros au 31 mars 2013. Une amélioration qui s'explique par l'échéance en fin d'exercice de l'emprunt obligataire OCEANE 2009.

Au 31 mars 2014, sur la base de la position de clôture, l'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 1 % sur l'ensemble des courbes de taux serait d'environ 100 milliers d'euros, en prenant l'hypothèse que le montant total de la dette à taux variable reste stable.

## 18. EMPRUNT OBLIGATAIRE

Le 14 avril 2004, le Groupe ST Dupont avait procédé à l'émission d'une Obligation Convertible ou Échangeable en Actions Nouvelles ou Existantes (« OCEANE »).

Le 30 mars 2009, dans le cadre du refinancement de l'OCEANE précédente, le Groupe ST Dupont avait procédé à l'émission d'une nouvelle OCEANE d'un montant de 15 000 milliers d'euros, représentée par 100 000 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de 150 euros. Ces obligations avaient été souscrites à hauteur de 98% par D and D International B.V.

Entre le 30 mars 2009 et le 21 mars 2014, 99 667 parts (98 528 sur l'exercice 2013-14, dont celles détenues par D and D International B.V.) ont fait l'objet de demandes de conversions ; selon la parité de 1 obligation pour 1000 actions nouvelles, 99 667 000 actions ont été émises par ST Dupont SA et remises à leurs porteurs.

Le 31 mars 2014, à l'échéance de l'OCEANE, seules 333 obligations n'avaient pas fait l'objet de conversions en actions ; ces 333 titres ont été remboursés à leurs porteurs qui ont également perçu le coupon dû (intérêt de 10% payable à terme échu).

Au 31 mars 2014 l'OCEANE étant échu, ces comptes sont soldés. En revanche les actions émises suite aux conversions d'OCEANE ont significativement renforcé le capital social de ST Dupont SA : 524 279 556 titres pour un nominal de 26 213 977,80 €.

## 19. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes sont à moins d'un an et se ventilent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Fournisseurs et comptes rattachés	3 758	10 182
Effets à payer sur biens et services	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 758</b>	<b>10 182</b>

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Court Terme	3 758	10 182
<b>TOTAL</b>	<b>3 758</b>	<b>10 182</b>

Le poste fournisseurs et comptes rattachés a fortement baissé par rapport à l'année dernière, à 3,8 millions d'euros contre 10,1 millions d'euro au 31 mars 2013. Cette baisse est liée à la baisse des achats et à la réduction significative des échus fournisseurs d'une année sur l'autre.

## 20. DETTES FISCALES ET SOCIALES

Ce poste se ventile de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Dettes fiscales	502	556
Dettes sociales	3 418	3 630
<b>TOTAL</b>	<b>3 920</b>	<b>4 186</b>

## 21. AUTRES DETTES

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23	136
Autres dettes	1 023	1 532
<b>TOTAL</b>	<b>1 046</b>	<b>1 668</b>

Les autres dettes correspondent principalement aux rabais, remises et ristournes et aux commissions à payer au titre des engagements commerciaux.

## 22. COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Ce compte comprend les écarts de conversion passif pour 142 milliers d'euros et un produit constaté d'avance de 902 milliers d'euros correspondant à une facturation à fin mars au distributeur Duko.

## 23. RESULTAT FINANCIER

Au 31 mars 2014, le résultat financier ressort à 1 317 milliers d'euros contre 1 066 milliers d'euros au 31 mars 2013.

Les produits financiers ressortent à 2 893 milliers d'euros et incluent principalement les dividendes reçus des filiales (2 113 milliers d'euros) et les gains de change sur les opérations commerciales en devises (510 milliers d'euros).

Les frais financiers ressortent à (1 576) milliers d'euros dont (990) milliers d'euros de pertes de change réalisées.

## 24. ELEMENTS EXCEPTIONNELS

Le détail des charges et produits exceptionnels se décompose comme suit :

<b>Produits exceptionnels</b>	<b>31/03/2014</b>	<b>31/03/2013</b>
Reprise de provisions sur autres immobilisations	0	0
Cession immobilisations/Rep Subvention Equipements	0	0
Reprises de provisions	244	237
Autres (y.c produit de cession des actifs en lease back)	38	1 658
<b>Total</b>	<b>282</b>	<b>1 895</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Valeur comptable des immobilisations cédées (y.c valeur de cession des actifs cédés en lease back)	0	1 664
Perte sur créances	0	81
Provisions pour risques	85	286
Dotation exceptionnelle aux amortissements	0	0
Autres(*)	465	5
Perte sur cessions Actions	0	0
<b>Total</b>	<b>550</b>	<b>2 036</b>

(\*) Les Autres comprennent notamment 226 K€ de dommages et intérêt, 204 K€ de charges exceptionnelles d'opération de gestion et de 35 K€ de divers.

## 25. EXPOSITION AUX RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

Seuls les éléments spécifiques à la société S.T Dupont S.A sont détaillés ci-dessous.

### 25.1 Sensibilité aux paramètres d'environnement

Les résultats de S.T.Dupont SA sont sensibles à différents facteurs dont le plus significatif est l'instabilité des cours de change, du fait de la présence internationale du Groupe. Cette sensibilité se traduit dans les comptes du Groupe, lors de la consolidation des comptes des entités juridiques filiales du Groupe localisées hors zone euro, et parce que de fortes variations des taux de change peuvent également avoir une incidence sur la capacité à vendre sur certains marchés, et donc sur le résultat des ventes sur les pays hors zone euro, du fait de la perte de valeur de la devise par rapport à l'euro.

La proportion du chiffre d'affaires net de S.T.Dupont SA réalisée en monnaie autre que l'euro représentait 17 % du CA en 2013-2014. Une appréciation de l'euro de 1 % contre devises étrangères engendrerait des baisses d'environ 805 milliers d'euros du chiffre d'affaires net du Groupe et 598 milliers d'euros du chiffre d'affaires net et de 281 milliers d'euros du résultat net.

Les résultats de S.T.Dupont SA sont également sensibles à la conjoncture économique. Les périodes de faible activité économique ou de crise sont en effet susceptibles d'engendrer un ralentissement ou une baisse de la demande sur le marché du luxe. La société pourrait en conséquence se trouver avec des niveaux de stocks trop importants et donc dans l'obligation de réduire sa production (de tels événements impactant la rentabilité et la trésorerie de la société).

### 25.2 Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, S.T.Dupont SA peut utiliser des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux et du change.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers obéit à des règles strictes définies par la Direction du Groupe, et qui prévoient un suivi systématique des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. Les excédents de liquidités de S.T.Dupont SA peuvent faire l'objet de dépôts auprès d'établissements financiers de premier rang, ou d'achat de certificats de dépôt émis par ceux-ci. L'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt se fait au travers des départements « salle des marchés » de ces établissements financiers.

Assistée d'un conseil externe, la Trésorerie du Groupe assure la surveillance quotidienne des limites, des positions, et calcule le résultat. Elle procède à la valorisation de la valeur de marché et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

Des lignes de change ouvertes auprès de 4 établissements bancaires de premier rang ont permis à S.T Dupont de couvrir son risque de change, tant en dollars de Hong-Kong contre euros, qu'en yens contre euros. L'exposition de la Société au risque de change est détaillée en section 26.6 « Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change » ci-après.

### 25.3 Gestion du risque de change

Depuis octobre 2011, ST Dupont détient des lignes de change qui évoluent en fonction des exercices et des accords bancaires. L'ensemble de ces lignes permet au Groupe de couvrir une partie de son risque de change, tant en dollars de Hong-Kong contre euros, qu'en yens contre euros. Une analyse détaillée est fournie en paragraphe 1.4.3.3. Risque de marché.

### 25.4 Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante de la trésorerie est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction du Groupe (maintenir une liquidité maximale, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe des taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux d'intérêt au jour le jour. Aucun instrument de couverture n'existait en début d'exercice, ni a été mis en place en cours d'exercice.

### 25.5 Gestion du risque de taux sur la dette à long terme.

L'endettement à long terme de S.T.Dupont SA au 31 mars 2014 est nul.

Aucun instrument dérivé n'a été utilisé à effet de couverture durant l'exercice clos au 31 mars 2014, comme lors des deux exercices précédents.

### 25.6 Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

Jusqu'à la veille de la clôture des comptes, l'émission obligataire 2009 constituait le poste significatif de la dette. Cette ligne de dette à taux fixe n'avait pas fait l'objet d'un swap de couverture. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, comme durant les exercices précédents, aucun instrument financier n'a été utilisé à effet de couverture concernant les autres dettes financières non courantes, contrats de location financement compris.

L'impact sur le coût de la dette nette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt, en prenant l'hypothèse que le montant total de la dette à taux variable reste stable, est le suivant :

Exercice (en milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Coût de la dette nette	(233)	(1 599)
Translation des taux d'intérêt de :		
+ 10 points de base	(9)	(9)
- 10 points de base	9	9
+ 100 points de base	(93)	(88)
- 100 points de base	93	88

Au 31 mars 2014 (en milliers d'euros)	USD	JPY	CHF	HKD	GBP	Autres devises
Total actifs	1 545	3 101	23	672	186	0
<i>Créances commerciales</i>	1 472	3 101	14	672	167	0
<i>Trésorerie</i>	73	0	9	0	19	0
Total passifs	(617)	(177)	(13)	(129)	(34)	(2)
<i>Dettes commerciales</i>	(189)	(1)	(13)	(129)	(34)	(4)
<i>Affacturage</i>	(428)	0	0	0	0	0
<i>Trésorerie</i>	(0)	(177)	0	0	0	0
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>928</b>	<b>2 924</b>	<b>10</b>	<b>543</b>	<b>152</b>	<b>(2)</b>
Position hors bilan	0	(2 924)	0	(543)	0	0

<b>Position nette après gestion</b>	<b>928</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>152</b>	<b>(2)</b>
<b>Au 31 mars 2013 (en milliers d'euros)</b>	<b>USD</b>	<b>JPY</b>	<b>CHF</b>	<b>HKD</b>	<b>GBP</b>	<b>Autres devises</b>
Total actifs	1 635	5 291	72	952	187	0
<i>Créances commerciales</i>	1 480	4 996	13	928	116	0
<i>Trésorerie</i>	155	295	59	24	71	0
Total passifs	(2 089)	(83)	(130)	(702)	(34)	(4)
<i>Dettes commerciales</i>	(1 077)	(83)	(130)	(392)	(34)	(4)
<i>Affecturage</i>	(802)		0		0	0
<i>Trésorerie</i>	(210)	0		(311)		
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>(454)</b>	<b>5 208</b>	<b>(58)</b>	<b>250</b>	<b>153</b>	<b>(4)</b>
Position hors bilan	0	(1 599)	0	(250)	0	0
<b>Position nette après gestion</b>	<b>(454)</b>	<b>3 608</b>	<b>(58)</b>	<b>0</b>	<b>153</b>	<b>(4)</b>

S.T.Dupont SA apprécie la solidité financière de toute contrepartie bancaire avec laquelle elle souhaite travailler, et juge du risque potentiellement encouru par le Groupe et lié à des concentrations significatives.

Le risque de contrepartie porte également sur les placements de trésorerie et les opérations de produits dérivés de change ou de taux. Les placements de trésorerie sont soit engagés directement sur des titres de créances de contreparties financières validées, soit dans des OPCVM dont les gestionnaires privilégient les maturités courtes sur des émetteurs bancaires afin de diminuer les risques, assurant la liquidité et la sécurité du portefeuille. En outre, les instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change et de taux sont négociés avec des contreparties bancaires de premier plan.

Dès lors, S.T.Dupont SA considère être faiblement exposé au risque de contrepartie.

#### 25.7 Risques relatifs aux marchés boursiers

S.T.Dupont SA ne détient pas de participations dans des sociétés cotées ni d'actions d'autocontrôle au 31 mars 2014.

#### 25.8 Risques de liquidité

Les tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs financiers de S.T.Dupont SA à la clôture des exercices 2013-2014 et 2012-2013 :

<b>ACTIF / (PASSIF)</b>				
<b>Au 31 mars 2014 (en milliers d'euros)</b>	<b>A moins d'un an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Dettes financières non courantes après couverture	0	(6)		(6)
Dettes financières à moins d'un an	(5 970)			(5 970)
Actions auto-détenues	0			0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 503			1 503
<b>Montant net</b>	<b>(4 467)</b>	<b>(6)</b>	<b>0</b>	<b>(4 473)</b>

<b>ACTIF / (PASSIF)</b>				
<b>Au 31 mars 2013 (en milliers d'euros)</b>	<b>A moins d'un an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Dettes financières non courantes après couverture	0	(6)		(6)
Dettes financières à moins d'un an	(20 345)			(20 345)
Actions auto-détenues	0			0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	652			652
<b>Montant net</b>	<b>(19 693)</b>	<b>(6)</b>	<b>0</b>	<b>(19 699)</b>

## 25.9 Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

S.T.Dupont SA est exposée au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles. Son exposition maximum est représentée par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

### ACTIF / (PASSIF)

(en milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Prêts et avances	878	957
Clients et comptes rattachés (Valeur brute)	19 189	22 302
Autres créances d'exploitation	3 646	4 853
<b>Total</b>	<b>23 713</b>	<b>28 112</b>

Le montant des dépréciations sur les clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation est fourni respectivement dans les notes 7 et 8.

Les autres créances d'exploitation au 31 mars 2014 se composent principalement de la TVA récupérable (384 milliers d'euros), des redevances (266 milliers d'euros), et de l'encours de créances cédées au factor (1 796 milliers d'euros).

Aussi le risque de crédit porte-t-il essentiellement sur les créances commerciales au 31 mars 2014.

La Société a mis en place une procédure de gestion et une méthode de provisionnement incluant notamment :

- la mise en place de plafond d'encours (révisable), comportant différents processus d'autorisation pour d'éventuels dépassements de ce plafond ;
- le recours à une police d'assurance et/ou l'obtention de garanties spécifiques (lettre de crédit, cautions) ;
- un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec un processus de relance ;
- un provisionnement comptabilisé client par client en fonction des retards de paiement et des habitudes de paiement locales.

## 26. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 mars 2014 (en milliers d'euros)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture	0	0		
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture	0	0		
<b>Obligations contractuelles au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrats de location simple	11 925	4 552	4 785	2 588
Contrats de location financement	1 032	385	647	
<b>Obligations contractuelles hors bilan</b>	<b>12 957</b>	<b>4 937</b>	<b>5 432</b>	<b>2 588</b>
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>12 957</b>	<b>4 937</b>	<b>5 432</b>	<b>2 588</b>
Cautions et garanties données sur emprunts	5 874	5 874		
Autres garanties données	6 394	6 394		
<b>Total des autres engagements donnés</b>	<b>12 268</b>	<b>12 268</b>	<b>0</b>	
Autres engagements reçus	6 700	6 700	0	
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>6 700</b>	<b>6 700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les cautions et garanties données sur emprunts ou dépôts de garantie sont relatives aux emprunts ou aux lignes de crédit utilisées ou non de :

- S.T.Dupont Italia S.p.A (engagement de 1 214 milliers d'euros),
- S.T.Dupont Marketing Ltd. (engagement de 750 milliers d'euros),
- STD Iberia (engagement de 100 milliers d'euros),

- S.T.Dupont France SA (engagement de 3 810 milliers d'euros).

Les autres engagements reçus sont relatifs à :

- une lettre de support de notre actionnaire (engagement de 5 000 milliers d'euros du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 juin 2014),
- une avance de trésorerie par la société d'affacturage (engagement de 1 000 milliers d'euros),
- une ligne de crédit intraday et une ligne de garantie trade pour les opérations documentaires import (engagement total de 700 milliers d'euros).

#### Couvertures de change en cours au 31 mars 2014

L'exposition du Groupe ST Dupont au risque de change est détaillée dans le rapport de gestion (paragraphe 1.4.3.3 « Risques de marché ») ; toutes les opérations de couverture de ce risque sont portées par la société ST Dupont SA ; elles se composent de ventes à termes, de swaps et d'options de change.

Au 31 mars 2014, ces couvertures engagent la société sur des positions vendeuses de 405 millions de yens japonais et 56 millions de HK dollars (respectivement 2 862 milliers et 5 271 milliers d'euros selon les cours de clôture au 31 mars 2014) et le portefeuille des opérations de change avaient une valeur de 79 milliers d'euros.

Au 31 mars 2013 (en milliers d'euros)	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture	14 829	14 829		
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture	1 483	1 483		
<b>Obligations contractuelles au bilan</b>	<b>16 312</b>	<b>16 312</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrats de location simple	8 704	2 624	4 537	1 543
Contrats de location financement	1 371	492	879	
<b>Obligations contractuelles hors bilan</b>	<b>10 075</b>	<b>3 116</b>	<b>5 416</b>	<b>1 543</b>
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>26 387</b>	<b>19 428</b>	<b>5 416</b>	<b>1 543</b>
Cautions et garanties données sur emprunts	6 247	6 247		
Autres garanties données	7 021	7 021		
<b>Total des autres engagements donnés</b>	<b>13 268</b>	<b>13 268</b>	<b>0</b>	
Autres engagements reçus	6 700	6 700	0	
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>6 700</b>	<b>6 700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- Obligations contractuelles

Les dettes non courantes sont celles incluses au bilan social. Aucun swap de couverture de la dette obligataire à taux fixe n'a été souscrit depuis l'émission de l'emprunt en mars 2009. La part à moins d'un an des dettes non courantes est incluse, elle, dans la rubrique « Dettes courantes » du bilan.

Les contrats de location correspondent aux engagements pris relativement aux bâtiments, aux boutiques et aux matériels et véhicules.

Les obligations d'achat sont des obligations régies contractuellement d'acheter des immobilisations. Ces obligations sont de nature exécutoire et juridique pour l'entreprise. Toutes les composantes importantes, notamment le montant et l'échéancier des paiements, sont spécifiés par contrat.

- Garanties données sur emprunts

Elles sont de 2 ordres :

- Le Groupe garantit la dette bancaire de certaines filiales consolidées. Ces engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations ; considérant le caractère court terme des facilités accordées et/ou le format utilisé pour chaque cautionnement (lettre de confort ou garantie à première demande), le Groupe ne considère être engagé à ce titre qu'à moins d'un an. Les banques bénéficiaires peuvent se prévaloir des confortés reçus et/ou appeler ces garanties en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles ; ces garanties ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Le montant total de ces cautions et garanties s'élève à 2 064 milliers d'euros au 31 mars 2014,
- Le Groupe a fait appel à plusieurs banques pour financer le besoin en fonds de roulement de ST Dupont France et de son Centre Industriel ; à certains de ces créanciers ont été données des garanties, elles sont de 2 natures :
  - nantissement d'une partie du stock de produits finis (à hauteur de 750 milliers d'euros),

- nantissement du fonds de commerce de la Boutique de l'avenue Montaigne à Paris (à hauteur de 3 060 milliers d'euros).

Au 31 mars 2014 le montant total de ces cautions et garanties s'élève à 5 874 milliers d'euros.

- **Autres garanties données**

Dans le cadre de ses opérations courantes et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, S.T.Dupont SA peut prendre part à des accords avec des tiers, filiales incluses. Ces engagements sont pris à des fins commerciales, ou pour d'autres contrats opérationnels. Au 31 mars 2014, les engagements de cette nature sont :

- le nantissement du stock de produits finis à concurrence de 300 milliers d'euros en garantie d'une ligne de change,
- la lettre de subordination signée avec S.T.Dupont Deutschland GmbH, aux termes de laquelle S.T.Dupont SA a accepté de subordonner le paiement par la filiale de créances devenues exigibles (à hauteur de 1 500 milliers d'euros) au retour à une meilleure situation financière,
- des lettres de support au profit de ses filiales allemandes, italiennes, belges, malaisiennes et singapouriennes pour un montant total de 6 094 milliers d'euros.

- **Autres engagements reçus**

Les autres engagements reçus concernent deux lettres d'intention émises par Broad Gain Investments Limited en garantie des facilités accordées par un établissement bancaire et sa filiale d'affacturage, avec lesquels la Société a contracté d'un côté une ligne de crédit intraday et une ligne de garantie trade pour les opérations documentaires import pour un total de 700 milliers d'euros, de l'autre une ligne de financement découlant d'un contrat d'affacturage confidentiel pour 1 000 milliers d'euros.

En outre, afin d'assurer le financement court terme des opérations, l'actionnaire majoritaire a fait part de son intention de faire un apport en compte courant à concurrence de 5 millions d'euros dans le cas où cela s'avèrerait nécessaire (engagement jusqu'en Juin 2014). Nous n'avons pas recours au financement dans la mesure où les concours bancaires courants obtenus et la trésorerie générée par l'exploitation devraient permettre, sur la base des prévisions les plus récentes, de financer les besoins.

## 27. CHIFFRES D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
France	11 363	12 380
Export	43 515	43 110
<b>TOTAL</b>	<b>54 878</b>	<b>55 490</b>

## 28. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation varient de +2.2 millions d'euros, cela s'explique notamment par des reprises de provisions liées aux abandons de créances, sur l'exercice 2013-2014.

## 29. IMPOTS SUR LES BENEFICES

### 29.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(En milliers d'euros)	Montant avant impôts	Impôts	Montant après impôts
Résultat courant	3 771	0	3 771
Résultat exceptionnel	[268]	0	[268]
Impôts sur les bénéfices		30	30
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3 503</b>	<b>30</b>	<b>3 533</b>

## 29.2 Situation fiscale différée

La Société bénéficie de déficits reportables à hauteur de 82.1 millions d'euros au 31 mars 2014.

## 30. ÉLEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

(En milliers d'euros)	31/03/2014	31/03/2013
Participations	10 157	9 948
Créances clients et comptes rattachés	2 868	3 563
Autres créances	946	1 147
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	412	708
Autres dettes	0	0
Charges & (Produits) Financiers	(2 315)	(1 609)

Les entreprises liées sont les sociétés consolidées par intégration globale dans les comptes consolidés du groupe ainsi que les sociétés appartenant au Groupe Broad Gain.

## 31. EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen inscrit de la Société S.T.Dupont S.A. est le suivant :

	31/03/2014	31/03/2013
<b>S.T.Dupont SA</b>	<b>348</b>	<b>369</b>
<i>Dont : Cadres</i>	<i>75</i>	<i>72</i>
<i>Agents de maîtrise- VRP</i>	<i>6</i>	<i>11</i>
<i>ETAC-ETA-Ouvriers</i>	<i>267</i>	<i>286</i>

## 32. REMUNERATION ALLOUEE AUX ORGANES DE DIRECTION

La rémunération des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance est déterminée avec l'objectif d'être en adéquation avec le marché pour des groupes comparables.

En ce qui concerne le Directoire, cette rémunération est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable permettant ainsi à l'action personnelle des dirigeants de contribuer à la progression des résultats du Groupe. La partie variable est assise sur l'atteinte de l'objectif de résultat budgété.

### 32.1. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2013-2014

MM. Tissot-Dupont, Moufarrige et Viros ont perçu 4 575 euros chacun en jetons de présence au titre de l'exercice. Le Président du Conseil de Surveillance ne perçoit pas de jetons de présence.

### 32.2. Rémunération des membres du Directoire allouées au titre de l'exercice 2013-2014 et 2012-2013

En Euros	Exercice 2013-2014				
	Fixe	Variable	Av nature	Mandat	Total
Alain Crevet	0	0	26 465	330 000	356 465
Nicolas Duchemin*	17 415	0	846		18 261
Thierry Lemaire **	148 810	15 000	0	3 050	166 860
Eric Sampré **	163 800	8 000	4 392	3 050	179 242

\*N. Duchemin à partir du 30/01/2014.

\*\*M.Thierry Lemaire et M. Eric Sampré à partir du 31/01/2013.

En Euros	Exercice 2012-2013				
	Fixe	Variable	Av nature	Mandat	Total
Alain Crevet	0	0	12 565	330 000	342 565
Michel Suhard*	144 173	0	0	3 050	147 223
Thierry Lemaire **	21 300	0	0		21 300
Eric Sampré **	24 400	0	630		25 030

\*M.Suhard jusqu'au 30/01/2013.

\*\*M.Thierry Lemaire et M. Eric Sampré à partir du 31/01/2013.

Les avantages en nature correspondant à la mise à disposition d'une voiture de fonction et à la garantie sociale des dirigeants représentent 7 547 euros pour Monsieur Alain Crevet.

### 33. **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

#### **Consolidation de la structure financière du Groupe**

Parallèlement à la conversion en fonds propres de l'essentiel de l'Océane, le Groupe a entamé début 2014 des discussions avec les banques partenaires afin d'allonger la maturité de la dette, par la mise en place de crédits moyen-terme, et de disposer de lignes de financement d'investissements de croissance (Capex lines), dédiées à l'acquisition de nouveaux fonds de commerce. Un accord de crédit structuré devrait être finalisé à mi-juillet 2014, pour la mise à disposition d'un financement total, réparti entre lignes moyen terme et court terme. La B.P.I. (Banque Publique d'Investissement) a également été sollicitée pour la mise en place d'un crédit moyen terme.

34.

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations Etrangères	Capital	Réserves après retraitement (débit) / crédit	Q/P du capital détenue	Valeur brute d'inventaire des titres détenus	Valeur nette d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires de la période	Résultats de la période	Dividendes encaissés par la société au cours de la période
			en %	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)
<b>I- Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur excède 1% du capital de ST Dupont S.A.</b>										
1) Filiales (50% au moins du capital détenu par ST Dupont S.A.)										
<b>S.T. Dupont SpA</b> Italie – Milan	120 000 €	█ (416 357) €	100%	156 697	0		1 214 000	1 592 418 █	(416357)	
<b>S.T. Dupont KK</b> Japon – Tokyo	50 000 000 JPY	█ (242 045 332) JPY	100%							
<b>S.T. Dupont GmbH</b> ALLEMAGNE – Cologne	102 300 €	█ (1 255 188) €	100%	2 080 148	0		1 500 000	4 096 837 █	(132 504) €	
<b>S.T. Dupont Benelux</b> BELGIQUE – Bruxelles	513 000 €	█ (2 891 560) €	100%	512 925	0	121 000		953 783 █	29 191 €	
<b>S.T. Dupont Marketing Ltd</b> HONG KONG – Kowloon	12 780 000 HKD	82 933 629 HKD	100%							
<b>STD Singapour Pte</b> SINGAPOUR – Singapour	1 197 750 €	7 934 940 €		9 892 848	9 892 848		787 408	17 535 557	689 061	1 082 178
<b>STD Singapour Pte</b> SINGAPOUR – Singapour	3 834 884 SGD	(1 585 790) SGD	100%							
<b>ST Dupont Inc</b> USA – New York	2 213 235 €	█ (940 937) €		2 292 026	0				█ (30 257) €	
<b>ST Dupont Inc</b> USA – New York	1 630 648 USD	(1 288 634) USD	100%							
<b>STD Dupont DistributionPte</b> SINGAPOUR – Singapour	1 185 620 €	█ (936 947) €		1 498 057	0				█ (4 368) €	
<b>STD Dupont DistributionPte</b> SINGAPOUR – Singapour	1 385 000 SGD	(3 753 844) SGD	100%							
<b>ST Dupont Malaysia SDN BHD</b> MALAISIE – Malaisie	799 328 €	█ (2 227 365) €		347 188	0		185 728	898 855 █	1 239 709 €	
<b>ST Dupont Malaysia SDN BHD</b> MALAISIE – Malaisie	2 MYR	(316 415) MYR	100%							
<b>ST Dupont Iberia</b> ESPAGNE – Madrid	0 €	█ (70 519) €		435 584	0			0 █	129 200 €	
<b>ST Dupont Iberia</b> ESPAGNE – Madrid	1 172 791 €	█ (1 538 670) €	100%	728 028	0	647 000	100 000	1 855 053 █	(981 053) €	
<b>II- Renseignement global concernant les autres filiales et participations (filiales non reprises au paragraphe I-)</b>										
a) Filiales Françaises				38 112	38 112				0	
b) Filiales Etrangères				17 580	17 580				1 234 779	1 122 887

Les cours et devises sont communiqués dans la note 1.9 des comptes consolidés.

35.

## IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La Société consolidante établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels ci-dessus sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale

BROAD GAIN Investments Limited  
East Ocean Center  
98 Granville Road  
Kowloon  
Hong Kong

### 3.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

**(Exercice clos le 31 mars 2014)**

Aux Actionnaires

**S.T. DUPONT**

92, boulevard du Montparnasse

75014 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société S.T. DUPONT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Les notes 2.16 et 25.8 de l'annexe aux comptes annuels, relatives au financement de l'exploitation et au risque de liquidité, qui exposent les raisons pour lesquelles la société S.T. DUPONT estime être en mesure de respecter ses obligations financières sur les douze prochains mois.

## II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Dans le cadre de notre appréciation des informations financières fournies par votre société, nous avons vérifié que les notes 2.16 et 25.8 de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée sur la situation de trésorerie, le financement de l'exploitation de la société et son risque de liquidité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 28 juillet 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

S & W Associés

Camille Phelizon

Maryse Le Goff

#### 4. Autres informations à caractère juridique

##### 4.1. Responsable du document de référence et du contrôle des comptes

###### 4.1.1. Déclaration du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion dont le contenu est présenté aux pages [4 à 74] du Document de Référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières consolidées relatives à l'exercice clos le 31 mars 2012 présentées dans le document de référence n° D.12-0707 déposé auprès de l'AMF le 10 juillet 2012 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 105 dudit document qui contient deux observations.

Les informations financières consolidées relatives à l'exercice clos le 31 mars 2013 présentées dans le document de référence n° D.13-0817 déposé auprès de l'AMF le 26 juillet 2013 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 126-127 dudit document qui contient deux observations.

Les informations financières consolidées et annuelles relatives à l'exercice clos le 31 mars 2014 présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant respectivement en page [121 et 122] et page [158 et 159] qui contiennent respectivement deux et une observations. Celles-ci ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus mais attirent l'attention sur :

- Les notes 29 et 30 de l'annexe aux comptes consolidés et les notes 2.16 et 25.8 de l'annexe aux comptes annuels, relatives au financement de l'exploitation et au risque de liquidité, qui exposent les raisons pour lesquelles la société S.T.Dupont estime être en mesure de respecter ses obligations financières sur les douze prochains mois.
- La note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice suite à la première application de la norme IAS19 révisée, ainsi que les reclassements opérés entre résultat opérationnel et résultat financier.

Fait à Paris,  
Le 30 juillet 2014

Monsieur Alain Crevet  
Président du Directoire, et responsable du document de référence

#### **4.1.2. Responsable du contrôle des comptes**

Cf. rapport de gestion section 1.3.5 « Responsable du contrôle des comptes ».

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Le Cabinet S&W est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

#### **4.1.3. Responsable de l'information financière**

Nicolas Duchemin,

Relations Investisseurs

Tél. : (33) (0)1 53 91 33 32

Fax : (33) (0)1 53 91 30 83

e-mail : [nduchemin@st-dupont.com](mailto:nduchemin@st-dupont.com)

#### **4.1.4. Documents accessibles au public**

Les documents relatifs au groupe S.T.Dupont qui, en application de la législation sur les sociétés commerciales, sont mis à la disposition des actionnaires et du public peuvent être consultés au siège de la Société :

S.T.Dupont

Nicolas Duchemin

Relations Investisseurs

92, bd du Montparnasse

75014 Paris

Sont par ailleurs disponibles sur le site internet de la Société (sous la rubrique Finance du site principal [www.st-dupont.com](http://www.st-dupont.com)) les documents suivants : chiffres clés, rapports annuels, communiqués de presse.

## Documents accessibles au public

Date	Contenu du communiqué
17/04/2013	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social
19/04/2013	Modification du calendrier de publication
26/04/2013	Chiffre d'affaires 2012-2013
28/06/2013	Résultats consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2013
09/07/2013	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social
26/07/2013	Résultats au 30 juin 2012
30/07/2013	Mise à disposition du document de référence et rapport financier annuel 2012-2013
08/08/2013	AGO du 12/09/2013 - Avis de réunion préalable - modalités de mise à disposition des documents préparatoires
17/09/2013	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social
13/11/2013	Modification du calendrier de publication
14/11/2013	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social
25/11/2013	Résultats consolidés du 1er semestre 2013-2014
26/11/2013	Annule et remplace - Résultats consolidés du 1er semestre 2013-2014
10/12/2013	Conversion de l'emprunt obligataire de type OCEANE par D&D International
20/12/2013	Mise à disposition du Rapport semestriel au 30 septembre 2013
22/01/2014	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social
31/01/2014	Résultats consolidés du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2013-2014
10/02/2014	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social
17/04/2014	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social
30/04/2014	Chiffre d'affaires 2013-2014
27/06/2014	Modification du calendrier de publication
30/06/2014	Résultats consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2013

### Calendrier prévisionnel des publications

31 juillet 2014 : Chiffre d'affaires et activité premier trimestre 2014-2015  
12 septembre 2014 : Assemblée générale 2013-2014  
27 novembre 2014 : Résultat 1er semestre 2014-2015  
30 janvier 2015 : Chiffre d'affaires et activité troisième trimestre 2014-2015  
30 avril 2015 : Chiffre d'affaires annuel 2014-2015  
30 juin 2015 : Résultats annuels 2014-2015  
11 septembre 2015 : Assemblée générale 2014-2015

## **4.2. Autres informations à caractère juridique**

### **4.2.1. Histoire et évolution de la Société**

#### **Dénomination sociale**

S.T.Dupont

#### **Registre du Commerce et des Sociétés**

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 572 230 829.

#### **Code NAF**

366E.

#### **Date de constitution et durée**

S.T.Dupont est une société française. Elle a été constituée le 6 octobre 1934 sous forme de Société à Responsabilité Limitée et a été transformée en Société Anonyme à Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 mars 1965, puis en Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 avril 1978. Sa durée est de 99 ans, soit jusqu'au 6 octobre 2033, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

#### **Siège social**

92, boulevard du Montparnasse – 75014 Paris – Téléphone : 01 53 91 30 00.

#### **Forme juridique**

Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code du commerce et par le décret du 23 mars 1967.

#### **Exercice social**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de chaque année.

#### **Commissaires aux Comptes**

La Société a, conformément à la loi, nommé deux Commissaires aux Comptes.

#### **Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la Société**

Les statuts, comptes et rapports et les procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social de la Société.

S.T.Dupont

#### **Registre du Commerce et des Sociétés**

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 572 230 829.

#### **Code NAF**

366E.

#### **Date de constitution et durée**

S.T.Dupont est une société française. Elle a été constituée le 6 octobre 1934 sous forme de Société à Responsabilité Limitée et a été transformée en Société Anonyme à Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 mars 1965, puis en Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 avril 1978. Sa durée est de 99 ans, soit jusqu'au 6 octobre 2033, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

#### **Siège social**

92, boulevard du Montparnasse – 75014 Paris – Téléphone : 01 53 91 30 00.

## Forme juridique

Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code du commerce et par le décret du 23 mars 1967.

## Exercice social

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de chaque année.

## Commissaires aux Comptes

La Société a, conformément à la loi, nommé deux Commissaires aux Comptes.

## Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la Société

Les statuts, comptes et rapports et les procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social de la Société.

### 4.2.2. Acte constitutif et statuts

#### 4.2.2.1. Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous les pays, directement et indirectement, pour son propre compte ou pour le compte de tiers :

- La fabrication, la vente, la distribution et la promotion d'objets en métaux précieux et de tous les articles de luxe, tels qu'objets de maroquinerie, textiles, horlogerie, cristallerie, joaillerie ou orfèvrerie, articles de prêt-à-porter ou haute couture, articles de voyage, instruments à écrire, objets pour fumeurs, notamment briquets, etc.
- L'assistance aux entreprises dont l'activité comprend l'industrie et le commerce d'articles similaires, qu'ils soient de luxe ou non, notamment "jetables",
- Toute assistance technologique en relation avec l'exploitation des brevets de la Société par des tiers,
- La conception et la réalisation de machines, organes de machines, outillages et appareillages et notamment hydrauliques et pneumatiques et de leurs annexes, en particulier de tous dispositifs de commande de réglage et de contrôle,
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et marques concernant ces activités,
- la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe,

et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

#### 4.2.2.2. Organes de Direction et de Contrôle

Les membres du Conseil de Surveillance doivent détenir au moins une action de la Société.

## Directoire

La Société est dirigée par un Directoire placé sous l'autorité du Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire sont des personnes physiques qui peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont nommés pour 4 ans par le Conseil de Surveillance et révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ou par le Conseil de Surveillance. Ils sont toujours rééligibles mais la limite d'âge est fixée à 65 ans.

## Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées doivent désigner un représentant permanent. Ils sont nommés pour 4 ans et la limite d'âge est fixée à 80 ans.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

En cas de vacance, le Conseil de Surveillance peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoires qui sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne reste en fonction que pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

#### 4.2.2.3. Assemblées Générales

##### **Convocation et réunion des Assemblées Générales (article 31 des statuts)**

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Directoire ou, par le Conseil de Surveillance soit, à défaut, par toute personne légalement habilitée à cet effet.

Les formes et délais de convocation des Assemblées Générales qui peuvent être transmises par un moyen électronique de télécommunication sont régis par la loi. L'avis de convocation doit notamment fixer l'ordre du jour ainsi que le lieu de réunion, qui peut être le siège social ou tout autre lieu.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

##### **Admission aux Assemblées – Pouvoirs (article 33 des statuts)**

1. Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

2. Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

3. Tout actionnaire peut également, dans les conditions et modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, voter par correspondance ou adresser à la Société une procuration sans indication de mandat, avant l'assemblée, en transmettant à la Société un formulaire, selon le cas, de vote par correspondance ou de procuration.

4. Tout actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français peut se faire représenter par un intermédiaire inscrit, dans les conditions légales et réglementaires.

L'intermédiaire inscrit peut, en vertu d'un mandat général de gestion, transmettre pour une assemblée le vote ou le pouvoir de l'actionnaire qu'il représente.

5. Les décisions des assemblées générales peuvent être prises, sur décision du Directoire publiée dans l'avis de réunion et/ou de convocation, par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des actionnaires et garantissant leur participation effective, dans les conditions et limites fixées par la loi.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents les actionnaires qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dans les conditions et limites fixées par la loi.

##### **Droit de vote (article 35 des statuts)**

1. Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, le tout, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés comportant la mention d'attestation de dépôt des titres et reçus par la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

2. Dans les Assemblées Générales, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire à compter du jour de l'introduction des actions de la Société à la cote d'Euronext Paris S.A., ou postérieurement à celui-ci. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, et que les actions à raison desquelles elles ont été attribuées bénéficiaient du droit de vote double.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

3. Le vote en Assemblée Générale s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires.

## **Autres**

Les statuts ne contiennent pas de dispositions plus strictes que celles prévues par la loi, notamment en ce qui concerne la modification des droits des actionnaires, le changement du contrôle de la Société ou les modifications du capital.

### **4.2.2.4. Droits, privilèges et restrictions attachées aux actions**

#### **Droit de vote double**

En vertu de l'article 35 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire à compter du 6 décembre 1996 (Assemblée Générale mixte du 8 octobre 1996), date de l'admission à la cote d'Euronext Paris S.A. des actions S.T.Dupont.

Conformément à l'article L. 225-124 du Code de Commerce : *"Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double attribué en application de l'article L. 225-123. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus audit article. La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celle-ci l'ont institué."*

#### **Limitation des droits de vote**

En vertu de l'article 35 des statuts, dans les Assemblées Générales, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation.

### **4.2.2.5. Répartition statutaire des bénéfices (article 41 des statuts)**

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi.

Ainsi, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

### **4.2.2.6. Mise en paiement des dividendes (article 42 des statuts)**

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. La même option peut être ouverte dans le cas de paiements d'acomptes sur dividendes. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Directoire. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture

de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

#### 4.2.2.7. Conditions de modification du capital

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de clause de convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

#### 4.2.2.8. Franchissement de seuils

En dehors de l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des Marchés Financiers de la détention de certaines fractions du capital, il n'existe pas d'obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuil.

### 4.3. Autres informations sur le capital et l'actionnariat

#### 4.3.1. Capital social

##### 4.3.1.1. Capital souscrit et nombre d'actions

Au 31 mars 2014, D and D International B.V. détient 78 % du capital social et 86 % des droits de vote de la Société.

Année fiscale	Opérations	Nominal des actions	Prime d'émission et de conversion	Capital	Nombre d'actions créées	Nombre cumulé d'actions
<b>31/03/07</b>		<b>0,05</b>	453 771,00	21 231 115,25		<b>424 622 305</b>
<b>31/03/08</b>		<b>0,05</b>	453 771,00	21 231 115,25		<b>424 622 305</b>
<b>31/03/09</b>		<b>0,05</b>	453 771,00	21 231 115,25		<b>424 622 305</b>
<b>31/03/10</b>		<b>0,05</b>	467 496,95	21 237 977,80	137 251	<b>424 759 556</b>
<b>31/03/11</b>		<b>0,05</b>	472 596,95	21 240 527,80	51 000	<b>424 810 556</b>
<b>31/03/12</b>		<b>0,05</b>	551 896,95	21 280 177,80	793 000	<b>425 603 556</b>
<b>31/03/2013</b>		<b>0,05</b>	566 696,95	21 287 577,80	148 000	<b>425 751 556</b>
<b>31/03/2014</b>		<b>0,05</b>	10 395 083,00	26 213 977,80	98 528 000	<b>524 279 556</b>

Les montants sont exprimés en euros

##### 4.3.1.2. Titres non représentatifs de capital

Il n'existe aucun titre non représentatif de capital

##### 4.3.1.3. Titres auto-détenus

L'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2013 a autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de sa tenue, à acheter dans les conditions et modalités permises par la loi, et notamment en vue de régulariser le cours des actions de la Société, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social, étant précisé que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peuvent être effectués par tous moyens ; le prix d'achat maximum ne devra pas excéder 1,00 euro, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital et/ou sur le montant nominal des actions, et lesdites actions pourront recevoir toute affectation permise par la loi et notamment pourront être annulées.

Les modalités de ce programme de rachat ont été initialement décrites dans la note d'opération publiée par la Société dans le rapport annuel 2012-2013.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de renouveler cette autorisation selon des modalités sensiblement équivalentes.

#### 4.3.1.4. Titres donnant accès au capital

Conformément à l'autorisation qui lui a été accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 février 2009 d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, le Directoire a décidé le 19 mars 2009 de procéder à une émission obligataire pour un montant de 15 000 000.00 euros, représentée par 100 000 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes d'une valeur nominale unitaire de 0.05 euros.

- Règlement des rompus

Lorsque le nombre d'actions ne sera pas un nombre entier, le porteur d'obligations optant pourra demander qu'il lui soit délivré :

- soit le nombre d'actions immédiatement inférieur ; dans ce cas il lui sera versé en numéraire une somme égale à la valeur de la fraction d'action supplémentaire, évaluée sur la base du premier cours coté sur Euronext Paris SA le dernier jour de bourse de la période d'exercice au cours duquel l'action de la Société est cotée ;
- soit le nombre d'actions immédiatement supérieur, à la condition de verser à la Société une somme égale à la valeur de la fraction d'action supplémentaire ainsi demandée, évaluée sur la base déterminée à l'alinéa précédent.

Les obligations sont décrites dans une note d'opération ayant reçu le visa de l'AMF n° 09-059, en date du 17 mars et sont cotées au sur Euronext Paris S.A.

Compte tenu de la parité de conversion, le porteur d'obligation a intérêt à convertir ses titres en actions à partir du moment où le cours de l'action dépasse 0.15 euro.

#### 4.3.1.5. Nantissement des actions et des actifs

Les lignes de crédit sont garanties par un nantissement du stock de produits finis à hauteur de 1,05 millions d'euros et du droit au bail de notre boutique Avenue Montaigne à hauteur de 3,06 millions d'euros.

### 4.3.2. Capital social

#### 4.3.2.1. Historique du capital social et de l'actionariat sur les trois derniers exercices

	Situation au 31/03/2014				Situation au 31/03/2013				Situation au 31/03/2012			
	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits de vote	% droits de vote
<b>Actionnaires</b>												
D and D International B.V.	413 392 090	78,9	705 705 456	86,2	316 504 090	74,4	608 817 456	84,8	316 504 090	74,4	608 817 456	84,8
Membres du Conseil de Surveillance dont:	88 702		88 903		88 702	-	88 903		88 702	-	88 903	
<i>Mr J. Wan</i>	1	-	2		1	-	2		1	-	2	
<i>Mr Tissot-Dupont</i>	1 000	-	1 200		1 000	-	1 200		1 000	-	1 200	
<i>Mr M. Moufarrige</i>	73 001	-	73 001		73 001	-	73 001		73 001	-	73 001	
<i>Mr C. Viros</i>	14 700		14 700		14 700		14 700		14 700		14 700	
Membres du Directoire dont :	2 500 911	0,4	3 547 859	0,4	3 477 467	0,8	3 477 467	0,4	1 816 285	0,4	1 816 285	0,2
<i>M. A. Crevet</i>	2 159 283		3 205 375		2 159 283		2 159 283		1 296 092		1 296 092	
<i>M.M.Suhard</i>	-		-		849 556		849 556		520 193		520 193	
<i>M. Thierry Lemaire**</i>	159 883		160 739		286 883		286 883		-		-	
<i>M. Eric Sampré**</i>	181 745		181 745		181 745		181 745		-		-	
<i>M.Nicolas Duchemin*</i>	-		-		-		-		-		-	
Auto Détenues	-		-		-		-		-		-	
Public	108 297 853	20,7	108 897 801	14,6	105 681 297	24,8	105 806 131	14,8	107 194 479	25,2	107 222 630	15,0
<b>Total</b>	<b>524 279 556</b>	<b>100,0</b>	<b>818 340 019</b>	<b>100,0</b>	<b>425 751 556</b>	<b>100</b>	<b>718 101 054</b>	<b>100</b>	<b>425 603 556</b>	<b>100</b>	<b>717 945 274</b>	<b>100</b>

\*M. Nicolas Duchemin à partir du 31/01/2014.

\*\*M.Thierry Lemaire et M. Eric Sampré à partir du 31/01/2013.

#### 4.3.2.2. Données récentes concernant l'actionnariat

##### **Actionnariat à la date de dépôt**

L'actionnariat de référence du Groupe n'a pas été modifié depuis le 31 mars 2013. A la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire, autre que D&D International B.V., possédant plus de 5% des actions ou des droits de vote.

##### **Actionnariat des salariés**

Les salariés autres que les membres du Directoire n'ont pas de participation au capital en tant que tel. Dans le cadre des autorisations données en vue d'augmenter le capital, des autorisations spécifiques sont prévues pour les salariés.

#### 4.3.2.3. Participation des membres des organes de direction et de surveillance dans le capital

Cette information est détaillée dans le rapport de gestion en section 1.5.1.4 « Actionnariat de S.T.Dupont »

#### 4.3.2.4. Actions d'autocontrôle

Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle détenu par la Société ou au sein de ses filiales.

### **4.4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise**

#### **4.4.1. Conformité du groupe S.T.Dupont aux règles de gouvernement d'entreprise**

A partir de cette année, compte tenu de ses spécificités et en particulier de la composition de son actionnariat, la Société a décidé de ne plus se référer au code AFEP-MEDEF, mais au code Middlenext de décembre 2009 plus adapté à sa structure. Il est précisé que le Conseil de Surveillance a pris connaissance des éléments de ce Code présentés dans la rubrique « Points de vigilance ». Ce code peut être consulté sur le site Middlenext : <http://www.middlenext.com>

En raison de sa taille la société a écarté certaines dispositions du Code, et en particulier la création d'un comité d'audit, d'un comité des rémunérations, d'un comité de sélection ou des nominations. Compte tenu des compétences de ses membres dans ces domaines, le Conseil de Surveillance assure les fonctions dévolues à ces comités spécialisés.

Ce rapport peut être consulté sur le site de Middlenext : <http://www.middlenext.com>

Des informations complémentaires sont disponibles en section 1.3 « Gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion et 4.2 « Autres informations de caractère juridique » du présent document.

La Société n'envisage pas, pour le moment, de mettre en place un Comité d'audit ou des rémunérations. La Société estime que la taille de sa structure ne requiert pas, pour le moment, la mise en place de tels Comités. Les diverses expériences des membres du Conseil de Surveillance lui permette de jouer collectivement le rôle de ces comité d'audit.

#### **4.4.2. Autres informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance**

##### 4.4.2.1. Adresses professionnelles, expertises, expériences des mandataires sociaux

##### Membres du Directoire au 31 mars 2014

###### **Monsieur Alain Crevet, Président**

Monsieur Alain Crevet (HEC) a commencé sa carrière au sein du Groupe Procter & Gamble avant de rejoindre la Société Parfums Givenchy SA (2000) en tant que PDG puis la Société l'Atelier des Rêves (2004) en tant que DG.

###### **Monsieur Nicolas Duchemin**

Monsieur Nicolas Duchemin (HEC) a effectué sa carrière dans la fonction financière ; il a été notamment Directeur Financier de la branche Candia du Groupe SODIAAL, CFO du Groupe SOMFY, DGA de Saverglass, et Directeur Financier de la C.I.M.

###### **Monsieur Thierry Lemaire**

Monsieur Thierry Lemaire (ESC, Cedep/Insead) a commencé sa carrière chez Yves St-Laurent Parfums, puis DGA de Valmont Cosmetics (Groupe Expanscience) avant de rejoindre Lancôme SA en tant que Directeur commercial

**Monsieur Eric Sampré**

Monsieur Eric Sampré (ESSEC) a commencé sa carrière chez Waterman dans des fonctions de ventes et de marketing. Il a poursuivi en tant que Directeur de Ventes de l'activité sport du groupe Dunlop, puis Directeur Commercial de la société Rousseau. Il est depuis 1997 Directeur Marketing Communication et licences chez S.T.Dupont.

L'ensemble des membres du Directoire a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

Membres du Conseil de Surveillance au 31 mars 2014**Monsieur Joseph Wan, Président**

Monsieur Joseph Wan, « chartered accountant » et « chartered arbitrator » a commencé sa carrière chez KPMG à Hong-Kong et à Londres. Il a ensuite rejoint le Groupe Dickson (Hong-Kong) en tant que directeur financier avant d'être nommé « CEO » de Harvey Nichols (Londres).

**Monsieur André Tissot-Dupont**

Monsieur André Tissot-Dupont, petit-fils du fondateur de S.T.Dupont, a exercé diverses fonctions au sein de l'entreprise jusqu'à sa vente au groupe Gillette.

**Monsieur Christian Viros**

Monsieur Christian Viros a exercé les fonctions de Président de la Société TAG Heuer puis de la division Montre.Joaillerie du Groupe LVMH.

**Monsieur Mounir Moufarrige**

Monsieur Moufarrige a exercé diverses fonctions de Direction au sein du Groupe Richemont et notamment la fonction de Président de la maison de couture Chloé. Il a fondé la société France Luxury Group et a été également président de la société Emmanuel Ungaro.

L'ensemble des membres du Conseil de Surveillance a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

**4.4.2.2. Liens familiaux entre les mandataires sociaux**

A la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil de Surveillance n'a de liens familiaux avec un mandataire social, n'a été commissaire aux comptes dans le groupe.

**4.4.2.3. Condamnation pour fraude prononcée à l'encontre des membres des organes de direction ou de surveillance**

À la connaissance de la Société, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années au moins à l'encontre de l'un des membres des organes de direction et de surveillance du Groupe.

**4.4.2.4. Faillite, mise sous séquestre ou liquidation des membres des organes de direction et de surveillance**

À la connaissance de la Société, aucun des membres des organes de direction ou de surveillance du Groupe n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

**4.4.2.5. Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre les membres des organes de direction ou de surveillance**

À la connaissance de la Société, aucune incrimination ou sanction publique officielle n'a été prononcée au cours des cinq dernières années au moins contre l'un des membres des organes de direction ou de surveillance du Groupe par des autorités statutaires ou réglementaires.

**4.4.2.6. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

#### 4.4.2.7. Restrictions au transfert des actions de S.T.Dupont par les dirigeants

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de restrictions au transfert des actions de S.T.Dupont par les dirigeants.

#### 4.4.2.8. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versements de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de système de retraite complémentaire. Au 31 mars 2014, les sommes provisionnées au titre de la retraite des membres du Directoire (comprises dans la provision pour retraite globale) s'élèvent à 30 milliers d'euros.

#### 4.4.2.9. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes de direction ou de surveillance

Il n'existe pas de prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes de direction ou de surveillance.

#### 4.4.2.10. Information sur les contrats de services des mandataires

Il n'existe pas de contrats de services conclus entre les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance et la Société ou ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

### **4.4.3. Opérations avec les parties liées**

Dans la note 26 « transactions avec les parties liées » des comptes consolidés, le Groupe indique le montant des transactions de l'exercice 2013-2014 avec des sociétés liées, ainsi que la position bilancielle des créances et dettes à la clôture.

1. Pour trois de ses filiales en Asie - S.T.Dupont Distribution Pte Ltd, S.T.Dupont Marketing Ltd et S.T.Dupont (Malaysia) Sdn Bhd – afin de bénéficier de coûts de structures optimaux, le Groupe a signé des contrats de Management Fees avec des sociétés du Groupe de l'actionnaire majoritaire. Ces contrats couvrent généralement des prestations administratives de gestion et de distribution.
2. S.T.Dupont Marketing Ltd a signé, au cours de l'exercice 2002-2003, avec Dickson Concept Ltd, un contrat particulier de mise à disposition de personnel pour certaines fonctions, ceci afin d'optimiser les ressources disponibles et de diminuer les coûts.
3. Un contrat de licence pour la fabrication et la commercialisation de prêt-à-porter et de maroquinerie sur le territoire chinois existe entre la filiale S.T.Dupont Marketing Ltd et Bondwood Investment, pour lequel le Groupe S.T.Dupont reçoit des montants de royalties significatifs.
4. Profitant de l'expertise et de l'implantation de son actionnaire principal en Chine, S.T.Dupont Marketing (Shanghai) Ltd a signé un contrat commercial pour l'ouverture d'un point de vente dans des grands magasins Seibu de l'actionnaire majoritaire.
5. Au Japon, la filiale fournit les mêmes prestations que celles décrites au paragraphe (1) ci-dessus pour une société liée.
6. Des relations commerciales existent avec des sociétés liées aux conditions normales du marché et de façon tout à fait comparable avec des tiers.
7. Des contrats de service fees ont été mis en place entre S.T.Dupont S.A. et l'ensemble de ses filiales détenues à 100 %, directement ou indirectement.

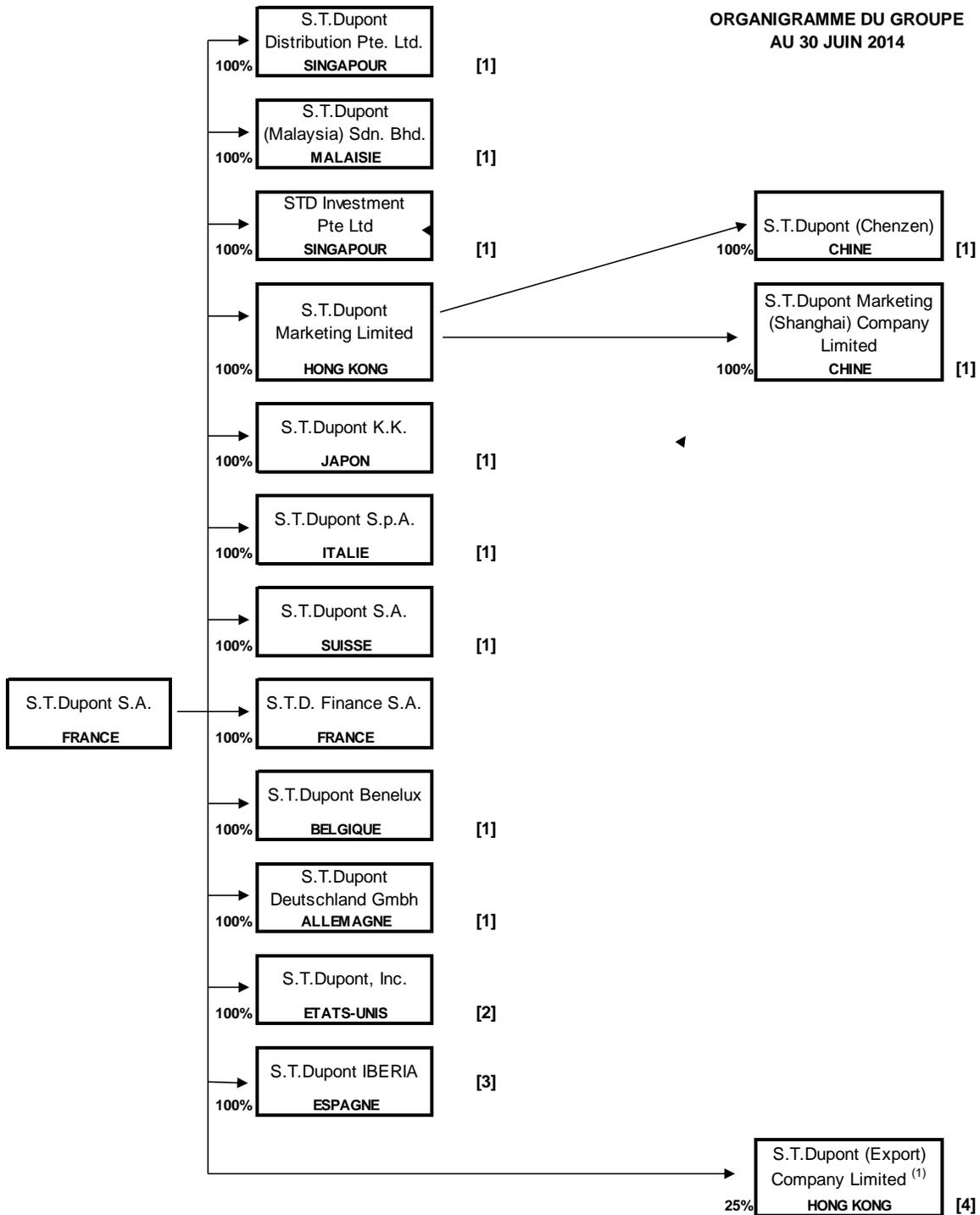
## **4.5. Autres informations sur l'activité et l'organisation du groupe**

### **4.5.1. Organigramme au 30 juin 2014**

S.T.Dupont S.A fait partie d'un Groupe et elle est consolidée par intégration globale dans les comptes de Broad Gain Investments Limited (cf. section 1.5.1.4 « Actionnariat de S.T.Dupont »).

S.T.Dupont est contrôlée par la Société D and D International B.V., elle-même filiale à 100 % de la Société Safechain Corporation N.V. qui est détenue à 100 % par Broad Gain Investments Ltd.

**ORGANIGRAMME DU GROUPE  
AU 30 JUIN 2014**



[1] Hormis S.T. Dupont S.A. et S.T.D. Finance, les autres sociétés du Groupe sont des sociétés de distribution .

[2] La filiale S.T. Dupont Inc, anciennement société de distribution sur le marché US, est actuellement inactive.

[3] S.T. Dupont IBERIA (anciennement Orfarlabo S.A.) est une filiale de S.T. Dupont SA, à hauteur de 100% depuis le 21 février 2011, qui assure notamment

[4] S.T. Dupont (Export) Company Limited est détenue à hauteur de 75% par D and D International B.V. qui détient également environ 68,9% de S.T. Dupont

#### **4.5.2. Contrats importants**

Il n'existe pas de contrats importants hors du cadre normal des affaires.

- Engagements sur dettes financières :

Au 31 mars 2014, il n'y a aucun engagement sur dettes financières.

#### **4.6. Autres informations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats**

##### **4.6.1. Propriétés immobilières, usines et équipements**

- Immobilisations corporelles importantes existantes

Les principales immobilisations corporelles sont l'usine de Faverges (propriétaire) et le siège social (locataire). Concernant les risques environnementaux se reporter à la section 1.6.2.1 « Développement Durable ».

- Immobilisations importantes planifiées

Il n'y a pas d'investissements significatifs qui soient planifiés.

##### **4.6.2. Procédures judiciaires et d'arbitrage**

Au 31 mars 2014, la société n'est plus engagée dans une procédure auprès d'un tribunal américain au titre d'un litige relatif à un délistage de produits sur EBay, le plaignant ayant abandonné les poursuites.

##### **4.6.3. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale**

Ces éléments sont décrits dans le paragraphe 1.1.5 « Evénements postérieurs à la clôture » du rapport de gestion.

##### **4.6.4. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts**

Aucun rapport ni aucune déclaration d'expert ne sont reproduits dans le présent document.

## 5. Table de concordance

### Table de concordance avec les rubriques de l'Annexe 1 du règlement européen 809/2004.

Réf. annexe 1	Nature de l'information	Réf Titre
1.	PERSONNES RESPONSABLES	§ 4.1.1 Déclaration du responsable du document de référence (en page 160)
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	§ 1.3.5 Responsable du contrôle des comptes (en page 20) § 1.3.5.3 Honoraires versés (en page 21)
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	§ 1.2.1 Résultats consolidés en IFRS de S.T.Dupont (en page 7)
4.	FACTEURS DE RISQUE	§ 1.4.3 Facteurs de risques (en page 22)
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1	Histoire et évolution de la Société	§ 4.2.1 Histoire et évolution de la Société (en page 163)
5.2	Investissements	§ 1.4.2.2 Principaux investissements (en page 22)
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1	Principales activités	§ 1.1.1 Présentation générale (en page 4)
6.2	Principaux marchés	§ 1.1.1 Présentation générale (en page 4) § 1.2.1.1 Analyse de la performance (en page 7)
6.3	Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention.	§ 1.1.1 Présentation générale (en page 4)
6.4	Si les affaires ou la rentabilité de l'émetteur en sont sensiblement influencées, fournir des informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	§ 1.4.3.4 Risques liés à la réglementation (en page 28) § 4.5.2 Contrats importants (en page 173)
6.5	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.	§ 1.1.3 S.T.Dupont et son marché (en page 5)
7.	ORGANIGRAMME	§ 4.5.1 Organigramme au 30 juin 2013 (en page 171) § 34 tableau des filiales et participations (en page 157)
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	§ 4.6.1 Propriétés immobilières, usines et équipements (en page 173) § 1.6.2 Informations environnementales (en page 42)
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1	Décrire la situation financière, l'évolution de cette situation et le résultat des opérations effectuées durant chaque exercice.	§ 1.1.4 Faits marquants 2013-2014 (en page 5) § 1.2.1.3 Trésorerie et capitaux (en page 10)
9.2	Résultat d'exploitation	§ 1.2.1.1 Analyse de la performance (en page 7) § 1.2.1.2 Analyse de la rentabilité (en page 9)
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1	Information sur les capitaux de l'émetteur	§ 1.4.3.1 Risque de liquidité

Réf. annexe 1	Nature de l'information	Réf Titre
		(en page 23) § 1.2.1.3 Trésorerie et capitaux (en page 10)
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	§ 1.2.1.3 Trésorerie et capitaux (en page 10)
10.3	Condition d'emprunt et structure de financement	§ 1.2.1.3 Trésorerie et capitaux (en page 10)
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	§ 1.4.3.1 Risque de liquidité (en page 23)
10.5	Sources de financement attendues qui seront nécessaire pour honorer les engagements prévues aux points 5.2.3 et 8.1	§ 1.4.3.1 Risque de liquidité (en page 23)
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	§ 1.4.2 Axes stratégiques et politique d'investissements du Groupe (en page 22)
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	§ 1.4.1 Evolutions récentes et perspectives (en page 22)
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A (
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	§ 1.3 Gouvernement d'entreprise (en page 13)
14.1	Noms, adresses professionnelles et fonctions des mandataires sociaux, nature de tout lien familial, mandats, condamnation et déclarations relatives aux mandataires sociaux	§ 1.3 Gouvernement d'entreprise (en page 13)
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	§ 4.4.2.6 Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance (en page 170)
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	§ 1.3.4 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux (en page 16)
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	§ 1.3 Gouvernement d'entreprise (en page 13)
16.1	Dates d'expiration des mandats	§ 1.3.3 Mandats et fonctions exercés par les dirigeants (en page 14)
16.2	Contrats de service	§ 4.4.2.10 Information sur les contrats de services des mandataires (en page 171)
16.3	Comité de l'audit et comité de rémunération	4.4.1 Conformité du groupe S.T.Dupont aux règles de gouvernement d'entreprise (en page 169)
16.4	Conformité ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine.	§ 1.3 Gouvernement d'entreprise (en page 13) 4.4.1 Conformité du groupe S.T.Dupont aux règles de gouvernement d'entreprise (en page 169)
17.1	SALARIÉS	§ 1.6.1 Informations sociales (en page 35)
17.2	Participations et stock-options	§ 1.5.1.3 Actionnariat de S.T.Dupont (en page 33) § 1.5.4.2 Options de souscription et d'achats d'actions (en page 35)
17.3	Décrire tout accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.	§ 1.5.1.3 Actionnariat de S.T.Dupont (en page 33)

Réf. annexe 1	Nature de l'information	Réf Titre
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	§ 1.5 S.T.Dupont et ses actionnaires (en page 32) § 4.2.2.4 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (en page 166)
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	§ 4.4.3 Opérations avec les parties liées (en page 171)
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	§ 2 Comptes consolidés au 31 mars 2014 (en page 75) § 3 Comptes annuels au 31 mars 2014 (en page 123)
20.1	Informations financières historiques	§ 2 Comptes consolidés au 31 mars 2014 (en page 75)
20.2	Informations financières pro forma	N/A
20.3	États financiers	§ 3 Comptes annuels au 31 mars 2014 (en page 123)
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	§ 2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (en page 121) § 3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (en page 158) § 1.7.6 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de Surveillance (partie information comptable et financière) (en page 72)
20.5	Date des dernières informations financières	31 mars 2013
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	§ 1.5.3 Politique en matière de dividendes (en page 34)
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	§ 4.6.2 Procédures judiciaires et d'arbitrage (en page 173)
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	§ 4.6.3 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale (en page 173)
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1	Capital social	§ 1.5.1.3 Actionnariat de S.T.Dupont (en page 33)
21.1.1	Fournir les informations suivantes, dates du bilan le plus récent inclus dans les informations financières historiques :	§ 1.7.1 Tableau des résultats de S.T.Dupont SA des cinq derniers exercices (en page 51)
21.1.2	S'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques ;	§ 4.3.1.2 Titres non représentatifs de capital (en page 167)
21.1.3	Le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales ;	§ 1.5.1.3 Actionnariat de S.T.Dupont (en page 33) § 1.5.4.1 Rachat d'actions de la Société (en page 35)
21.1.4	Le montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription ;	§ 4.3.1.4 Titres donnant accès au capital (en page 168)

<b>Réf. annexe 1</b>	<b>Nature de l'information</b>	<b>Réf Titre</b>
21.1.5	Des informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital ;	§ 4.2.2.7 Conditions de modification du capital (en page 167)
21.1.6	Des informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent ;	§ 4.3.1.5 Nantissement des actions et des actifs (en page 168)
21.1.7	Un historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence.	§ 1.5.1.2 Evolution du capital au cours des 5 dernières années (en page 33)
21.2	Acte constitutif et statuts	§ 4.2.2 Acte constitutif et statuts (en page 164)
21.2.1	Décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.	§ 4.2.2.1 Objet social (article 3 des statuts) (en page 164)
21.2.2	Résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance.	§ 4.2.2.2 Organes de Direction et de Contrôle (en page 164)
21.2.3	Décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.	§ 4.2.2.4 Droits, privilèges et restrictions attachées aux actions (en page 166)
21.2.4	Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention.	§ 4.2.2.7 Conditions de modification du capital (en page 167)
21.2.5	Décrire les conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission.	§ 4.2.2.3 Assemblées Générales (en page 165)
21.2.6	Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	§ 1.5.1.3 Actionnariat de S.T.Dupont (en page 33)
21.2.7	Indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.	§ 4.2.2.8 Franchissement de seuils (en page 167)
21.2.8	Décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	§ 4.2.2.7 Conditions de modification du capital (en page 167)
22.	CONTRATS IMPORTANTS	§ 4.5.2 Contrats importants (en page 173)
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	§ 4.6.4 Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts (en page 173)
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	§ 4.1.4 Documents accessibles au public (en page 161)
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	§ 4.5.1 Organigramme au 30 juin 2014 (en page 171) § 34 Tableau des filiales et participations (en page 157)

**Table de rapprochement avec le rapport financier annuel.**

Réf.	Nature de l'information	Réf Titre
1.	Etats financiers	
1.1.	Comptes annuels	§ 3 Comptes annuels au 31 mars 2014 (en page 123)
1.2.	Comptes consolidés	§ 2 Comptes consolidé au 31 mars 2014 (en page 75)
1.3.	Rapport des Commissaires aux Comptes	§ 3.2 Rapport sur les comptes annuels (en page 158) § 2.2 Rapport sur les comptes consolidés (en page 121)
2.	Rapport de gestion	
2.1.	Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la situation financière, principaux risques et politiques de gestion des risques financiers	§ 1.2 Résultat des activités (en page 7) § 1.4 Perspectives stratégie et gestion des risques (en page 22) § 1.1.5 Evènements postérieurs à la clôture (en page 5) § 1.3 Gouvernement d'entreprise (en page 13)
2.2.	Information relative au capital et l'actionnariat du groupe	§ 1.5 S.T Dupont et ses actionnaires (en page 32)
2.3.	Rachat d'actions propres	§ 1.5.4. Opérations afférentes aux titres de la Société (en page 34)
3.	Honoraires des commissaires aux comptes	§ 1.3.5.3 Honoraires versés (en page 21)
4.	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société	§ 1.7.5 Rapport du Président du Conseil de Surveillance (en page 66)
5.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	§ 1.7.6 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président (partie information comptable et financiers) (en page 72)